

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

J O U R N A U X

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. VII.

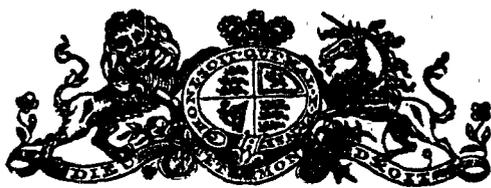
JOURNAL

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE

LE TRÈS HONORABLE JAMES BRUCE, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

&c. &c. &c.

ETANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL,
1848.

VOL. VII.

MONTREAL:

IMPRIMÉS PAR JOHN C. BECKET, 211½, RUE SAINT-PAUL.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Lé-
gislatifs de la Province du *Canada*, et à nos
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour
servir dans l'Assemblée Législative de Notre
dite Province, sommés et appelés à une As-
semblée du Parlement Provincial de Notre
dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui
devait commencer et être tenue le sixième
jour de Septembre courant, et à chacun de
vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour de
Juillet dernier, Nous avons jugé à propos
de proroger Notre Parlement Provincial au
sixième jour de Septembre courant, auquel
tems vous étiez tenus et enjoins de paraître
en Notre cité de *Montréal*: Sachez donc
maintenant, que pour diverses causes et con-
sidérations, et pour le plus grand aise et com-
modité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons
cru convenable, par et de l'avis de Notre Con-
seil Exécutif, de vous exempter, et chacun de
vous, d'être présens au tems susdit, vous con-
voquant, et par ces présentes vous enjoignant,

et à chacun de vous, de vous trouver avec
Nous en Notre Parlement Provincial, en
Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le seizi-
ème jour d'Octobre maintenant prochain, pour
y prendre en considération l'état et la prospé-
rité de Notre dite Province du *Canada*, et y
agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne
devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre
Nos présentes Lettres Patentes, et
à icelles fait apposer le Grand
Sceau de Notre dite Province du
Canada: Témoin, Notre très fi-
dèle et bien-aimé Cousin *James*,
Comted' *Elgin et Kincardine*, Che-
valier du très ancien et très noble
Ordre du Chardon, Gouverneur
Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Géné-
ral, et Gouverneur-en-Chef de
Nos Provinces du *Canada*, de
la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-
Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-
Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles
etc. etc. etc. A Notre Hôtel du
Gouvernement, en Notre Cité de
Montréal, dans Notre dite Pro-
vince, ce premier jour de Septem-
bre, dans l'année de Notre Sei-
gneur, mil huit cent quarante-sept,
et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre.

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Proclamation
du 1er Sept.,
prorogeant le
Parlement au
16 Octobre,
1847.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE, du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A Nos très aimés et fidèles Conseillers Lé-
gislatifs de la Province du *Canada*, et à nos
Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour
servir dans l'Assemblée Législative de Notre
dite Province, sommés et appelés à une As-
semblée du Parlement Provincial de Notre
dite Province, en Notre dite Cité de *Montréal*,
qui devait commencer et être tenue le seizième
jour d'Octobre courant, et à chacun de
vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

Proclamation
du 8e Oct.,
prorogeant le
Parlement au
25 Novembre,
1847.

ATTENDU que le premier jour de Sep-
tembre dernier, Nous avons jugé à pro-
pos de proroger Notre Parlement Provincial
au seizième jour d'Octobre courant, auquel
temps vous étiez tenus et enjoins de paraître
en Notre cité de *Montréal*: Sachez donc
maintenant que pour diverses causes et con-
sidérations, et pour le plus grand aise et com-
modité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons
cru convenable, par et de l'avis de notre Con-
seil Exécutif, de vous exempter, et chacun de
vous d'être présents au temps susdit, vous con-
voquant, et par ces présentes vous enjoignant,
et à chacun de vous, de vous trouver avec
Nous en Notre Parlement Provincial, en
Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi le vingt-
cinquième jour de Novembre maintenant
prochain, pour y prendre en considération l'état
et la prospérité de Notre dite Province du
Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi
vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre
Nos présentes Lettres Patentes, et
à icelles fait apposer le Grand
Sceau de Notre dite Province du
Canada: Témoin, Notre très fi-
dèle et bien-aimé cousin *James*,
comte d'*Elgin et Kincardine*, Che-
valier du très ancien et très no-
ble ordre du Chardon, Gouver-

neur-Général de l'*Amérique Bri-
tannique du Nord*, et Capitaine
Général, et Gouverneur-en-Chef
de Nos Provinces du *Canada*, de
la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-
Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-
Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles
etc., etc., etc. A Notre Hôtel du
Gouvernement, en Notre Cité de
Montréal, dans Notre dite Pro-
vince, ce huitième jour d'Octobre
dans l'année de Notre Seigneur,
mil huit cent quarante-sept, et de
Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou
qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une session du Parlement
de Notre Province du *Canada*, tenue en
la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province,
le vingtième jour de Mars, mil huit cent qua-
rante-six, et prorogée le neuvième jour de
Juin alors suivant, dans la neuvième année de
Notre Règne, un certain bill, intitulé : " Acte
" pour accorder une liste civile à Sa Majesté,"
a été passé par le Conseil Législatif et l'As-
semblée, et a été, lors de la prorogation de la
dite Session, le neuvième jour de Juin susdit,
présenté à Notre Gouverneur-Général de
Notre dite Province, pour Notre assentiment
à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui con-
férée par un certain acte du Parlement du
Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Ir-
lande*, passé dans la Session, tenue dans les
troisième

Sanction
Royale donnée
au Bill de la
Liste Civile.

troisième et quatrième années de Notre règne intitulé "Acte pour réunir les Provinces du "Haut et du Bas Canada et pour le gouvernement du Canada," et que dans sa discrétion il déclara alors et là qu'il réservait le dit Bill pour la signification de Notre plaisir sur icelui: Maintenant sachez que le dit Bill, intitulé: "Acte pour accorder une liste civile à "Sa Majesté," Nous ayant été soumis en conseil, le dixième jour d'Aout, maintenant dernier, il Nous a plu donner à icelui, et par ces présentes et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de Notre règne, Nous donnons Notre assentiment au dit Bill; ce dont nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce quatorzième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième

Par Ordre,

D. DALY,

Secrétaire.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le vingt-cinquième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le huitième jour d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-cinquième jour de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de Montréal: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de Montréal, Mardi, le quatrième jour de Janvier maintenant prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 17^{me} Nov.,
1847, pro-
tegeant le Parle-
ment au 4 Jan-
vier, 1848.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de

de l'*Amerique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce dix-septième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de Notre Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, et à tous Nos sujets bien-aimés à qui les présentes parviendront, ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du *Canada*, nous avons jugé à propos de dissoudre le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au quatrième jour de Janvier maintenant prochain : Sachez maintenant, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial ; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Légis-

lative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit quatrième jour de Janvier maintenant prochain.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amerique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce sixième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Province du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement Provincial ; Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial,

Proclamation du 6me Dec., 1847, pour l'émanation de Writs pour un nouveau Parlement.

et

et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanation de Nos *Writs* en due forme pour convoquer un *Parlement Provincial* dans Notre dite Province, lesquels *Writs* seront en date du sixième jour de *Décembre* courant, et retournables le vingt-quatrième jour de *Janvier* prochain.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes *Lettres Patentes*, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble *Ordre du Chardon*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce sixième jour de *Décembre*, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,
 FELIX FORTIER,
 C. C. C.



PROVINCE }
 DU } ELGIN et KINCARDINE.
 Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
 REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre peuple de Notre Province du

Canada, et d'avoir son avis en *Parlement Provincial*, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'*Assemblée Législative*, dans et pour Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de *Montréal*, en Notre dite Province, *Lundi*, le vingt-quatrième jour de *Janvier* prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes *Lettres Patentes*, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble *Ordre du Chardon*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce sixième jour de *Décembre*, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,
 FELIX FORTIER,
 C. C. C.



PROVINCE }
 DU } ELGIN et KINCARDINE.
 Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
 REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 6 de Déc., pour convoquer le Parlement au 24 Janvier, 1848.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

Sanction Royale donnée aux Bills,

De la Commutation des Terres, et

Des aubains.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du *Canada*, tenue en la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, le deuxième jour de Juin, mil huit cent quarante-sept, et prorogée le vingt-huitième jour de Juillet alors suivant, dans les dixième et onzième années de Notre Règne, un certain Bill, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles résultant de ces commutations," et aussi un certain autre Bill, intitulé : "Acte pour prolonger le tems fixé pour la prestation du serment, par les personnes naturalisées en cette Province, ainsi que celui pour faire la déclaration requise d'elles," ont été passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le vingt-huitième jour de Juillet susdit, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province, pour Notre assentiment à iceux, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait les dits Bills pour la signification de Notre plaisir sur iceux : Maintenant Sachez que les dits Bills, intitulés : "Acte pour faciliter la commutation des terres en roture dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun soccage, et pour éviter les délais et les dépenses inutiles résultant de ces commutations," et "Acte pour prolonger le temps fixé pour la prestation du serment, par les personnes naturalisées en cette Province, ainsi que celui pour faire la déclaration requise d'elles," nous ayant été soumis en Conseil, le trentième jour d'Octobre, maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni, de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, Nous donnons

Notre assentiment aux dits Bills ; ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce vingt-septième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du *Canada*, tenue en la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province le

Sanction Royale donnée aux Bills,

le deuxième jour de Juin, mil huit cent quarante-sept, et prorogée le vingt-huitième jour de Juillet alors suivant, dans les dixième et onzième années de Notre Règne, un certain Bill, intitulé: "Acte pour augmenter le Fonds Social de la Banque de Québec, et pour amender en partie l'Acte qui étend la Charte de la dite Banque," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour permettre à la Banque de Montréal d'augmenter son Fonds Social," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour permettre à la Banque de la Cité d'augmenter son Fonds Social," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque du District de Québec," ont été passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le vingt-huitième jour de Juillet susdit, présentés à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province pour Notre assentiment à iceux, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait les dits Bills pour la signification de Notre plaisir sur iceux: Maintenant Sachez que les dits Bills, intitulés: "Acte pour augmenter le Fonds Social de la Banque de Québec, et pour amender en partie l'Acte qui étend la Charte de la dite Banque;" "Acte pour permettre à la Banque de Montréal d'augmenter son Fonds Social;" "Acte pour permettre à la Banque de la Cité d'augmenter son Fonds Social;" et "Acte pour incorporer la Banque du District de Québec," nous ayant été soumis en Conseil, le vingt-deuxième jour de Novembre, maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, Nous donnons Notre assentiment aux dits Bills; ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau

de Notredite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce septième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE, du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou
qu'icelles pourront concerner —

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du Canada, tenue en la Cité de Montréal, dans Notre dite Province, le vingtième jour de Mars mil huit cent quarante-six, et prorogée le neuvième jour de Juin alors suivant, dans la neuvième année de Notre Règne, un certain Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque des Marchands," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été lors de la Prorogation de la dite Session, le neuvième jour de Juin susdit, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province, pour Notre assentiment

Sanction Royale donnée au Bill, de la Banque des Marchands.

De la Banque de Québec,

De la Banque de Montréal,

De la Banque de la Cité, et

De la Banque du District de Québec.

assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre règne, intitulé "Acte pour réunir les "Provinces du *Haut* et du *Bas Canada*, et "pour le gouvernement du *Canada*," et que dans sa discrétion il déclara alors et là qu'il réservait le dit Bill pour la signification de Notre plaisir sur icelui: Maintenant sachez que le dit Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque des Marchands," Nous ayant été soumis en conseil, le vingt-deuxième jour de Novembre, maintenant dernier, il Nous a plu donner à icelui, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de Notre règne, Nous donnons Notre assentiment au dit Bill; ce dont Nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général, et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce septième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,
D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } *ELGIN* et *KINCARDINE*.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour du présent mois de Janvier courant, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que pour diverses affaires urgentes et difficiles Nous concernant, ainsi que l'état et la défense de Notre dite Province, Nous vous avons sommés et commandés d'être présents aux tems et lieu susdits, pour traiter, agir et conclure sur ces choses qui, dans Notre dit Parlement Provincial, auraient été alors proposées et prises en considération: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le quatrième jour de Mars maintenant prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 21 Jan.,
prorogeant le
Parlement au
4 Mars, 1848.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*,
Comte

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce vingt-unième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le quatrième jour de Mars prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée jusqu'au quatrième jour de Mars prochain, auquel temps vous étiez tenus et obligés de

paraître en Notre Cité de *Montréal*; et attendu que nous avons jugé qu'il était convenable et très avantageux à la commodité générale et à la prospérité publique de changer la dite époque de l'assemblée à une époque plus rapprochée : En conséquence nous voulons et nous commandons, et par les présentes, vous enjoignons et à chacun de vous, que Vendredi, le vingt-cinquième jour de Février prochain, vous nous rencontriez dans Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Montréal*, pour l'expédition des affaires publiques, et pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme il paraîtra nécessaire.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre

Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général, et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce trente-unième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.

Proclamation du 31 Jan., convoquant le Parlement au 25 Février.



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc., etc., etc.,

A tous ceux qui ces présentes verront, ou
qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

PROCLAMATION.

Sanction Roy-
ale donnée au
Bill des Dou-
anes.

ATTENDU que par et en vertu d'un certain Acte du Parlement du Royaume-uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les neuvième et dixième années de Notre Règne, indiqué parmi les Actes publics généraux de la dite Session, sous le Chapitre quatre-vingt-quatorze, et intitulé : "Acte pour autoriser les Législa-
" tures de certaines Possessions Britanniques, à
" réduire ou révoquer certains droits de dou-
" anes," il a été établi, que toutes les fois que la Législature, ou aucune autre autorité Législative compétente d'aucune des Possessions Britanniques dans l'*Amérique*, ou de *Mauritius*, fera ou passera quelque Acte ou Ordonnance, ou quelques Actes et Ordonnances, qui réduise ou qui révoque tous ou quelques uns des droits de Douanes, imposés par l'Acte du dit Parlement, passé dans la Session tenue dans les huitième et neuvième années de Notre Règne, indiqué parmi les Actes publics généraux de la dite Session dernièrement mentionnée, sous le Chapitre quatre-vingt-treize, et intitulé : "Acte pour régler le commerce
" des Possessions Britanniques à l'extérieur," sur certains articles importés dans telles Provinces, et que si, par et de l'avis de Notre Conseil Privé, Nous sanctionnons tel Acte ou Ordonnance, ou tels Actes ou Ordonnances, tels droits de Douanes seront, lors de la Proclamation de la dite Sanction dans la Colonie, ou dans tout temps après qui pourra être fixé par tel Acte ou Ordonnance, réduits ou révo-

qués dans telle Province, comme si telle réduction ou révocation eut été effectuée par un Acte de la Législature Impériale, nonobstant toute chose contenue dans quelque loi à ce contraire. Et attendu qu'un Acte pour les fins mentionnées dans le dit Acte de Notre Parlement Impérial premièrement mentionné, et pour d'autres fins y mentionnées, a été passé par Notre Parlement du *Canada*, dans la Session du dit Parlement dernièrement mentionnée, tenue dans les dixième et onzième années de Notre Règne, indiqué parmi les Actes de la dite Session, en dernier lieu, mentionnée, sous le Chapitre trente-et-un, et intitulée : "Acte pour abroger et refondre
" les droits de Douane actuels en cette Pro-
" vince, et pour d'autres fins y mentionnées," par lequel dit Acte mentionné en dernier lieu il a été entr'autres choses statué, Que le dit Acte dernièrement mentionné deviendra en pleine force et effet depuis et après, et non avant le jour qui sera fixé à cet effet par une Proclamation émise par Notre Gouverneur en Conseil, proclamant Notre Sanction du dit Acte mentionné en dernier lieu, de et par l'avis de Notre Conseil Privé, et fixant le jour auquel, et depuis et après lequel, le dit Acte mentionné en dernier lieu, deviendra en pleine force et effet, pourvu que tel jour ne sera pas avant le cinquième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit. Et attendu que par et de l'avis de Notre Conseil Privé, Nous avons jugé convenable de donner Notre Sanction au dit Acte de Notre Parlement Provincial. Sachez maintenant que par la présente Notre Proclamation Royale, émise par Notre Gouverneur de cette Province, en Conseil, en conformité des dispositions des dits Actes, Nous proclamons par la présente, et signifions Notre Sanction Royale du dit Acte mentionné en dernier lieu ; Et Sachez en outre, qu'en vertu de l'autorité des dits Actes, et en conformité des dispositions d'iceux, Nous avons jugé à propos de désigner, et par Notre présente Proclamation Royale émise comme susdit, désignons le cinquième jour d'Avril prochain, comme étant le jour pendant et après lequel le dit Acte mentionné en dernier lieu, deviendra et sera en pleine force et effet. Ce dont Nos sujets dévoués, et tous ceux que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre
Nos

Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-*

Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce dix-septième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

R. B. SULLIVAN,

Secrétaire.



JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 25
février, 1848.

Vendredi, le vingt-cinquième jour de février, dans la onzième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du royaume-uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, étant la première session du troisième Parlement Provincial du *Canada*, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Membres présents.

Les Membres présents dans l'Edifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans la cité de *Montréal*, ont été—

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables M.M.

Sullivan,
Caron,
W. Morris,
Fraser,
Joliette,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay

Les honorables M.M.

Roy,
Moore,
A. Dionne,
J. Dionne,
Massue,
J. Morris,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson.

PRIERES.

Commissaire pour administrer le serment.

La Chambre est informée qu'un commissaire se présente pour administrer le serment voulu par la loi:—

Lequel étant introduit, était *John Fennings Taylor*, aîné, écuyer.

Alors les Membres suivants de la Chambre ont prêté et souscrit le serment: Membres assermentés.

Les honorables,

Peter M^cGill,
Robert B. Sullivan,
René E. Caron,
William Morris,
Alexander Fraser,
Barthelemy Joliette,
François P. Bruneau,
Adam Ferrie,
Paul H. Knoulton,
Thomas McKay,
Gabriel Roy,
Philip H. Moore,
Amable Dionne,
Joseph Dionne,
Louis Massue,
James Morris,
Hamnett Pinhey,
James Ferrier,
Roderick Matheson.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit. L'honorable D. B. Viger introduit.

Lorsque l'honorable *Denis Benjamin Viger*, a été introduit entre les honorables M.M. *Sullivan* et *A. Dionne*.

Alors l'honorable M. *Viger* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—
Province



PROVINCE }
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé, *Denis Benjamin Viger*, écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :—

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de Notre Province du *Canada*, et l'Eglise d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous commandons, le dit *Denis Benjamin Viger*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de Notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux, où Notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en Notre dite Province, et il ne vous est permis, en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin et Kincardine*, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique* et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre ville de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, le dix-septième

jour de février, et dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de Notre Règne.

E. et K.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.

Enregistré le 19e février 1848, Lib., A. S.,
folio, 315.

R. A. TUCKER.
Registreur.

Alors l'honorable M. *Viger* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

Il prête serment et prend son siège.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très honorable *James*, Comte d'*Elgin et Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée " Qu'il est du plaisir de Son Excellence, qu'elle se rende immédiatement " auprès d'elle dans cette Chambre."

Son Excellence vient à la Chambre.

Laquelle étant venue, l'Orateur de cette Chambre a dit,

L'Assemblée arrive.

Honorables Messieurs et Messieurs de l'Assemblée Législative.

Son Excellence le Gouverneur Général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué le présent Parlement Provincial avant que l'Assemblée Législative ait

Le Discours ne sera prononcé qu'après l'élection de l'Orateur.

ait

ait choisi un Orateur conformément à la loi; mais lundi prochain, à trois heures de l'après midi, Son Excellence déclarera les raisons pour lesquelles elle a convoqué ce Parlement.

Son Excellence se retire.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Il a été alors proposé,

La Chambre s'ajournera à lundi.

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi prochain, à deux heures et demie de l'après midi.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à deux heures et demie de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 28 Février, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M. Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Sullivan,
Caron,
W. Morris,
Fraser,
Joliette,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy,

Les Honorables MM.

Moore,
A. Dionne,
J. Dionne,
Massue,
J. Morris,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger,

PRIERES.

L'hon. M. Hamilton prête serment.

L'honorable M. *Hamilton* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des

commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très ancien et très noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée " Qu'il est du plaisir de " Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Son Excellence vient à la Chambre.

Laquelle étant venue,

L'Assemblée arrive.

M. *Morin* a dit,—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative m'a élu son Orateur; quoique je sois bien peu qualifié pour remplir les devoirs importants qui me sont ainsi conférés.

M. Morin choisi Orateur, réclame les privilèges de l'Assemblée.

Si, dans l'exercice des devoirs importants de ma charge, il m'arrivait de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non à l'Assemblée dont j'ai l'honneur d'être le serviteur, et afin qu'elle puisse mieux remplir ses devoirs envers Sa Majesté et son pays, je réclame en son nom et pour elle, tous ses droits et privilèges indubitables, particulièrement qu'elle ait la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de Votre Excellence dans toutes les occasions convenables, et que ses procédés reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit,

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée à la personne de Sa Majesté et à Son Gouvernement, et ne doutant pas que ses procédés seront conduits avec sagesse,

Privilèges accordés.

sagesse, modération et prudence, il accorde, et en toute occasion, il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre, de vous assurer que l'Assemblée aura un prompt accès à la personne de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés, ainsi que ses paroles et ses actions.

Discours d'ouverture.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, d'ouvrir la session par un discours gracieux aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous ai assemblés à l'époque la plus rapprochée après la dissolution du dernier Parlement, afin de pouvoir me prévaloir de votre avis et de votre assistance dans l'administration des affaires de la Province.

Pendant la vacance, j'ai parcouru une grande étendue de la Province, et c'est avec beaucoup de satisfaction que je vous annonce que j'ai rencontré dans toutes les localités que j'ai visitées les indices les plus flatteurs d'une prospérité et d'un contentement général.

Dans le but de mûrir un plan pour mettre le département de la poste dans l'Amérique Britannique du Nord sur un meilleur pied, des commissaires des diverses Provinces se sont dernièrement assemblés à Montréal à ma suggestion. Je me flatte de pouvoir avant la clôture de la session, soumettre à votre considération une mesure pour effectuer cet objet important.

Les informations que j'ai reçues me permettent de dire que les officiers auxquels l'exploration en était confiée, ont découvert une bonne ligne praticable pour un chemin à rails entre Québec et Halifax.

La détresse et les souffrances qui ont accompagné l'émigration de l'année dernière dans la Province, m'ont causé la plus vive inquiétude. Le Gouvernement de Sa Majesté a donné à ce sujet la plus grande considération dans la vue de l'introduction, dans l'acte Impérial des Passagers, de dispositions telles qu'elles puissent prévenir le retour de semblables calamités.

Ce sera à vous de décider s'il n'est pas à propos de passer quelque Statut Provincial

qui puisse avoir l'effet de décourager l'introduction dans la Province de personnes malades et sans ressources, sans néanmoins arrêter le flot de l'émigration vigoureuse qui contribue si puissamment à son avancement.

Les nombreux projets pour la construction de chemins à rails introduits dans la Législature dans chaque session consécutive, rendent expédient pour l'uniformité de la législation, et pour la protection des intérêts du public et de ceux des particuliers, qu'un statut soit passé pour résumer les dispositions qui peuvent en général s'appliquer à ces entreprises.

Je vous soumettrai sur ces matières importantes, et autres, des communications que m'a adressées le Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

La constitution de l'université de *King's College*, un mode de cotisation plus équitable dans le *Canada-Ouest*, et l'amélioration du système de Judicature dans les deux sections de la Province, sont au nombre des sujets qui engageront probablement votre attention.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ordonnerai que les comptes publics, et les estimés pour la présente année, vous soient soumis.

J'ai la certitude que vous vous empresserez d'accorder les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Vous pouvez compter sur ma disposition à coopérer avec vous, à toutes les mesures propres à promouvoir le bien public.

Le *Canada* se trouve singulièrement favorisé sous le rapport des élémens de prospérité et de bonheur social; il a de grandes ressources naturelles, une population entreprenante, intelligente, et rapidement croissante, des institutions de nature à concilier la liberté avec l'ordre, et les avantages de la paix qui lui sont assurés sous une Providence bienveillante, par le patriotisme de ses enfans et leur liaison avec un Empire juste et puissant à la fois. C'est au Parlement à faire valoir ces avantages, en autant que la Législation peut effectuer cet objet. Fasse le Ciel que nous nous acquittions de la tâche avec fidélité et succès.

Alors

Son Excellence se retire.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer; et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Bill lu pro forma.

L'honorable M. W. Morris a présenté un bill intitulé, "Acte relatif aux écoles élémentaires dans cette Province."

Le dit Bill a été lu la première fois.

Discours rapporté.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Considération, mercredi.

Ordonné, que la Chambre prenne le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général en considération, mercredi prochain.

Imprimé.

Ordonné, que deux cent cinquante copies du discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Comité des privilèges.

Ordonné, que tous les Membres présents ce jour, forment un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement, leurs honneurs ou cinq d'entr'eux s'assembleront demain à dix heures du matin, dans la Chambre du Conseil Législatif, et chaque lundi suivant, et s'ajourneront à loisir.

Comité des impressions.

Ordonné, que les honorables MM. Joliette, Bruneau, Ferrie, A. Dionne, J. Morris, Ferrier, et Matheson, forment un comité pour surveiller l'impression de cette Chambre pendant la présente session.

Compte avec la poste.

Ordonné, que le greffier de cette Chambre ait instruction d'entrer en compte avec le Maître de Poste, pour le port des lettres reçues ou envoyées par les Membres, et d'en porter le montant aux comptes contingents.

Comité des journaux.

Ordonné, que les honorables MM. Fraser, Joliette, Bruneau, Pinhey, et Viger, forment un comité pour examiner et perfectionner les Journaux de cette session du Parlement Provincial et des précédentes.

Comité des contingents.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité de sept Membres chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Joliette, Hamilton, Bruneau, Knoulton, A. Dionne, J. Dionne, et J. Morris, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 1er Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Peter M^cGill, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
Caron,
W. Morris,
A. Fraser,
Joliette,
Hamilton,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,

Les honorables MM.

Moore,
A. Dionne,
J. Dionne,
Massue,
J. Morris,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger,

PRIERES.

Les honorables MM. Taché et de Boucherville se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel leur a été administré par John F. Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

Les hon. MM. Taché et de Boucherville prêtent serment.

L'honorable M. Fraser a présenté une pétition de la municipalité du district d'Est, demandant que les dispositions des différens actes des écoles, abrogées par l'acte de la 4e et 5e Vict., chp. 18, soient remises en force avec certaines modifications.

Municipalité d'Est, Ecoles.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Viger a présenté une pétition

Lachine. J. Allard et autres.

tition de *Joseph Allard* et autres, de *Lachine*, demandant qu'ils soient exemptés des droits de péage sur les chemins à barrières qui conduisent à *Montréal*, ou de la charge d'entretenir certaines clôtures et fossés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Corporation de Montréal. Cour du Maire.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de la corporation de la cité de *Montréal*, demandant que les pouvoirs de la cour du maire soient augmentés; et aussi une pétition de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*, demandant la modification de sa charte.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Orphelins de Québec. Allocation.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition des dames directrices de l'asile des orphelins de *Québec*, demandant une allocation en faveur de cette institution; aussi une pétition de *George Chaperon* de la *Baie St. Paul*, dans le comté de *Saguenay*, demandant à être rémunéré des services qu'il a rendus en 1817 et 1828, en explorant et ouvrant un chemin de la *Baie St. Paul* à *St. Joachim*; et aussi une pétition des dames directrices de l'école des enfants en bas âge de *Québec*, demandant une allocation en faveur de cette institution.

Ordonné, quelles restent sur la table.

Islet et Bellechasse, J. L. Benubien et autres.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition du révérend *J. L. Beaubien* et autres, des comtés de l'*Islet* et de *Bellechasse*, demandant l'établissement d'une cour sédentaire, et une allocation pour bâtir une cour de justice et une prison; aussi une pétition de *Joseph Bédard* et autres, de la paroisse de *Beauport*, dans les environs de *Québec*, se plaignant de ce que les commissaires des chemins à barrières de *Québec* les empêchent de communiquer avec la cité de *Québec* par un chemin sur la glace des rivières *St. Laurent* et *St. Charles*, et demandant qu'il leur soit fait justice; et aussi une pétition du rév. *Joseph Maurault*, missionnaire, et du Chef et Guerriers *Abénakis*, du village *St. François*, sur le lac *Saint-Pierre*, demandant une allocation pour la construction d'une nouvelle école; et aussi une pétition de *Joseph Metsalabolet* et autres, du village indien de *Bécancour*, demandant une allocation de £50 en faveur de leur missionnaire, à même les revenus du ci-devant

Chemin sur la Glace, J. Bédard et autres.

Abénakis de St. François. Rev. J. Maurault et autres.

Bécancour, J. Metsalabolet et autres.

ordre des Jésuites; aussi, une pétition de *Joseph Watier* et autres, de la paroisse de *St. Timothée*, dans le comté de *Beauharnois*, demandant une indemnité pour les dommages que le canal *Beauharnois* a causé à leurs terres; et aussi une pétition du révérend *J. Bonenfant* et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, demandant une allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des filles; et aussi, une pétition de *Laurent Tremblay* et autres, pilotes pour et en bas de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit fait des modifications à l'acte de la *Trinité de Québec*, et qu'il leur soit accordé certains autres privilèges.

Canal de Beauharnois. J. Watier et autres.

Couvent, St. Thomas. J. Bonenfant et autres.

Pilotes de Québec. L. Tremblay et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition des habitants de *Toronto*, demandant qu'il soit fait des représentations au gouvernement Impérial pour l'engager à prendre les mesures nécessaires pour arrêter à l'avenir ce système vicieux et funeste d'émigration des Iles Britanniques.

Toronto, au sujet de l'émigration.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le greffier en conséquence. Elle est lue.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté deux pétitions de la municipalité du district de *Victoria*, demandant que les frais de l'administration de la justice dans le *Haut-Canada* soient payés comme dans le *Bas-Canada*, à même les fonds publics de la province, et demandant une allocation pour améliorer certains chemins dans le dit district; Et aussi une pétition de *Charles Berczy* et autres, de *Toronto*, demandant à être incorporés sous les nom et raison de la compagnie des consommateurs de gaz de *Toronto*.

Municipalité de Victoria. Administration de la justice.

Chemins publics.

Gaz, Toronto. C. Berczy et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition du révérend *C. Gauvreau* et autres, de la paroisse de la *Rivière-Ouelle*, demandant une allocation pour l'agrandissement du couvent érigé dans la dite paroisse par feu le très révérend évêque *Panet*, en 1812.

Couvent, Riv. Ouelle. Rev. C. Gauvreau et autres.

Ordonné,

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Municipalité
de Johnstown.
Taxe pour les
pauvres.

L'honorable M. *James Morris* a présenté trois pétitions de la municipalité du district de *Johnstown*, demandant que la dite municipalité soit autorisée à imposer une taxe pour le soutien des pauvres; aussi demandant l'abrogation de l'acte des cours de division et l'établissement des cours des commissaires; et aussi demandant que tous les frais de l'administration de la justice dans le *Haut-Canada* soient payés à même les fonds du revenu consolidé de la province, au lieu de l'être au moyen d'une taxe locale.

Cours de divi-
sion.

Administra-
tion de la jus-
tice.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Somerset, In-
verness, Artha-
baska. J. B.
Potvin et
autres.

L'honorable M. *Viger* a présenté une pétition du révérend *J. B. Potvin* et autres, des townships de *Somerset*, *Inverness* et *Arthabaska*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers le township *Nelson* qui aboutira à *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Chemin à bar-
rières de l'An-
cienne Lorette.
T. Gibb et
autres.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Thomas Gibb* et autres, des paroisses de l'*Ancienne-Lorette*, *St. Augustin*, *Ste. Catherine de Fossambault*, &c., demandant que le chemin à barrières entre *Québec* et l'*Ancienne-Lorette*, soit continué jusqu'à *St. Augustin*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rapport du
bibliothécaire.

L'honorable M. *Bruneau* a mis devant la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 1.)

Discours con-
sidéré.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session.

Lequel étant lu par le greffier,

Il a été proposé de résoudre,

Résolution.

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général,

pour remercier Son Excellence de son discours gracieux prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et pour nous avoir convoqués à l'époque la plus rapprochée après la dissolution du dernier Parlement, pour recevoir notre avis et notre assistance dans l'administration des affaires de la province.

Que nous apprenons avec plaisir que, pendant la vacance, Son Excellence a parcouru une grande étendue de la province, et que Son Excellence a rencontré dans toutes les localités qu'elle a visitées, les indices les plus flatteurs d'une prospérité et d'un contentement général.

Que nous donnerons notre plus sérieuse attention aux projets que Son Excellence pourra nous soumettre avant la clôture de la session, pour placer le département des postes de l'*Amérique Britannique Septentrionale* sur un meilleur pied.

Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence, que les officiers chargés de l'exploration du chemin de fer entre *Québec* et *Halifax*, ont découvert une ligne praticable et avantageuse.

Que nous partageons les profonds regrets que Son Excellence a éprouvés à la vue de la détresse et des souffrances qui ont accompagné l'émigration en cette province l'année dernière; et en même temps, il est satisfaisant d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté a donné à ce sujet la considération la plus sérieuse, dans la vue d'introduire dans l'acte impérial des passagers, des dispositions propres à prévenir le retour de semblables calamités, et nous concourrons avec empressement à la passation de toute loi provinciale qui tendra à décourager l'introduction dans la province de personnes malades et sans ressources, sans néanmoins arrêter le flot de l'émigration vigoureuse qui contribue si puissamment à son avancement.

Que nous sommes d'accord avec Son Excellence que les nombreux projets pour la construction de chemins de fer introduits, chaque session dans la Législature, nécessitent, pour l'uniformité de la législation et pour la protection des intérêts du public et de ceux des particuliers, l'introduction d'un projet de loi, embrassant

embrassant toutes les dispositions qui s'appliquent généralement à ces entreprises.

Que nous recevons avec reconnaissance toutes les communications sur ce sujet et sur toutes autres matières importantes adressées à Son Excellence par le Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Que nous assurons Son Excellence que, si la constitution de l'université de *King's College*, un système de cotisation plus équitable dans le *Canada-Ouest*, et la modification des lois de judicature dans les deux sections de la Province, nécessitent une investigation législative, nous ne manquerons pas d'y apporter notre plus sérieuse attention.

Que nous recevons avec confiance et gratitude la promesse de Son Excellence de coopérer avec nous dans toutes les mesures propres à promouvoir le bien public.

Que nous partageons avec plaisir les sentiments de Son Excellence, que le *Canada* se trouve singulièrement favorisé sous le rapport des éléments de prospérité et de bonheur social; qu'il possède de grandes ressources naturelles, une population entreprenante, intelligente, et rapidement croissante; des institutions de nature à concilier la liberté avec l'ordre, et les avantages de la paix dont il est assuré de jouir par les bienfaits de la Providence, le patriotisme de ses enfants, et par sa liaison avec un Empire juste et puissant à la fois. Il appartient au Parlement, comme le remarque Son Excellence, de faire valoir ces avantages en autant que la Législature peut effectuer cet objet; et nous unissons nos vœux à ceux de Son Excellence pour prier le ciel que nous puissions nous acquitter de cette tâche avec fidélité et succès.

Chaque paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau,

Il a été proposé qu'elle soit adoptée;

Sur quoi la question de concurrence a été mise, et

Il a été résolu unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que les honorables MM. *Pinhey*, *Matheson*, et *Viger*, forment un comité chargé de préparer un projet d'adresse à Son Excellence, basé sur la résolution précédente.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre les retours des sociétés d'agriculture du district de *Prince-Edouard* pour 1846, et du district de *London* pour 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un état général des baptêmes, mariages, et sépultures du district des *Trois-Rivières* pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre Y.*)

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition de *A. Wells*, demandant qu'il soit rémunéré de ses services comme commissaire pour établir la ligne frontière entre les Provinces du *Canada* et du *Nouveau Brunswick*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 2e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter McGill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Les Honorables MM.

Sullivan,

W. Morris,

Joliette,

Hamilton,

Bruneau,

Ferrie,

Taché,

Knoulton,

McKay,

Roy,

Moore,

A. Dionne,

J. Dionne,

Massue,

De Boucherville,

J. Morris,

Pinhey,

Ferrier,

Matheson,

Viger.

PRIERES.

Montréal. Baptêmes, etc.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre les retours annuels des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Montréal*, pour l'année 1847; et aussi un retour supplémentaire depuis l'année 1839 à 1846, inclusivement.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Y.*)

Obligations et cautionnements.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des obligations et cautionnements déposés dans le bureau du registrateur entre le 4e jour de juin, 1847, et le 24e jour de février, 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre A.*)

Montréal. Orphelines protestantes.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de l'asile des orphelines protestantes de *Montréal*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Creusage, Riv. du-Loup. E. Mayrand et autres.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition d'*Etienne Mayrand* et autres, du comté de *St. Maurice*, demandant une allocation pour creuser l'embouchure de la *Rivière-du-Loup*, dans ce comté.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *Peter Perry* et autres, de *Whitby*, *Pickering* et des townships voisins, demandant que le chemin qui se trouve entre *Rouge-Hill* et *Whitby* soit planchéié ou macadamisé, soit aux frais du gouvernement, ou au moyen d'une compagnie à fonds social qui serait formée pour cet objet.

Chemin, Rouge Hill et Whitby. P. Perry et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Hamilton*, a présenté une pétition de *W. S. Kanady* de la part des habitants du township de *Bayham*, demandant que le dit township soit annexé au district de *Brock*.

Pour annexer Bayham à Brock. W. S. Kanady.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Joseph Bédard* et autres, de la paroisse de l'*Ancienne-Lorette*, demandant que les commissaires des chemins à barrières de *Québec* soient autorisés à emprunter une somme de deux mille louis pour achever le chemin entre la *Côte de Champigny* et le pont communément appelé "Pont des commissaires;" et aussi une pétition d'*Antoine Légaré* et autres, membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*, demandant une allocation pour mettre cette association en état d'acheter une bibliothèque.

Chemin, Côte Champigny. J. Bédard et autres.

Instituteurs de Québec. J. Légaré et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *E. Wrong*, président d'une assemblée publique dans le township de *Malahide*, demandant qu'il soit construit un havre à *Port-Burwell*.

Havre de Port-Burwell. E. Wrong.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de l'association de la bibliothèque de *Québec*, demandant une allocation.

Bibliothèque de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, demandant une allocation pour compléter la dite entreprise.

Chemin du St. Laurent et de l'Atlantique.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné,

Rapport du
bibliothécaire
référé.

Ordonné, que le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Caron, Bruneau, Knoulton, J. Morris* et *Viger*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Adresse à Son
Excellence.

L'honorable M. *Viger* du comité spécial chargé de préparer une adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, a fait rapport d'une adresse comme suit.

A Son Excellence le très honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kin-cardine*, Chevalier de l'ordre très ancien et très noble du *Char-don*, Gouverneur - Général de l'*Amérique Septentrionale Britan-nique*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle - Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icel-les, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence, pour le discours gracieux de Votre Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et pour nous avoir assemblés aussi à bonne heure après la dissolution du dernier Parlement, pour recevoir notre avis et notre assistance dans l'administration des affaires de la Province.

Nous apprenons avec plaisir que, pendant la vacance, Votre Excellence a parcouru une grande étendue de la province, et que Votre Excellence a rencontré dans toutes les localités qu'elle a visitées, les indices les plus flatteurs d'une prospérité et d'un contentement général.

Nous donnerons notre plus sérieuse attention aux projets que Votre Excellence pourra nous soumettre avant la clôture de la session, pour placer le département des postes de l'*Amérique Britannique Septentrionale* sur un meilleur pied.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Excellence, que les officiers chargés de

l'exploration du chemin de fer entre *Québec* et *Halifax*, ont découvert un tracé praticable et avantageux.

Nous partageons les profonds regrets que Votre Excellence a éprouvés à la vue de la détresse et des souffrances qui ont accompagné l'émigration en cette province l'année dernière ; et en même temps, il est satisfaisant d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté a donné à ce sujet la considération la plus sérieuse, dans la vue d'introduire dans l'acte impérial des passagers, des dispositions propres à prévenir le retour de semblables calamités, et nous concourons avec empressement à la passation de toute loi provinciale qui tendra à décourager l'introduction dans la province de personnes malades et sans ressources, sans néanmoins arrêter le flot d'une saine émigration qui contribue si puissamment à son avancement.

Nous sommes d'accord avec Votre Excellence que les nombreux projets pour la construction de chemins de fer introduits, chaque session dans la Législature, nécessitent, pour l'uniformité de la législation et pour la protection des intérêts du public et de ceux des particuliers, l'introduction d'un projet de loi, embrassant toutes les dispositions qui s'appliquent généralement à ces entreprises, et nous ne manquerons pas de donner à ce sujet notre sérieuse considération.

Nous recevons avec reconnaissance toutes les communications sur ce sujet, et sur toutes autres matières importantes adressées à Votre Excellence par le Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Nous assurons Votre Excellence que, si la constitution de l'université de *King's College*, le système de cotisation dans le *Canada-Ouest*, et la modification des lois de judicature dans les deux sections de la Province, nécessitent une investigation législative, nous ne manquerons pas d'y apporter notre plus sérieuse attention.

Nous recevons avec confiance et gratitude la promesse de Votre Excellence de coopérer avec nous dans toutes les mesures propres à promouvoir le bien public.

Nous partageons avec plaisir les sentiments exprimés par Votre Excellence, que le *Canada* se trouve singulièrement favorisé sous le rapport des éléments de prospérité et de bonheur social ;

social; qu'il possède de grandes ressources naturelles, une population entreprenante, intelligente et qui s'accroît rapidement; des institutions de nature à concilier la liberté avec l'ordre, et les avantages de la paix dont il est assuré de jouir par les bienfaits de la Providence, le patriotisme de ses enfants, et par sa liaison avec un Empire juste et puissant à la fois. Il appartient au Parlement, comme le remarque Votre Excellence, de faire valoir ces avantages en autant que la Législature peut effectuer cet objet; et nous unissons nos vœux à ceux de Votre Excellence pour prier le ciel que nous puissions nous acquitter de cette tâche avec fidélité et succès.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, a été adoptée unanimement par la Chambre.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la Chambre avec la dite adresse.

L'honorable M. W. Morris a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir la Chambre avec son adresse, et que Son Excellence avait fixé demain, à deux heures et demie de l'après midi; à l'Hotel du Gouvernement, en cette cité.

L'honorable M. Moore a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour pourvoir à la décision sommaire des petites causes dans le Bas-Canada.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. de Boucherville s'est retiré.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général Badgley

et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions relativement aux Emigrés, et pour pourvoir au paiement des dépenses nécessaires pour le support des émigrés indigents, et leur transport au lieu de leur destination; et pour amender l'acte y mentionné," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle se rapporte au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

On se dispense de la 46e règle

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour des propriétés immobilières possédées par la corporation de la société des missionnaires baptistes du Canada.

Baptistes du Canada.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Papiers parlementaires, lettre C.)

Il a été proposé que, lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à demain, à deux heures de l'après midi.

La Chambre s'ajournera à 2 heures.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à deux heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 3e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

A. Dionne,

Caron,

J. Dionne,

W. Morris,

Massue,

Joliette,

De Boucherville,

Hamilton,

J. Morris,

Bruneau,

Pinhey,

Ferrie,

Ferrier,

Taché

Matheson,

Roy,

Viger.

Moore,

PRIERES.

L'honorable M. *Hamilton* a présenté une pétition de *John Counter* et autres, de *Kingston*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie du gaz de la cité de *Kingston*."

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'est rendue ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse gracieuse suivante.

Honorables Messieurs.

Je vous remercie de votre adresse, et j'espère que nos efforts réunis contribueront à la prospérité de la province.

Ordonné, que cent-cinquante copies de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général avec la réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées immédiatement dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté deux pétitions de la municipalité de *Rimouski*, numéro un, demandant qu'il soit imprimé un nombre suffisant d'exemplaires des actes relatifs aux devoirs des officiers de paroisse pour être distribués parmi eux, et demandant l'exten-

sion et la division du dit comté pour toutes fins quelconques, particulièrement pour celles de l'enregistrement; et aussi, une pétition de *Pierre de Guise*, de la paroisse de *St. Thomas*, demandant une rémunération pour ses services comme ci-devant greffier de la municipalité du district de *St. Thomas*; et aussi, une pétition de l'honorable *A. Dionne* et autres, de la paroisse de *Saint-Louis de Kamouraska*, demandant des amendements à l'acte qui prohibe la chasse du gibier pendant certaines saisons de l'année.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *J. E. Pageot* et autres, de la paroisse de *l'Ancienne-Lorette*, dans le comté de *Portneuf*; et aussi, une pétition du révérend *John O'Grady* et autres, de la paroisse de *Ste. Catherine de Fossambault*, dans le dit comté, demandant séparément le rétablissement des municipalités de paroisses, et des amendements à l'acte des municipalités de la dernière session.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ordonné, que le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté intitulé, 'Acte pour pourvoir à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*,'" soit lu la seconde fois lundi prochain, et qu'il soit imprimé dans l'intervalle pour l'usage des Membres.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *Michael Stapleton* et autres, du *Cap-Blanc*, demandant qu'en faisant droit aux réclamations des religieuses du couvent des ursulines de *Québec*, et de M. *Jean Bte. Laporte* relativement à la propriété du *Cap-Blanc*, on ait égard à leur droit de tenanciers.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre B.*)

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition

P. de Guise de
St. Thomas.

Kamouraska.
A. Dionne et
autres.

Ancienne-Lorette.
J. E. Pageot et
autres.

Fossambault.
J. O'Grady et
autres.

Gaz, Kingston.
J. Counter et
autres.

Adresse présentée.

Réponse.

Imprimée.

Municipalité
de Rimouski,

Bill des petites
causes, remis
à lundi.

Impression ordonnée.

Cap-Blanc.
M. Stapleton
et autres.

Chemin de fer
de Lachine.

Collège de St. Hyacinthe. titution de la corporation du collège de *Saint-Hyacinthe*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bulstrode. Rév. L. T. Fortier et autres. L'honorable M. J. Dionne a présenté une pétition du rév. L. T. Fortier et autres, des onzième et douzième rangs du township de *Bulstrode*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers les rangs susdits.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 6e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les honorables MM.

Sullivan,
W. Morris,
Hamilton,
Bruneau,
Ferrie
A. Dionne,
Massue,

Les honorables MM.

De Boucherville,
J. Morris,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

Chambre de commerce, Montréal.

L'honorable Orateur a présenté deux pétitions de la Chambre de commerce de *Montréal*, demandant un acte pour régler l'inspection du beurre ; et aussi, demandant que l'acte des banqueroutes et la loi qui règle l'inspection de la farine soient continués avec certaines modifications.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Assurance de l'Amérique Britannique.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu de l'*Amérique Britannique*, jusqu'au 28e février, 1848, inclusivement.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre T.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Terrebonne*.

Terrebonne, Société d'agriculture.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer de *Champlain et St. Laurent*.

Chemin de fer de Champlain et St. Laurent.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre D.*)

L'honorable M. *Ferrier* a présenté une pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, demandant que sa charte soit modifiée.

Chemin de fer de Lachine.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition du révérend *James Nelligan* et autres, prêtres catholiques romains du comté de *Mégantic*, demandant que les chemins projetés dans le dit comté soient ouverts et améliorés.

Mégantic. Rév. J. Nelligan et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté à la Chambre, un retour des commissaires nommés pour le soutien des infirmes et enfants-trouvés dans le district de *Québec*.

Enfants-trouvés, Québec.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre J.*)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender un acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté intitulé, 'Acte pour pourvoir à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*,'" il a été

Bill des petites causes, B. C. remis à demain.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *A. Gaudry* et autres, propriétaires et maîtres de vaisseaux appartenants aux ports de

Propriétaires de vaisseaux. A. Gaudry et autres.

de

de Québec et de Montréal, demandant que l'acte des 4e et 5e Victoria, chp. 15, qui règle les droits imposés sur les vaisseaux aux différents ports de la province, soit modifié.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Clarenceville.
Académie.
Rév. M. Townsend et autres.

L'honorable M. Bruneau a présenté une pétition du révérend M. Townsend et autres, directeurs de l'académie de Clarenceville, dans le comté de Rouville, demandant que l'on augmente l'allocation accordée à cette institution.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 7e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable Peter M^r Gill, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Moore,

Caron,

A. Dionne,

W. Morris,

Massue,

Hamilton,

De Boucherville,

Bruneau,

J. Morris,

Ferrie,

Pinhey,

Taché,

Ferrier,

Knoulton,

Matheson.

Roy,

Viger,

PRIERES.

Chemin de fer
de Niagara et
Detroit. A.
Dough et
autres.

L'honorable M. Sullivan a présenté une pétition de Alexander Dough et autres, du Canada-Ouest, demandant que le bill qui incorpore la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Detroit soit remis en vigueur.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Compagnie du
gaz de Qué-
bec. W. Walker
et autres.

L'honorable M. Caron a présenté une pétition de l'honorable William Walker et autres, de Québec, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du gaz de

la cité de Québec ; aussi une pétition de Jean Langevin, de Montréal, demandant un acte pour pourvoir au paiement des dettes des ci-devant municipalités du Bas-Canada ; et aussi une pétition de François Normand et autres, des Trois-Rivières, demandant une rémunération pour des ouvrages et des matériaux fournis en sus de leur contrat pour la construction des ponts de St. Maurice, Ste. Anne, et Batiscan.

Dettes des
municipalités.
Jean Langevin

Ponts de St.
Maurice, Ste.
Anne et Batis-
can. F. Nor-
mand et autres.

Ordonné, quelles restent sur la table.

L'honorable M. Hamilton a présenté deux pétitions de la municipalité du district d'Ouest, demandant la modification de l'acte des écoles, et aussi demandant un acte pour faire disparaître tous doutes quant au pouvoir des shérifs de vendre les terres pour arrérages de taxes.

Municipalité
d'Ouest.
Ecoles.

Arrérages de
taxes.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté sept pétitions de la municipalité de Simcoe, demandant qu'il soit ouvert un chemin de la ville de Barrie au village Orillia, aussi demandant que le pouvoir de cotiser les différents districts soit conféré aux municipalités ; aussi demandant que le chemin de la malle depuis Barrie à Penetanguishine soit nivelé aux frais de la province, afin qu'il soit planchéié par une compagnie à fonds social qui sera formée dans ce but ; aussi demandant que les municipalités aient le pouvoir de décider les élections contestées, et que l'acte des municipalités soit modifié ; et aussi demandant qu'il soit adopté un mode différent de cotisation que celui actuellement en usage ; aussi demandant que les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, soient payés comme dans le Bas-Canada, à même le fond des revenus consolidés de la province ; et demandant qu'il soit octroyé une plus forte somme que celle actuellement accordée pour la construction de bureaux d'enregistrement et de voûtes à l'épreuve du feu, pour chacun des districts de la province.

Municipalité
de Simcoe.
Chemin de
Barrie à Orillia

Pouvoir de co-
tiser.

Chemin de
Barrie à Pene-
tanguishine.

Elections con-
testées.

Municipalités.

Cotisations.

Administra-
tion de la jus-
tice.

Bureaux d'en-
registrement.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Pinhey a présenté une pétition de Henry Hudson et autres, du township de Bristol ; et aussi une pétition de Frederick S. Neve et autres, du township de Clarendon, demandant que l'acte des écoles élémentaires soit modifié.

Ecoles. H.
Hudson et au-
tres

F. S. Neve et
autres.

Ordonné,

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Rivard et Garon.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition de *Alexis Rivard* et de *Joseph Garon*, du comté de *Rimouski*, demandant qu'ils soient rémunérés de leurs services comme préfet et greffier de la ci-devant municipalité de *Rimouski*; et aussi une pétition du révérend *Thomas Destroismaisons* et autres, du dit comté de *Rimouski*, demandant que les terres de la couronne en arrière des seigneuries dans ce comté soient concédées.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Enfants-trouvés. Evêque de Montréal.

L'honorable M. *Viger* a présenté deux pétitions du très révérend évêque catholique romain de *Montréal*, demandant la construction d'un asile pour les enfants-trouvés; aussi demandant une allocation pour maintenir un asile à *Montréal* pour recevoir les orphelins des émigrés; et aussi demandant à être remboursé des frais qu'il a faits pour porter aux émigrés malades les secours de la religion; et aussi une pétition de *Josephite Malo* et autres dames de *Montréal*, demandant à être incorporées sous le nom de "Soeurs de la Charité," pour la direction de l'hospice de la maternité de *Ste. Pélagie*, à *Montréal*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Séminaire de Ste. Thérèse. Rév. M. Ducharme.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition du révérend messire *Ducharme*, fondateur et supérieur du collège de *Ste. Thérèse de Blainville*, demandant un octroi d'argent afin de le mettre en état de compléter et de donner plus d'étendue au dit collège; et aussi une pétition du révérend M. *Charwin* et autres, du comté de *Saguenay*, demandant une allocation pour des chemins et ports dans le dit comté.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Académie de Shefford.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition des président, vice-président, et bureau des directeurs de l'académie de *Shefford* demandant une allocation; aussi, une pétition de *John Bostwick* et autres, du district de *St. François* demandant que les jurés soient indemnisés de leurs services; aussi une pétition de *A. W. Kendrick* et autres, du township de *Compton* demandant une allocation pour la fondation d'une académie dans le dit township; et aussi une pétition de *D. Thomas* et autres du comté de *Sherbrooke*, demandant que le chemin d'*Arthabaska* soit continué depuis l'endroit où il se termine actuellement

Indemnité aux Jurés. J. Bostwick et autres.

Compton. A. W. Kendrick et autres.

Chemin d'Arthabaska. D. Thomas et autres.

jusqu'au chemin *Craig*, au ou près du village de *Richmond*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, et pour faciliter l'enregistrement de certains contrats ou instruments écrits relatifs aux immeubles dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain, et que, dans l'intervalle, il soit imprimé pour l'usage des Membres.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social pour l'incorporation de manufactures, l'exploitation des mines, et pour d'autres objets de mécanique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain, et que, dans l'intervalle, il soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour pourvoir à la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*,'" a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Caron*, *Knoulton*, et *Moore*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, Se Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur :

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,

Moore,

Caron,

A. Dionne,

W. Morris,

J. Dionne,

Joliette,

Massue,

Hamilton,

De Boucherville,

Bruneau,

J. Morris,

Ferrie,

Pinhey,

Taché,

Matheson,

Knoulton,

Viger.

PRIERES.

Assurance maritime, Kingston. J. Counter et autres,

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *J. Counter* et autres, de la cité de *Kingston*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime."

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ecoles catholiques, Québec.

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de la corporation catholique romaine des commissaires des écoles de la cité de *Québec*, demandant que l'acte de la 9e *Vict.*, c. 27, soit modifié.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Cours de justice, Ottawa. J. Blackburne et autres.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *James Blackburne* et autres, du comté d'*Ottawa*, demandant que le dit comté soit formé en un district séparé, ayant des cours de juridiction civile et criminelle.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Dames charitables de Québec.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de l'association charitable des Dames catholiques romaines de *Québec*, demandant une allocation ; aussi, une pétition de *Ferdinand Filteau* et autres, de la paroisse de *Ste. Geneviève*, dans le comté de *Champlain*, demandant une allocation pour construire un pont sur la rivière *Champlain* ; aussi, une

Pont, rivière Champlain. F. Filteau et autres.

pétition des syndics de l'église de *St. André* à *Québec*, demandant une allocation pour le soutien d'une école en liaison avec la dite église ; aussi, une pétition de *David Trudel* et autres, de la paroisse de *Sainte-Geneviève*, dans le comté de *Champlain*, demandant des

Eglise St. André, Québec

Ecoles, Ste. Geneviève. D. Trudel et autres.

modifications à l'acte de la 9e *Vict.*, c. 27, relatif à l'éducation dans le *Bas-Canada* ; et aussi, une pétition de *Michel Larivé*, de la paroisse de *Ste. Luce*, comté de *Rimouski*, demandant un octroi de terres ou de deniers, en forme de rémunération pour avoir ouvert un chemin dans le dit comté.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *L. Z. Nolin* et autres, de la paroisse de *l'Assomption*, dans le comté de *Leinster*, demandant qu'il ne soit pas accordé de privilège exclusif, pour la construction d'un pont sur la rivière *l'Assomption*, à *M. A. La-Rocque*.

Pont de La-roque, rivière l'Assomption, L. Z. Nolin et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition de *Louis Méthot* et autres, de la paroisse de *Ste. Croix*, dans le comté de *Lotbinière*, demandant une allocation pour construire un pont dans la paroisse de ce nom.

Ste. Croix, L. Méthot et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de la compagnie du télégraphe de *Montréal*, demandant un amendement à sa charte ; aussi une pétition de la chambre de commerce de *Hamilton*, demandant l'abrogation des lois contre l'usure, ou qu'elles soient assimilées à celles de la *Grande-Bretagne* ; et aussi, une pétition de *E. L. Cushing*, de la cité de *Montréal*, demandant qu'il lui soit accordé une pension, comme veuve de feu *Frederick Cushing* décédé des fièvres pendant qu'il donnait ses soins aux émigrés.

Télégraphe de Montréal.

Chambre de commerce, Hamilton, lois d'usure.

E. L. Cushing de Montréal.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture No. 2. du comté de *Verchères*, pour l'année 1847, conformément aux réquisitions du statut provincial 8e *Vic.* c. 53. s. 5.

Société d'Agriculture, Verchères.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable M. *Moore*, a présenté deux pétitions de la corporation du "Bishop's College," *Lennoxville*, demandant que le dit collège ait le pouvoir de conférer des degrés en théologie et

Bishop's College.

et dans les arts, et demandant une allocation en faveur de la dite institution; et aussi une pétition de *A. Chapman* et autres, de la seigneurie de *Foucault*, demandant la liquidation de leurs réclamations pour les pertes qu'ils ont souffertes lors de l'invasion de cette province par des bandits Américains.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable *M. Caron* a présenté une pétition d'*Adélaïde Turcot*, de la paroisse du *Chateau Richer*, dans le comté de *Montmorency*, demandant qu'il lui soit accordé une pension comme veuve de feu *John Clark*, M.D., décédé à la suite des fièvres qu'il a contractées en donnant ses soins aux émigrés.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Clinton*, pour 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre pendant cette session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF,
Chambre de comité,
8e mars, 1848.

Le comité spécial chargé de faire rapport sur la question des impressions de cette Cham-

bre pour la présente session, a l'honneur de faire rapport —

Qu'il a examiné l'ouvrage fait pour cette Chambre par *M. John Cunningham Becket*, conformément à son contrat de la dernière session, et s'en déclare satisfait.

Monsieur *Becket* ayant dit à votre comité qu'il entreprendrait l'impression journalière ainsi que l'impression et la reliure des journaux et des appendices, et la reliure des papiers parlementaires de Votre Honorable Chambre pour la présente session, aux mêmes termes et conditions que ceux de la dernière session; et comme il y a toute probabilité que la session se terminera très prochainement, votre comité recommande que cet offre soit accepté, et qu'il ne soit pas demandé de soumissions, comme aux sessions précédentes.

Votre comité recommande de plus, qu'il soit immédiatement préparé par le greffier en loi de cette Chambre, un engagement que *M. Becket* signera avec deux cautions approuvées par votre comité, en faveur du greffier de cette Chambre, aux mêmes termes et conditions que celui de la dernière session, entre les mêmes parties.

Le tout humblement soumis.

J. MORRIS,
Président.

Ordonné, que le rapport soit adopté.

Adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Jeudi,

Jeudi, 9e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M'Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

Les Honorables MM.

Sullivan,

Roy,

Caron,

Moore,

W. Morris,

A. Dionne,

Joliette,

J. Dionne,

Hamilton,

Massue,

Bruneau,

De Boucherville,

Ferrie,

Pinhey,

Taché,

Matheson,

Knoulton,

Viger.

PRIERES.

Séminaire des
amis d'Hallowell.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour du séminaire des "Amis," dans le township d'*Hallowell*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Appendice, No. 2.)

Prince-Edouard, So-
phiasburgh,
Athol, et
Bathurst.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture du district de *Prince-Edouard*, *Sophiasburgh*, *Athol* et *Bathurst*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre H.)

Collège de
Nicolet.

L'honorable M. *Caron* a présenté une pétition de la corporation du collège de *Nicolet*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ste. Anne de
la Pérade. B.
Bailey et
autres

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Benjamin Bailey* et autres, de la paroisse de *Ste. Anne-de-la-Pérade*, dans le comté de *Champlain*, demandant des amendements à l'acte de la 9e Vict., c. 27.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Institut Cana-
dien, Québec,
M. A. Plamondon
et autres.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Marc-Aurèle Plamondon* et autres de *Québec*, demandant l'incorporation de l'institut canadien de *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de *O. J. Kemp* et autres, des townships de *Sutton*, *Potton*, *Dunham*, *St. Armand*, et *Stanbridge*, demandant que le chemin de *North-Sutton* soit continué et complété, sous la direction du bureau des travaux publics.

Chemin de
North Sutton.
O. J. Kemp et
autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *R. M'Gill Chambers*, du township de *Montague*, demandant que les lignes en dispute entre les townships de *Montague* et *North Elmsley*, et déterminées par un acte, ne soient pas changées.

Lignes, Mon-
tagne et North
Elmsley. R.
M. Chambers.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, et pour faciliter l'enregistrement de certains contrats ou instruments écrits relatifs aux immeubles dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill d'enregis-
trement B. C.
lu 2e fois.

Ordonné, que dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Caron*, *Knoulton* et *Moore*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture No. 1, du comté de *Verchères*.

Soc. d'agricul-
ture, No. 1,
Verchères.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit.

(Papiers parlementaires, lettre H.)

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *John Clark* et autres, résident dans les environs de *Montréal*, demandant qu'il soit fait une enquête au sujet de certains procédés adoptés par la commission des chemins à barrières de *Montréal*, et que les personnes qui ont souffertes des dommages en conséquence, soient indemnisées.

Chemins à
barrières, Mon-
tréal. J. Clark
et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant qu'il plaise gracieusement à Son Excellence, ordonner qu'il soit donné instruction

Envoi des sta-
tuts aux Mem-
bres du Conseil

instruction à la personne préposée à cet effet, de fournir à chacun des Membres de cette Chambre, un exemplaire relié des actes de chaque session du Parlement Provincial, aussitôt l'impression terminée; et sans attendre que les exemplaires destinés à être distribués aux Membres de cette Chambre leur soient livrés.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 10e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *Peter M^cGill*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Hamilton,
Bruneau,
Ferrie,
Taché,
Knoulton,
Roy,

Moore,
A. Dionne,
J. Dionne,
Massue,
De Boucherville,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

L'honorable M. *W. Morris* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'adresse de cette Chambre, en date d'hier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la chambre de commerce de *Montréal*, demandant que les travaux pour creuser le lac *St. Pierre* soient repris; et aussi, une pétition de *Hugh C. Baker* et autres, membres de la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie, demandant que la dite compagnie soit incorporée.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre les comptes de la maison de la Trinité de *Québec* pour l'année 1847.

Comptes de la Trinité de Québec.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre G.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Missisquoi* pour l'année 1847.

S. Agriculture de Missisquoi.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour du lycée de *Montréal* pour l'année expirée le 31 juillet, 1847.

Lycée de Montréal.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre I.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, jusqu'au 30 novembre, 1847.

Chemin du St. Laurent et de l'Atlantique.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre K.*)

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *D. F. M^cLaren* et autres, de *Litchfield*, demandant qu'il soit ouvert un chemin entre le *Portage-du-Fort* et la tête des rapides du *Callumette*, et que l'acte des écoles soit amendé; et aussi une pétition de *D. C. McLean* et autres, de *Eardly* et ses environs, demandant l'amélioration de certains chemins dans le dit township.

Litchfield. D. F. M^cLaren et autres.

Eardly. D. C. M^cLean et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition du président et des membres de la société de l'école britannique et canadienne de *Québec*, demandant une allocation.

Ecole britannique et canadienne de Québec.

Ordonné,

Envoi des statuts. Réponse à l'adresse.

Lac St. Pierre. Chambre de commerce, Montréal.

Assurance du Canada. H. C. Baker et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

R. J. Begley.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Robert James Begley*, demandant qu'il soit fait une enquête sur certaines charges de défalcation portées contre lui par l'honorable *W. B. Robinson*, commissaire en chef des travaux publics; et aussi une pétition de *P. Cowan*, et autres, des townships de *Brome, Dunham et Farnham*, demandant que le chemin entre le marché de *Stanstead* et le pont de *Yule* dans le comté de *Chambly*, soit planchéié en certains endroits, ou amélioré de quelque manière.

Chemin de Stanstead à Chambly. P. Cowan et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Instituteurs de Montréal. F. X. Valade et autres.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *F. X. Valade* et autres, de *Montréal*, demandant une allocation pour acheter une bibliothèque pour l'usage de l'association des instituteurs du district de *Montréal*; aussi une pétition de *Jean Baptiste Martin* de la paroisse de *St. Paschal*, dans le comté de *Kamouraska*, demandant le paiement de sa réclamation contre la ci-devant municipalité de *Kamouraska*; et aussi une pétition d'*Alexis Gagné* de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska*, demandant qu'il soit payé de son compte comme officier rapporteur aux élections municipales de cet endroit.

J. B. Martin de St. Paschal

A. Gagné de Kamouraska.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Chemin de Gatineau à Victoria. G. Church et autres.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *G. Church* et autres, des townships de *Hull, Wakefield et Masham*, demandant qu'il soit fait une appropriation pour améliorer les ponts sur le chemin entre la rivière *Gatineau* et la ferme *Victoria*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Collège M^cGill

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de la faculté de médecine du collège *M^cGill* de *Montréal* demandant une allocation pour le soutien de la dite institution; et aussi cinq pétitions de la municipalité du district de *Wellington*, demandant qu'il soit pris des mesures pour prévenir l'introduction d'une foule d'émigrés pauvres et malades; aussi demandant que les greffiers de townships aient le pouvoir d'administrer certains serments à différents officiers de township; aussi demandant qu'aucune partie des townships qui composent le dit district de *Wellington*, ne

Municipalité de Wellington.

Emigrés;

Serments;

District de Bruce;

soit détachée d'icelui pour former le district en contemplation de *Bruce*; aussi demandant que les municipalités aient le pouvoir de nommer leurs propres cotiseurs, et demandant que l'acte des écoles élémentaires soit modifié dans plusieurs cas.

Cotiseurs;

Acte des écoles

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *J. Egan* et autres du comté de *Lanark*, et du district de *Bathurst*, demandant que certains townships, formant actuellement partie du dit district soit érigés en un township séparé et distinct, sous les nom et raison de "District de *Renfrew*."

District de Renfrew. J. Egan et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition de *Jean Baptiste Miville Dechène*, de la paroisse de *St. Henry*, demandant une indemnité pour la perte de sa goëlette en novembre 1816, frétée par le Gouvernement de Sa Majesté pour transporter des provisions aux personnes en détresse aux *Trois-Pistoles* et à *Rimouski*.

J. B. Dechène de St. Henry.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément au quatrième ordre permanent, la Chambre a été appelée.

Appel de la Chambre.

LES HONORABLES MM.

Peter M^cGill,.....Présent.
Robert S. Jameson,.....Absent.
Peter Boyle de Blaquière,..Absent.
Robert Baldwin Sullivan,..Présent.
René E. Caron,...Absent, (mais en ville.)
William Morris,.....Présent.
George Pemberton,.....Absent, (en Angleterre.)
Alexander Fraser,.....Absent.
Barthelemy Joliette,.....Présent.
James Crooks,.....Absent.
Adam Fergusson,.....Absent.
John Macaulay,.....Absent.
John Hamilton,.....Présent.
François P. Bruneau,.....Présent.
John Mc Donald,.....Absent.
Adam Ferrie,.....Présent.
Jean B. Taché,.....Présent.
Paul H. Knoulton,.....Présent.
Thomas Mc Kay,.....Absent.

Gabriel

Gabriel Roy.....Présent.
 Philip H. Moore.....Présent.
 Amable Dionne.....Présent.
 Joseph Dionne.....Présent.
 George J. Goodhue.....Absent.
 Levis P. Sherwood.....Absent.
 William Walker.....Absent.
 Christopher Widmer.....Absent.
 J. Emilius Irving.....Absent.
 Louis Massue.....Présent.
 P. B. de Boucherville,....Présent.
 James Morris.....Absent.
 James Gordon.....Absent.
 Hamnet Pinhey.....Présent.
 James Ferrier.....Absent.
 Roderick Matheson.....Présent.
 George S. Boulton.....Absent.
 Denis B. Viger.....Présent.

L'hon. J. Neilson
décédé.

L'honorable Orateur a informé la Chambre, en sa qualité de président du comité des privilèges, que depuis la dernière session, l'honorable John Neilson, un des Membres de cette Chambre, était décédé.

Lettre de l'hon. J. McDonald.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre une lettre de l'honorable John McDonald au sujet des procédés de la dernière session, relativement à son absence de sa place, comme l'un des Membres du Conseil Législatif, pendant deux sessions consécutives de la Législature, et

Lue.

La dite lettre étant lue par le greffier,

Il a été proposé,

Que cette Chambre se mette immédiatement en comité des privilèges pour prendre en considération le sujet de la dite lettre.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité des privilèges en conséquence.

Quelque tems après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'honorable Orateur a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait pris le sujet de la dite lettre en considération, y avait fait

quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Massue, a présenté une pétition de Romain Dallair et autres, des townships de Dorset, Sherley, et Lambton, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers le dit township de Dorset; et aussi, une pétition d'Adrien Blouin, et autres, des townships de Tring, Forsyth, Price, Lambton et Aylmer, demandant une allocation pour la continuation et l'amélioration du chemin Lambton.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 13 Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

Mc Gill,
 Sullivan,
 Caron,
 W. Morris,
 Joliette,
 Hamilton,
 Ferrie,
 Taché,
 Knoulton,

Roy,
 A. Dionne,
 J. Dionne,
 Massue,
 De Boucherville,
 Pinhey,
 Matheson,
 Viger.

PRIERES.

La Chambre a été informée qu'il avait été émané une commission sous le grand sceau, nommant l'honorable René Edouard Caron, Orateur de cette Chambre.

Sur quoi la commission a été délivrée au greffier, et elle a été lue par lui, comme suit:



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, etc., etc., etc.

L'honorable René Edouard Caron.

SALUT:—

ATTENDU que par et en vertu d'un certain acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, et intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué, que le Gouverneur de la Province du Canada aura pouvoir et autorité de temps à autre, par un instrument sous le grand sceau de notre dite Province, de nommer un Membre du Conseil Législatif de la dite Province, Orateur du dit Conseil Législatif, et de le déplacer et d'en nommer un autre à sa place; Maintenant sachez, que nous reposant sur votre loyauté, fidélité, sagesse et discrétion reconnues, nous vous avons constitués et nommés, et par ces présentes, nous vous constituons et nommons Orateur du dit Conseil Législatif de notre dite Province, durant notre plaisir royal et que vous serez Membre du dit Conseil Législatif de notre dite Province, au lieu et place de l'honorable Peter M^cGill, résignataire, avec pouvoir et autorité de faire et remplir tous les devoirs et choses qui de droit et en vertu de la loi, sont du ressort de la dite charge; C'est pourquoi, nous ordonnons et commandons, vous, le dit René Edouard Caron, de vaquer bien aux, et de remplir effectivement les devoirs de la dite charge, et ces présentes nos lettres patentes royales, vous seront une garantie suffisante à cet effet.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James,

Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier de l'Ordre trèsancien et très noble du Chardon, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc., à Montréal, ce onzième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de Notre Règne.

L. H. LAFONTAINE.

Proc. Général.

Par Ordre,

R. B. SULLIVAN,

Secr.

Enregistré dans le bureau du registrateur des records à Montréal, le 13e jour de mars, 1848, dans le 20e registre des commissions et des lettres patentes, fol. 14.

R. A. TUCKER.

Registrateur.

Alors l'honorable Orateur a pris le fauteuil au pied du trône, et il a été ordonné que la masse soit portée devant lui. Il prend son siège.

L'honorable M. Macaulay s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par John F. Taylor, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature. L'hon. M. Macaulay prend son siège.

L'honorable M. Ferrie a présenté deux pétitions de l'asile des orphelins protestants de Montréal, demandant une allocation pour la construction d'une bâtisse convenable pour les fins de leur institution; aussi, demandant une allocation pour le soutien annuel de cette institution; et aussi, une pétition de la société bienveillante des dames de Montréal, demandant une allocation. Orphelins protestants. Société bienveillante, Montréal.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. A. Dionne a présenté à la Chambre S. Agriculture de Bellechasse.

Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Bellechasse*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:—

(Papiers parlementaires, lettre H)

L'honorable M. J. Dionne a présenté une pétition de *L. Rousseau* et autres, des paroisses de *St. Jean-les-Chaillons*, *St. Pierre les Becquets*, et de *St. Edouard-de-Gentilly*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre le moulin à farine de cette dernière paroisse et la *Rivière-aux-Origneaux* dans la paroisse de *St. Pierre-les-Becquets*, et pour bâtir un pont sur cette rivière; et aussi une pétition de *L. M. Cressé* et autres, du district des *Trois-Rivières* demandant l'abrogation du proviso qui se trouve au bas de la 27e section du 21e chapitre du statut de la dernière session, relativement à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Massue a présenté une pétition du révérend *E. Dufour* et autres, des townships de *Stanford*, *Somerset*, *Blanford* et d'*Arthabaska*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin dans ces townships et pour bâtir un pont sur la rivière *Bécancour*; et aussi, une pétition du révérend *P. Huot* et autres, de la paroisse de *Ste. Foye*, demandant des modifications à l'acte des 10e et 11e Vict., c. 7, relativement aux autorités municipales dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. Joliette a présenté une pétition du révérend *A. Lefrançois* et autres, de la paroisse de *St. Augustin*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers cette paroisse.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture du comté de *Nicolet*, et nos. 1 et 2, du comté de *Dorchester*.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Papiers parlementaires, lettre H.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer de *Peterboro* et *Port-Hope*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(Papiers parlementaires, lettre F.)

L'honorable M. Knoultton a présenté une pétition de *G. K. Foster* et autres, syndics de l'académie de *Richmond* dans le township de *Shipton*, dans le comté de *Sherbrooke*, demandant une allocation en faveur de la dite institution; aussi, une pétition de *C. Jackson* et autres, syndics de l'académie de *Charleston*, demandant une allocation en faveur de la dite institution; et aussi, une pétition de *John Moore* et autres, des townships d'*Eaton*, *Newport*, *Clifton*, *Hereford*, *Dudswell*, et *Westbury*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin à travers les dits townships jusqu'à la cité de *Quebec*; aussi, une pétition de *Thomas C. Allis* et autres, du township de *Shipton* et des environs; aussi, une pétition de *T. Davis* et autres, des townships d'*Eaton*, *Bury*, *Dudswell*, *Weedon* et *Westbury*, demandant respectivement une allocation pour ouvrir un chemin depuis le dit township de *Dudswell* jusqu'au township de *Shipton* susdit; aussi, une pétition de *George Taylor* et autres, du comté de *Stanstead*, demandant que le Gouvernement accorde une dotation en faveur d'une institution pour l'éducation des sourds-muets; aussi, une pétition de *John W. Baxter* et autres, du township de *Stanstead*, demandant une allocation pour l'ouverture d'un chemin de *Stanstead-Plain* au village de *Georgeville*; aussi, une pétition de *Thomas C. Allis* et autres, des townships de *Shipton*, *Melbourne*, *Windsor* et *Brompton*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de *Kingsey* à *Danville*; et aussi, une pétition de *G. K. Foster* et autres, habitants de certains townships, dans les comtés de *Drummond* et *Sherbrooke*, demandant que les dits townships soient érigés en un comté nouveau, sous le nom de comté de *Richmond*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. de Boucherville a présenté une pétition de la corporation du collège de *Chambly*, demandant une allocation; aussi, une

Chemin de Gentilly à la Rivière-aux-Origneaux. L. Rousseau et autres.

Trois-Rivières. L. M. Cressé et autres.

Stanford, Somerset, &c. Rév. E. Dufour et autres.

Ste. Foye. Rév. P. Huot et autres.

St. Augustin. Rév. A. Lefrançois et autres.

S. Agriculture. Nicolet et Dorchester.

Chemin de fer Peterboro' et Port Hope.

Académie de Richmond. G. K. Foster et autres.

Académie de Charlestown. C. Jackson et autres.

Eaton, Newport, Clifton, etc. J. Moore et autres.

Chemin de Dudswell à Shipton T. Davis et autres.

Sourds-muets. Stanstead. G. Taylor et autres.

Chemin de Stanstead Plain. J. W. Baxter et autres.

Chemin de Kingsey à Danville. T. C. Allis et autres.

Comté de Richmond. G. K. Foster et autres.

Collège Chambly.

Troubles de
1837-8.
J. B Melorche
et autres.
Rev. H.
Moreau et
autres.
Rev. A. Groux
et autres.

une pétition de *Jean Baptiste Meloche* et autres, de la paroisse de *St. Augustin* ; aussi, deux pétition du révérend *H. Moreau* et autres, de la paroisse de *St. Eustache* ; aussi, une pétition du révérend *A. Groux* et autres, de la paroisse de *St. Benoit*, demandant séparément, à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont souffertes pendant les troubles de 1837-8 ; aussi, une pétition de *William Evans* de la paroisse de *Montréal*, demandant que la Législature lui accorde une rémunération d'une nature quelconque pour les pertes qu'il a souffertes pour promouvoir l'agriculture dans le *Bas-Canada* ; et aussi, une pétition de la corporation du collège de *l'Assomption*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

W. Evans de
Montréal.

Collège de
l'Assomption.

Bill des sociétés à fonds social lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la formation de " compagnies à fonds social pour l'incorporation de manufactures, l'exploitation des " mines, et pour autres objets de mécanique," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Sullivan, W. Morris, Joliette, Macaulay, Knoulton*, et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Lettre de
l'honorable J.
McDonald.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité des privilèges afin de reprendre la considération du sujet d'une lettre reçue de l'honorable *John Mc Donald*, relativement aux procédés qui ont eu lieu pendant la dernière session du Parlement, au sujet de son absence de son siège comme Membre du Conseil Législatif, pendant deux sessions consécutives de la Législature.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Permis de
siéger de nouveau.

L'honorable Orateur a fait rapport de la part du comité, qu'il avait pris de nouveau en considération le sujet de la dite lettre, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau, mercredi prochain.

Ordonné, en conséquence.

Chemin de
l'Île-Verte à
Témiscouata.
M. Coté et
autres.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition de *Magloire Coté* et autres, du comté

de *Rimouski*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin depuis la paroisse de *l'Île-Verte*, dans ce comté, jusqu'au lac *Témiscouata*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition d'*Edouard Normand* de la paroisse du *Cap-de-la-Madeleine*, demandant une indemnité pour les dommages que la construction d'un pont sur la rivière *St. Maurice* a causé à sa propriété ; aussi une pétition de *J. Birch* et autres, de la cité de *Québec*, en faveur de certaines personnes qui ont souffertes dans leurs personnes et leurs biens, par suite de l'éroulement du mur du gouvernement en 1841, demandant qu'elles soient indemnisées de leurs pertes ; et aussi une pétition de *James Motz*, de la cité de *Québec*, demandant que les privilèges et les droits qui lui appartiennent comme propriétaire d'un pont sur la rivière *Etchemin* lui soient conservés intacts.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition de *Jean Baptiste Toutant* et autres, du comté de *Champlain*, demandant des modifications à l'acte de la 9e *Vict.*, chap. 27, et l'abrogation de l'acte 10e et 11e *Vict.*, chap. 7, relatif à l'éducation et à l'établissement d'autorités municipales dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. A. *Dionne* a présenté une pétition de *Louis Leclerc* et autres, de *Ste. Anne-des-Monts* et *Cap-Chat*, dans le comté de *Gaspé*, demandant qu'ils soient érigés en une municipalité ; et aussi une pétition de *Joseph Vallée* et autres, des lieux dernièrement mentionnés, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de *Matane* à *Cap-Chat*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *John Williams* du township de *Thorold*, demandant qu'il soit indemnisé de la perte d'un lot de terre qui a été illégalement vendu sous la direction de l'agent des terres de la couronne du district de *Brock*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Knoulton* a présenté une pétition des syndics de l'académie de *Sherbrooke*.

Edouard Nor-
mand.

Éroulement
d'un mur à
Québec.
J. Birch et
autres.

Pont St. Henry,
James Motz de
Québec.

Écoles et Mu-
nicipalités.
J. Bte Toutant
et autres.

Ste. Anne des
Monts.
L. Leclerc et
autres

Chemin de
Matane à
Cap-Chat.
J. Vallée et
autres.

J. Williams,
de Thorold.

Académie de
Sherbrooke.

brooke, demandant une allocation pour le soutien de la dite institution.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 14e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,
Taché,

Les honorables MM.

A. Dionne,
J. Dionne,
De Boucherville,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

Rapport du bibliothécaire.

L'honorable M. *Viger* du comité spécial auquel a été référé le rapport du bibliothécaire, a fait rapport qu'il recommandait que les livres énumérés dans la liste ci-jointe fussent achetés et déposés dans la bibliothèque, aussi promptement et à aussi peu de frais que possible, et que le bibliothécaire soit en même temps autorisé à se procurer la continuation des rapports judiciaires, et des ouvrages périodiques que la bibliothèque possède déjà.

Le comité a reçu un mémorial du bibliothécaire au sujet de la nomination d'un messenger, destiné exclusivement au service de la bibliothèque pendant l'année entière; Votre comité n'est pas préparé à recommander cette suggestion, car le salaire du premier messenger ayant été augmenté à deux reprises différentes, à la condition expresse qu'il se procurerait l'assistance dont il aurait besoin, votre comité est d'opinion que le service de la bibliothèque doit être compris dans ses devoirs.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Lu.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *John McCuaig* ci-devant de la paroisse *St. George*, seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes à raison de ce que le Gouvernement du *Haut-Canada* a concédé des terres qu'il occupait dans la dite seigneurie de la *Nouvelle-Longueuil*, à certaines personnes résidentes dans le township de *Lancaster*; et aussi, une pétition de *Charles Emond* et autres, de *Berthier*, demandant la continuation de l'allocation annuelle en faveur de l'Académie de *Berthier*.

Nouvelle-Longueuil, J. McCuaig.

Académie de Berthier.

Ordonne, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la société d'agriculture du district d'*Ottawa* pour l'année 1847.

S. Agriculture Ottawa.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable M. *Macaulay* a présenté six pétitions de la municipalité du district de *Niagara*, demandant un acte pour mettre les habitants du dit district en état, au moyen d'une convention de délégués, nommés pour cet objet, de choisir un endroit plus propice pour une ville de district que celui que la ville de *Niagara* offre actuellement; aussi, demandant que les municipalités soient autorisées à posséder des terrains pour l'usage des cimetières publics, quand ils seront demandés par les habitants; et aussi pour les autoriser à prélever une taxe sur toute propriété imposable pour l'acquisition et l'entretien des dits terrains; aussi demandant que l'acte de la 9e *Vict.*, chap. 2. qui impose un droit de deux pence par gallon sur les liqueurs fermentées de la manufacture de cette province, soit pris de nouveau en considération; aussi demandant que le chemin macadamisé entre *Queenston* et *Grimmsby*, soit ouvert jusqu'au centre du village de *Jordan*, dans le township de *Louth*; aussi demandant un acte pour autoriser les municipalités de district à pourvoir à l'entretien et au support des aliénés sans ressources dans leur district respectifs; et aussi, demandant que la décharge à l'entrée de la rivière *Welland* soit creusée, et qu'il soit pratiqué

Municipalité de Niagara. Ville de district.

Cimetière publics.

Liqueurs fermentées.

Chemin de Queenston à Grimmsby.

Aliénés indigents.

pratiqué une ouverture depuis la dite rivière *Welland* à la rivière *Niagara*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table

Chemin de
Kapiboucheka
M. Lymburner
et autres.

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de *Marcel Lymburner* et autres, du comté de *Champlain*, demandant une allocation pour ouvrir un chemin de *St. Stanislas* de *Batiscan*, à l'endroit appelé *Kapiboucheka*, dans ce comté; aussi, une pétition de *Marcel Lymburner* et autres, du comté de *Batiscan*, demandant l'ouverture d'un chemin depuis le rivage de la rivière *Batiscan*, jusqu'à la ville des *Trois-Rivières*; aussi, une pétition de *Vincent Dubé* et autres, du comté de *Kamou-raska*, demandant la continuation du chemin depuis la paroisse de *Ste. Anne-de-la-Pocatière* jusqu'au township de *Ixworth*, dans ce comté; aussi, une pétition de *J. B. Croteau* et autres, du township d'*Halifax*, demandant une allocation pour acheter du grain de semence; aussi, une pétition de *Marcel Lymburner* et autres, de *St. Stanislas* de *Batiscan*, demandant des modifications, à l'acte de la 9e Vic., c. 27, relatif à l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*; et aussi, une pétition de *Louis Deneys* et autres, du comté de *Mégantic*, demandant une allocation pour améliorer le chemin *Lambton*, et pour construire une pont sur la rivière *Chaudière*.

Chemin de
Batiscan aux
Trois-Rivières

Chemin de
Ixworth. V.
Dubé et autres

Halifax. J.
B. Croteau et
autres.

Education.
M. Lymburner
et autres.

Chemin
Lambton. L.
Deneys et
autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Durham,
Kingsey, etc,
K. J. Millar,
et autres.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de *K. J. Millar* et autres, des townships de *Durham*, *Kingsey*, *Acton* et *Roxton*, demandant une allocation pour continuer le chemin de *Québec* depuis l'endroit où il se termine à *Kingsey* jusqu'à son point d'intersection avec le grand chemin de *Sherbrooke* à *Montréal*; aussi, une pétition de la municipalité du district de *Simcoe*, demandant que les argents accordés pour l'amélioration des chemins dans le dit district, soient employés pour cet objet, en conformité aux intentions exprimées dans l'acte des 4e et 5e Vic., c. 28.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 15e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur :

Les Honorables MM.

M. Gill,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,
Taché,

Les Honorables MM.

A. Dionne,
J. Dionne,
De Boucherville,
Pinhey,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

L'honorable M. *M. Gill* a présenté une pétition du bureau de police de la ville de *Ste. Catherines*, demandant que la dite ville soit incorporée; aussi, une pétition de l'hôpital général de *Montréal*, demandant une allocation.

Bureau de
Police de Ste.
Catherines.

Hôpital Gé-
néral de Mont-
réal.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté quatre pétitions de la municipalité du district de *Gore*, demandant qu'aucuns des townships qui forment actuellement partie du dit district n'en soient détachés pour les réunir en un nouveau district; aussi demandant que les diverses municipalités du district soient autorisées à rémunérer leur préfets respectifs pour leurs services; aussi, demandant la modification de l'acte des écoles; aussi, demandant que les municipalités de district nomment les collecteurs et cotiseurs.

Municipalité
de Gore, Town-
ship détaché.

Rémunération
des préfets.

Ecoles.

Collecteurs et
Cotiseurs.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *L. G. Bigelow* et autres, de *Lochaber*, *Templeton*, et *Buckingham*, demandant l'ouverture d'un nouveau chemin à travers les dits townships jusqu'à *Gattineau*.

Chemin Gat-
tineau. L. G.
Bigelow et
autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de *Samuel Anderson* et autres, du township de *Rawdon*, demandant que les argents souscrits pour les écoles élémentaires leur soient remis; et aussi, une pétition des Dames de la Charité, directrices de l'asile des

Argents des
écoles, Raw-
don. S. An-
derson et
autres.

Dames de la
Charité.

des

des orphelins catholiques romains de *Montréal*, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Enniskillen et
Bosanquet. H.
Jones et autres

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *H. Jones* et autres, des townships de *Enniskillen*, *Bosanquet*, et des townships environnants, demandant que les dix townships au nord du district d'*Ouest*, soient érigés en un nouveau district.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Artisans de
Montréal.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de l'institut des artisans de *Montréal* pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre U.*)

S. Agriculture,
Mégantic et
Elizabethtown

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture de *Mégantic* et d'*Elizabethtown* pour l'année 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

B. d'épargnes,
Montréal.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la banque d'épargnes, pour la cité et le district de *Montréal*, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre T.*)

Compagnie de
transport. J.
Dean et autres

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *James Dean* et autres, de la cité de *Québec*, demandant à être incorporés pour le transport des effets, marchandises, et voyageurs entre *Québec*, le lac *Champlain*, et les lacs supérieurs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Lettre de l'hon.
J. McDonald.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette de nouveau en comité des privilèges, afin de prendre de nouveau en considération le sujet principal d'une certaine lettre reçue de l'honorable *John McDonald*,

au sujet de certains procédés adoptés à la dernière session du Parlement, relativement à son absence de sa place comme l'un des Membres du Conseil Législatif, pendant deux sessions consécutives de la Législature.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité des privilèges sur le contenu de la dite lettre, vendredi prochain. Considération remise.

Ordonné, que les honorables MM. *Macaulay*, *Taché*, de *Boucherville*, et *Matheson*, soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session. Comité des Contingents. Membres ajoutés.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Jeudi, 16e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été.

L'honorable *René E. Caron*, Orateur :

Les honorables MM.

Les honorables MM.

McGill,
Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,
Taché,

A. Dionne,
J. Dionne,
De Boucherville,
Pinhey,
Matheson,
Viger,

PRIERES.

L'honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre. Dépêches.

Et il a été alors lu comme suit :

ELGIN, ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies de plusieurs dépêches du secrétaire d'état de Sa Majesté, énumérées dans la cédule ci-annexée.

Hôtel

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 15e mars, 1848.

Cédula des dépêches qui accompagnent le message du Gouverneur Général au Conseil Législatif, du 15e mars, 1848

No.	DATE.	SUJET.
Navigation.	110 31 juillet, 1847.	Sur les lois de navigation.
Liste Civile.	114 14 Août,	Le bill de la liste civile sera sanctionné.
Naturalisation.	Circulaire. 25 Sept.,	Au sujet d'un acte pour la naturalisation des aubains, passé par le Parlement Impérial.
	124 25 Sept.,	Même sujet.
Chemin de fer, Halifax et Québec.	133 23 Oct.,	Sur l'exploration du chemin de fer de Halifax et Québec.
Bills des chemins de fer.	136 18 Nov.,	Sur les bills des chemins de fer de la dernière session

(Appendice, No. 3.)

Hospice de la maternité. L'honorable M. *M'Gill* a présenté une pétition de l'université de l'hospice de la maternité, demandant une allocation.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Collège Joliette. Industrie. L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition en son nom, demandant que l'allocation annuelle de £100 en faveur du collège dont il est le fondateur dans le village d'*Industrie*, et connu sous le nom de "Collège *Joliette*," soit continuée.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Municipalité de Montréal. L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition de la municipalité du comté de *Montréal*, demandant l'abrogation de l'acte de la dernière session relatif aux municipalités dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Instituteurs, Kingston, J. Hopkins et autres. L'honorable M. *Macaulay* a présenté une pétition de *John Hopkins* et autres, instituteurs de la cité de *Kingston*, demandant qu'ils soient payés de certains arrérages de salaire qui leur sont dûs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de l'école de médecine et de chirurgie de *Montréal*, demandant une allocation; et aussi, une pétition de l'hospice de la maternité de *Montréal*, demandant une allocation.

Ecole de Médecine, Montréal.

Hospice de la Maternité, Montréal.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Sullivan*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre une cédula des débetures rachetées et restent dues, jusqu'au 4e mars, 1848.

Débetures.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elle est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre M.)

L'honorable M. *Sullivan*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre certains documents relatifs à la distribution de fusils de munition à l'usage de la milice, dans le comté de *York*.

Fusiles, Newmarket.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit.

(Appendice, No. 4.)

L'honorable Orateur a présenté une pétition du très révérend Lord Bishop de *Montréal*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour rembourser les frais de voyage des ecclésiastiques de l'église d'*Angleterre*, qui ont porté des secours aux émigrés malades à la *Pointe St. Charles* depuis le mois de juin dernier jusqu'à ce jour.

Evêque de Montréal, secours aux Emigrés.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial au sujet du rapport du bibliothécaire, et

Rapport du bibliothécaire considéré.

Le dit rapport a été alors lu de nouveau par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Adopté.

L'honorable M. *Sullivan* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'adresse de jeudi dernier, au sujet de la livraison, aux Membres de cette Chambre, des statuts imprimés, et qu'il avait plu à Son Excellence de

Adresse relative aux statuts.

de dire qu'elle se rendrait avec beaucoup de plaisir au désir de cette Chambre.

Municipalité de Newcastle. Ecoles.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de la municipalité de *Newcastle*, demandant la modification de l'acte des écoles élémentaires; et aussi une pétition de *Rebecca Sylvester*, ci-devant institutrice de l'école centrale du *Haut-Canada* à *Toronto*, demandant une allocation.

R. Sylvester de Toronto.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 17e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

M^cGill,
Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,
Taché,

Roy,
A. Dionne,
J. Dionne,
De Boucherville,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

Bornes, Lot 30 et Smith's Falls. J. Atchison et autres.

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *James Atchison* et autres, de *Smith's Falls*, dans le township de *North Elmsley*, demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour modifier un acte qui détermine les vraies limites entre le lot no. trente dans la quatrième concession, et le village de *Smith's Falls*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Rivière du Chêne. L. Legendre et autres.

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté une pétition de *Louis Legendre* et autres, de la paroisse de *Lotbinière*, demandant que le pont sur la rivière *Duchêne*, soit achevé.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

S. Agriculture de Berthier.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Berthier*, dans le district de *Montréal*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :—

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Simon Bedard* et autres, de *Québec*, demandant que les débentures émanées en faveur des incendiés qui ont souffert par suite des grands incendies dans cette ville, soient achetées par le Gouvernement.

Débentures des incendiés. S. Bedard et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Viger* a présenté une pétition de *P. Paterson* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant que le capital de la compagnie du bassin sec de *Toronto*, soit augmenté.

Bassin sec de Toronto. P. Paterson et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *W. Morris*, a présenté une pétition du révérend *William Bell* et autres, du district de *Bathurst*, demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance dans cette province.

Intempérance. Rev. W. Bell et autres, de Bathurst.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada* devraient avoir force et effet," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des Jurés. B. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité des privilèges, afin de prendre de nouveau en considération le sujet principal d'une certaine lettre reçue de l'honorable *John MacDonald*, relativement aux procédés adoptés à l'égard de son absence de sa place comme un des Membres du Conseil Législatif, pendant deux sessions consécutives de la Législature.

Lettre de l'honorable J. MacDonald considérée.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Orateur a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le sujet principal de la dite lettre, et l'avait chargé de faire rapport de certaines résolutions, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dites résolutions ont été alors lues par le greffier, comme suit :

Résolutions.

Résolu,

Résolu, qu'il appert par la lettre de l'honorable *John MacDonald*, en date du 21 février dernier, ainsi que par les journaux de cette Chambre, que le dit honorable *John MacDonald* s'est absenté de cette Chambre pendant deux sessions consécutives de la Législature de cette Province, et que le dit *John MacDonald* n'a pas obtenu la permission de s'absenter, de Sa Majesté, ou du Gouverneur de cette Province, signifiée à cette Chambre, et que partant, le siège du dit *John MacDonald* est devenu vacant.

Résolu, en conséquence, que, conformément à la 8e section de l'acte impérial, intitulé, "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," cette Chambre déclare, décide, et statue que le siège du dit honorable *John MacDonald* dans ce Conseil est devenu vacant.

Résolu, que les résolutions précédentes, accompagnées des procédés antérieurs de cette Chambre, et de la lettre de M. *MacDonald*, soient communiquées à Son Excellence le Gouverneur Général, pour l'information de Son Excellence.

La première résolution étant lue la seconde fois.

Il a été proposé qu'elle soit adoptée.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

La seconde résolution étant lue la seconde fois,

Il a été proposé qu'elle soit adoptée,

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

La troisième résolution étant lue la seconde fois,

Il a été proposé qu'elle soit adoptée.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

DISSENTIENT :

1°. Parcequ'en réponse à la lettre que le greffier lui avait adressée, conformément à

l'ordre de cette Chambre, M. *MacDonald* allègue un fait pour prouver que son absence, pendant la session du Conseil qu'il a manqué de prendre son siège, n'a pas dépendu de lui, savoir la maladie; excuse qui dans des cas semblables est toujours considérée comme suffisante.

2°. Parceque si l'on doutait de la nature ou de la vérité des faits énoncés par M. *MacDonald* comme cause de son absence, on devait en premier lieu, s'enquérir de ces faits, pour mettre la Chambre à portée de juger si l'excuse était suffisante.

3°. Parceque si la Chambre ne voyait dans les termes ou la teneur de la lettre de M. *MacDonald*, aucunes raisons suffisantes d'excuse, elle devait, tant par considération pour elle même que pour M. *MacDonald*, déclarer les raisons qui l'engageait à le priver de son siège, en le déclarant vacant.

D. B. VIGER.

L'honorable M. de *Boucherville* a présenté une pétition de *J. B. Vachon* et autres, du district de *Québec*, demandant la modification de la loi qui règle l'inspection et le mesurage du bois. Inspection du bois, Québec. J. B. Vachon et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Macaulay* a présenté une pétition de la corporation de la cité de *Kings-ton*, demandant la modification de son acte d'incorporation. Corporation de Kingston.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de la société littéraire et historique de *Québec*, demandant une allocation. S. Littéraire de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Joliette* a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture des comtés de *Chambly* et *Rouville*, pour l'année 1847. S. Agriculture Chambly et Rouville.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Lundi,

1re résolution adoptée.

2e résolution adoptée.

3e résolution adoptée.

Protêt de l'hon. D. B. Viger.

Lundi, 20e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les Honorables MM.

M^cGill,
Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Ferrie,

Les Honorables MM.

Roy,
A. Dionne,
De Boucherville,
Pinhey,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

L'honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a mis devant la Chambre un état des comptes et affaires du pénitencier provincial, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre S.)

L'honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre, un estimé de certaines dépenses du gouvernement civil de la province du Canada, pour l'année 1848, pour lequel il est nécessaire d'accorder des subsides, accompagné d'un rapport de l'inspecteur-général; et aussi un état du revenu du fonds consolidé de la province du Canada, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre R.)

L'honorable M. A. Dionne a présenté une pétition de William Black et autres, de la paroisse de St. Roch, dans la cité de Québec, demandant qu'il soit pris des mesures propres à leur assurer la part des £100,000 votés en faveur de ceux qui ont souffert par les incendies de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Ferrie a présenté une péti-

tion d'Albert Furniss, de la part de la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de la cité de Toronto, demandant qu'elle soit entendue par Conseil contre la passation du bill pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto.

Compagnie du Gaz de Toronto. A. Furniss.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée soit maintenant lue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. Sullivan a présenté une pétition de l'institut des artisans de Toronto, demandant une allocation; aussi une pétition de Hannah Thompson de la ville de Perth, demandant que l'on fasse disparaître certains griefs provenant de la vente de certaines terres sur l'île de Cockburn; aussi une pétition de James O'Loane et autres, de la ville d'An-

Artisans de Toronto.

H. Thompson de Perth.

Ancester, J. O'Loane et autres.

caster, demandant qu'ils ne soient pas tenus de payer les droits de barrières sur un espace de huit milles de chemin, entre la sixième concession de Glanford et l'endroit où se termine le chemin planchéié d'Hamilton et Port Dover; aussi une pétition de Daniel L. Gilkison et autres, de la ville de Brantford, demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin planchéié de Brantford à Paris; aussi six pétitions de la municipalité de Niagara, demandant que la reconstruction d'un monument à la mémoire de feu le major-général Sir Isaac Brock, soit commencé sans délai, et que l'on s'accorde sur le dessein d'un monument préférable à un obélisque; et aussi, demandant que certains propriétaires de terres du township de Rainham, soient indemnisés de la perte de certaines parties de leurs terres qui se trouvent diminuées en étendue en conséquence de la ligne qui détermine les bornes de ce township et des terres des sauvages qui forment actuellement le township de Cayuga; aussi demandant que le dit township de Cayuga soit divisé en deux townships; aussi demandant qu'il soit adopté des mesures pour déterminer l'endroit où le registraireur du comté de Haldimand devra construire la bâtisse pour son bureau et les voûtes; aussi demandant un acte pour confirmer l'opinion qui a existé jusqu'à présent relativement aux terres qui se trouvent légalement incluses dans divers townships du dit district; aussi demandant un acte pour définir les devoirs des arpenteurs; aussi

Chemin de Brantford à Paris. D. L. Gilkison et autres.

Municipalité de Niagara.

Monument de Brock.

Rainham et Cayuga.

Division de Cayuga.

Enregistrement de Haldimand.

Devoirs des arpenteurs.

une

Comptes du pénitencier.

Estimés.

Revenu.

Incendiés de Québec. W. Black et autres.

J. Jarron et
autres

une petition de *John Jarron* et autres, du district de *Niagara*, demandant un acte pour obliger les municipalités de district, à bâtir et réparer tous les ponts sur les grands chemins dans les limites de leurs municipalités au moyen d'argent provenant des fonds communs du district; aussi une pétition de *John F. Cooper* et autres, et de *Jacob Horner* et autres, des townships de *Walpole* et *Rainham*, demandant, séparément, l'amélioration du chemin entre *Dunnville* et *Port Dover*; et aussi une pétition d'*Alexander MacDonald Lockhart* et autres, du township de *Sherbrooke Forest*, demandant que le dit township ne soit pas annexé à celui de *Moulton*.

Chemin de
Dunnville et
Port Dover.

Sherbrooke
Forest. A.
M. Lockhart
et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

S. Agriculture
Gananoque et
Simcoe

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture des districts de *Gananoque* et *Simcoe*, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

S. d'épargnes,
Quebec.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la banque d'épargnes de *Québec*, jusqu'au 4e mars, 1848, et aussi un retour de la banque commerciale du district de *Midland*, jusqu'à la même date.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre T.*)

Bill du gaz de
Kingston.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *MacDonald*, de *Kingston*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de l'éclairage au "gaz de la cité de *Kingston*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

46e règle sus-
pendue.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre pour le reste de la session.

DISSENTIENT :

PIERRE BOUCHERVILLE.

Ordonné, que le Bill dernièrement mentionné soit lu la seconde fois, immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *John H. Cameron* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'Athenæum de *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill de Athenæum de Toronto.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Wilson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser le recteur et les marguilliers de l'église *St. Paul, London*, à vendre une partie de la terre de la cure, à certaines conditions," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill de l'église St. Paul, London.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que la dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Lemieux* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour rendre exécutoires certains jugements rendus par les ci-devant cours du banc du Roi dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des jugements exécutoires.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé de l'honorable Orateur et de l'honorable M. *Joliette*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de l'institut de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut canadien de "Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de l'assurance du Canada.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable *Sir Allan MacNab* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill des matelots.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour régler l'engagement des matelots, et pour affecter les honoraires payables en vertu "d'icelui," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine "d'avoine," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre." Bill de l'inspection de la farine.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Wetenhall* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation "de la ville de *Dundas*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre." Bill d'incorporation de Dundas.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Wilson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du "Western Telegraph," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre." Bill du Western Telegraph.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables

honorables MM. *Macaulay*, *Ferrie* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, manufac-
ture de Lon-
on.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Wilson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de *London*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer des compagnies pour l'établissement de manufactures, l'exploitation des mines, et pour d'autres objets de mécanisme."

Bill de l'ins-
pection du
beurre.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour avoir à l'inspection du beurre à *Québec* et à *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M^cGill* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des glaci-
s de *Moir*.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Flint* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger l'acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour la construction de glaci- s aux écluses sur la rivière *Moir*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de deux Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM., *Macaulay* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Morrison* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de *Toronto*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill du gaz de
Toronto.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM., *M^cGill*, *Sullivan* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition de la municipalité de *Richelieu*, demandant que le lieu de ses assemblées soit transféré de *St. Denis* à *St. Ours*.

Municipalité
de *Richelieu*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour lever les doutes quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le *Bas-Canada*, devrait avoir force et effet," a été lu la seconde fois.

Bill des jurés
B. C.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté une pétition de la Chambre de commerce de *Toronto* demandant que les produits agricoles, le blé et la farine compris, soient exempts de droit lorsqu'ils sont importés dans cette province, et qu'il soit adopté des mesures pour engager le gouvernement des *Etats-Unis* à accorder les mêmes privilèges aux produits du *Canada* exportés aux *Etats-Unis*; et aussi

Chambre de
commerce,
Toronto.

Lycée de Dunham.

aussi une pétition des syndics du lycée de *Dunham*, demandant une allocation en faveur de la dite institution.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 21e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

M'Gill,
Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Bruneau,
Ferrie,

Roy,
A. Dionne,
De Boucherville,
Pinhey,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

Chemin Lachapelle.
Rév. H. Moreau et autres.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition du révérend *H. Moreau* et autres, des comtés de *Terrebonne* et du lac des *Deux Montagnes*, demandant que le chemin *Lachapelle* qui traverse l'île *Jésus*, soit amélioré et devienne un chemin à barrières.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Canal, rivières Welland et Niagara.
S. Chapman et autres.

L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition de *Simcoe Chapman* et autres, du comté de *Welland*, demandant qu'il soit creusé un canal pour unir la rivière *Welland* et la rivière *Niagara*; aussi, une pétition du recteur et des marguilliers de l'église *St. Paul*, à *London*, demandant qu'ils soient autorisés à vendre une partie de la terre de la cure de la dite église, et à appliquer le produit de la vente à la liquidation de la dette de l'église; et aussi pour les mettre en état de régler certaines autres affaires relatives à ce sujet.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Marguilliers de l'église St. Paul, London.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *Thomas Ring* et autres, du township de *Nepean*, dans le district de *Dalhousie*, demandant que les arpentages faits en différents temps dans le dit township, ne soient pas changés.

Arpentages, Nepean, T. Ring et autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *A. Dionne* a présenté une pétition de *Joseph Pouliot* et autres, pilotes pour et en bas du havre de *Québec*, demandant des changemens aux réglemens qui les concernent, et une augmentation dans leur tarif lorsque les vaisseaux dont ils ont la charge sont détenus en quarantaine à la *Grosse Ile*; et aussi une pétition du révérend *L. G. Malo* et autres, du comté de *Rimouski*, demandant une allocation pour achever le chemin de la rivière *Trois-Pistoles* au lac *Temiscouata*, et aussi pour la construction d'un quai à l'entrée de la dite rivière.

Pilotes de Québec, J. Pouliot et autres.

Chemin, Trois Pistoles et Temiscouata, Rév. L. G. Malo et autres.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *Francis Duclos*, aîné, et autres, de la cité et du district de *Montréal*, demandant un aide du Gouvernement pour compléter le chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

Chemin St. Laurent et Atlantique.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour rendre exécutoires certains jugemens rendus par les ci-devant cours du banc du Roi, dans le *Bas-Canada*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Bill des jugemens exécutoires, B. C. rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable

Bill de l'inspection du beurre rapporté.

L'honorable M. *McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour "pouvoir à l'inspection du beurre à Québec "et à Montréal," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Pétition d'A. Furniss référée

Ordonné, que la pétition d'*Albert Furniss*, représentant la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de la cité de *Toronto*, demandant à être entendu par conseil contre le bill pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de *Toronto*, soit référée au comité spécial auquel ce bill a été référé.

Bill d'incorporation de Dundas rapporté.

L'honorable M. *Pinhey*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour amender l'acte d'incorporation de la "ville de *Dundas*," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill de l'église St. Paul, London, rapporté.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour "autoriser le recteur et les marguilliers de "l'église *St. Paul* à *London*, à vendre une "partie de la terre de la cure à certaines conditions," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit Bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du gaz de Kingston rapporté.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour incorporer la compagnie de l'éclairage "au gaz de la cité de *Kingston*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des glaces de Moira rapporté.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour abroger l'acte y mentionné et établir de "meilleures dispositions pour la construction de glaces

"glacis aux écluses sur la rivière *Moira*," a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Lu 3e fois. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill du gaz de Toronto, rapporté. L'honorable M. *Sullivan*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz de *Toronto*," ainsi que la pétition d'*Albert Furniss*, président de la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de la cité de *Toronto*, a fait rapport qu'il remarque que le dit pétitionnaire allègue que le dit bill, s'il devient loi, sera non seulement une infraction à l'acte d'incorporation de la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de la cité de *Toronto*, mais qu'il accordera des pouvoirs et des privilèges plus étendus que ceux dont jouit la dite compagnie, et le pétitionnaire demande en conséquence que votre honorable Chambre ne concoure pas dans la passation du dit bill, et qu'il lui soit permis de faire entendre son conseil à la barre de votre honorable Chambre, relativement aux droits et privilèges de la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz de la cité de *Toronto*.

Le comité a examiné l'acte d'incorporation de la compagnie mentionnée en dernier lieu, et trouve qu'il contient une disposition dans la treizième section comportant, que rien de contenu dans cet acte ne sera interprété de manière à empêcher aucune personne ou personnes, corps politique ou incorporé, de faire des constructions pour recevoir un approvisionnement de gaz et d'eau sur son ou leur propre terrain, ou à empêcher la Législature de cette province, en aucun temps à l'avenir, de changer, modifier ou abroger les droits, privilèges ou pouvoirs ci-devant accordés à la dite corporation.

Le comité ne voit en conséquence aucune raison de mettre en doute l'opportunité ou le

droit de la Législature de passer un acte qui sera d'un avantage public pour la cité de *Toronto*, en raison des privilèges accordés à la compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz, et le comité considérant que le bill maintenant devant lui est calculé à produire d'honnêtes résultats, recommande respectueusement à votre honorable Chambre de le passer, sans qu'il soit entendu un conseil à la barre, tel que demandé de la part de la dite compagnie de l'eau et de l'éclairage au gaz.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté. Adopté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Matheson*, a présenté une pétition de l'honorable *Malcolm Cameron* et autres, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'une ligne de télégraphe depuis *Hamilton* jusqu'à l'extrémité sud du lac *Huron*. L'hon. M. Cameron autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Matheson* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du *Western Telegraph*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement. Bill du Western telegraph rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette

cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill d'incorporation de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. McGill, W. Morris et Ferrie, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des actes expirants.

Un message de l'Assemblée Législative par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour continuer pendant un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fines," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des Jurés, B. C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour lever tout doute quant à l'époque après laquelle les dispositions de l'acte pour régulariser l'assignation des jurés dans le Bas-Canada, devait avoir force et effet," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill de l'institut de Québec lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut canadien de Québec," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte pour régler l'engagement des matelots, et pour affecter les honoraires payables en vertu d'icelui," a été lu la troisième fois.

Bill des matelots, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour continuer et amender l'acte pour l'inspection de la fleur et de la farine, et pour pourvoir à l'inspection de la farine d'avoine," a été lu la troisième fois.

Bill de l'inspection de la farine, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'Athenæum de Toronto," a été lu la troisième fois.

Bill de l'Athenæum de Toronto, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie," a été lu la seconde fois.

Bill de l'assurance du Canada lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Macaulay, Pinhey et Viger, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. Sullivan a présenté une pétition de John Burwell de Port-Burwell, demandant que le havre de Port-Burwell soit achevé sans délai.

John Burwell.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable

Haldimand, S.
Agriculture.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de la société d'agriculture du comté de *Haldimand*, demandant que le dit comté forme un district pour les fins de l'agriculture, en autant que cela peut affecter le montant des argents qu'il recoit annuellement de la Législature; et aussi une pétition de la compagnie du chemin de fer du *Great Western*, demandant qu'il soit fait un amendement à son acte d'incorporation, et aussi demandant un aide de la Législature pour compléter l'entreprise.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Baptêmes etc.,
Québec.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Québec*, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Y.*)

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 22e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les Honorables MM.

M^cGill,
Sullivan,
W. Morris,
Joliette,
Macaulay,
Bruneau,

Les Honorables MM.

Ferrie,
Roy,
A. Dionne,
Pinhey,
Matheson,
Viger.

PRIERES.

S. Agriculture
du B. C.

L'honorable M. *W. Morris* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du *Bas-Canada*, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Drummond*, pour l'année 1847.

S. d'Agricul-
ture de Drum-
mond.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *J. Bell Forsyth* et autres, marchands de *Québec*, demandant que les lois des banqueroutes soient continuées pour le moment.

Lois des ban-
queroutes, J.B.
Forsyth et
autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de la compagnie du chemin planchéié de *Niagara* et *Ten-Mile-Creek*, demandant la modification de son acte d'incorporation.

Chemin de
Niagara et
Ten-Mile-
Creek.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Sullivan* a présenté une pétition de *John Jarron* et autres, de *Dunnville*, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer entre les rivières *Niagara* et *Détroit*.

Dunnville, J.
Jarron et
autres.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *M^cGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de *Montréal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Bill d'incorpo-
ration de
Montréal,
rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Amendement.

Feuille 3, ligne 4—Après le mot "plaidé," insérez la "clause A."

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, que cet acte demeurera en force pendant deux années, et ensuite jusqu'à la fin de la session alors prochaine du parlement provincial,

“ provincial, et pas plus
“ longtemps.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui,

Adopté.

La Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement, tel qu'amendé.

Bill lu 3e fois.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois, en conséquence.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des actes
expirants, lu
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour continuer pendant un temps “ limité les divers actes et ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Bill des sub-
sides.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour accorder une certaine somme “ d'argent à Sa Majesté aux fins de défrayer “ certaines dépenses du gouvernement civil “ pour l'année mil huit cent quarante-huit,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois. conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Drummond* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour prélever sur le crédit du fonds du “ revenu consolidé une somme d'argent requi- “ se pour le service public,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de crédit.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en Lu 2e fois. conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en Lu 3e fois. conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

Message sur
l'émigration.

ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information

formation de l'honorable Conseil Législatif, copies des diverses dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, relatives à l'émigration de l'année dernière.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal 21e mars, 1848.

Cédule des dépêches qui accompagnent le message du 21 mars, 1848.

No.	DATE.	SUJET.
	1847.	
142	1er Déc.	En réponse aux adresses sur l'émigration de 1847, avec un rapport des commissaires d'émigration.
	11e "	Relative aux chirurgiens dans les vaisseaux qui transportent les émigrés.
147	20e "	Avec copies de lettres des agens irlandais relatives à ceux qui ont émigré des domaines de lord Palmerston et autres.
149	27e "	Lettre du Dr. Collins.
	1848.	
165	2e Fév.	Avec le rapport des commissaires d'émigration sur l'affaire du navire <i>Virginus</i> .
172	22e "	Avec copie d'une autre lettre relative à ceux qui ont émigré des domaines de lord Palmerston en Irlande.

(Appendice, no. 5.)

L'honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les retours les cotisations pour l'année 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(Papiers parlementaires, lettre V.)

L'honorable M. Macaulay, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer des compagnies à fonds social, pour l'établissement de manufactures, l'exploitation des mines, et pour d'autres objets de mécanisme," a fait rapport que le comité est d'opinion que le dit bill renferme des dispositions très importantes et très propres, en

somme, à offrir les facilités les plus désirables à l'esprit d'entreprise et aux efforts de l'industrie, pour développer les ressources de cette province et promouvoir les intérêts matériels de ses habitants, mais il n'est pas prêt à recommander que ce bill soit adopté dans la présente session, attendu qu'il lui paraît que c'est une de ces mesures que chaque branche de la Législature doit considérer mûrement et à loisir, avant de l'adopter et de la sanctionner définitivement.

Il est plusieurs questions relativement à ce bill qui ont attiré l'attention du comité, et sur lesquelles il désire appeler celle de la Chambre, savoir; si l'on pourrait ou non, avec avantage, en étendre les dispositions aux compagnies de transport et de navigation intérieure: s'il convient de permettre l'établissement de compagnies composées de trois personnes seulement, qui est le plus petit nombre auquel on puisse légalement conférer des pouvoirs collectifs, et qui, néanmoins n'est pas trop limité pour jouir de tous les bénéfices et avantages résultants de sociétés ordinaires: et s'il ne serait pas prudent de prescrire que les syndics des corporations formées en vertu des dispositions du dit bill, fussent tenus de posséder un certain nombre de parts dans le fonds des dites compagnies respectivement. Néanmoins la considération de ces questions pourra être reprise par la suite; et le comité s'étant décidé à recommander à cette Chambre pour les raisons déjà indiquées, de ne pas procéder ultérieurement sur le dit bill, durant la présente session, s'abstient d'émettre aucune opinion relativement à ces questions.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macaulay, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie de manufacture de London," a fait rapport qu'il recommandait de ne pas procéder ultérieurement sur le dit bill, vu qu'il n'a pas été présenté de pétition à cette Chambre pour son adoption, tel que voulu par le cinquante-septième ordre permanent de cette Chambre.

Bill, manufacture de London, rapporté.

Et même, si l'on écartait cette objection en

se

Cotisations,
H. C.

Bill des manufactures et des mines rapporté

se dispensant, dans ce cas, de la règle en question, le comité est d'opinion que la fin prochaine de la session serait un obstacle à la possibilité de donner l'attention nécessaire aux détails de ce bill.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Bill de l'assurance
du Canada, rapport.

L'honorable M. *Pinhey*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du "Canada sur la vie," a fait rapport, que la fin prochaine de la session ne permet pas de donner aux détails de ce bill le degré d'attention qu'ils méritent.

Ordonné, que le rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Comité des
contingents,
rapport.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents de cette Chambre, a fait rapport, qu'en conformité à la recommandation faite dans le rapport d'un semblable comité pendant la dernière session, en date du vingtième jour de juillet dernier, et adopté par cette Chambre le vingt-et-unième jour du même mois, le comité s'est adressé au greffier de la Chambre pour la reddition de compte de la balance de £989 11s 6d, demeurée entre ses mains à la date de la dernière audition de ses comptes, en juin 1846, ainsi que pour les sommes de £3,300 et £3,000, qu'il a depuis reçues, en vertu des adresses de cette Chambre du 8 juin, 1846, et 22 juillet, 1847, respectivement, se montant en total à une somme de . . . £7,289 11 6

Dont cet officier a rendu compte à la satisfaction du comité comme suit :

Montant payé d'après l'état coté E., soutenu de pièces justificatives, numérotées depuis 1 jusqu'à 156, inclusivement, £3,621 8 6½

Porté en l'autre part, £3,621 8 6½ £7,289 11 6

Montant de l'autre part £3,621 8 6½ £7,289 11 6

Montant payé d'après l'état coté F., soutenu de pièces justificatives, numérotées depuis 1 jusqu'à 115, inclusivement, £2,346 15 3

Montant payé d'après l'état coté G., soutenu de pièces justificatives, numérotées depuis 1 jusqu'à 33, inclusivement, 1,110 3 7½

7,078 7 5

Laisant une balance de £211 4 1

Le greffier de la Chambre a soumis au comité un estimé des dépenses probables de la session, et de la prochaine vacance, en sus de la faible somme qui reste entre les mains de cet officier, tel qu'il appert par l'état ci-dessus, et le comité recommande en conséquence, qu'il soit fait application à l'autorité compétente pour la somme de trois mille louis, afin de rencontrer ces dépenses.

Le comité a reçu un placet de M. *Jean George Couillard*, exposant qu'il a été employé pendant trois sessions comme écrivain dans le département du greffier de la Chambre, à quinze chelins par jour, et demandant à être employé permanemment en cette capacité avec un salaire annuel.

Le comité est d'opinion qu'on ne peut convenablement, pour le moment, acquiescer à la demande contenue dans ce placet, le service public n'exigeant pas l'emploi d'un plus grand nombre d'écrivains par cette Chambre; mais votre comité recommande que la réclamation de M. *Couillard* d'être employé permanemment de préférence à tout autre, soit remise à une époque ultérieure pour sa considération favorable.

Relativement à ce sujet, le comité recommande que la rémunération accordée aux écrivains employés à la journée au service de cette Chambre, soit limitée à l'avenir, à dix chelins par jour; mais cette réduction ne doit pas affecter M. *Couillard* pour ses services

vices pendant la présente session, en autant qu'il a été démontré au comité, qu'il est venu d'une distance éloignée pour assister au service de cette Chambre, avec l'espérance bien fondée d'être employé et payé comme ci-devant.

Le comité a aussi reçu une pétition d'*Antoine Lachance*, un des messagers de la Chambre, demandant à être employé à l'année au lieu, de l'être pour la session, avec un salaire de £65, payable par quartier; mais le comité ne voit pas de raison qui l'induisse à faire une recommandation semblable à votre honorable Chambre.

Le comité ayant été informé par l'honorable M. *M'Gill* qu'il avait, pendant qu'il était Orateur de cette Chambre, nommé *Samuel Skinner*, messenger surnuméraire, en addition aux quatre messagers maintenant employés permanemment par la Chambre le comité recommande que son salaire soit de £45 par session, et que le greffier de la Chambre soit autorisé de le lui payer en conséquence.

M. *Olivier Vallerand*, le sergent d'armes, ayant renouvelé son application pour être remboursé de ses dépenses pour ses frais de transport avec sa famille de *Québec* à *Kingston*, en 1843, et ayant fait voir qu'il lui était impossible de se conformer aux réquisitions du rapport adopté par cette Chambre, le 21 juillet, 1847, comportant que sa réclamation ne serait prise en considération qu'en autant qu'il produirait des pièces justificatives suffisantes, le comité est d'opinion qu'il est à propos d'écarter cette condition, et de recevoir la réclamation jusqu'au montant de £22 10s, que le greffier de la Chambre doit être en conséquence autorisé à payer à cet officier.

Le comité ayant pris communication d'une lettre de M. *John F. Taylor*, aîné, le greffier assistant de la Chambre, adressée au président du comité, demandant le paiement d'une somme de £33 8s 4d, balance préten due de ses frais de transport de *Toronto* à *Montréal*, le comité croit qu'il est de son devoir de dire, qu'on ne devrait pas s'occuper d'aucune autre application sur ce sujet, en autant que la somme de cinquante louis, courant, a été accordée à M. *Taylor*, le 5 juin 1846, pour le remboursement en entier de ces dépenses.

Le greffier de la Chambre a attiré l'attention du comité sur cette partie des ar-

chives de la Chambre qui sont déposées dans les voûtes sous la bâtisse, à *Québec*, dans laquelle se tenaient les séances du ci-devant Conseil Législatif du *Bas-Canada*.

M. *DeLéry* a représenté au comité que ces archives sont dans un danger imminent d'être endommagés et détruits par l'humidité avec le temps, vu la mauvaise construction et l'état de délabrement du plancher de la voûte, dans laquelle ils sont conservés, et a soumis un estimé du coût probable de la construction d'un nouveau plancher et de quelques autres réparations à la voûte, de manière à empêcher la destruction par l'humidité des documents importants qui y sont déposés.

En conformité à cet estimé, le comité recommande que M. *DeLéry* soit autorisé à employer à ces réparations une somme n'excédant pas trente-cinq louis, courant.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu, et Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, par la Chambre immédiatement.

Le dit rapport ayant été lu de nouveau et pris en considération, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Adopté.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'émaner son warrant en faveur de *Charles de Léry*, écuyer, greffier de cette Chambre, pour la somme de trois mille louis, courant, afin de le mettre en état de défrayer les présentes demandes contre le Conseil Législatif, et de rencontrer les dépenses courantes pendant la vacance, dont il rendra compte ci-après.

Adresse pour £3000.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Holmes* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender les lois relatives à l'incorporation de la cité de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Bill d'incorporation de Montréal.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Jeudi,

Jeudi, 23e Mars, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

M^r Gill,

Ferrie,

Sullivan,

Roy,

W. Morris,

Ferrier,

Joliette,

Viger.

Macaulay,

PRIERES.

L'honorable *M. Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été lu comme suit :

ELGINET, KINCARDINE.

Le Gouverneur Général informe le Conseil Législatif qu'il a permis à l'honorable *P. B. de Blaquière* de s'absenter de son siège dans cette Chambre pendant la présente session.

Hôtel du Gouvernement,
Montréal, 23e mars, 1848.

L'honorable *M. Sullivan* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec l'adresse de cette Chambre en date d'hier, et qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'elle se rendrait à la demande de cette Chambre.

L'honorable *M. W. Morris* a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Montréal*, pour l'année 1847.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre H.*)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le Très-Honorable *James, Comte d'Elgin et Kincardine*, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britan-

nique, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, " qu'il est du plaisir de Son Excellence qu'elle " se rende immédiatement auprès d'elle dans " cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, le L'Assemblée arrive. cleric de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills, à être passés séparément, comme suit :

" Acte pour établir de meilleures disposi- Bill d'émigra-
" tions relativement aux Emigrés, et pour tion.
" pourvoir au paiement des dépenses néces-
" saires pour le support des Emigrés indigens
" et leur transport au lieu de leur destination,
" et pour amender l'acte y mentionné."

" Acte pour faire disparaître les doutes quant Bill des jurés
" à l'époque après laquelle les dispositions de B. C.
" l'acte pour régler l'assignation des Jurés
" dans le *Bas-Canada* devaient avoir force et
" effet."

" Acte pour incorporer la Compagnie du Bill du gaz
" Gaz de la cité de *Kingston*." Kingston.

" Acte pour incorporer l'Athenæum de Bill de
" *Toronto*." l'Athenæum
de *Toronto*.

" Acte pour autoriser le recteur et les Bill de l'église
" marguilliers de l'église *St. Paul* à *London*, St. Paul, Lon-
" à vendre une partie de la terre de la cure à don.
" certaines conditions."

" Acte pour rendre exécutoires certains Bill des juge-
" jugemens rendus par les ci-devant cours du mens exécutoires, B. C.
" banc du roi dans le *Bas-Canada*."

" Acte pour incorporer ' L'institut canadien Bill de l'insti-
" de *Québec*.' " tut canadien
de *Québec*.

" Acte pour amender l'acte pour régler Bill des mate-
" l'engagement des matelots, et pour affecter lots.
" les honoraires payables en vertu d'icelui."

" Acte pour continuer et amender l'acte Bill de l'ins-
" pour l'inspection de la fleur et de la farine, ppection de la
" et pour pourvoir à l'inspection de la farine farine.
" d'avoine."

" Acte pour amender l'acte d'incorporation Bill d'incorpo-
" de la ville de *Dundas*." ration de *Dun-
das*.

" Acte pour incorporer ' La compagnie du Bill du West-
" *Western Telegraph*." ern *Telegraph*.

" Acte pour pourvoir à l'inspection du Bill de l'ins-
" beurre à *Québec* et à *Montréal*." ppection du
beurre.

" Acte pour abroger l'acte y mentionné, et Bill des glaci-
établir rivière *Moira*."

Permis à l'hon-
M. de Blaquière de s'absenter.

Réponse au
sujet des
statuts.

S. Agriculture,
Montréal.

Son Excellen-
ce vient à la
Chambre.

“ établir de meilleures dispositions pour la
“ construction de glacis aux écluses sur la ri-
“ vière *Moira*.”

Bill du gaz,
Toronto.

“ Acte pour incorporer la compagnie des
consommateurs de gaz à *Toronto*.”

Bill d'incorpo-
ration de
Montréal.

“ Acte pour amender les lois relatives à
“ l'incorporation de la cité de *Montréal*.”

Bill des lois
expirantes.

“ Act pour continuer pour un temps limité
“ divers actes et ordonnances y mentionnés et
“ pour d'autres fins.”

Bill de crédit.

“ Acte pour prélever sur le revenu du fonds
“ consolidé une somme requise pour le service
“ public.”

Sanctionnés.

La sanction royale a été prononcée sur
chacun de ces bills, séparément, par le greffier
de cette Chambre, dans les mots suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence,
“ le Gouverneur Général, sanctionne ce bill.”

Adresse de
l'Orateur de
l'Assemblée.

Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative
a adressé la parole à Son Excellence, comme
suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa
Majesté, les Communes du *Canada*, après
avoir donné toute notre attention au message
de Votre Excellence au sujet des argents re-
quis pour le service public, avons voté des
subsides conformément à l'estimé qui en a été
fait de la part de Votre Excellence ; quoique
nous n'ayions pas eu le temps d'approfondir
l'état des finances, et d'entrer dans tous les
détails compris dans les estimés, ayant ainsi
manifesté notre désir de mettre Sa Ma-
jesté à portée de faire face aux dépenses de
l'année courante, nous espérons avec confiance
que dans l'emploi des argents octroyés par
les fidèles Communes de Sa Majesté, l'Assem-
blée Législative du *Canada*, on consultera
l'économie et les ressources de la province.

Bill des subsi-
des.

L'Orateur a alors présenté un bill d'argent
au greffier de cette Chambre, qui l'a déposé
sur la table, lorsque le clerc de la couronne
en chancellerie en a lu le titre comme suit :

“ Acte pour accorder à Sa Majesté une
“ certaine somme pour défrayer certaines dé-
“ penses du gouvernement civil, pour l'année
“ mil huit cent quarante-huit.”

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre,
par ordre de Son Excellence le Gouverneur
Général, a dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence ^{Sanctionné.}
“ le Gouverneur Général, remercie ses fidèles
“ et loyaux sujets, accepte leur bienveillance,
“ et sanctionne ce bill.”

Alors il a plu à Son Excellence le Gouver-
neur Général de prononcer le discours sui-
vant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif et ^{Discours de}
Messieurs de l'Assemblée Législative, <sup>Son Excel-
lence.</sup>

J'ai lieu de croire que je consulterai mieux
l'intérêt public et votre convenance, en met-
tant fin à la session actuelle, dans la vue de
reprandre nos communs travaux à une épo-
que rapprochée.

Ainsi que je vous en avais exprimé l'inten-
tion, j'ai pris des mesures pour la formation
d'une nouvelle administration, je suis en état
de vous apprendre que les arrangements né-
cessaires pour cet objet sont complets.

Je me flatte que les mesures que le Parle-
ment Impérial et le Parlement Provincial ont
adoptées pour empêcher le retour des cala-
mités dont l'émigration dans la province, de
l'année dernière, a été accompagnée, rempli-
ront le but pour lequel elles ont été adoptées.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Je vous remercie au nom de Sa Majesté,
de la promptitude avec laquelle vous avez
octroyé les subsides que requiert le service
public.

Honorables Messieurs et Messieurs.

Votre attention sera nécessairement appe-
lée, après la vacance, sur diverses mesures
pour développer les ressources de la province
et promouvoir le bien-être social de ses habi-
tants.

J'ai le désir le plus sincère de coopérer
avec vous pour atteindre ces objets importants,
et d'appuyer de tous les moyens à ma dispo-
sition, vos efforts pour établir et accroître le
bonheur et le contentement des sujets de Sa
Majesté en *Canada*.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit :

“ *Honorables Messieurs du Conseil Législatif* ^{Parlement}
“ *et Messieurs de la Chambre d'Assemblée :* ^{prorogé.}

“ C'est la volonté et le plaisir de Son Ex-
“ cellence le Gouverneur Général, que ce
“ Parlement Provincial soit prorogé à mardi
“ le second jour de mai prochain, pour être
“ ici tenu ; et ce Parlement Provincial est, en
“ conséquence, prorogé à mardi, le second jour
“ de mai prochain.”

APPENDICE

DU

SEPTIÈME VOLUME,

DES

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

SESSION, 1848.

LISTE DES APPENDICES.

PRÉSENTÉES.		PAGE.
	APPENDICE, No. 1.	
1er Mars, 1848.	Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque,	5
	—	
	APPENDICE, No. 2.	
9e " "	Rapport fait par le séminaire des Amis dans le township d'Hallowell,	6
	—	
	APPENDICE, No. 3.	
16e " "	Relative aux lois de navigation,	7
" " "	Informant la Chambre en réponse à l'adresse conjointe, que le bill réservé de la liste civile, de 1846, recevra la sanction royale,	8
" " "	Relative à un acte passé par le Parlement Imperial pour la naturalisation des aubains,	9
" " "	Sur le même sujet,	10
" " "	Relative au relevé de la ligne du chemin de fer entre Halifax et Quebec,	10
" " "	Relative aux bills des chemins de fer, passés dans la dernière session,	10
	—	
	APPENDICE, No. 4.	
" " "	Relative à la distribution de fusils de milice dans le comté de York,	15
	—	
	APPENDICE, No. 5.	
22e " "	Au sujet de l'émigration,	24
	—	
	APPENDICE, No. 6.	
	Etat des dépenses contingentes depuis 5 juin, 1846,	59

APPENDICE.

APPENDICE, N^o. 1.

(*Journal, page 23.*)

Bibliothèque, Conseil Législatif,
28 Février, 1848.

*A l'honorable Conseil Législatif du Canada,
&c., &c., &c.*

Votre bibliothécaire, en soumettant à votre honorable Chambre son rapport annuel sur l'état de la bibliothèque, ne peut annoncer qu'une bien faible augmentation au nombre des volumes de l'an dernier. Il y avait à cette époque sept mille cent volumes sur les tablettes, lesquels avec trente autres achetés pendant la dernière session, par ordre du comité de la bibliothèque, et cent quatre-vingt-neuf reçus depuis, dont cent trois se composent de papiers parlementaires de la Chambre des Communes, et le reste, de continuations de magasins littéraires, revues et rapports des procédures judiciaires, forment en tout sept mille trois cents dix-neuf volumes que possède votre honorable Chambre.

Votre bibliothécaire à pareillement reçu

les statuts publics généraux des 10^e et 11^e *Victoria*, ainsi que le 77^e volume des journaux de la Chambre des Lords et les tomes 100 et 101 des journaux de la Chambre des Communes du Secrétaire Colonial, par la voie du Secrétaire Civil.

Votre bibliothécaire suggère très respectueusement que l'honorable Conseil pourrait s'épargner annuellement une somme de £45, que lui coûte les papiers parlementaires de la Chambre des Communes, s'il présentait à Son Excellence le Gouverneur Général une adresse qui serait transmise à Sa Majesté, semblable à celle que votre honorable Chambre adopta à l'égard des statuts et des journaux du parlement impérial et à laquelle on acquiesça.

Le tout néanmoins respectueusement soumis :

(Signé,)

W. AGAR ADAMSON,
Bibliothécaire.

 APPENDICE, No. 2.

(Journal, page 34.)

Au Conseil Législatif de la Province du Canada.

 Séminaire des
Amis, d'Hal-
lowell.

 Etat des biens meubles et immeubles que possèdent les syndics du séminaire des Amis, dans le township de *Hallowell*, district de *Prince Edouard*, conformément à l'acte d'incorporation :—

Terres et constructions, évaluées à	£1,250 0 0
Animaux vivants,	78 15 0
Foin et Grains,	65 0 0
Instruments d'agriculture,	24 5 0
Provisions,	39 15 6
Livres et papéterie,	11 10 7
Meubles de ménage, &c.,	126 19 6
	<hr/>
Total,	£1,596 5 7
A ajouter ce qui est dû à l'école,	224 9 5
	<hr/>
Montant total,	£1,820 15 0
A déduire, ce qui est dû par l'école,	350 17 8
	<hr/>
Montant entier des biens de l'école,	£1,469 17 4
	<hr/>

L'institution est sous la direction d'un surintendant, employé par les syndics, et les produits de la ferme sont appliqués au soutien de la famille. Ces biens ne produisent aucun autre revenu.

Signé, de la part des syndics, par

THOMAS WARING.

A P P E N D I C E, N o. 3.

(Journal, page 44.)

LISTE des Dépêches qui accompagnent le message du Gouverneur Général, du 15 Mars, au Conseil Législatif.

No.	DATE.	SUJET.
	1847.	
110	31 Juillet,	Relative aux lois de navigation.
114	14 Août,	En réponse à l'adresse conjointe demandant la sanction du bill réservé de la Liste Civile.
Circulaire.	25 Sept.	Relative à un acte passé par le Parlement Impérial pour la naturalisation des aubains.
124	25 Sept.	Sur le même sujet.
133	23 Octobre,	Relative au relevé de la ligne du chemin de fer entre Halifax et Québec.
136	18 Novem.	Relative aux bills des chemins à lisses de la dernière session.

Lois de navigation. (Copie.)

No. 110.

Downing Street,
31 Juillet, 1847.

MILORD,

Je dois accuser la réception de la dépêche de votre Seigneurie, du 24 de mars, No. 16, soumettant à ma considération copie d'un mémorial qui vous a été présenté par le bureau de commerce de *Montréal*, dans lequel les mémorialistes appellent l'attention de votre Seigneurie non seulement sur les différentes mesures qui ont rapport aux réglemens fiscaux et commerciaux du *Canada*, et dont il est du ressort spécial de la Législature du *Canada* de s'occuper, mais aussi sur les avantages qui résulteraient, comme le pensent les mémorialistes, de la modification des lois de navigation du Royaume-Uni, et de l'abolition des restric-

tions qui s'appliquent actuellement à la navigation des vaisseaux étrangers sur les eaux du *St. Laurent*.

Les matières sur lesquelles le bureau de commerce de *Montréal* a appelé votre attention dans des termes aussi énergiques qu'appropriés, méritent, et recevront la sérieuse considération du Gouvernement de Sa Majesté. Mais nous ne sommes pas en état dans ce moment d'entamer aucune discussion sur l'effet que peuvent avoir les lois de navigation sur le commerce du *Canada*, car nous n'avons pas eu encore l'occasion de lire et prendre en considération les témoignages qui ont été reçus par un comité de la chambre des communes, nommé durant la dernière session pour s'enquérir de la nécessité de modifier ces lois. Cependant, j'ai fait soumettre ce mémorial au comité, afin que tout en considérant le sujet important qui lui a été renvoyé, il prenne aussi connaissance des vues qu'entretient le bureau de commerce de *Montréal* sur ce sujet.

Lois de navigation.

Quant à cette partie du mémorial qui a particulièrement rapport à la navigation des vaisseaux étrangers sur le *St.-Laurent*, je dois dire que, quoique cette question soit également liée aux lois générales de navigation, elle pourrait peut-être être réglée séparément, afin de se conformer en tout ou en partie à la demande des mémorialistes, tout en se décidant à ne pas toucher au reste des lois de navigation.

Cependant, comme cette question est purement canadienne, et qu'en conséquence elle peut être réglée séparément, il est de la plus haute importance, avant d'essayer de la régler définitivement, que l'on connaisse bien l'opinion de la Législature du *Canada* et des habitans de la province; et malgré toute la considération que l'on doit avoir pour le corps dont émane ce mémorial, le Gouvernement de Sa Majesté ne se croirait pas justifiable d'en venir à une décision finale sur une question qui affecte non seulement les relations étrangères et le commerce de tout l'empire, mais encore les intérêts particuliers du fisc en *Canada*, avant que la Législature Provinciale manifeste formellement son approbation et promette son concours. Il va probablement s'offrir une occasion de connaître les vucs de ce corps par suite de la communication que j'ai faite à votre Seigneurie, de la proposition de permettre aux vaisseaux des *Etats-Unis* de traverser une partie des eaux intérieures du *Canada*, dans les voyages qu'ils font du *Fort Covington* au *Lac Champlain*. S'il paraissait, d'après la discussion qui pourra s'élever sur cette proposition, que la Législature Provinciale est décidément en faveur du projet d'ouvrir la navigation du *St.-Laurent* aux vaisseaux étrangers, le Gouvernement de Sa Majesté prendrait ce sujet en sa sérieuse considération, dans le but d'adopter les mesures qui paraîtront les plus propres à promouvoir les intérêts communs de ce pays et du *Canada*, en prescrivant que tous les changemens qu'il sera expédient d'effectuer dans les réglemens sur lesquels reposent maintenant les relations commerciales entre les *Etats-Unis* et les possessions britanniques, seront faits d'après le principe d'une réciprocité d'avantages entre les deux parties.

Si, cependant, on considère en dernier ressort qu'il convient de faire quelque changement de cette nature, je n'ai guère besoin de faire observer à votre Seigneurie qu'il sera de la plus grande importance d'éviter de

donner droit à d'autres personnes qu'à des sujets britanniques de naviguer sur le *St.-Laurent*; s'il est permis aux citoyens des *Etats-Unis* d'y naviguer, cette permission devra être accordée en leur donnant clairement à entendre qu'elle pourra être révoquée suivant le plaisir du Gouvernement de Sa Majesté.

Il serait peut-être aussi expédient de limiter la durée de cette permission à une période de 5 ou 10 années, à moins qu'elle ne soit expressément renouvelée.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le très honorable

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,

etc., etc., etc.

(Copie.)

No. 114.

Downing Street,
14 Août, 1847.

Bill de la liste civile.

MILORD,

Je dois accuser la réception de la dépêche, de votre Seigneurie, No. 70, en date du 13 juillet, transmettant une adresse conjointe du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée du *Canada* à la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien sanctionner un bill passé dans la dernière session du Parlement Provincial du *Canada*, intitulé "Acte pour accorder une "liste civile à Sa Majesté."

Ayant mis cette adresse sous les yeux de la Reine, j'ai reçu ordre de Sa Majesté de charger votre Seigneurie d'informer les deux Chambres Législatives du *Canada* que le Parlement Impérial ayant, par un acte passé dans la dernière session, autorisé Sa Majesté, de l'avis de son Conseil, de sanctionner le bill dont il est parlé dans la dite adresse, des mesures seront prises à la prochaine séance du Conseil pour confirmer spécialement le dit acte.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Honorable

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,

etc., etc., etc.

(Copie.)

Acte impérial
relatif à la na-
turalisation
des aubains.

(Copie.)

Circulaire.

Downing Street,
25 Septembre, 1847.

MILORD,

Dans la dernière session du parlement, il a été passé un acte "pour la naturalisation des aubains," 10me et 11me *Vict.*, ch. 83. J'en transmets copie ci-jointe :

Le préambule de cet acte expose brièvement les circonstances qui lui ont donné naissance. Dans presque toutes Colonies Britanniques, il avait été passé depuis quelques années des lois dans le but de conférer les privilèges de sujets-nés Britanniques aux aubains habitant les Colonies dans lesquelles ces lois ont été passées. Ces actes ayant été référés aux officiers en loi de la couronne successivement, il est résulté de leurs réponses, qu'il était fort douteux que ces actes fussent valides et propres au but qu'ils impliquaient, et que l'on pût convenablement aviser la Reine de les confirmer. Le principal motif de ce doute était l'existence dans le livre des statuts Britanniques, de divers actes généraux relatifs à la naturalisation des aubains; les conseillers en loi de Sa Majesté étant d'avis que quelques-uns de ces actes du Parlement, et notamment le statut 7 et 8 *Vict.*, ch. 66, s'étendaient à toutes les Colonies Britanniques et y étaient en vigueur. Mais les actes Coloniaux en question différant à plusieurs égards, et étant contraires à ces actes du Parlement, on en a inféré qu'ils étaient nuls, soit en totalité ou en partie.

Dans le but d'obvier à une conclusion entachée de tant d'inconvénients, et qui ne présentait aucun avantage précis, le Gouvernement de Sa Majesté a recommandé au Parlement, dans sa dernière session, de passer l'acte que je transmets ci-inclus.

Le résultat de cet acte est: premièrement, de valider tous les actes Coloniaux de naturalisation passés ci-devant, et de déclarer qu'ils seront considérés comme ayant été valides à dater de leur passation. Secondement, l'acte prescrit ensuite que tous les actes de naturalisation qui seront passés dorénavant par une Législature Coloniale, auront force de loi dans les limites de la Colonie, nonobstant tout statut ou loi qui y serait contraire. Mais, troisième-

ment, l'opération rétrospective et prospective de la 10me et 11me *Victoria*, chap. 83, est limitée aux actes Coloniaux qui accordent la jouissance des privilèges de naturalisation dans les limites de la Colonie dans laquelle pareil acte a été ou sera passé. Il déclare également, quatrième-ment, que toutes ces lois de naturalisation seront sujettes aux règles établies pour la promulgation et la désapprobation des lois Coloniales relatives à tous les autres sujets. Et, finalement, il déclare que la 7me et 8me *Victoria*, chap. 66, ne s'étend pas aux Colonies Britanniques.

Acte impérial
relatif à la na-
turalisation
des aubains.

Le résultat de ces dispositions sera de faire disparaître tous les doutes qui ont jusqu'ici empêché de confirmer les divers actes de naturalisation des différentes Colonies Britanniques, et de constater la compétence des Législatures Coloniales à conférer aux aubains les privilèges de sujets-nés Britanniques, si l'exercice de ces privilèges est limité à la Colonie particulière dans laquelle la loi a été passée.

Afin d'éviter un mal-entendu qui pourrait naître, il convient d'ajouter, qu'en autant, que cette partie de l'acte de navigation qui restreint aux sujets Britanniques la propriété des bâtimens britanniques enregistrés, n'est pas abrogée, mais demeure en pleine vigueur, l'incapacité de posséder ces bâtimens dont est frappé l'aubain naturalisé en vertu d'un acte Colonial, n'est pas détruite par le statut ci-joint, 10me et 11me *Victoria*, chap. 83. En effet, ce serait aller contre les termes de cet acte, que de réclamer un semblable privilège d'après cette loi même, attendu que les privilèges qu'il autorise les Législatures Coloniales à conférer, sont expressément restreints aux limites de la Colonie dans laquelle ils peuvent être ainsi conférés.

Je me propose, dans une série de dépêches distinctes, de m'occuper des différentes questions de ce genre qui sont encore pendantes, et d'en disposer; ces dépêches distinctes seront comme de raison adressées aux seuls Gouverneurs des Colonies où ces questions seront élevées.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Le Très Honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Acte impérial
relatif à la na-
turalisation
des aubains.

(Copie.)
No. 124.

Downing Street,
25 Septembre, 1847.

MILORD,

En référant à ma dépêche ci-jointe au sujet de la naturalisation des aubains, je dois vous faire observer que, dans les circonstances y mentionnées, il est maintenant de la compétence de la Législature du *Canada*, si elle le juge à propos, de faire disparaître les difficultés indiquées dans les diverses dépêches des années 1845 et 1846, excepté seulement qu'il ne sera pas loisible à la Législature du *Canada* d'accorder à aucun aubain le droit de devenir propriétaire ou co-propriétaire d'aucun vaisseau britannique enregistré.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc., etc., etc.

Chemin de fer
de Québec à
Halifax.

(Copie.)
No. 133.

Downing Street,
23 Octobre, 1847.

MILORD,

Le Gouvernement de Sa Majesté ayant reçu un rapport favorable sur la possibilité d'établir une bonne ligne de chemin de fer entre *Halifax* et *Québec*, il semble au Gouvernement de Sa Majesté que le tems est arrivé d'attirer de nouveau l'attention de la Législature du *Canada* sur la résolution passée par la Chambre d'Assemblée le 2 juin, 1846, par laquelle la Chambre s'engage à défrayer sa juste proportion de la dépense de l'examen préliminaire du tracé du chemin de fer projeté.

Le Major *Robinson* a reçu instruction de transmettre à votre Seigneurie et au Lieutenants-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, des états exacts des dépenses faites pour ce service pour cette

Province; et en recevant le compte qui se rapporte au *Canada*, votre Seigneurie le communiquera à la Chambre d'Assemblée, et recommandera qu'une somme soit accordée pour rembourser au trésor britannique le montant avancé pour l'exploration en question, soit à feu le Capitaine *Pipon*, soit au Major *Robinson*, jusqu'à la date mentionnée dans l'état qui vous sera soumis.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le très honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc. etc. etc.

(Copie.)

No. 136.

Downing Street,
18 Novembre, 1847.

MILORD;

J'ai dû porter mon attention sur sept actes que la Législature du *Canada* a passés durant sa dernière session, et qui ont été réservés par votre Seigneurie pour la signification du plaisir de Sa Majesté.

Les numéros et titres de ces Bills sont :

No. 441. Acte pour incorporer la compagnie du havre et du chemin de fer de *Woodstock* et du *Lac Erie*.

No. 442. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Britannia*.

No. 443. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville*.

No. 444. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la Ligne Provinciale.

No. 445. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la Ligne Provinciale.

No. 446. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, et de la *Nouvelle-Ecosse*, et

No.

Chemin de fer
de Québec à
Halifax.

Bills des che-
mins de fer ré-
servés, à la
dernière ses-
sion.

No. 447.—Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de *Toronto et Goderich.*

J'ai jugé à propos de consulter les Commissaires des chemins de fer dans ce pays, sur les dispositions contenues dans ces bills; et je transmets, pour l'information de votre Seigneurie, la copie ci-jointe de leur rapport. Les objections qu'ils ont signalées me paraissent assez importantes pour m'engager à retarder de conseiller à Sa Majesté de confirmer ces lois, jusqu'à ce que je sois en possession des résultats que le mûr examen de ce rapport vous engagera vous et votre Conseil à adopter.

Dans ce but, votre Seigneurie soumettra le rapport des Commissaires à son Conseil; et vous m'informerez si, d'après votre jugement et le leur, les intérêts permanens du public canadien exigent que ces bills reçoivent de suite et sans autres amendemens, la sanction de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Le Comte d'*Elgin et Kincardine.*

(Copie.)

BUREAU DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER,

Whitchall, 6 Novembre, 1847.

MILORD.

J'ai reçu l'ordre des Commissaires des chemins de fer d'accuser la réception de votre lettre du 29 Septembre, dans laquelle vous transmettiez, pour la considération des Commissaires, copies des sept actes suivans qui autorisent l'établissement de divers chemins de fer en *Canada*, et qui ont été récemment passés par la Législature de cette province :

No. 441. Acte pour incorporer la compagnie du havre et du chemin de fer de *Woodstock* et du *Lac Erie.*

No. 442. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Bytown* et *Britannia.*

No. 443. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Carillon* et *Grenville.*

No. 444. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la Ligne Provinciale.

No. 445. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la Ligne Provinciale.

No. 446. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, et

No. 447. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Toronto et Goderich.*

Je suis chargé de vous informer en réponse, que les Commissaires, conformément à la demande du Comte *Grey*, ont pris ces actes en considération, et ont fait les remarques suivantes, qui, pour la plupart, s'appliquent à tous ou à plusieurs de ces actes; et quelles ont en conséquence été résumées plutôt comme remarques générales sur le sujet dont il est question, que sur chacun des actes en particulier. Dans ces actes, les dispositions qui paraissent mériter le plus d'attention à cause de leur nouveauté et de leur importance, sont celles qui réservent au Gouvernement le droit de racheter plus tard ces chemins de fer. Dans plusieurs autres actes coloniaux relatifs aux chemins de fer qui ont attiré l'attention des Commissaires, le droit d'exercer ce rachat n'est donné au Gouvernement que dans le cas où les profits de la compagnie excéderaient d'une certaine proportion spécifiée le montant du capital; et ce rachat dépend ainsi d'une condition qui vu la possibilité qui existe de pouvoir l'é luder par les opérations financières de la compagnie, peut empêcher ou même différer d'une manière indéfinie l'exercice de ce privilège.

Mais dans la plupart des actes actuels, (Nos. 442, 443, 444, 445 et 447), le Gouvernement est autorisé à racheter ces chemins de fer en aucun temps avant ou après qu'ils auront été terminés, en donnant avis de son intention trois mois auparavant et en remboursant à la Compagnie le montant des dépenses quelle aura faites, avec l'intérêt jusqu'au jour où le chemin de fer a été en opération. Comme l'un des principaux avantages qui résultent de ces dispositions paraît être la faculté qu'elle donne au Gouvernement d'acquérir en certains cas, la possession exclusive des moyens de communications, il est important pour parvenir à ce but, que l'exercice de ce droit de rachat ne soit point accompagné de conditions d'un effet équivoque, ou de nature à créer des difficultés dans l'ajustement des termes. Pour cette raison il paraît à propos que le taux de l'intérêt que devra payer le Gouvernement sur les déboursés devrait, comme par les actes

Nos.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Nos. 446 et 447, être fixé par les dispositions de l'acte, et non pas laissé pour être fixé plus tard, comme dans les actes Nos. 442, 443, 444, et 445. Pour la même raison aussi, la condition insérée dans l'acte No. 445, savoir, que le Gouvernement, en sus du remboursement qu'il fera du capital payé, sera aussi tenu de payer à la Compagnie "toutes sommes d'argent fournies ou avancées *bonâ fide* par les actionnaires, pour terminer ou réparer le chemin de fer," paraît introduire dans les conditions de l'achat quelque chose de bien vague, et qui ouvre la porte à beaucoup de difficultés. Dans l'Acte No. 446, on a pareillement modifié la clause adoptée dans les autres actes d'une manière qui semble créer beaucoup d'incertitude relativement aux conditions du rachat. Le prix que doit payer le Gouvernement doit être fixé en vertu de cet Acte, non seulement eu égard au montant du capital payé, mais d'après sa valeur alors; et l'on n'indique pas comment cette valeur sera constatée.

Les Commissaires observent que dans le même acte No. 446, il se trouve une modification des dispositions relatives à l'achat dont l'explication n'est pas apparente, mais se trouve peut-être dans certaines circonstances particulières à l'entreprise, et qui, considérée sans égard à aucunes circonstances de ce genre, est incompatible avec ce que l'on présume être l'un des principaux objets de ces dispositions. Dans cet acte le droit de rachat ne peut être exercé qu'après *vingt-et-un ans* depuis l'achèvement du chemin de fer, après un avis de *trois ans* de l'intention d'acheter. Il faut observer néanmoins que cette déviation des formes suivies dans les autres actes n'est pas indiquée dans le résumé de ces actes transmis par les officiers en loi provinciaux.

Les Commissaires ne croient pas devoir passer sous silence l'omission dans l'acte No. 441 de toute réserve du droit de rachat en faveur du Gouvernement. Néanmoins, puisque les dispositions de cet acte sont particulières non seulement sur ce point, mais à plusieurs autres égards, l'omission particulière dont il s'agit doit probablement être attribuée à quelque cause provenant de la nature de l'entreprise même. L'une de ces particularités néanmoins qui peut difficilement s'expliquer de cette manière, est la clause contenue dans cet acte qui défend de voyager sur le chemin de fer le dimanche.

Il semble aux Commissaires qu'une pareille prohibition est mauvaise en principe, et qu'une

parfaite liberté à cet égard devrait être permise, si la Législature ne jugeait pas à propos d'exiger que le public soit desservi. Il faut aussi remarquer ici que la clause insérée dans tous les autres actes et qui établit que les dimensions (*gauge*) seront fixées par le Gouverneur de la province, manque dans cet acte, ainsi que dans l'Acte No. 445, et l'échelle de dimensions du chemin de fer, n'est pas non plus définie par l'acte lui-même.

Dans les actes Nos. 444 et 445 se trouve une disposition qui établit que lorsque le dividende annuel de la compagnie excédera un certain taux par cent, la moitié du surplus sera payée au Gouvernement comme taxe. Il semble aux Commissaires que la condition qui exige que le profit divisible excède un certain taux, soumet cette disposition, relativement à son utilité pratique, au même doute qu'ils ont déjà eu l'occasion d'exprimer à l'égard des pouvoirs de révision et d'achat quelquefois introduits dans les actes de chemins de fer Coloniaux; et que par conséquent l'on ne peut guères compter sur cette disposition comme étant une source possible de revenu. Si l'on a dessein de taxer les profits des compagnies de chemins de fer dans les Colonies, une taxe sur les passagers, comme celle qui est établie par l'acte impérial 5 et 6 *Vict.*, ch. 79, ou quelque autre impôt direct, serait, pense-t-on, le moyen le plus propre à atteindre ce but, ainsi que le suggère Lord *Clarendon* dans sa minute du 10 Novembre, 1846, sur les actes de chemins de fer du *Canada*, Nos 401 et 402.

Les clauses de ces actes, No. 442 jusqu'à 446 inclusivement, relatifs aux transport des malles et des troupes, contiennent un proviso en vertu duquel la compagnie ne peut être obligée à expédier des trains pour cet objet en d'autres tems qu'aux heures de départ ordinaires.

Les Commissaires savent que dans d'autres actes Coloniaux de chemins de fer, on a considéré que cette limitation serait peut-être incommode en ce qui regarde le transport des troupes, et qu'il en serait de même dans le cas actuel. Dans l'acte No. 447, le proviso est omis, et il n'y a aucune restriction de ce genre à l'égard du transport des malles ou des troupes, quoique le transport des malles ne présente pas les mêmes objections. L'acte No. 441, ne contient aucune disposition pour le transport des malles ou des troupes.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu jusqu'ici dans la

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

la province aucune législation ayant pour objet d'établir des réglemens généraux pour les chemins ou les compagnies de chemins de fer. Néanmoins, dans un acte pour amender l'acte du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, renvoyé aux officiers en loi provinciaux pour en faire rapport, et qui a été passé dans le cours de cette année, on a introduit la clause suivante qui est d'une application générale tant par rapport aux chemins de fer déjà autorisés, qu'à ceux qui seront par la suite sanctionnés par la Législature : "Que tous les réglemens de la dite compagnie, et de toutes autres compagnies de chemins de fer qui sont maintenant ou seront par la suite incorporées, et auxquelles le droit de modifier l'acte d'incorporation est réservé dans le dit acte d'incorporation, qui règlent les taux qui seront exigés sur le dit chemin mentionné dans cet acte et dans les dits autres actes d'incorporation, seront soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil."

Sans parler de l'inconvénient d'introduire une loi générale au sujet des chemins de fer, dans un acte pour la construction d'un chemin de fer particulier, les Commissaires doivent observer que l'approbation des réglemens par le Gouverneur est restreinte par cette disposition à ceux qui établissent les *taux* qui doivent être prélevés sur les chemins de fer. Les Commissaires suggèrent que, comme dans les actes du *Nouveau-Brunswick* qui ont été dernièrement soumis à leur considération, le droit d'approuver les réglemens de la compagnie ne devrait pas être restreint aux réglemens faits pour cet objet seulement, mais devrait également s'étendre à tous les réglemens, quelqu'en soit l'objet, ou du moins, comme on l'a fait dans les actes anglais qui règlent la matière, à tous les réglemens qui affectent des personnes autres que les officiers et les employés de la compagnie,—l'établissement de réglemens pour la régie intérieure de la corporation étant laissé à la discrétion de la compagnie.

Relativement à ce sujet, les Commissaires doivent observer que les actes maintenant sous considération ne contiennent pas d'échelle de taux maximum pour le transport des articles et marchandises sur le chemin de fer. La disposition de l'acte de *Montréal et Lachine* qui a été citée, assujettit les réglemens pour régulariser les taux à l'approbation du Gouverneur ; et comme il n'est donné aucun pouvoir à la compagnie d'établir des taux pour les

voitures ou pouvoir locomoteur, on peut considérer, à l'égard de ces chemins de fer, que les taux comprennent tout ce que l'on exige pour le transport et la transmission. Cette loi offre par conséquent une certaine garantie ; mais elle paraît la seule qui ait été établie pour protéger le public contre les charges exorbitantes sur les chemins de fer. Il devient donc très important de faire en sorte que cette disposition s'applique également à tous les chemins de fer.

Une clause ayant le même effet, est spécialement insérée dans les actes Nos. 446 et 447 ; mais quant aux chemins de fer autorisés par les cinq autres actes, la garantie du public à cet égard dépend entièrement de celle qui peut découler de la disposition contenue dans l'acte du chemin de fer de *Montréal et Lachine*. L'effet de cette disposition est néanmoins limitée aux compagnies de chemins de fer "auxquelles le droit de modifier l'acte d'incorporation est réservé par l'acte d'incorporation." Cette restriction paraît se rapporter à la clause introduite en conformité de la première recommandation de la circulaire de M. le Secrétaire *Gladstone*, du 15 janvier, 1846 : "Que rien de ce qui est contenu dans les présentes ne sera interprété de manière à exempter le chemin de fer dont cet acte autorise la construction, des dispositions de tout acte général relatif aux chemins de fer, qui pourra être passé durant la présente session ou toute session subséquente du Parlement." Cette clause est insérée dans six des actes qui sont maintenant sous considération ; mais dans le No. 441, il se trouve une clause dont l'effet est le même à quelques égards, mais qui n'est pas exprimé en termes aussi généraux. La manière en laquelle la disposition avantageuse que contient l'acte d'amendement de *Montréal et de Lachine* a été qualifiée, fournit encore une raison pour insister que cette clause soit insérée aussi strictement et avec la même uniformité dans les actes de chemins de fer de la Législature Canadienne, que dans ceux du Parlement Impérial.

A la seule exception près qui vient d'être indiquée, il paraît y avoir absence totale de toute législation générale au sujet des chemins de fer en *Canada*. Il serait peut-être à propos pour le Gouvernement de Sa Majesté d'examiner, si le meilleur remède à cet état de choses ne consisterait pas dans la promulgation par la Législature Provinciale, sous une forme

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

forme consolidée, de celles des dispositions des actes Impériaux du Parlement, qui seraient susceptibles de s'appliquer à cette colonie. Dans une communication précédente adressée au bureau colonial, les commissaires ont eu occasion de signaler la manière généralement satisfaisante en laquelle ce projet a été accompli dans la Colonie de la *Guyane Anglaise*. Le grand nombre et l'étendue des entreprises de chemins de fer maintenant projetées en *Canada*, sembleraient presque devoir exiger quelque mesure du même genre, qui serait non seulement propre à protéger les intérêts du public, mais fournirait encore les moyens de rendre les actes relatifs à l'établissement de chemins de fer particuliers plus uniformes et concis, en y incorporant, par renvoi, les dispositions de la loi générale. En même tems, il est nécessaire que tout acte pour l'établissement de chemins de fer canadiens contienne tous les réglemens qui sont considérés comme d'une importance essentielle. Dans ce but, les commissaires désirent particulièrement faire remarquer que les actes actuellement sous considération ne contiennent aucunes dispositions pour établir des réglemens ayant pour objet la sûreté et la commodité du public, semblables à celles qui se trouvent dans les actes du Gouvernement Impérial concernant l'ouverture des chemins de fer, après avis préalable, la nomination d'inspecteurs, les rapports de trafic et accidens, et le transport des voyageurs de la classe pauvre par des trains économiques.

Il y a également plusieurs circonstances dans lesquelles les détails de ces actes sur des matières d'une grande importance pour le public diffèrent tellement des dispositions des actes Anglais relatifs aux mêmes matières, qu'on ne peut tout-à-fait s'en rendre compte par la seule différence des circonstances locales; les cas suivans sont ceux qui méritent le plus d'être signalés.

La faculté d'emprunter est dégagée, dans la plupart de ces actes, de plusieurs des restrictions imposées relativement aux emprunts dans les actes de chemins de fer anglais. Dans tous ces actes, excepté les Nos. 446 et 441, on peut se prévaloir de cette faculté en tout tems; et ce droit n'est ni restreint ni différé jusqu'à ce qu'une certaine proportion du capital ait été payée (savoir, la moitié, comme cela est réglé par les ordres permanens des Chambres du Parlement). Il ne paraît pas que l'on observe aucune règle uniforme quant à la proportion que le montant de l'emprunt

doit avoir avec le capital de la compagnie; dans plusieurs des actes ce montant est de la moitié du capital entier; dans les actes Nos. 442 et 445, il excède cette proportion. Suivant les ordres permanens, il est limité à un tiers.

Le droit d'emprunter est également exprimé avec une trop grande latitude, en donnant à la compagnie le pouvoir de réaliser des sommes sur "obligations, débentures et autres garanties."

Il semble aux Commissaires, que la nature des garanties que l'on entend autoriser, devrait être distinctement spécifiée, ainsi qu'il est d'usage dans les actes anglais.

Dans ces actes la compagnie est aussi autorisée à hypothéquer les "terrains" aussi bien que les autres propriétés qu'elle possède. Les hypothèques de l'entreprise par les compagnies de chemins de fer anglais, n'ont pas été considérées comme devant comprendre le terrain sur lequel le chemin de fer est construit.

Le droit de dévier en construisant le chemin de fer, donné par tous ces actes, excepté par les Nos. 441 et 447, jusqu'à la distance d'un mille de la ligne du chemin de fer, telle que marquée dans le plan déposé, excède de beaucoup les limites des déviations permises par les actes de chemins de fer anglais. Une déviation aussi considérable pourrait peut-être n'avoir aucun inconvénient dans certaines parties de la province; mais elle pourrait être extrêmement nuisible et incommode dans le voisinage d'une ville, ou dans un District ayant une forte population.

Les réglemens pour la construction des ponts pour transporter les chemins de fer par dessus les routes diffèrent de ceux qui ont été adoptés dans les actes des chemins de fer anglais quant à la largeur de l'arche qui est exigée; cette largeur est moindre que la moyenne prescrite par l'acte pour refondre et consolider les clauses de chemins de fer; et bien que la hauteur exigée soit la même dans tous les cas, cependant ce n'est pas la hauteur *franche* pour un espace donné; et il n'y a aucun règlement qui définit la largeur du pont au moyen duquel les chemins doivent traverser le chemin de fer.

Les actes No. 446 et 447 seulement, contiennent une disposition qui exige l'érection de barrières sur les chemins aux endroits où le chemin de fer les traverse de niveau; et près d'une

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

Bills des chemins de fer réservés, à la dernière session.

d'une ville, il semble au moins que quelque précaution de ce genre serait nécessaire pour la sûreté publique.

Les Commissaires désirent attirer l'attention du Comte *Grey* sur ces divergences de la marche suivie dans la législation des chemins de fer, dans ce pays. C'est à Sa Seigneurie de considérer quel degré d'importance il convient d'y attacher, eu égard aux circonstances locales de la Colonie en général, ou du district particulier que quelqu'un de ces chemins de fer doit traverser ; et s'il conviendrait d'y apporter quelque modification au moyen d'une législa-

tion supplémentaire, soit en amendant les actes dans chaque cas, ou, comme les Commissaires l'ont suggéré, au moyen de quelque loi générale qui comprendrait, dans son ensemble, les dispositions applicables aux projets de ce genre.

J'ai, etc.,

(Signé,) H. D. HARNESS.
Capt. Ingénieurs Royaux.

Benjamin Hawes, écuyer,
etc., etc., etc.

A P P E N D I C E, N o. 4.

(*Journal*, page 44.)

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Les papiers ci-joints renferment le résultat de l'investigation instituée par Son Excellence le Gouverneur Général, à la demande que l'honorable Conseil Législatif lui en a faite à la dernière session, relativement à la distribution d'un nombre de fusils de munition (*muskets*), à l'usage de la milice, et qui ont servi dans le comté de *York* à célébrer les anniversaires des 4 et 12 juillet, 1846, sont soumis avec les présentes, pour l'information de votre honorable Chambre.

Par ordre,

R. B. SULLIVAN,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial,
Montréal, 15 Mars, 1848.

(Copie.)

Toronto, 13. Décembre, 1847.

A l'hon. D. DALY,
Sec. Prov., etc., etc., etc.

MONSIEUR,

En obéissance à la commission qui m'en-

joignait de me rendre à *Newmarket* et d'y instituer une enquête sur les plaintes adressées au Gouvernement Exécutif, que l'on s'était servi à la célébration des anniversaires des 4 et 12 juillet, 1846, d'armes distribuées pour l'usage de la milice dans les environs de *Newmarket*, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général.

Une indisposition que j'éprouvai au commencement d'octobre, et mes occupations incessantes en cour après mon rétablissement, m'ont empêché d'ouvrir l'enquête avant les 3 et 4 décembre, courant. Le 27 novembre, j'adressai des lettres au colonel *Cotter* et à l'hon. *J. A. Irving*, les informant que je me transporterais à *Newmarket* les 3 et 4 décembre pour procéder à l'enquête, et que je serais prêt à accorder des writs d'assignation à ceux qui en exigeraient, pour obliger les témoins de comparaître. J'ai aussi envoyé des avissemens à *Newmarket* pour qu'ils fussent publiquement affichés en cet endroit et aux environs, (et ils l'ont été,) annonçant que je me présenterais ces jours-là pour l'objet ci-dessus et pour accorder des writs d'assignation.

Le

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Le 3 décembre, l'hon. *J. Æ. Irving* est venu me trouver et m'a dit qu'il avait reçu ma lettre, mais qu'il préférerait ne pas être présent à l'enquête, hormis que je ne le désirasse, et il m'a alors présenté une liste des témoins qui me donneraient toutes les informations qu'il possédait sur les faits qui faisaient l'objet de l'enquête. Je fit remarquer à *M. Irving* qu'il n'était pas tenu d'y être présent, s'il ne le jugeait pas à propos, qu'ayant les noms des témoins, j'emploierais un bailli pour les obliger de comparaître et que je les examinerais moi-même.

J'ai fait assigner tous les témoins dont on m'avait fourni les noms, ils ont été entendus, excepté un qui à refusé de se rendre à la sommation. Je l'aurais forcé de venir, ou puni pour avoir désobéi au mandat, si l'on m'eût dit que son témoignage pouvait jeter du jour sur quelque fait important non prouvé par d'autres témoins.

Les témoins dont le col. *Cotter* m'avait fourni les noms ont aussi été assignés et entendus, et j'en ai fait venir d'autres de qui je pensais recevoir des informations.

Le 4 décembre, l'enquête a commencé publiquement en présence du col. *Cotter* et de son conseil. *M. Irving* n'y était, et personne ne s'est offert pour soutenir la poursuite, mais j'ai entendu les témoins dont on m'avait soumis les noms. Je n'ai envoyé aucunes sommations, excepté à l'individu mentionné plus haut et personne n'a demandé à faire entendre des témoins.

Le conseil du col. *Cotter* m'a prié de prendre note du fait que le colonel ne voulait donner aucun autres détails que ceux qu'il avait déjà fournis au Gouvernement, et que dans la présente occasion, il s'abstiendrait de venir comme témoin, ainsi que les autres membres de sa famille.

Je vous transmet ci-jointes les minutes des témoignages signés par chaque témoin après avoir fait sa déposition, ainsi que le mémoire reçu de *M. Cawthra*, qui était trop indisposé pour venir en personne.

De cette enquête j'en viens à la conclusion suivante :

1°. Que deux fusils de munition, formant partie des armes de la milice sous la garde du colonel *Cotter* ont servi à la célébration du 4 juillet, 1846.

2°. Qu'un jeune homme de quinze ans, fils du colonel *Cotter* a prêté à cette époque ces fusils à un individu qui les lui avait demandés le deux juillet, sans que son père en eût connaissance, et qu'ils sont demeurés pareillement en la possession de celui qui les avait empruntés sans que le colonel *Cotter* en eût rien su.

3°. Qu'environ huit ou dix fusils de la milice, tout au plus, ont servi le 13 juillet, 1846, à célébrer l'anniversaire du 12. Quatre de ces armes formaient partie de ceux qui avaient été confiés au colonel *Cotter*, mais il est évident qu'on en a enlevé un plus grand nombre chez lui dans la soirée du 13 juillet.

4°. Que les quatre fusils de munition ont été prêtés par le fils du col. *Cotter* le 8 ou le 9 juillet, 1846, sans la permission, et outre la connaissance de son père, et ont depuis été rapportés. Il ne paraît pas que le col. *Cotter* ait permis ou ait en connaissance que ces armes aient été prêtés ou aient été enlevés de chez lui pour servir le 13, mais aussitôt qu'il a appris la chose, il semble avoir fait tous ses efforts pour ravoir les armes et mettre fin aux troubles.

Voilà, selon moi, le résumé des faits, autant que j'ai pu m'en assurer, après avoir entendu les témoins, et il est évident que dans chacune des occasions du 4 et du 13 juillet, on a remarqué des animosités qui pourraient avoir des résultats fâcheux, si l'on n'y apporte un remède efficace. On ne peut nier que les fils du col. *Cotter* ont agi très imprudemment en prenant des armes destinés à la milice et en s'en servant comme ils l'ont fait, quoique l'un d'eux n'ait que quinze ans et l'autre, dix-sept, il est bien à présumer qu'ils savaient qu'ils n'agissaient pas d'une manière convenable, puis qu'ils s'en sont emparés furtivement et en ont fait usage sans que leur père en ait eu connaissance.

Le tout néanmoins respectueusement soumis à la considération de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) ROBERT E. BURNS.

A la cour d'enquête tenue par *Robert Easton Burns*, écuyer, à *Newmarket*, les 3 et 4 décembre, 1847, en vertu d'une commission
sous

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

sous le grand sceau de cette province, autorisant et requérant le dit *Robert Easton Burns* de s'enquérir et de faire rapport sur la plainte portée devant le Gouvernement Exécutif de cette Province, que certaines personnes résidentes dans le voisinage de *Newmarket*, dans le district de *Home*, s'étaient servi pendant les quatrième et douzième jours de juillet de l'année mil huit cent quarante-six, d'armes que le Gouvernement avait distribués pour l'usage de la milice dans le dit lieu, à célébrer les anniversaires qui ont occasionné des troubles. On a entendu les témoins et pris les dépositions suivantes :

Robert Smith de *Newmarket*, marchand, ne sait rien relativement à la distribution d'armes, mais il a eu connaissance des émeutes qui ont eu lieu lundi soir le 13 juillet, 1846. Les troubles ont été si sérieux près de sa maison qu'il y avait lieu d'appréhender que la vie des membres de sa famille ne fut mise en danger, et il est en conséquence sorti pour empêcher les gens de continuer à tirer leurs fusils, leur exposant qu'ils mettaient en danger la vie des personnes qui étaient dans sa maison. Ils n'ont pas cessé, au contraire quelques uns ont tiré au dessus de sa tête. Plusieurs d'entre eux avaient des fusils de munition semblable à ceux de la milice. Après s'être efforcé en vain de les faire cesser, il est rentré dans sa maison. La bande a continué à tirer pendant quelque temps après sa rentrée dans la maison, et on a porté une image, et brûlé des barils de goudron devant sa demeure. Cette émeute a eu lieu vers les dix heures du soir. Un des fils du col. *Cotter* se trouvait de la bande, ainsi qu'un des fils du sergent *Stephens*. Il ne se rappelle pas les noms des personnes présentes, ni celui d'aucun autre individu en particulier. Il ne peut dire si l'un ou l'autre des deux qu'il a nommés portait une arme à feu. La bande avait allumé des barils de goudron, de manière qu'ils faisaient tout à fait clair dans le moment. On ne lui a fait aucune violence pendant qu'il était au milieu d'eux, si ce n'est que quelques uns ont levé leurs fusils et ont tiré au dessus de sa tête. Le 4 juillet il a entendu le bruit du canon : il a été lancé des fusées, mais il ne sait rien de particulier à ce sujet ; il est à sa connaissance qu'on a été dans l'habitude de célébrer quelquefois ces anniversaires. La vie d'un des membres de sa famille (une femme). . . Il n'a jamais entendu dire qu'une démonstration sem-

blable le 12 juillet ait eu lieu dans le village avant celle en question.

(Signé.) ROBERT H. SMITH.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

George Bellshaw Hutchcroft de *Newmarket*, carrossier, dit qu'il ne connaît rien des affaires du 4 juillet. Le 12 juillet 1846, se trouvait être un dimanche. Lundi, le 13 juillet, entre les 9 et 10 heures du soir, il aperçut dans la rue un rassemblement avec des fusils de munition, semblables à ceux dont se servent les miliciens. Un d'eux avait un pistolet et un autre, une épée. La bande paraissait d'un bout à l'autre du village en tirant des coups de fusils. Ils ont brûlé une image, et ont allumé un feu devant le magasin de *M. Smith*, au moyen d'un baril de goudron. L'image a paru être un portrait de *M. Polk*. Le rassemblement, après avoir brûlé l'image s'est rendu devant le magasin de *M. Cawthra*, et chacun d'eux a tiré 7 ou 8 décharges en même temps. Il a reconnu quelques unes des personnes qui formaient partie du rassemblement, entre autres, *John Cawthra*, fils de *M. Cawthra*, marchand, *Charles Adams*, *William Stephens*, fils du sergent *Stephens*, et un des fils du colonel *Cotter*. Il ne peut dire si quel- qu'un d'eux avaient des fusils de munition. Au moins vingt personnes assistaient comme spectateurs, et après que le rassemblement a été dispersé, ces spectateurs ont formé une procession, avec musique, et ont continué leur marche dans la rue. Il a entendu jouer *Yankee Doodle* et d'autres airs qu'il ne connaît pas. La bande dans laquelle il se trouvait s'est promenée, un de file de long en large dans le village, précédée d'un tambour et d'un fifre. Il a joué lui-même, et entre autres airs, celui de *Star Spangled Banner*. Après que l'image a été brûlée, il a aperçu le col. *Cotter* dans la foule. Il croit qu'il s'efforçait d'apaiser les gens et de rétablir la paix.

(Signé,) GEORGE BELLSHAW HUTCHROFT.

James Hunter, de *Newmarket*, écuyer, médecin, ne sait rien de ce qui s'est passé le 4 juillet, mais il croit que cet anniversaire a été célébré pendant plusieurs années à *Newmarket*. Le 13 juillet, l'auto-da-fé en effigie du président *Polk* faisait le sujet de toutes les conversations. A la brune il a aperçu un certain nombre de personnes qui se rassemblaient au coin du magasin de *M. Cawthra*, et dans la soirée, il a appris que l'on devait brûler l'effigie du

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

du pape au lieu de celle du président, et qu'il y aurait probablement une émeute pendant laquelle les propriétés de M. *Cawthra* seraient en danger; le déposant s'est rendu chez M. *Cawthra* et l'en a informé; celui-ci a paru très surpris, ignorant absolument comment il pouvait avoir donné lieu à cela. Le col. *Cotter*, qui se trouvait alors dans le magasin de M. *Cawthra* a remarqué que de semblables démonstrations devraient être arrêtées, et que le déposant devrait aller devant le magistrat, M. *Empey* et faire une déposition de ce qu'il avait entendu dire et requérir l'intervention du magistrat pour y mettre fin. Le déposant n'y est pas allé, mais il a vu sortir le col. *Cotter*, et il a cru que son but était d'aller dissiper ce rassemblement. Le témoin a compris qu'on allait brûler une image ou effigie, qu'elle avait été faite chez M. *Cawthra* même, et qu'elle était cachée dans sa cave. Le parti qui devait célébrer le 12 juillet était alors sur la côte hors du village, faisant, à ce qu'il croit, les préparatifs nécessaires. M. *Cawthra* est descendu dans sa cave, et en a rapporté l'effigie qu'il a remise à quelqu'un à la porte, lui disant qu'il ignorait tout cela, que s'il l'eût su il ne l'aurait pas permis. En sortant le déposant a vu *John Cawthra*, fils, portant un fusil qu'il a brandi du côté du déposant en lui disant qu'il devrait être poli. Le déposant, s'est rendu chez lui et n'a rien vu de la démonstration que lorsqu'il a aperçu les lumières vis-à-vis du magasin de M. *Smith*. Il a néanmoins entendu des hurras et des grognements qui lui étaient adressés. Avant d'apercevoir la lumière en avant du magasin de M. *Smith*, (il n'est pas très certain si c'est avant ou plus tard), il a vu le parti, qui leur était opposé et qui célébrait le 12, descendre la côte en procession accompagné d'un tambour et d'un siffre, jouant, si le déposant a bien compris, des airs de partis. Après cela, il a entendu beaucoup de bruit, il s'est rendu au magasin de M. *Cawthra*, où les deux partis se rencontrèrent. Il a aperçu un individu qui lui est inconnu, qui chargeait un fusil à balle. Il l'a vu mettre la poudre et ensuite prendre la balle et charger le fusil. A peu près dans le même temps, il a remarqué le col. *Cotter* au côté opposé du chemin, s'efforçant de disperser la foule, au moins, telle était son impression alors. Il l'a vu distinctement ordonner à ses deux fils de rentrer, mais ils ont paru faire peu d'attention à ses ordres et le col. *Cotter* semblait irrité. Le déposant croit que les deux fils du col. *Cotter* présens en cette occasion étaient

âgés, l'un de quinze ans et l'autre de dix-sept. M. *Cawthra* était aussi présent, cherchant à faire cesser les troubles et à forcer son fils de s'en retourner à la maison. Après cela le déposant s'en est allé chez lui et n'a plus eu connaissance de rien. Le déposant a vu célébrer le 4 juillet au moyen de fusées et de feux d'artifices, il a vu aussi des pavillons attachés aux arbres devant la demeure du col. *Cotter* le lendemain au matin. Lors de la célébration en question, le 13 juillet, il y avait des enfants et des hommes, à peu près en nombre égal. Le col. *Cotter* paraissait faire tous ses efforts pour appaiser les troubles. On lui a dit qu'il s'était efforcé d'arracher un fusil à un homme, mais il ne l'a pas vu faire et ne sait pas quel était cet homme. Le déposant croit que si les deux partis ne sont pas venus en collision ce soir là, on en est surtout redevable aux efforts du col. *Cotter* et de M. *Cawthra*. Aucun d'eux n'a paru favoriser ces rassemblements, au contraire ils ont paru faire tout en leur pouvoir pour les disperser, et empêcher toute autre démonstration. Il ne se rappelle pas qu'il y ait eu de célébration du 12 juillet avant la présente, et l'on était sous l'impression qu'elle était faite dans un esprit de rétaliation pour se venger de celle du 4 qui venait d'avoir lieu. Le capitaine *Irving* demeure à environ un mille et demi de *Newmarket* dans le district de *Simcoe*. Le déposant pense que les pavillons ont été placés vis-à-vis chez le col. *Cotter* le 4 juillet, et que la célébration a eu lieu, dans la vue de l'irriter. Le déposant veut parler du 4 juillet dernier qui a été célébré pour vexer le col. *Cotter*.

(Signé,) JAS. HUNTER, Jr.

Charles Gorham de *Newmarket*, gentilhomme, ne connaît rien de la célébration du 4 juillet, ni de celle du 12 ou du 13, excepté ce qu'il en a appris par la rumeur publique, n'ayant rien vu personnellement. D'après ce qu'il connaît du caractère du col. *Cotter*, il le croit incapable de favoriser de pareilles fêtes.

(Signé,) CHAS. GORHAM.

Henry Mosier de *Newmarket*, meublier. Il n'est revenu chez lui qu'à la fin de la soirée du 4 juillet, 1846, lorsqu'il a aperçu des restes de feu provenant en apparence d'un baril de goudron qu'on avait brûlé. Il a vu lancer des fusées et il a entendu les détonations

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

tions d'armes à feu. Il a aussi aperçu un uniforme, qu'il a supposé être celui d'un soldat anglais, enlevé d'un individu qui se trouvait là et jetté dans le feu. Le déposant a vu en cette occasion deux fusils de munition en la possession de deux individus qui lui étaient inconnus. Il ignore de quelle manière ils les ont obtenus. Ils lui ont paru être semblables aux fusils des miliciens. Le 4 juillet a été célébré depuis plusieurs années au moyen de fusées et autres feux d'artifices. Au commencement de la soirée du 13 juillet, il a vu les personnes qui le célébraient. Il s'est rendu au coin chez *M. Cawthra*, et il a entendu beaucoup de pourparlers sur ce qu'elles allaient faire. Le déposant est demeuré en cet endroit jusqu'à vers les 9 heures. Au commencement de la soirée, il a aperçu col. *Cotter* au milieu du rassemblement, faisant tous ses efforts pour persuader aux gens de se disperser et de retourner à leurs demeures. Il l'a vu parler à un homme du nom de *Donelly*, lui disant de s'en aller chez lui, celui-ci a refusé de l'écouter et lui a dit qu'il était un orangiste. Le col. *Cotter* l'a prié, à plusieurs reprises, de s'en aller. Les gens qui célébraient la fête ont alors gagné le haut de la côte, puis ensuite sont revenus de nouveau. Plusieurs d'entre eux étaient armés de fusils de munition, mais il ne sait pas où ils les avaient pris. *John Dawson*, le fils de *Squire Dawson*, en avait un. L'un des fils du col. *Cotter*, l'aîné, à ce qu'il croit, en avait aussi un. Le déposant ne peut désigner par leur nom aucune des autres personnes qui avaient des fusils. Il n'a pas aperçu de bayonnettes. Il a vu *M. Cawthra* remettre l'effigie, mais il ne sait pas entre les mains de qui, on disait que c'était l'effigie du président *Polk*. Il connaît le col. *Cotter* depuis quelque temps, et il ne pense pas qu'il favoriserait des fêtes de cette espèce, et d'après ce qu'il a vu ce soir là, il croit que le col. *Cotter* faisait tout en son pouvoir pour appaiser les troubles.

(Signé,) HENRY MOSIER.

Abraham Coryell de *Newmarket*, forgeron, n'a pas eu connaissance de ce qui s'est passé le 4 juillet, 1846. Il a seulement vu quelque chose de la fête à la distance. Quelques jours avant le 13 juillet, il a vu dans la soirée, *M. Stephens* passer avec des fusils, mais le déposant ne sait rien de ce qui s'est passé le 13, si ce n'est par oui-dire. D'après ce qu'il connaît du col. *Cotter*, il ne pourrait

pas dire qu'il est une personne à favoriser des fêtes de cette nature.

(Signé,) ABRAHAM CORYELL.

Watson Lundy, du township de *Whitchurch*, artisan, affirme qu'il ne connaît rien de la célébration du 4 juillet, 1846, ou de la distribution d'armes. Il était chez lui et n'a rien vu; il ne sait rien non plus de ce qui s'est passé le 13 juillet, 1846. Il était chez lui, et ne peut en conséquence fournir aucune information au sujet de la distribution d'armes, ou sur aucun autre fait relativement à cette affaire.

(Signé,) WATSON LUNDY.

Joseph Gibbons de *Newmarket*, tailleur, a eu connaissance de ce qui s'est passé le 4 juillet, 1846. Il a vu lancer des fusées et tirer du fusil. Il a vu un ou deux fusils de munition et croit que *Christopher Terry* en avait un. Il ignore où ils ont été pris et par quels moyens ils ont été obtenus. On s'est servi des fusils de munition pour tirer. On a tiré aussi des fusils de chasse en cette occasion. Dans la soirée du 13 juillet, le témoin était au coin chez *Cawthra*, et il a vu *John Dawson*, le fils de *Squire Dawson*, entrer à cheval dans le village portant un drapeau. C'était à la brune, et il a vu un rassemblement se former au coin chez *Cawthra*. Le col. *Cotter* est sorti et a demandé s'il y avait là quelqu'orangiste. *Donelly* a répondu et a dit qu'il en était un. Le col. *Cotter* lui a dit que s'il en était un, il ferait mieux de s'en aller, qu'il allait renvoyer ses enfants à la maison, et il leur a dit en même temps de s'en aller. L'aîné des enfants a descendu la côte avec un fusil et l'a tiré. Il a paru courir lorsqu'il a reçu l'ordre de s'en aller. *John Dawson* avait un fusil de munition, ainsi que *Caleb Bennett*, un meunier, et *Jesse Wright*, un tanneur. *Caleb Bennett* et *Jesse Wright* ont tous deux laissé cette partie du pays depuis cette époque. Il croit que *John Dawson* est actuellement en Angleterre. Il ne sait pas comment on a obtenu les armes. Il s'est formé un parti en opposition le même soir qui avait un tambour et un fifre, ce parti avait des bâtons, mais le témoin ne les a pas comptés. Ils ont traversé le village, et sont revenus. Ils ont joué des airs, mais il ne peut dire si *Yankee Doodle* l'a été. Le témoin avait un fusil de chasse le 4 juillet et de la poudre. Le même soir un jeune garçon avait un

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

un habit auquel étaient cousues des pièces d'étoffe rouge, qui a été jeté au feu. Le témoin n'était pas de la procession le 4 juillet.

(Signé,) JOSEPH GIBBONS.

Robert Brodie, de *Newmarket*, menuisier, a eu connaissance de la célébration du 4 juillet 1846, on a lancé des fusées, tiré du fusil, et brûlé un baril de goudron. Il ignore de quelle espèce d'armes à feu on s'est servi en cette occasion. Le témoin était trop éloigné pour distinguer la qualité des fusils, excepté une carabine dont un du parti était armé. Le 4 juillet a été célébré depuis plusieurs années, principalement par des jeunes gens, quelques uns un peu grands, mais non des hommes. Au commencement de la soirée du 13 juillet, il était au coin chez *Cawthra*, où il a entendu de longues conversations sur le projet de brûler le président *Polk*. Deux jeunes gens se sont approchés du témoin, et tous deux étaient armés d'un fusil de munition, l'un était *Nelson Stephens*, et l'autre, *Samuel Wells*. *Nelson Stephens* est ici, mais *Samuel Wells* a laissé le pays; ils ont demandé au témoin pourquoi il n'avait pas de fusil de munition et ils lui en ont offert un qu'il a refusé. Après quelques promenades dans les rues et l'auto-da-fé d'une effigie en face du magasin de *M. Smith*, le col. *Cotter* est venu de chez lui, et a ordonné à ses fils d'entrer. Le col. *Cotter* paraissait faire tout en son pouvoir pour appaiser les troubles, et le témoin croit que le Colonel *Cotter* a fait tout ce qu'il a pu pour mettre fin à la chose, et connaissant son caractère, il pense qu'il agirait encore de même dans de semblables occasions. Le témoin ignore comment les armes ont été obtenues, il ne les a pas examinées.

(Signé,) ROBERT BRODIE.

Christopher Terry de *Newmarket*, drapier, a eu connaissance de la célébration du 4 juillet, 1846, et y était présent. Il a vu lancer des feux d'artifices et tirer du fusil. Il y avait deux fusils de munition, un fusil de chasse et une carabine. Les deux premiers ont été donnés au témoin qui les a encore en sa possession. Il n'en connaît pas le nombre. Il les a depuis le 2 juillet, 1846. C'est l'un des fils du col. *Cotter*, *William*, autant qu'il se rappelle, qui les lui a donnés. Le témoin les a obtenus en les demandant au fils à emprunter, lequel les lui livra. Le témoin lui

dit qu'il en avait besoin pour tirer, mais n'a spécifié aucun objet en particulier. Le témoin n'est pas entré chez le col. *Cotter* pour les avoir, le jeune homme lui a dit de demeurer à la porte et qu'il les lui apporterait, parce qu'il ne voulait pas que son père s'aperçût qu'il les lui avait prêtés, et lorsqu'il les lui a remis, il a dit qu'il avait mis quelque temps à se les procurer, parcequ'il n'avait pas voulu que son père en eût connaissance. Cela a eu lieu vers les 9 heures du soir, le témoin les a pris et s'en est allé chez lui. Il y a environ sept mois, le capt. *Irving* est entré dans la boutique du témoin et a aperçu les fusils. Il lui a demandé où il les avait pris, et le témoin lui a dit qu'il se les était procurés ainsi qu'il est fait mention plus haut. Le témoin croit que le col. *Cotter* ignorait jusqu'à hier au soir qu'ils fussent en sa possession. Le capt. *Irving* a dit au témoin de ne pas les livrer, si ce n'est en vertu du warrant d'un magistrat. Le témoin s'est servi d'un des fusils de munition le 4 juillet et a tiré, et d'autres personnes s'en sont servis le même soir, les empruntant les uns des autres. Après que l'affaire fut finie, le témoin a pris les fusils et les a remportés chez lui. Le témoin n'a jamais dit au col. *Cotter* qu'il avait les fusils, et il croit que si le col. *Cotter* l'eût appris, le témoin ne les aurait pas gardés longtemps en sa possession. Il a vu la manifestation du 13 juillet. Aucun des fusils en la possession du témoin n'a servi en cette occasion. Il a vu des fusils de munition entre les mains de diverses personnes, le soir du 13, mais il était trop loin pour pouvoir distinguer qui elles étaient. Il ne sait pas comment on se les était procurés. Il ne croit pas que le col. *Cotter* soit d'un caractère à favoriser de pareilles manifestations, et dans la soirée du 13, il l'a vu faire entrer son fils aîné par la barrière qui conduit chez lui et la fermer après lui. Le déposant pense que l'on a célébré le 13 juillet pour se venger de la célébration du 4. Le témoin a été présent pendant trois ans à la fête du 4 juillet.

(Signé,) CHRISTOPHER TERRY.

Patrick Ryan du village de *Newmarket*, journalier, n'a pas eu connaissance de ce qui s'est passé le 4 juillet, 1846. Le 13, il a vu ceux qui célébraient la fête, tirer du fusil, jeter des cris de joie et parader par les rues. Il a vu plusieurs de ces gens qui avaient des fusils de munition, mais il ne connaît pas leurs noms, excepté ceux des deux fils du col. *Cotter*, qui ont tiré les fusils qu'ils portaient. Il n'a

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

n'a pas remarqué de bayonnettes. Le témoin ignore comment on s'est procuré les fusils de munition en question. Il a travaillé pour le col. *Cotter* à la journée. Le témoin a formé partie pendant quelque temps de ceux qui paradèrent avec fifre et tambour dans la soirée du 13. Le témoin a vu ce soir là le col. *Cotter* s'efforcer de renvoyer ses fils à la maison et de disperser le rassemblement.

(Signé) PATK. RYAN.

Thomas Raper, de *Newmarket*, tailleur, au commencement de la soirée du 4 juillet, 1846, était absent de chez lui; il a été témoin de la fin de la fête, et a vu lancer des fusées. On a fait usage de fusils, mais il ignore de quelle espèce. Le 13 juillet, la première chose qui a frappé le témoin a été d'apercevoir le col. *Cotter* qui cherchait à arrêter l'affaire. La bande avait des armes à feu, mais il ne pourrait dire si c'était des fusils de munition. Quelque temps avant la fête, le témoin croit que c'est en 1845, il a emprunté un fusil de munition du col. *Cotter* pour faire la chasse, mais il ne s'en est jamais servi. Il avait servi dans la milice, et c'est pour cela qu'il a demandé le fusil. Le témoin l'avait en sa possession lors des fêtes en question, mais il n'en a pas été fait usage. Depuis cette époque le témoin a remis le fusil, sans qu'il ait servi d'aucune manière pendant qu'il est demeuré en sa possession; il l'avait d'abord emprunté pour faire la chasse aux tourtes.

(Signé) THOMAS RAPER.

James Hardie, de *Newmarket*, drapier, était présent à la fête du 4 juillet, 1846. Deux fusils de milice ont servi à la célébration du 4, mais il ne peut dire qui s'en est servi. Il ne sait pas d'où, ou de qui, ils avaient été obtenus. Il a vu une partie de la fête du 13, il a vu brûler l'effigie. Il a vu des fusils de munition et notamment un en la possession de *M. Stephens*, fils, et un autre en celle de *John Cawthra*, fils. Il lui est impossible de nommer maintenant aucunes autres personnes qui avaient des fusils de munition, il ne sait pas comment on se les est procurés. Le témoin a célébré le 4 juillet différentes fois. Le témoin ne croit pas que le col. *Cotter* favoriserait ces fêtes.

(Signé) JAMES R. HARDY.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Albert Burr, de *Newmarket*, drapier, était présent à la célébration du 4 juillet, 1846, il a vu lancer des fusées et tirer du fusil. Il ne saurait dire positivement si l'on s'est servi de fusils de munition en cette occasion; il était présent lorsque *Terry* reçut les fusils de munition. Il, c'est-à-dire *Terry*, revenait de l'école de musique. Le témoin a entendu *Terry* faire sa déposition aujourd'hui, et son témoignage sur la manière dont il s'est procuré les deux fusils est correct. Le témoin sait que *Terry* et *Wm. Cotter* sont amis. Il était présent le 13, et a vu des fusils de munition en la possession de divers individus, mais les seuls qu'il puisse nommer sont *John Cawthra*, *Wm. Hewitt* et *Jesse Wright*; le témoin ne sait pas comment ils se les sont procurés. Il a vu le col. *Cotter* sortir de sa maison, et la première chose qu'il a faite, a été de faire entrer son fils *Sackville*, en dedans de la barrière et de la fermer après lui. Le témoin pense que le col. *Cotter* s'efforçait de maintenir la paix.

(Signé) ALBERT BURR.

Thomas Knight de *Bradford*, carrossier, ne connaît rien personnellement de l'affaire du 4 juillet, 1846, mais il a entendu la détonation d'armes à feu. Il a été témoin de la célébration du 13 juillet. Il a vu le fils du col. *Cotter*, *Sackville*, et deux ou trois autres avec lui, qu'il n'a pas reconnus. Ils sortaient de la cour du col. *Cotter* avec des fusils de munition, et pendant la soirée, à sa connaissance, plusieurs individus ont fait usage de cette espèce d'arme. Il a eu occasion de parler au col. *Cotter* pendant la soirée, et lui a demandé comment il se faisait qu'il avait prêté les fusils de munition, il a répondu qu'il ne savait pas qu'ils avaient été pris. Le témoin a dit que les fusils étaient là, qu'il en était sûr et qu'il devait les faire remettre. Il ne peut dire ce que le col. *Cotter* a répliqué à cette observation. Le col. *Cotter* a paru mécontent, et il a ensuite dit à *M. Harris*, "Renvoyez vos hommes à la maison, j'ai renvoyé mes jeunes Messieurs." Il a entendu le col. *Cotter* dire, "Allons, mes enfants, vous feriez mieux de vous en retourner chez vous et de n'avoir plus rien à faire avec cette fête," ou quelqu'autres paroles dans le même sens. Peu de temps après le rassemblement s'est dispersé. Lorsque le col. *Cotter* est sorti, la bande était déjà réunie, et elle l'avait été avant sa sortie. Entre le temps que les jeunes gens sont sortis avec les fusils de munition et celui où le col. *Cotter* est aussi sorti, il s'est écoulé environ trois heures. Le témoin formait partie de ceux qui avaient

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

avaient un fifre et un tambour, et qui ont paradé ce soir là. Le témoin a habité *Newmarket* environ six à sept mois.

(Signé,) THOMAS KNIGHT.

Michael P. Empey, écuyer, de *Newmarket*. Le 13 juillet, 1846, *M. Smith* s'est rendu chez lui de bonne heure dans la soirée et l'a informé qu'il pensait qu'il y aurait des troubles en conséquence de la fête et de la procession que l'on se proposait de faire. Il ne s'est pas rendu chez *M. Cawthra*, pensant que ce n'était peut-être pas le cas. Plus tard, dans la soirée, il y a eu une procession que l'on a dit être une procession orangiste. Plus tard, encore, il a aperçu une autre procession qu'il a supposé organisée en opposition à l'autre. Voilà tout ce que le témoin a vu de l'affaire; la collision que l'on appréhendait n'a menacé d'avoir lieu qu'à la fin de la soirée. Quand le témoin s'est rendu à la poste au commencement de la soirée, il a remarqué un si grand nombre de jeunes gens du village et de sa connaissance réunis aux environs, qu'il n'a pas redouté qu'il s'élèverait le moindre trouble, étant persuadé qu'ils conduiraient la fête qu'ils avaient l'intention de faire, de manière à ne susciter aucun danger, pourvu qu'on ne leur fit aucune opposition.

(Signé,) M. P. EMPEY.

William Adams de *Newmarket*, menuisier, a été témoin de la célébration du 4 juillet, 1846, s'y étant rendu comme spectateur. Il a remarqué un fusil de munition et environ six ou sept fusils de chasse. Le 4 juillet a été célébré depuis plusieurs années. Le témoin a vu des drapeaux. Le lendemain au matin, *Terry* a prié le témoin d'avoir soin d'un fusil de munition. Il s'en est chargé, et l'a jeté dans une prairie. Après l'affaire le témoin a été faire des recherches, mais il n'a pu le trouver. Il a trouvé plusieurs paquets de bâtons coupés à même des perches à cerceaux. Le 13 juillet, il a vu la fête, il a remarqué une personne du nom de *Daniel M. Ginerty* qui avait un fusil de munition. La première fois que le témoin vit le col. *Cotter*, celui-ci parlait à *Donnelly*, c'était au commencement de la soirée, il lui disait qu'il ferait mieux de s'en aller chez lui. *Donnelly* lui a dit qu'il avait toujours célébré le 12, et qu'il le ferait encore. Le témoin était un de ceux qui célébraient le 13. Il était allé pour chercher l'effigie, mais

elle avait été enlevée. Ils en firent une autre, et après avoir paradé, ils revinrent chez *Cawthra*, il était tard. Vers les dix ou onze heures, le col. *Cotter* est venu de nouveau et a dit à son fils, *William*, d'entrer. Le col. *Cotter* a enlevé de vive force le fusil de munition que portait *M. Ginerty*, et ne lui a pas rendu. Il a ensuite fait entrer ses deux fils par la barrière, et il a fait ses efforts ainsi que *M. Cawthra* pour prévenir une collision entre les partis. Le témoin a accompagné la procession jusqu'à la fin. Le col. *Cotter* a fait tout ce qu'il a pu pour l'empêcher, et n'y a pris aucune part quelconque. La fête s'est organisée le 13, en forme de rétaliation pour celle du 4. Le témoin n'est pas orangiste, et le seul présent, à sa connaissance, ce soir là, a été *Donnelly*. On s'est servi d'environ une demi-douzaine de fusils de munition, ceux dont *William Stephens* et *Nelson Stephens* se sont servis étaient en leur possession depuis la rébellion de 1837. Le témoin ignore de qui et comment les autres ont été obtenus. Il ne croit pas qu'il en soit demeuré en la possession de qui que ce soit dans cette partie de pays, depuis 1837. Il ne pense pas que le col. *Cotter* sût que les armes de la milice avaient servi à la célébration de ces fêtes.

(Signé,) WM. ADAM.

John Cawthra, fils, de *Newmarket*, gentilhomme, dit que le 4 de juillet a été célébré depuis plusieurs années à *Newmarket*, que l'on s'était déterminé d'avoir une fête en opposition et que c'est à cette occasion que le 13 juillet a été célébré. Il s'est organisé une procession le 13 juillet, et l'on a brûlé une effigie vis-à-vis du magasin de *M. Smith*. Qu'après avoir paradé pendant quelque temps, ils s'étaient dispersés; néanmoins, avant de se séparer, on désirait rencontrer l'autre parti, mais pendant qu'ils délibéraient sur ce point, le col. *Cotter* est arrivé et a renvoyé ses deux fils. Au commencement de la soirée le col. *Cotter* est venu trouver le témoin pour le prier d'abandonner son projet, mais le témoin lui a dit qu'ayant commencé, il en verrait la fin. Vers la fin de la soirée le col. *Cotter*, apercevant *M. Ginerty* avec un fusil de munition, le lui a arraché, et le témoin est sous l'impression que le col. *Cotter* ignorait que ces fusils fussent en usage ce soir là. Le témoin en avait un en cette occasion, qu'il avait eu en sa possession depuis deux ans avant la fête en question; il avait été placé sous les soins de son père, et

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

un autre avait été confié à son frère après la rébellion. Le col. *Cotter* n'a pas encouragé par sa présence la décharge d'armes à feu ou la procession. Le fusil de munition dont le témoin s'est servi ce soir là, ne sortait pas de chez le col. *Cotter*, le témoin en avait prêté deux autres le même soir. Il ne s'est jamais aperçu, ni n'a jamais entendu dire que le col. *Cotter* ait encouragé la célébration des fêtes du 4 juillet. Le témoin est convaincu que le col. *Cotter* n'a prêté aucunes armes pour les célébrations du 4 ou du 13 juillet.

(Signé) JOHN CAWTHRA.

George Gamble du township de *King*, gentilhomme, a assisté à une partie de la fête du 13 juillet. Il est arrivé dans le village vers les neuf heures ou peu de temps après. Il a vu le col. *Cotter* enlever de force le fusil de munition de *M^r Ginerty*; avant cela le col. *Cotter* avait prié les gens de se séparer et de s'en aller. C'est alors que *M^r Ginerty* a levé son fusil et a tiré, et que le col. *Cotter* le lui a enlevé. Le témoin a compris que cette fête avait été organisée par opposition à la célébration du 4 de juillet.

(Signé) GEORGE GAMBLE.

Arthur Hill de *Newmarket*, fermier. Depuis nombre d'années on a déployé, pendant le 4 juillet, des drapeaux américains. En 1846, il a vu lancer des fusées. Le 13 juillet entre les 7 et 8 heures du soir, des gens de la fête du 4 juillet ont jeté le témoin en bas du trottoir. Il s'est rendu au coin chez *Cawthra* et a aperçu le col. *Cotter* qui tâchait de persuader à ceux qui étaient assemblés d'abandonner la chose, et il a prié particulièrement *John Cawthra* de se désister, mais celui-ci, (c'était le jeune *Cawthra*,) s'y est refusé.

(Signé) ARTHUR HILL.

Thomas Mosier de *Newmarket*, aubergiste. La première fois qu'il a remarqué que le col. *Cotter* et *M. Cawthra* se mêlaient au rassemblement, a été lorsqu'ils ont conseillé (particulièrement le colonel) aux gens de se disperser. Le témoin n'a eu aucune connaissance de ce qui s'est passé.

(Signé) THOMAS + MOSIER.
sa
marque.

George Playter de *Holland Landing*, ne connaît rien de l'affaire en question, mais il sait qu'on a distribué des armes à feu dans diverses parties du pays en 1837, et qu'elles n'ont pas encore été remises. Le témoin en a trois en sa possession et en a vu entre les mains d'autres personnes.

(Signé,) GEO. PLAYTER.

Nelson Stephens du township de *Whitchurch*, journalier, était présent le 13 juillet, 1846. Il avait un fusil de munition, ainsi que son frère, *Wm. Stephens*. Le témoin avait obtenu le sien de son frère et il a compris qu'il se les était procurés du fils du col. *Cotter*, mais il ne saurait dire duquel. Il se les était procurés environ une semaine ou deux avant le 13 juillet, 1846.

(Signé,) NELSON STEPHENS.

William Stephens du township de *Whitchurch*, journalier, était présent le 13 juillet, et a remarqué le col. *Cotter* ce soir là qui tâchait d'engager les gens à se disperser. Il est persuadé que le col. *Cotter* ignorait que l'on allait faire usage des fusils. Le 8 ou le 9 juillet, 1846, le plus jeune des fils du col. *Cotter* a offert des fusils de munition au témoin et celui-ci en a pris quatre. Le témoin avait déjà eu ces fusils, mais les avait remis au col. *Cotter* à sa réquisition. Tous les quatre ont servi ce soir là. Le témoin, son frère, *Abraham Tunkley* et *Samuel Wells* en avaient chacun un. On n'a fait aucune remarque en les livrant le 8 ou le 9, si ce n'est d'en avoir soin. On s'est servi aussi ce soir là d'un grand nombre de fusils de chasse. Le col. *Cotter* a fait tous ses efforts en cette occasion pour arrêter la célébration, et le témoin ne croit pas que le colonel savait qu'on avait pris des armes chez lui.

(Signé,) WM. STEPHENS, JUN.

William Hewitt de *Newmarket*, journalier, était présent le 13 juillet. Il n'avait pas de fusil de munition, mais il portait un drapeau.

(Signé,) WILLIAM HEWITT.

Tous les témoins ci-dessus ont été assermentés séparément devant moi, lorsqu'ils ont fait leur déposition le 4 décembre, 1847.

(Signé,) ROBERT E. BURNS.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Message relatif à la distribution de fusils de milice dans le comté de York.

Je certifie par les présentes, qu'au commencement de la soirée du 13 juillet, 1846, un nombre de jeunes garçons et de jeunes adultes, se sont rassemblés en face de ma maison, en apparence, avec l'intention de célébrer une fête, et ayant été informé (le bruit était controuvé) qu'un rassemblement nombreux de travailleurs catholiques romains se proposait d'arrêter la fête et de susciter une émeute, j'ai aussitôt donné avis au col. *Cotter* du bruit

courant, et nous nous sommes efforcés tous deux de leur faire abandonner leur projet et de se retirer, le col. *Cotter* les a en même temps menacés, s'ils ne se dispersaient pas.

(Signé,) JOHN CAWTHRA.

Newmarket, Déc. 4, 1847.

A ceux que ces présentes }
pourront concerner. }

A P P E N D I C E, N o. 5.

(Journal, page 57.)

Sur l'Émigration.

LISTE des Dépêches qui accompagnent le message du Gouverneur Général, du 21 Mars, 1848,

No.	DATE.	SUJET.
	1847.	
142	1er Déc.	En réponse aux adresses sur l'émigration de 1847, avec un rapport des commissaires d'émigration.
	11e "	Relative aux chirurgiens dans les vaisseaux qui transportent les émigrés.
147	20e "	Avec copies de lettres des agens irlandais relatives à ceux qui ont émigré des domaines de lord Palmerston et autres.
149	27e "	Avec une Lettre du Dr. Collins.
	1848.	
165	2e Fév.	Avec le rapport des commissaires d'émigration sur l'affaire du navire <i>Virginus</i> .
172	22e "	Avec copie d'une autre lettre relative à ceux qui ont émigré des domaines de lord Palmerston en Irlande.

(Copie.)

Sur l'émigra-
tion. (Copie.)

No. 142.

Downing Street,
1er Décembre, 1847.

MILORD,

C'est à dessein que j'ai différé de répondre à vos dépêches du 28 juin et du 13 juillet derniers, me transmettant des adresses présentées à Sa Majesté par les deux chambres de la Législature Provinciale et par la corporation de *Montréal*, au sujet de l'émigration qui a eu lieu en *Canada*, dans le cours de la présente année, jusqu'à ce que la fin de la saison propice à l'émigration, pût me permettre d'examiner avec soin tout ce qui est arrivé dans le cours de cette saison.

Je dois maintenant informer votre Seigneurie que j'ai eu l'honneur de soumettre ces adresses à la Reine, et qu'il a plu à Sa Majesté de les recevoir très gracieusement; j'ai aussi à prier votre Seigneurie de vouloir bien faire connaître aux corps publics qui ont présenté ces adresses, que, conformément aux ordres de Sa Majesté, ses conseillers privés se sont occupés de la manière la plus sérieuse à chercher les mesures qu'il est avantageux d'adopter pour rencontrer les vœux si justes exprimés dans ces adresses, en prévenant, autant qu'humanement parlant on peut le faire, le retour des calamités si désastreuses qui, dans l'année qui vient de s'écouler, se sont appesanties non seulement sur les émigrés qui partaient de nos rives, mais encore sur les habitans des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, par suite de la contagion qui suivait les pas de l'émigration.

Je n'ai pas besoin d'assurer à votre Seigneurie que ces calamités, telles qu'elles ont été décrites dans vos dépêches et dans les papiers publics de la colonie, nous ont causé le chagrin le plus vif et le plus profond; mais, si l'on jette un coup d'œil sur les phases malheureuses de cette misère, on a au moins la consolation de voir qu'elle n'a pas été produite, ou qu'elle n'a pas été aggravée par les mesures que nous avons adoptées ou par notre négligence à prendre les précautions nécessaires qu'il était en notre pouvoir d'adopter. Il est bien consolant pour nous de nous rappeler que, malgré les pressantes sollicitations qui nous étaient adressées au commencement

de l'année actuelle, afin que nous prissions des mesures propres à porter l'émigration qui se préparait en *Irlande* à un point bien au delà de celui que, naturellement, elle ne doit pas passer, et à augmenter le nombre des émigrés indigens qui se rendent en *Amérique*, en donnant, aux frais du public, le moyen de traverser l'*Atlantique* à un plus grand nombre de malheureux qui désiraient s'arracher à la famine qui désolait l'*Irlande*, il est bien consolant, dis-je, pour nous de nous rappeler que nous nous y sommes toujours fermement refusés et que nous nous sommes abstenus de donner aucun encouragement au flot de l'émigration, tandis que, dans le même temps, nous avons pris toutes les mesures possibles pour adoucir autant que l'on pouvait, les souffrances auxquelles, nous prévoyions, serait exposée l'émigration spontanée qui se faisait alors.

Comme il est très important pour les canadiens de connaître quelles mesures le gouvernement de Sa Majesté a réellement adoptées pour faire face aux difficultés que faisait prévoir l'émigration de cette multitude de personnes qui laissaient l'*Irlande*, et pourquoi ces mesures n'ont pas été portées plus loin, j'ai enjoint aux commissaires de l'émigration et des terres dans les colonies de faire (non point pour mon information, mais pour l'information de votre Seigneurie et du peuple dans la mère-patrie et dans les colonies) un rapport qui expose clairement la politique que l'on a suivie et les obstacles qui ont empêché le gouvernement de Sa Majesté d'arrêter d'une manière plus efficace les malheurs qui ont eu lieu. J'ai maintenant l'honneur de transmettre à votre Seigneurie une copie du rapport que les commissaires m'ont transmis, conformément aux instructions que je leur avais données. Dans ce document remarquable, votre Seigneurie pourra voir qu'il aurait été pratiquement impossible, et s'il avait été possible, qu'il aurait été inhumain et injuste de chercher, en exerçant l'autorité de la législature ou du gouvernement exécutif, à retenir la foule qui, dans le cours de l'année dernière, tâchait de s'arracher à la famine et à la misère en émigrant d'*Irlande* en *Amérique*; et que l'émigration d'un si grand nombre de personnes qui avaient souffert d'une manière si sérieuse des suites du fléau que la Providence nous avait envoyé, devait inévitablement causer des maladies qui, des émigrés, passaient aux habitans des colonies où ces émigrés se rendaient. Ces derniers

Sur l'émigra-
tion.

niers cependant, n'ont fait que souffrir ce qu'ont souffert *Liverpool* et divers autres endroits dans la *Grande-Bretagne* où les irlandais ont apporté la fièvre qui a fait tant de ravages dans leur pays. Je n'ai guère besoin de vous dire que les malheurs auxquels ces villes ont été exposées par suite du grand nombre d'irlandais malades et indigens, qui s'y étaient rendus, ont été très grands et sont devenus le sujet de bien des plaintes. Il n'était pas au pouvoir du gouvernement exécutif ou du parlement d'empêcher que le fléau qui avait ravagé l'*Irlande*, ne sévît dans les autres parties de l'Empire Britannique sur les deux rives de l'*Atlantique*.

Pour le passé, je dois vous renvoyer au rapport lui-même qui vous fera connaître les faits et les raisons pour lesquels on en est venu à ces conclusions, et je vais maintenant passer à une question plus importante, savoir, les mesures qui, d'après l'expérience que nous avons eue cette année, sont de nature à améliorer le système d'émigration par la suite; pour ce sujet, après avoir mûrement considéré les différentes suggestions que font les commissaires, je ne suis pas d'opinion que pour y parvenir, il suffirait de passer un nouvel acte des passagers qui mettrait en force les divers réglemens qu'ils ont proposés. Il se peut qu'il soit à propos d'amender cet acte, et le gouvernement de Sa Majesté ne manquera pas de considérer attentivement si l'on doit soumettre au parlement quelques propositions à cet effet; mais je pense que quand bien même on le ferait, cela n'ôterait pas la nécessité qu'il y a pour les colonies d'adopter d'autres mesures. Si l'on considère les résultats de l'émigration, non seulement de cette année mais des années précédentes, on voit que la santé et le bien-être des émigrés, pendant le voyage, dépendent bien moins des réglemens que la loi établit, que du soin et de l'humanité de ceux qui en font le transport. Lorsque les propriétaires et les maîtres des vaisseaux et les agens auxquels les émigrés s'adressent pour leur passage, ont chacun tâché de remplir leurs devoirs d'une manière efficace et dans l'esprit de la loi en force, les réglemens de cette loi ont suffi pour protéger les émigrés contre de trop grandes misères, excepté cependant contre les souffrances causées par la maladie qu'il était impossible d'éviter. D'un autre côté, l'expérience fait également voir qu'il est extrêmement difficile de faire prendre, en vertu de réglemens dont

l'infraction entraîne des pénalités, toutes les précautions nécessaires à la santé des émigrés dans un vaisseau encombré de passagers. Les meilleurs réglemens possibles pour maintenir la propreté, la régularité et la ventilation nécessaires dans un vaisseau chargé d'émigrés, n'auront aucun effet, s'il n'y a dans chaque vaisseau, un officier public chargé de les faire exécuter; et il n'est guère besoin de dire que cette mesure est absolument impossible, vu le grand nombre de vaisseaux employés à faire ce transport. De là, il semble suivre que, bien que l'on puisse avec avantage établir quelques réglemens généraux dont il serait possible de découvrir et punir aisément l'infraction, on peut très bien protéger le bien-être et la santé des émigrés en en faisant une condition d'intérêts pécuniaires pour ceux qui entreprennent de leur faire traverser l'*Atlantique*. Il ne paraît pas bien difficile de trouver les moyens d'y parvenir; il ne s'agirait que de changer la loi des colonies en vertu de laquelle on prélève la taxe des émigrés. Je suggérerai, pour votre considération personnelle et celle de votre conseil, qu'il serait très avantageux d'engager la législature provinciale à statuer que pour chaque vaisseau qui sera retenu à la quarantaine plus longtemps que le temps nécessaire pour visiter et purifier le vaisseau, la taxe sera double alors pour chaque émigré à bord du dit vaisseau, et que, s'il est retenu si longtemps que la double taxe ne puisse pas suffire à défrayer les dépenses qui en résulteront, l'excédant sera encore porté au compte du vaisseau, pourvu que le montant ainsi prélevé n'exécède pas £1 par tête.

Une loi de cette nature ferait voir d'une manière si évidente aux propriétaires et aux maîtres de vaisseaux qu'il est de leur intérêt de ne point recevoir à bord de leurs vaisseaux des passagers atteints de quelques maladies contagieuses, et d'exiger la propreté, la ventilation et une diète convenable, choses absolument nécessaires dans les grandes agglomérations d'hommes qui vont sur mer, et que les personnes intéressées peuvent très bien faire exécuter, que cette mesure suppléerait à la nécessité de faire cette foule de petits réglemens qu'il est extrêmement difficile de faire observer. On pourrait aussi appliquer le même principe pour arrêter d'autres maux au sujet desquels on a porté beaucoup de plaintes, et des plaintes bien justes. Je vois qu'il est dit dans les rapports, que j'ai maintenant devant moi, que dans le cours de la saison

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

saison actuelle, il est arrivé en *Canada* et dans le *Nouveau-Brunswick*, un grand nombre de personnes dans le dénûment le plus complet, et en même temps parfaitement incapables de travailler : et que ce sera un fardeau bien considérable pour ces deux provinces que de soutenir des émigrés de cette description, qui ne sont que des veuves et des enfants et des personnes âgées et infirmes. Il est impossible de ne pas admettre la justice des plaintes des colonies, et afin d'y remédier pour l'avenir, je suis d'opinion qu'il serait bien sage de statuer dans la nouvelle loi que passera la législature coloniale, que dans le cas où les autorités locales du port où débarqueront les émigrés, auront raison de croire que quelques uns des émigrés pourraient devenir à charge à la colonie, elles soient autorisées à exiger du capitaine, avant que le vaisseau parte pour son voyage de retour, des garanties pour le remboursement des dépenses qu'il sera nécessaire de faire pour ces émigrés, dans l'année qui suivra leur arrivée. Cette disposition serait à peu près semblable à celle qui existe à *New-York* sous ce rapport, mais cette loi force le maître d'un vaisseau de donner des cautions pour tous ses passagers, lui laissant en même temps la liberté de ne point donner les cautionnements en payant une piastre par tête, comme commutation, et généralement on préfère faire ce dernier paiement. En conséquence, l'effet de cet arrangement est simplement d'imposer une taxe additionnelle de cinq chelins sur chaque émigré, sans offrir aux propriétaires de vaisseaux des raisons de préférer des passagers capables de se maintenir par leurs travaux plutôt que ceux qui sont incapables de le faire. Dans le but de décourager l'introduction en *Canada*, de pauvres sans ressources, il serait à propos de forcer les propriétaires de vaisseaux à donner ce cautionnement pour ceux seulement de ses passagers qui tomberaient dans cette catégorie, mais que d'un autre côté, il ne pourrait s'exempter de cette obligation qu'en payant 10s pour chaque émigré. Si l'on croit qu'il serait très difficile pour les autorités locales de déterminer dans quels cas il faudrait exiger ce cautionnement de la part des maîtres de vaisseaux, on pourrait y réussir en partie en imposant une taxe additionnelle de cinq chelins sur les femmes et les enfants, et sur les hommes paraissant avoir 60 ans et plus. Je suis certain qu'une augmentation générale de la taxe sur les femmes et les enfants seraient moins propre à faire obtenir l'objet en vue que le règlement que j'ai

Sur l'émigra-
tion.

suggéré en premier lieu, et elle n'est point tout-à-fait exempte d'objections ; cependant je suis d'opinion que cette augmentation de la taxe, sans avoir l'effet d'empêcher les émigrés bien constitués d'amener avec eux leurs femmes et leurs enfants, aurait celui d'empêcher l'émigration de ce trop grand nombre de personnes qui, suivant toutes les probabilités peuvent devenir à charge à la province, tandis que si l'on fait attention aux objets auxquels cette taxe est employée, il ne serait que raisonnable que ces émigrés qui très probablement doivent lui devenir à charge, auraient à payer plus que les autres.

Dans le même but, je suggérerais que cette taxe fut encore doublée pour tous les émigrés qui arriveraient plus tard que le 1^{er} de septembre, et qu'elle fut triplée pour ceux qui arriveraient après le 1^{er} octobre de chaque année. Il n'y a point de doute que l'arrivée de ces émigrés à une période si avancée de l'année augmente considérablement les probabilités qu'ils seront à charge à la province pendant l'hiver, et la taxe qu'ils ont à payer devrait augmenter en proportion.

Il pourrait être aussi à propos d'ajouter une clause par laquelle il serait imposé une pénalité contre le maître du vaisseau, dans le cas où il paraîtrait que pendant le voyage les passagers n'ont pas reçu une quantité suffisante de provisions. Vous trouverez dans le rapport ci-inclus que la ration de pain que le maître du vaisseau doit fournir aux émigrés, suivant l'acte du parlement, ne doit pas être leur seule nourriture, mais que, durant la disette de l'année dernière, un grand nombre de ceux qui se sont embarqués pour l'*Amérique*, n'ont absolument compté que sur les vivres fournis par le vaisseau, ce qui suffisait nullement pour les maintenir en bonne santé. Il serait donc vivement à désirer que, dans l'acte que le parlement provincial pourrait passer, les maîtres de vaisseaux chargés d'émigrés soient obligés de veiller à ce que les passagers apportent eux-mêmes des provisions suffisantes, ou que l'on augmente celles que les vaisseaux doivent avoir suivant la loi, afin de prévenir les suites que peut avoir le manque de vivres.

Une loi de la nature de celle que je viens de décrire, aurait l'effet, tout à la fois, de soulager la province, en diminuant le montant des dépenses que l'on serait obligé d'encourir pour les émigrés

Sur l'émigra-
tion.

grés qui arrivent, et en augmentant le montant de la taxe qu'ils paient maintenant, et que l'on pourrait employer au paiement de ces dépenses. Ainsi donc, une mesure qui ne porterait pas plus loin que je viens de le dire, les restrictions que l'on imposerait contre les vaisseaux engagés dans ce commerce, les conseillers privés de Sa Majesté seraient prêts à en conseiller la sanction à Sa Majesté; mais je dois vous rappeler que bien qu'il soit à propos, pour les raisons données, qu'il soit passé des réglemens de la nature de ceux que j'ai recommandés de mettre en force, les vrais intérêts de la province, je dirai plus, de ce pays, exigent que ces réglemens, par leur sévérité outrée, n'entravent nullement les relations qui existent entre les domaines de Sa Majesté sur les deux rives de l'*Atlantique*, relations qui sont pour tous deux de l'importance la plus vitale. Non seulement l'émigration a eu l'effet, dans le cours des vingt dernières années, d'augmenter considérablement la population industrielle et partant, la richesse du *Canada*, mais on doit se rappeler encore qu'elle a mise les vaisseaux qui y ont été engagés en état de rapporter les produits du *Canada*, à un taux beaucoup moins élevé qu'on aurait pu le faire autrement. Ainsi donc, quant à tout bill que les autres branches de la législature provinciale pourront vous présenter dans le but de régler l'émigration, il sera de votre devoir d'en examiner avec soin les dispositions avant d'y donner votre assentiment, et même de le refuser si vous considérez que ce bill a des dispositions trop rigoureuses. Il est d'autant plus important que vous remplissiez ce devoir avec précaution et fermeté, qu'il en résulterait de plus grands inconvéniens, s'il devenait nécessaire pour Sa Majesté de désavouer un acte que vous auriez sanctionné, pendant que d'un autre côté, il serait impossible à Sa Majesté de laisser subsister un acte qui imposerait des restrictions inutiles ou inconvenantes sur une branche de commerce aussi importante. Je suggérerais encore que la durée de cet acte n'excédât pas deux années, cela contribuerait beaucoup à lever les difficultés qui s'opposeraient à ce qu'il fut continué dans le cas où il y aurait des dispositions d'une nature équivoque. Je dois aussi vous informer, si cet acte est passé, de me l'envoyer par l'occasion la plus prompte, afin que Sa Majesté puisse donner sa décision finale sous le plus court délai possible.

Avant de terminer cette dépêche, je dois

encore prier votre Seigneurie de vouloir bien se rappeler, lorsqu'elle soumettra cette importante mesure au conseil et à la législature, que quelque puissante que puisse être la loi que je suggère, à arrêter les abus, et prévenir le retour, avec la même intensité qu'auparavant, des malheurs profonds que l'émigration a causés, cette loi ne parviendra jamais à ce but, parce que je considère qu'elle est moins praticable que désirable si l'on continue ce système d'établissement que l'on a suivi pour cette foule d'émigrés qui arrivent tous les ans dans les ports du *Canada*. J'ai, à ce sujet, dans des dépêches précédentes, exposé mes vues d'une manière si claire, qu'il me suffira aujourd'hui de répéter que je suis fermement convaincu que dans la situation où se trouve le *Canada*, il n'y a rien qui empêche qu'avec de sages réglemens, on puisse diriger, d'une manière systématique et régulière, l'occupation des terres incultes, au lieu de laisser cela comme on l'a fait jusqu'ici aux efforts inutiles et trop souvent mal dirigés des particuliers. Le travail et les dépenses que l'on épargnerait de cette manière, auraient l'effet, par suite de l'augmentation de la population provenant de l'émigration, de repandre les richesses et la civilisation d'une manière beaucoup plus rapide dans la province. La constitution du *Canada*, donne à la législature et au peuple de la province les pouvoirs nécessaires pour établir ce système; c'est donc à la législature que je laisse la considération de ce sujet, me contentant de lui promettre, par l'entremise de votre Seigneurie, que toutes les mesures qu'elle pourra adopter à cet fin, rencontreront tout l'encouragement qu'il est au pouvoir de Sa Majesté d'accorder.

J'ai, etc.,

(Signé,)

GREY.

Gouverneur,

Le très honorable

Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Sur l'émigration. (Copie.)

Downing Street,
11 décembre, 1847.

MILORD,

Relativement à la question que l'on a si souvent soumise pour savoir si la loi ne devrait pas forcer les vaisseaux qui transportent cent passagers dans l'Amérique du Nord, à avoir un chirurgien, j'ai l'honneur de vous informer que dans le but d'obtenir des données authentiques pour savoir si l'on pourrait, ou si l'on ne pourrait pas réduire en pratique un règlement de cette nature, je me suis adressé aux principales institutions médicales du royaume-uni, les priant de me faire connaître si l'on pourrait trouver le nombre nécessaire de chirurgiens suffisamment qualifiés pour remplir ce devoir, moyennant un salaire modéré que payeraient les propriétaires de vaisseaux. On a transmis à ces institutions pour leur information, le rapport ci-inclus du nombre de chirurgiens qu'il aurait fallu dans le cours des trois premiers trimestres de cette année, en leur déclarant qu'il n'est pas probable qu'à l'avenir l'émigration se fera sur une aussi grande échelle qu'elle l'a été dans la saison qui vient de finir.

20e Nov 1847.

Je vous transmets maintenant les réponses ⁽¹⁾ que j'ai reçues des principaux collèges d'Angleterre, d'Ecosse, et d'Irlande, accompagnées d'un rapport à ce sujet par les commissaires d'émigration. D'après ces documens, il me semble évident que l'on ne pourrait pas, sans arrêter souvent l'émigration et sans créer beaucoup de confusion, obliger les vaisseaux qui prennent des passagers pour l'Amérique du Nord, à employer un chirurgien.

Je me flatte aussi, que la passation d'une loi par la législature provinciale, conforme aux suggestions contenues dans ma dépêche adressée à votre Seigneurie le 1er décembre, (No. 142) pourra donner aux propriétaires et aux maîtres de vaisseaux qui transporteront des passagers, assez d'intérêt à prendre toutes les mesures possibles pour conserver la santé de leurs passagers, pour que l'absence de chirurgiens dans leurs vaisseaux ne soit suivie d'aucun mauvais résultat.

J'ai, etc.,

(Signé) GREY.

Gouverneur Général,
Le très honorable
Comte d'Elgin et Kincardine,
etc., etc., etc.

(Incluse, No. 1.)

Sur l'émigration.

Nombre de vaisseaux sortis des ports mentionnés plus bas, entre les mois de janvier et juin, 1847, transportant 100 passagers adultes et plus, et qui par conséquent auraient dû avoir un chirurgien, si la loi à cet égard se fut étendue à l'Amérique du Nord.

PREMIER TRIMESTRE.

	Jan.	Fév.	Mars	TOTAL.
Londres,	—	—	2	2
Liverpool,	15	30	69	114
Plymouth,	1	—	2	3
Glasgow et Greenock,	—	—	4	4
Dublin,	—	—	3	3
Belfast,	—	3	5	8
Londonderry,	—	—	5	5
Sligo et ports extérieurs,	—	—	2	2
Limerick,	—	—	—	—
Cork,	—	—	4	4
Waterford et New Ross,	—	1	—	1
Baltimore,	—	—	—	—
Galway,	—	1	4	5
	16	35	100	151

SECOND TRIMESTRE.

	Avril	Mai	Juin.	TOTAL.
Londres,	5	9	9	23
Liverpool,	78	73	38	189
Plymouth,	1	1	1	3
Glasgow et Greenock,	6	5	5	16
Dublin,	7	10	8	25
Belfast,	13	11	6	30
Londonderry,	14	11	7	32
Sligo et ports extérieurs,	11	14	9	34
Limerick,	12	19	3	34
Cork,	20	16	10	46
Waterford et New Ross,	6	16	4	26
Baltimore,	2	1	—	3
Galway,	5	3	2	10
	180	189	102	471
Premiers trois mois,				151
Total,				622

Incluse,

Sur l'émigra-
tion.

(Incluse, No. 2.)

Collège des chirurgiens,
Lincoln's-Inn Fields,
18 novembre, 1847.

MONSIEUR,

En réponse à la question adressée par le très honorable secrétaire pour les colonies, au président du collège royal des chirurgiens d'Angleterre, relativement à la convenance d'introduire un amendement dans l'acte des passagers, de manière à obliger chaque vaisseau qui transporterait 100 passagers dans l'Amérique du Nord, à avoir un chirurgien " si l'on pourrait trouver le nombre nécessaire de chirurgiens suffisamment qualifiés pour remplir ce devoir, moyennant un salaire modéré que payeraient les maîtres de vaisseaux."

Le Président, après l'avoir soumise au conseil du collège, avec un tableau indiquant le nombre de vaisseaux qui sont sortis des principaux ports du Royaume-Uni, dans le cours de la présente année, est chargé de dire qu'il est très douteux que l'on pourrait trouver le nombre de chirurgiens dûment qualifiés qu'il faudrait pour 1848; mais quant au nombre requis pour les ports d'Angleterre, savoir 334 le conseil est d'opinion que l'on pourrait trouver le nombre suffisant de chirurgiens qualifiés pour le service de l'année 1849, (sinon pour celui de l'année suivante,) pourvu que l'on promît de ramener sans délai et sans frais le chirurgien dans son pays, et pourvu qu'on lui accordât ce que le conseil considérerait une rémunération suffisante.

(Signé,) BENJ. TRAVERS,
Président du collège royal des
chirurgiens d'Angleterre.

B. Hawes, écr.,
etc. etc. etc.

(Incluse, No. 3.)

Apothecaries' Hall, 5 Nov., 1847.

MONSIEUR,

J'ai conféré avec mes collègues sur le sujet de votre lettre du 27 ultimo, et je puis vous dire,

pour l'information lord de Grey, que nous sommes unanimement d'opinion que, pour les vaisseaux qui partent des ports d'Angleterre pour l'Amérique du Nord, et qui transportent 100 passagers, on pourrait trouver un nombre suffisant de chirurgiens qualifiés pour remplir ce devoir, moyennant un salaire modéré que payeraient les propriétaires de vaisseaux.

Sur l'émigra-
tion.

En soumettant cette opinion à lord Grey, mes collègues me chargent de dire, qu'en égard à la nature des devoirs que les chirurgiens auront à remplir à bord des dits vaisseaux, il est nécessaire que, pour la protection des passagers, dont un grand nombre sont des femmes et des enfans, ces praticiens aient prouvé qu'ils peuvent pratiquer la médecine comme la chirurgie; et nous sommes certains que l'on pourrait trouver sans difficulté un nombre suffisant de praticiens qui possèderaient ces connaissances médicales et chirurgicales, et qui consentiraient à remplir ce devoir moyennant un salaire modéré que payeraient les maîtres de vaisseaux.

La société n'a aucune raison de douter que l'on pourrait trouver un nombre suffisant de médecins dûment qualifiés qui consentiraient à remplir ce devoir à bord des vaisseaux qui sortent des ports d'Ecosse et d'Irlande; mais la société n'a pas assez d'expérience pour exprimer une opinion bien formelle relativement à ces parties du Royaume-Uni.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDWARD BEAN,
Maître.

B. Hawes, écr.,
etc. etc. etc.

(Incluse, No. 4.)

Edinburgh, 13 octobre, 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 courant, demandant, pour l'information du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, si dans mon opinion, l'on pourrait trouver un nombre suffisant de médecins qualifiés qui, moyennant un salaire modéré que payeraient les maîtres de vaisseaux, consentiraient

Sur l'émigra-
tion.

consentiraient à remplir le devoir de chirurgien dans les vaisseaux qui transportent des émigrés de ce pays en l'*Amérique du Nord*.

En réponse, je prendrai la liberté de dire à votre Seigneurie que, pour le présent, je crains beaucoup que l'on ne pourrait pas en obtenir un nombre suffisant.

Je conçois que c'est en grande partie parmi les plus jeunes membres de la profession que les propriétaires de vaisseaux devront chercher ces officiers, mais dans l'espace des quinze dernières années, le nombre des étudiants en médecine dans la *Grande Bretagne* et l'*Irlande*, a diminué d'une manière si rapide et à tel point, que les situations les moins importantes, dans la pratique privée comme dans la pratique publique sont maintenant remplies avec beaucoup plus de difficulté qu'on ne le faisait il y a quelques années ; et cette difficulté que j'ai moi-même éprouvée en diverses occasions, lorsque des personnes résidant dans les districts ruraux se sont adressées à moi, doit encore augmenter à l'avenir.

Ma position de professeur dans l'université me met toujours en état de dire que les étudiants en médecine de cette ville, y compris ceux de l'université et ceux qui sont attachés à l'école de médecine extra-académique, appartiennent la plupart d'entr'eux à cette classe de jeunes gens qui, à la fin de leurs études, ne rechercheront point une situation de chirurgien à bord d'un vaisseau qui transporte des émigrés dans l'*Amérique Britannique du Nord*, par la raison que le salaire que l'on pourrait accorder serait trop faible, et que la situation ne conduirait que bien rarement à quelque chose de mieux. Dans le fait je ne sais pas si je pourrais trouver des situations médicales plus difficiles à remplir que celles-là, dans le cas où j'aurais à les remplir.

Cet état de choses, si différent de celui qui existait il n'y a que quinze ans, dépend de diverses circonstances qu'il n'est pas à propos de mentionner ici, et qui ne disparaîtront pas avant longtemps.

J'ai, etc.,

(Signé,) R. CHRISTISON,
Président du collège royal de
médecine, *Edinburgh*.

B. Hawes, écr.,
etc. etc. etc.

(Incluse, No. 5.)

Sur l'émigra-
tion.

Merrion Square, 2 novembre, 1847.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 27 octobre, je prends la liberté de dire, pour l'information du comte *Grey*, que je suis décidément d'opinion que l'on ne pourrait pas trouver un nombre suffisant de médecins qualifiés, (ou de chirurgiens possédant des connaissances médicales suffisantes) moyennant un salaire modéré que payeraient les maîtres de vaisseaux, pour en donner un à chaque vaisseau transportant 100 passagers dans l'*Amérique Britannique du Nord*, et qu'un acte du Parlement qui les forcerait à le faire, nuirait beaucoup à l'émigration qui, dans l'état alarmant où se trouve actuellement l'*Irlande*, est absolument nécessaire à l'existence de plusieurs milliers de nos semblables.

Il me semble que la concurrence que l'on établirait entre les divers propriétaires de vaisseaux pour le transport des émigrés, aurait l'effet de les engager à se procurer l'assistance d'un médecin, quand ils pourraient le faire avec avantage.

Je suis, etc.,

(Signé,) ROBERT COLLINS, M.D.,
Président du collège de médecine
du Roi et de la Reine en
Irlande.

P.S.—Si le gouvernement payait un salaire fixe et permanent aux médecins qui rempliraient ce devoir, je ne doute point que l'on pourrait trouver le nombre nécessaire de médecins qualifiés ; mais tant que la rémunération dépendra de l'engagement occasionnel et incertain des maîtres de vaisseaux, la mesure n'est pas praticable.

B. Hawes, écr.,
etc. etc. etc.

Incluse,

Sur l'émigra-
tion

(Incluse, No. 6.)

Bureau des terres et de l'émigration
dans les colonies,
26 novembre, 1847.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 11 et 23 du courant, accompagnées des réponses données aux questions de lord Grey par quelques unes des principales institutions médicales du Royaume-Uni, sur la question de savoir s'il est probable que l'on pourrait avoir un nombre suffisant de chirurgiens qualifiés pour les vaisseaux transportant 100 passagers dans l'*Amérique du Nord*.

Avant d'en venir à cette question, il peut être à propos de faire voir en peu de mots que, sous un certain point de vue, une disposition de la loi qui exigerait qu'il soit nommé des chirurgiens, différerait de toutes les autres dispositions. Quand l'on veut qu'il y ait une quantité additionnelle de provisions, ou une plus grande élévation entre les ponts, ce sont là des conditions dont on peut exiger auparavant l'accomplissement. Le propriétaire du vaisseau peut voir s'il est capable de remplir ces conditions, ou s'il doit s'abstenir d'entrer dans ce commerce. Mais s'il reçoit des émigrés, il devra commencer ses préliminaires bien avant l'époque convenable pour engager le chirurgien, et alors, en supposant que lorsque l'heure du départ sera arrivée, il n'a pas de chirurgien, ou s'il en a un, que ce chirurgien ne peut pour une raison quelconque accomplir ses engagements, il sera difficile de s'imaginer l'embarras dans lequel le maître du vaisseau se trouvera placé. Le propriétaire du vaisseau, tout en voulant remplir son contrat et n'ayant aucune faute à se reprocher, se trouvera retenu avec son vaisseau durant un temps indéfini, et encourra des dépenses qui certainement ne seront pas moindres, que £10 à £12 par jour. Après avoir fait tous les déboursés et pris des engagements avec les passagers, il ne pourra pas abandonner le voyage, et il est difficile de dire combien de temps, lui et ses passagers auront, dans un lieu éloigné, à rester dans cet état d'incertitude. Nous parlons des passagers, car ils auront leur part dans les embarras. Ils verraient, éloignés de la demeure qu'ils ont laissée, se consumer inutilement leurs moyens de subsistance, et la loi qui n'était faite que pour leur bien, pourrait leur causer des maux considérables. Ainsi

donc, quoiqu'il serait bien à désirer qu'il fut nommé des chirurgiens, cependant, à moins que l'on ait de bonnes raisons de supposer que l'on pourrait en avoir un assez grand nombre, pour éviter les inconvéniens mentionnés plus haut, il paraîtrait guère à propos de statuer par une loi qu'aucun vaisseau ayant 100 passagers ou plus, ne pourrait partir pour l'*Amérique du Nord*.

Sur l'émigra-
tion.

Telle étant la question, la substance des réponses données aux questions de Lord Grey paraît être comme suit :

Le président du collège de médecine de *Dublin*, exprime son opinion que l'on ne pourrait pas trouver un nombre suffisant de médecins ou chirurgiens qualifiés, moyennant un salaire modéré que paieraient les propriétaires de vaisseaux. Il ajoute, en forme de postscriptum que, si le gouvernement était réellement décidé à créer à cette fin un service fixe et permanent, il se présenterait sans aucun doute un assez grand nombre de médecins, mais on ne pourrait pas les avoir dans le cours ordinaire du commerce.

Le président du collège de médecine d'*Edinburgh*, exprime pareillement les craintes qu'il a, que l'on ne pourrait pas avoir en *Ecosse* un nombre suffisant de chirurgiens.

Le président du collège des chirurgiens de *Londres*, dit que le collège est d'opinion que pour l'année 1849, (sinon pour l'année suivante,) l'on pourrait trouver le nombre suffisant de chirurgiens pour les ports d'*Angleterre*, pourvu qu'on leur accorde gratuitement le passage du retour et qu'on leur assure une rémunération libérale.

La société des Apothicaires, tout en prétextant qu'elle n'a pas assez d'expérience en dehors de l'*Angleterre*, pour parler d'une manière positive des autres parties du royaume-uni, exprime sa conviction que pour les vaisseaux qui sortent des ports d'*Angleterre*, on pourrait se procurer un nombre suffisant de praticiens dûment qualifiés moyennant un salaire modéré.

La vraie question cependant, est donc de savoir si l'on pourrait avoir assez de chirurgiens pour tout le royaume-uni. Si l'on passait une loi qui imposerait aux vaisseaux qui partent d'*Angleterre*, une obligation à laquelle ne seraient point tenus les vaisseaux qui partent d'*Ecosse* ou d'*Irlande*, l'effet évident serait de

Sur l'émigra-
tion.

de porter les affaires dans les ports les plus favorisés ; et dans le fait, il serait incompatible avec tous les principes établis de vouloir établir une distinction dans les réglemens maritimes d'un port du royaume-uni, et ceux d'un autre. C'est pourquoi, considérant qu'il est évident, d'après les lettres mentionnées plus haut, qu'après avoir consulté les meilleures autorités on n'en trouve aucune qui soit prête à dire que l'on pourrait trouver un nombre suffisant de médecins pour les vaisseaux qui transportent des émigrés du royaume-uni en l'*Amérique du Nord*, nous croyons que l'on ne saurait arriver à d'autres conclusions, si ce n'est que c'est une question, que, dans les circonstances actuelles, on ne pourrait décider par une loi coercitive. Nous espérons, cependant, que les mesures que propose lord *Grey*, auront l'effet de faire faire tout ce qui est praticable, en donnant aux maîtres de vaisseaux de nouvelles raisons de prendre toutes les précautions possibles pour la conservation de la santé des émigrés qu'il transportent.

Nous avons, etc.,

(Signé,) T. FREDK. ELLIOT.
FREDERIC ROGERS.

B. Hawes, Secr.,
etc. etc. etc..

(Copie)

Les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord.

Bureau des terres et de l'émigration
dans les colonies,
20 novembre, 1847.

MONSIEUR,

Conformément aux instructions de lord *Grey*, nous avons examiné avec soin les divers exposés des souffrances qui ont accompagné l'émigration de cette année, dans le *Canada* et le *Nouveau Brunswick*, nous allons maintenant en faire le rapport que l'on exige de nous ; et en le faisant, nous ne nous borneront pas à parler des mesures prises par ce bureau, mais nous parlerons encore, en leur lieu, de celles que le gouvernement a prises, et de tous les faits qui demanderont à être géné-

Les commis-
saires des terres
et de l'émigra-
tion dans les
colonies, à B.
Hawes, Secr., no-
vembre, 1847.

ralement connus, afin de pouvoir, si nous comprenons bien les désirs de Lord *Grey*, exposer le sujet d'une manière simple et précise à la considération de la législature provinciale et du pays.

Sur l'émigra-
tion.

Remontrances
des provinces
anglaises.

Relativement aux maladies et aux misères qui prévalaient dans l'*Amérique Anglaise*, il a été reçu des remontrances des corps publics qui, indépendamment de la gravité des circonstances, auraient mérité la plus grande attention, en raison de leur importance. Les deux chambres de la législature du *Canada*, ainsi que la corporation de *Montréal* ont présenté des adresses à la Couronne. Au *Nouveau-Brunswick*, la législature ne siégeait pas durant la plupart du temps que s'est faite l'émigration ; mais le conseil de ville de *St. Jean*, le port principal de la province, a fait des remontrances très vives à ce sujet. Toutes ces adresses s'accordent à dire que non seulement l'émigration récente a introduit des maladies qui se sont répandues parmi les populations résidentes, et qui ont de différentes manières ajouté aux misères déjà existantes, mais qu'elle ne consistait en grande partie, que des classes indigentes, vagabondes, ou sans ressources ; et, tout en disant qu'elles sont toutes disposées à accorder l'hospitalité à leurs compatriotes, les autorités insistent sur la nécessité de prendre les moyens d'empêcher le retour des souffrances de cette année.

Nous demandons, en commençant, qu'il nous soit permis d'exprimer le chagrin profond avec lequel nous avons lu l'exposé des ravages que les maladies ont fait parmi une classe d'hommes qui avaient nécessairement exigé de notre part les frais d'une longue correspondance, et qui, durant la partie la plus critique de la saison passée, a constamment occupé notre temps et notre pensée, en cherchant, dans le but de les protéger, à exercer, de la manière la plus fidèle et la plus rigoureuse, les pouvoirs que la loi nous accorde. Mais au lieu de nous étendre sur un regret que doivent partager tous ceux qui ont quelques sentiments d'humanité, nous allons passer aux questions pratiques que présente le sujet.

Deux maux dis-
tincts—la mala-
die et la classe
d'émigrés.

Comme on peut le remarquer, il y a deux sujets à considérer :— la maladie et l'état d'indigence et de dénuement dans lequel se trouvaient les personnes qui ont émigré. Ces sujets de plainte paraissent différents les uns des autres, car si l'on peut par de nouveaux réglemens, remédier

Sur l'émigration.

remédier pour l'avenir au premier, ce sera toujours une question de savoir si l'on peut réussir à empêcher des personnes qui sont d'un âge ou d'habitudes peu convenables, de se rendre dans les colonies, ou même si l'on peut empêcher les propriétaires de les aider à le faire. Ces deux maux, du moins, pour l'intensité avec laquelle ils ont sévi dans le cours de la dernière saison, peuvent être attribués à l'état extraordinaire de souffrances dans lequel s'est trouvée l'Irlande. Les principales questions qui se présenteront d'elles-mêmes sont probablement—qu'elles ont été les causes de ces malheurs—si on pouvait les éviter pour cette année et si on peut les éviter pour la suite.

Chiffre énorme de l'émigration.

Avant d'entrer dans des considérations plus générales, il y a deux choses dont il nous semble essentiel de parler pour ôter tout malentendu. D'abord nous mentionnerons le chiffre énorme de l'émigration. En 1846, année dans laquelle l'émigration se monte à un chiffre plus élevé que jamais auparavant, elle a été de 129,851 âmes. Mais dans le cours des trois trimestres de la présente année, l'émigration n'a pas été moins de 240,732 personnes, dont la plupart étaient des irlandais qui se rendaient dans l'Amérique du Nord. Il est impossible d'oublier ou même de ne point examiner, si ce grand concours de peuple qui émigrerait n'aurait pas exigé la passation de quelque loi particulière. On considèrera cette question en temps opportun. Mais en même temps, il est à propos de se rappeler que le fait seul d'une émigration, aussi vaste et aussi inouïe, et la cause qui l'a produite, ne pouvait pas manquer, même avec les meilleurs arrangements, d'augmenter les souffrances et les misères qui devaient sévir.

Le gouvernement ne les a pas choisis.

Il faut se rappeler ensuite bien clairement, que le gouvernement n'a choisi ni envoyé aucun de ces émigrés. Et il ne paraît pas non plus exister de bien fortes raisons de croire qu'il y en ait beaucoup qui ont été envoyés par les propriétaires de terres. Tout au contraire, nous sommes assurés, de bonne source, que bien longtemps avant, les gens faisaient des préparatifs pour s'arracher à la faim et à la misère qui les menaçaient dans leur pays. Tout l'argent que l'on pouvait épargner était mis de côté, et les banques d'épargnes, comme l'on sait, regorgeaient de

dépôts que les personnes bien informées avaient bien être destinés à cette fin. Aucune émigration n'aurait pu être plus spontanée. Qu'il aurait été juste ou possible de l'arrêter, c'est une question que l'on peut se faire et sur laquelle nous serons prêts à offrir quelques remarques avant de terminer ce rapport. Mais pour se former une idée correcte sur ce qui arrive actuellement, il est nécessaire de comprendre que le gouvernement n'avait rien à faire dans le choix des émigrés, mais que ceux-ci étaient tous des personnes qui, voyant que la famine était à leur porte, employaient tout l'argent qu'ils avaient, à se rendre dans un pays où elles croyaient pouvoir vivre.

Sur l'émigration.

Ainsi donc, ayant cherché à dissiper deux préjugés qui ne sont que trop communs, nous ferons observer que, bien que jusqu'ici il n'ait pas paru appartenir au gouvernement d'intervenir dans le choix des gens qui se rendent dans les colonies, cependant on a toujours considéré que c'était une partie de son devoir de demander à la législature l'adoption de réglemens généraux propres à protéger les émigrés contre les accidens du voyage ou contre les fraudes auxquelles ils sont exposés en arrivant, et de voir à ce que ces réglemens soient exécutés; nous allons donc faire voir combien, d'après l'expérience du passé, il était raisonnable de croire que l'on avait pris les précautions nécessaires à cette fin; quelles sont les causes les plus évidentes qui paraissent avoir amené le changement qui a eu lieu cette année; et surtout jusqu'à quel point l'on a raison de supposer que l'on doit l'attribuer à la négligence de quelques officiers qui étaient chargés de faire exécuter la loi.

Etat sanitaire de l'émigration des années précédentes.

Les rapports annuels font voir que jamais, dans le cours de cinq années, il n'a émigré autant de personnes que dans les cinq années expirées en 1846; et cependant cette grande émigration s'est faite heureusement et sans de grandes maladies. Nous annexons un état par lequel on voit que les décès durant le voyage au Canada, n'ont pas excédé un demi pour cent ou 5 par chaque 1,000 personnes qui se sont embarquées, et que les décès qui ont eu lieu à la station de la quarantaine n'ont pas excédé $1\frac{1}{2}$ par chaque 1,000 personnes qui s'étaient embarquées. Et pour prouver l'état de santé et de force dans lequel ils se trouvaient en arrivant, nous transmettons un extrait de plusieurs rapports des agens des émigrés en Canada,

Sur l'émigra-
tion.

Canada, faisant voir que les gens n'éprouvaient aucune difficulté à trouver de l'emploi, et s'étaient déjà absorbés dans la masse de la population. Le gouvernement, en conséquence, au commencement de la présente année, était en possession de ce fait, que dans les cinq années précédentes, il est émigré dans l'*Amérique du Nord*, un beaucoup plus grand nombre de personnes qu'il n'en était jamais émigré auparavant, et que cette émigration s'est faite, avec les arrangemens qui existaient alors, sans des difficultés ou des malheurs bien sérieux.

Les décès de
cette année attri-
bués à la fièvre.

Mais en 1847 la famine, suivie de la fièvre, s'étant déclarée en *Irlande*, on voit par quelques uns des rapports venant du *Canada*, que les décès dans le cours des voyages se sont élevé de 5 à 55 personnes sur chaque 1,000 personnes qui s'étaient embarquées, ou à un chiffre onze fois plus élevé qu'il n'était auparavant, et que le nombre de ceux qui sont arrivés malades était si grand que le nombre des décès, proportionné à celui des personnes qui s'étaient embarquées, s'est monté de 1½ à 60 sur chaque mille personnes, faisant en tout monter les décès à la proportion de 12 par cent. On mentionne même un exemple où, par de grands soins, on a réussi à chasser la fièvre durant le voyage, mais elle se déclara à l'arrivée des vaisseaux, tant étaient profonds les germes de la maladie. Peut-il y avoir des doutes sur les raisons qui, avec les mêmes arrangemens, ont amené un changement aussi subit? On peut voir dans le rapport annuel des commissaires de la loi des pauvres, avec quelle violence la maladie sévit en *Irlande*. Le nombre des personnes employées dans les maisons de travail s'étant augmenté de 50,000 en avril, 1846, à plus de 100,000 en avril, 1847, la mortalité s'y est élevée de 150 par semaine à pas moins de 2,700, ou de 3 à 25 par 1,000. Il paraît que dans les premiers quatre mois de l'année, 54 officiers attachés à ces maisons de travail, comprenant 7 commis, 9 maîtres, 7 chirurgiens, et 6 chapelains sont morts sur 150 qui avaient été attaqués de la maladie dans l'exécution de leurs devoirs.

Aucune maladie
dans les vais-
seaux ordinaires
venant des ports
où ne régnaient
point de mala-
dies.

Nous avons entendu faire un reproche au gouvernement de ce que dans le temps même que les émigrés de l'empire souffraient tant, les émigrés des autres nations paraissaient exempts de maladies. Mais ce fait là même

Sur l'émigra-
tion.

indique la cause du mal. Des passagers allemands se sont rendus sans éprouver de maladies parce que la fièvre ne régna pas dans l'*Allemagne*. Pareillement, c'est un fait remarquable de voir que les rapports faits sur les vaisseaux après leur arrivée, ne font point voir qu'il existait beaucoup de maladies dans les vaisseaux qui sortaient de la plupart des ports d'*Ecosse* ou d'*Angleterre*, ni même de plusieurs des ports d'*Irlande*. Mais dans les vaisseaux qui étaient partis de *Liverpool* ou de *Cork*, où la fièvre, que la famine avait produite, causait de si grands ravages, cette maladie était très répandue parmi les passagers; et l'on peut voir par les rapports que les autres principaux cas sont arrivés dans des vaisseaux qui étaient partis de ports où la fièvre sévissait le plus.

Grands ravages
de la maladie
dans les meilleurs
vaisseaux par-
tant de ports in-
fectés.

Un autre fait auquel nous appelons encore l'attention, c'est que pendant que des vaisseaux remplis d'émigrés sortant d'endroits très sains ont fait un heureux voyage, il y en a d'autres (comme on va le voir bientôt) qui sont partis de *Cork*, sous les circonstances les plus favorables, transportant des pensionnaires militaires, bien nourris et placés sous les soins de leurs propres chirurgiens, et qui ont souffert autant que les autres émigrés partant des mêmes localités. Ainsi, les précautions ordinaires suffisaient si le vaisseau partait d'un endroit où la peste n'existait pas, les meilleures au contraire étaient superflues si elle y régna.

Remarques sur
le pain fourni
dans les vais-
seaux.

La maladie qui a sévi dans l'émigration de cette année, a été discutée dans une lettre publiée dans le *Times*, et écrite par le docteur *Coombe*, lettre aussi modérée dans le ton qui y règne, que judicieuse et humaine dans la plupart des suggestions qu'on y fait; et l'on verra plus loin que nous n'avons pas manqué de nous rappeler plusieurs de ces suggestions. Mais notre but ici est de faire remarquer un point qui a besoin d'explication. La lettre du docteur *Coombe*, cite une observation que l'on attribue à lord *Grey*, dans la Chambre des Lords, c'est que les émigrés "étaient embarqués dans "un tel état de santé, que dans quelques cas, "le changement seul d'une mauvaise nourri- "turé pour une bonne, a produit la fièvre "parmi eux." Et la lettre fait voir alors que la quantité de vivres fournis par le vaisseau est petite et insuffisante, et que lord *Grey* a dû être mal informé.

Nous

Sur l'émigra-
tion

Nous nous empressons de dire que nous n'avons jamais cru que la quantité de pain que le vaisseau fournit, devait sans aucun autre aliment, former une nourriture suffisante et convenable pour les passagers qui se rendent dans l'*Amérique du Nord*. Comme garantie contre de grands besoins, le vaisseau est obligé suivant la loi, de donner chaque jour une livre de pain à chaque passager ; mais on a toujours exigé des émigrés qu'ils eussent à se pourvoir des autres articles de nourriture ; et c'est ce qu'il ont toujours fait jusqu'à la disette de cette année. Mais la question actuelle n'est pas de savoir si le pain de vaisseau suffit pour le soutien d'un passager, mais de savoir si, lorsqu'un homme souffrait auparavant de la faim, le changement même qui s'opérait pour en venir à cette diète ne pouvait pas, dans certains cas, être l'une des causes qui ont amené la maladie. Quelque puisse être la réponse à cette question, l'opinion de lord *Grey*, se trouve confirmée par une assertion du docteur *Douglas*, qui, depuis plusieurs années, a toujours visité et examiné la foule d'émigrés qui arrivent au *Canada*. et qui plus que tout autre sous le rapport de ses connaissances et de l'intérêt qu'il a toujours porté sur ce sujet, mérite de voir son opinion citée ici. Dans une lettre où chaque expression dénote la sincérité qui l'animait, il dit : "Tous les passagers de *Cork* et de *Liverpool*, sont à moitié morts de faim et de misère avant d'embarquer, et le moindre dérangement de boyaux que le changement de nourriture occasionne nécessairement, les emporte sans résistance."

Opinions des
principaux offi-
ciers en Amé-
rique sur les
causes de la
maladie.

Nous terminerons nos remarques sur les causes apparentes de la maladie qui a sévi cette année, en citant l'opinion de quelques uns des officiers qui ont acquis le plus d'expérience dans l'*Amérique du Nord*. M. *Buchanan*, comme lord *Grey* le sait, a rempli avec beaucoup d'honneur depuis plusieurs années, la charge de principal agent des émigrés à *Québec*. M. *Perley* a pu, dans le *Nouveau Brunswick*, faire les mêmes observations que M. *Buchanan* et le docteur *Douglas* ont faites dans le *Canada*. Maintenant, pour M. *Buchanan* (qui, nous regrettons de le dire, a sévèrement été attaqué de la fièvre) nous n'avons reçu de lui aucun commentaire général, et il se contente de dire dans un endroit, que les vivres que le vaisseau fournit, ne sont point une nourriture suffisante comme nous l'avons déjà dit. Dans une lettre que

nous avons dernièrement vue, le docteur *Douglas* écrit ce qui suit :—"Des gens mal informés ont prétendu que la mortalité effrayante, et les maladies que l'on a vu faire tant de ravages parmi la foule qui se pressait dans les vaisseaux, ont été causées par le manque de bonne nourriture et de soins médicaux. Maintenant, quelque heureux effet qu'aurait pu avoir un état de choses contraire pour diminuer le mal, on peut prouver aisément que ces maladies n'ont pas été occasionnées par le défaut d'aliments. Dix mille émigrés allemands sont arrivés cette année en parfaite santé, et à cause de la grande quantité de baggages que ces émigrés traînaient avec eux, les vaisseaux étaient beaucoup plus encombrés. Les transports '*Blenheim*' et '*Maria Somes*' avec les pensionnaires et leurs familles venant de *Cork*, ont eu autant de malades que les autres vaisseaux ; cependant il y avait beaucoup d'espaces libres dans ces vaisseaux bien aérés, ils avaient de bons chirurgiens, et tous les jours ils avaient une excellente nourriture végétale et animale. La maladie a toujours été apportée dans ces vaisseaux (elle n'y a pas été engendrée) et elle a trouvé des sujets tous prêts dans ces malheureux à demi morts de faim qui composaient la masse." M. *Perley*, dont lord *Grey* connaît l'intelligence et le zèle, s'accorde aussi à attribuer "cette mortalité excessive à l'état de faiblesse dans lequel se trouvaient les émigrés avant d'embarquer, et l'incapacité où ils étaient de pouvoir supporter les fatigues d'un voyage de mer après d'aussi longues privations de tout genre."

Comme de raison, nous n'entendons pas dire que, si les circonstances eussent permis de pouvoir soumettre ces gens à la discipline et au contrôle, où s'ils eussent été en état de se procurer des habits, ou de prendre des habitudes de propreté, et d'avoir de meilleurs aliments, tous ces éléments favorables n'eussent pas contribué à leur santé. Au contraire, Sir *William Colebrooke* et quelques uns des agents font souvent remarquer la condition avantageuse dans laquelle arrivent les vaisseaux, dont les maîtres ont eu le bonheur de pouvoir établir cet état de choses. Mais ces circonstances ont été le lot de l'émigration de cette année. Tout ce que nous avons désiré faire voir c'est que, tous ces maux ne se rencontrant point dans l'émigration des autres années, la cause de la différence qui se trouve au désavantage de

de l'émigration de l'année courante, doit être attribuée à l'état où se trouve l'*Irlande*.

Manière dont les officiers préposés à l'émigration, ont rempli leurs devoirs.

Vient ensuite la question de savoir, si les officiers nommés pour faire exécuter l'acte des passagers, ont été coupables de négligence. Nous espérons que l'on ne se prévaudra pas contre eux des malheurs produits par des causes dont nous avons fait voir la grandeur et la puissance. Des circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle ont produit cette année les souffrances les plus déplorables; et la seule question que l'on puisse faire relativement à ces officiers, est de savoir s'ils ont fidèlement usé des pouvoirs que la loi mettait à leur disposition.

Pour croire, comme nous le croyons, que l'on trouvera qu'ils ont rempli leurs devoirs, nous pourrions en partie nous appuyer sur la nature de la correspondance que nous entretenons tous les jours avec eux, nous pourrions aussi renvoyer à l'opinion souvent exprimée par des personnes influentes qui ont occasion de passer dans les endroits où les officiers sont employés, et qui voient la manière dont ils remplissent leurs devoirs. Et dans quelques uns des ports les plus considérables du royaume, nous avons raison de connaître la satisfaction que les marchands et les autorités publiques témoignent sur la conduite des agents d'émigrés que le gouvernement a nommés. Mais nous n'approfondirons aucun de ces sujets parce que nous croyons que le meilleur moyen de connaître comment les devoirs sont remplis, c'est d'entendre ce qu'en disent ceux qui arrivent de l'autre côté de l'*Atlantique*.

Chaque vaisseau transportant des émigrés est visité et examiné en arrivant dans les provinces anglaises par des officiers nommés à cette fin: ils font connaître toutes les infractions commises contre cet acte et, si elles sont de la nature de celles qui peuvent être prévenues ou découvertes avant le temps, elles deviennent l'objet d'une enquête dans ce pays. Maintenant nous n'appuierons pas longtemps sur le fait que nous n'avons pas encore reçu de rapports du *Canada*, qui nous fasse voir les irrégularités ou la nécessité d'intenter des poursuites, parce qu'en raison des calamités de cette année, il peut très bien arriver que l'on ait trouvé qu'il était impossible d'agir avec la même rigueur, ou parce que les rapports détaillés peuvent encore être incomplets,

et qu'ils peuvent arriver plus tard: mais nous prenons la liberté de dire que dans les rapports officiels les plus généraux qui ont été reçus du *Canada*, on ne trouve point le moindre indice de négligence dans les circonstances qui ont accompagné le départ des vaisseaux. S'il y avait eu raison de croire qu'il existait des indices qui dénotaient que les ravages de la fièvre pouvaient être attribués, en quelque manière, à des causes auxquelles l'acte des passagers offre un remède, on ne peut concevoir comment les principaux officiers en *Canada*, qui étaient témoins de ces misères déplorables, n'auraient pas mentionné le fait. Mais, au contraire, nous avons déjà fait voir qu'ils attribuent les maladies à des causes bien différentes.

Quant au *Nouveau-Brunswick*, nous sommes en état de fournir quelques informations détaillées. On a reçu des rapports pour quatre vingt-un vaisseaux: dans cinq d'entre ces vaisseaux, le nombre des passagers excédait un peu le nombre fixé par la loi, et cela provenait principalement de la différence dans le mode de les compter; ce nombre n'était pas assez grand pour que la santé des passagers pût en souffrir. Quant à deux de ces vaisseaux, on se plaignait qu'il n'avaient qu'un pont appuyé sur des poutres temporaires; mais un grand nombre de vaisseaux qui sont engagés dans le commerce de l'*Amérique du Nord*, n'ont point de ponts ou poutres fixes, et l'on a décidé que les officiers dans ce royaume ne pouvaient point refuser les autres, si ces poutres étaient assujetties d'une manière sûre. Nous avons constaté que dans ces deux cas, ils ont eux-mêmes veillé à cela, et ils se sont assurés, au meilleur de leur jugement, de la qualité des cordes qui ne se sont point brisées à notre connaissance.

En mettant de côté ces deux cas qui ne sont point de nature à nuire à la santé des émigrés, nous trouvons que sur les quatre-vingt-un vaisseaux, dont nous connaissons quelque chose jusqu'ici, il n'y en a que trois dans lesquels nous avons appris qu'il y avait eu quelque irrégularité dans la quantité ou la qualité des provisions prises avant de partir. Un de ces vaisseaux (savoir le "*Sea*,") a été expédié par une maison de commerce de *Liverpool*, que l'on avait longtemps épiée, et que l'on avait souvent auparavant empêchée d'envoyer des provisions de mauvaise qualité. Dans cette occasion elle a échappé à la surveillance, mais

Sur l'émigra-
tion.

mais on s'opposera à ce qu'elle reçoive une licence à la fin de cette année; et l'on peut en conséquence s'attendre à ce qu'elle abandonnera ce commerce. Dans un autre cas, le vaisseau (le "*Bloomfield*") avait été forcé de retourner en *Irlande*, et la loi, que l'on a depuis amendée, ne fournissait pas alors les moyens suffisants pour en exiger l'exécution. Le troisième cas est celui du "*Magna Charta*" dans lequel, nous n'en doutons nullement, la quantité de provisions était trop faible. Mais il semblerait que l'on aurait usé de quelque supercherie avant de partir, puisque l'on a produit les reçus pour une quantité suffisante, et que le maître, qui a fait ensuite des plaintes, a lui-même certifié que ces provisions suffisaient. Nous pouvons peut-être dire ici, qu'il peut arriver qu'une irrégularité échappe çà et là aux investigations qui sont faites dans ce pays, mais que pour cette raison même, c'est une partie du système de compter aussi sur le contrôle que l'on trouve dans les officiers lors de l'arrivée du vaisseau. Ayant ainsi fait un rapport spécial sur les trois affaires que l'on représente comme entachées d'irrégularités, nous pouvons faire remarquer que, pour ce qui regarde la grande majorité des vaisseaux, il est assez ordinaire de voir que ces rapports mentionnent, d'une manière toute spéciale, la qualité supérieure, et la quantité suffisante des provisions qui y ont été prises.

Nous avons parlé dans un autre endroit des remarques défavorables qu'a faites M. *Boyd*, à *St. André*, sans vouloir spécifier les occasions.

Mesures particulières adoptées dans le cours de la présente année.

Mais pour ces raisons, tout en prétendant qu'il n'y a pas de raison de dire que l'on a négligé de faire exécuter la loi, on nous permettra de parler en peu de mots, des mesures toutes particulières qui ont été prises pour faire face aux difficultés de la présente année.

Augmentation de l'allocation et des officiers.

Le gouvernement de Sa Majesté a immédiatement porté de £10,364 à £23,813 les sommes qu'il accorde pour l'émigration. Il a été nommé cinq officiers à de nouvelles stations en *Irlande*. Le lieutenant *Hodder*, à *Liverpool*, dont l'énergie devait être si sévèrement blâmée par cette foule d'émigrés qui se sont précipités par cette ville, a reçu l'assistance de quelques autres officiers capables. Les sommes votées pour accorder du soulagement en *Canada*, ont été portées de £1,000 à £10,000 ou à un chiffre

dix fois plus élevé qu'il n'était. Ces mesures ont été adoptées bien avant que les maladies se soient répandues ici, ou qu'on l'ait appris des colonies. Et aussitôt que le gouvernement a connu l'état de souffrances dans lequel gémissaient les émigrés, il a immédiatement envoyé au *Canada* et au *Nouveau-Brunswick*, une grande quantité du fluide désinfectant qui a été récemment inventé, et l'a distribué parmi tous les vaisseaux qui sont ensuite partis avec des émigrés; en outre il a, à grands frais, envoyé en *Canada*, le colonel *Calvert* presque immédiatement après que ses expériences ont été connues du parlement. On n'a pas encore eu le temps d'en apprendre le résultat.

Mesures prises en *Canada*.

A peine les vaisseaux chargés d'émigrés que la maladie décimait, arrivaient-ils dans le *St. Laurent*, que M. *Buchanan* fit nommer un bureau de santé, envoya de grandes quantités de provisions à la station de la quarantaine et engagea un petit bateau-à-vapeur que l'on plaça à la disposition de l'officier de santé, afin de pouvoir mettre les malades à terre, recueillir des provisions et faciliter le service. Lord *Elgin* envoya immédiatement les tentes du département de l'ordonnance, en quantité suffisante pour recevoir 10,000 personnes, et lord *Grey* approuva cette mesure; sa Seigneurie informa aussi le gouverneur-général, et cela a été répété depuis, que le gouvernement de Sa Majesté serait prêt à recommander au Parlement de prendre une part équitable dans le fardeau qui pesait sur la province, en conséquence des misères et des calamités qui régnaient dans ce pays. Nous concevons que l'on peut aussi appliquer ce principe au *Nouveau-Brunswick*; et nous voyons dans la dépêche de lord *Grey*, en date du 4 octobre, qu'il est déjà mis £20,000 à la disposition des autorités provinciales en *Canada*.

Autres mesures adoptées dans ce pays.

Nous avons entendu dire que l'on pensait qu'il avait été réservé £50,000 pour soulager la misère en *Canada*, mais que l'on avait retiré cette somme ensuite. C'est une grande erreur: on proposait d'offrir cette somme en prêt aux propriétaires canadiens, dans le but de leur aider à fournir du travail à ces émigrés; mais cela n'aurait pu s'appliquer qu'aux émigrés jouissant d'une bonne santé, et ne pouvait avoir aucun rapport au soulagement que l'on devrait accorder aux malades.

Dans

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

Dans ce bureau, nous avons saisi la première occasion possible d'adresser une lettre à tous les officiers préposés à l'émigration dans ce pays, les avertissant de tout ce que l'on pouvait s'attendre à voir dans le cours de la saison, et les informant que nous comptions sur leurs efforts pour faire face aux évènements. Un d'entre nous se rendit à *Liverpool*, pour examiner comment se faisait le service dans ce grand port, et pour se consulter avec le lieutenant *Hodder* sur les meilleurs moyens à prendre pour faire remplir de la manière la plus avantageuse tous les devoirs qu'il y avait à remplir durant les mois de fatigues qui se présentaient. Les fruits de cette visite furent diverses suggestions et changemens, que l'on introduisit dans l'acte des passagers, qui, depuis, ont acquis force de la loi.

Allocations ne-
cordées aux
vaisseaux que la
tempête faisait
rentrer dans les
ports.

Nous étions autorisés à dépenser une somme modérée pour faire face aux difficultés qui se présenteraient, par suite du retour des vaisseaux que la tempête aurait maltraités.— Dans quelques circonstances ce fonds s'est trouvé d'une grande utilité pour soulager la misère et mettre les gens en état de se pourvoir des choses nécessaires au voyage qu'il fallait reprendre.

Informations et
règlemens de
vaisseaux pu-
bliés.

On fit dresser un avertissement court et simple pour l'information des émigrés de la classe pauvre, et l'on en fit afficher des copies à bord de tous les vaisseaux qui prenaient des émigrés; et quoiqu'il n'y ait point de moyens de faire observer la discipline parmi les émigrés, nous devrions mentionner que les maîtres de tous les vaisseaux qui transportent des émigrés se sont procurés, conformément à notre désir, certains tableaux de règlemens recommandés par cette commission pour le bien-être de toutes les personnes qui étaient à bord. On nous assure que cela a eu l'effet d'aider considérablement les maîtres qui désiraient maintenir l'ordre et la propreté dans leurs vaisseaux.

Instructions don-
nées de mettre
les malades à
terre.

Et nous n'avons pas cru qu'il fallait rester strictement dans les limites des pouvoirs que nous donne l'acte des passagers. Nous avons autorisé les divers officiers à demander l'assistance des médecins s'ils croient que la fièvre s'est déclarée, et à insister à ce que les passagers malades débarquent du vaisseau avant qu'il mette à la voile, même quand la loi ne

donnerait aucun droit positif de faire cette demande. Nous étions sûrs que dans ces circonstances, personne ne nous blâmerait d'avoir outrepassé les pouvoirs que la loi nous accordait; et dans le fait, la nécessité a obligé tous ceux qui y étaient intéressés à faire ce que nous désirions.

Sur l'émigra-
tion.

Impossibilité de
découvrir les
premiers symp-
tômes de la ma-
ladie.

Mais malheureusement le germe de la maladie était si profond qu'une simple visite, faite à la hâte parmi des multitudes réunies tout à coup de distances considérables et qu'il ne fallait nullement retarder, ne pouvait empêcher la maladie d'éclater. Dans plusieurs des vaisseaux qui étaient revenus, la fièvre s'était déclarée avec beaucoup de violence dès le premier ou le second jour de mer, faisant voir à quel point la maladie était déjà rendue lorsque les émigrés s'étaient embarqués. Nous sommes certains que dans cet état de choses, la visite des médecins ne pouvait être suivie d'aucun résultat, à moins que les lois et les coutumes de ce pays eussent permis aux gens de rester quelque temps soumis à l'observation, bon gré, malgré, dans des endroits à l'abri de la contagion. Mais il n'est guère nécessaire de dire que cela était impraticable. A *Liverpool* seulement, plus de 8,000 personnes pouvaient arriver et partir dans le cours d'une semaine. A part toutes les autres difficultés, il aurait fallu des abris ou des tentes pour au moins 10,000 ou 12,000 personnes.

Informations re-
latives aux chi-
rurgiens dans les
vaisseaux.

Nous avons demandé à quelques uns des membres les plus éminens de la profession si, dans le cas où l'on empêcherait les vaisseaux de partir sans avoir de chirurgien, il serait possible pour les propriétaires de vaisseaux de s'en procurer un nombre suffisant et avec assez de promptitude pour ne point arrêter l'émigration. Comme lord *Grey* le sait bien, nous avons toujours été favorables à cette mesure, si l'on eu pu faire voir qu'elle était praticable; mais nous nous sommes aperçus qu'aucune personne, au fait des circonstances, ne voudrait recommander l'adoption de cette mesure pour l'année présente. Le pied sur lequel les gens partaient était tel, qu'il aurait fallu au moins 622 chirurgiens pour les premiers six mois. Et ils n'auraient pas été tous nécessaires dans quelques unes des grandes villes où l'on aurait pu, avec plus de raison, s'attendre à en trouver un grand nombre; mais il aurait fallu en trouver immédiatement quelques

Sur l'émigra-
tion.

quelques uns dans tous les ports et rivières d'Angleterre, d'Ecosse, et d'Irlande, d'où les émigrés pouvaient partir; et dans les cas où la condition ne pourra pas être remplie, la conséquence aurait été que de pauvres gens qui seraient venus de grandes distances à des ports étrangers, et qui se seraient départis de tous leurs moyens, auraient trouvé le maître du vaisseau incapable de leur donner le passage qu'il s'était engagé de leur fournir.

Aurait-il fallu
adopter une lé-
gislation spé-
ciale ?

Mais même en supposant qu'il serait admis qu'il n'y a point eu de négligence à faire remplir les conditions de la loi, et que, dans les années ordinaires, cette loi a suffi, on pourra demander si le gouvernement n'aurait pas dû proposer quelques mesures spéciales, en raison des circonstances extraordinaires qui se sont présentées cette année; c'est une question qui, dès le principe, est du ressort d'une autorité plus élevée que nous; mais nous offrirons quelques observations. Nous avons proposé dans le cours de l'hiver, comme lord Grey peut se le rappeler, un acte consolidé qui renfermerait quelques amendemens désirables, et nous choisissons ensuite dans cet acte, suivant le désir de sa Seigneurie, les clauses qui nous paraissaient être les plus immédiatement nécessaires; mais nous ne pouvons point dire que nous croyons que si le grand bill eut été apporté au parlement, ou si le petit bill eut été passé à une époque moins avancée de la session que celle à laquelle il a été passé, les maladies qui ont fait tant de ravages cette année n'auraient pas paru. Le fait est que, comme au commence-

Etat de cette
question au com-
mencement de
l'année.

ment de l'année, la fièvre ne s'étant pas encore déclarée, et la loi ayant suffi jusque là pour rencontrer toutes les difficultés des plus grandes émigrations, et comme, en même temps, un peuple que la famine désolait se préparait à fuir vers un pays qui lui promettait l'abondance, il est difficile à croire qu'un gouvernement aurait pu proposer, ou que le public aurait pu endurer ces dispositions sévères et presque prohibitives qui seules pouvaient faire espérer que la maladie n'éclaterait pas dans le courant de l'été. La fièvre, comme nous l'avons déjà dit, éclata très souvent immédiatement après le départ du vaisseau, ce qui fait évidemment voir que cela ne dépendait nullement du vaisseau, mais que le germe de la maladie avait été pris au port d'où le vaisseau était parti. Nous doutons beaucoup qu'il y ait des mesures qui aurait pu

prévenir le mal, excepté quelque mesure comme celle qui a obligé directement ou indirectement les émigrés à abandonner leur projet.

Sur l'émigra-
tion.

On attribue au
gouvernement
plus de contrôle
qu'il ne peut en
exercer.

Dans les espérances que l'on conçoit sur l'effet des mesures publiques adoptées à ce sujet, on semble trop souvent regarder comme une chose admise, comme nous l'avons remarqué, que le gouvernement doit choisir des émigrés qui se rendent dans l'Amérique du Nord, ou même exercer quelque contrôle sur eux. On se plaint de ce qu'il part tant de pauvres gens, tant de personnes infirmes, qu'ils ne sont pas plus en état de les forcer à exercer la propriété ou maintenir le bon ordre dans le vaisseau, toutes plaintes qui donnent comme admis que

Aucun moyen
de choisir.

le gouvernement a une autorité à exercer dans ces affaires; mais cette autorité n'existe pas. Un grand nombre de vaisseaux se rendent en Amérique, pour transporter du bois ou d'autres cargaisons. Une grande partie de gens qui en ont les moyens, payent le prix que les maîtres de vaisseaux demandent pour leur donner un passage, et il est difficile de voir comment le gouvernement peut intervenir en cela, à moins que ce ne soit pour faire exécuter les règles générales que la loi établit pour la protection des émigrés. Le système des passeports n'existe point dans notre pays. Il serait contraire à tous les usages, que des sujets de Sa Majesté, avec les moyens en leur possession, ne pourraient pas passer d'une partie à l'autre de ses domaines.

Il n'y avait pas
de moyens de
retenir et loger
une aussi
grande multitude
d'émigrés.

Et même en admettant le principe, il est nécessaire de ne point perdre de vue l'immense étendue des opérations qu'il aurait fallu conduire, et la difficulté d'exercer du contrôle sur un peuple qui s'arache à la famine. De toutes les parties de l'Irlande, dans le cours du second trimestre de cette année, près de 150,000 personnes se sont dirigées vers les ports de mer; un grand nombre d'entr'elles se préparaient à cette émigration depuis des mois entiers, avaient abandonné les terres ou les emplois qu'elles avaient eus jusque là, et s'étaient déjà, par une louable précaution, procuré un vaisseau et avaient déjà payé leur passage. Quand on aurait pu arrêter cette multitude immense, aurait-il fallu les renvoyer sur des terres qu'elles n'auraient pas laissées si elles avaient eu les moyens de vivre? ou même

Sur l'émigra-
tion.

même s'il avait fallu les retenir dans les ports, aurait-on pu leur procurer des bâtimens convenables, et loger 40,000 à 50,000 personnes pour un temps indéfini, sans courir le risque d'engendrer d'autres maladies? Et le public en général aurait-il entrepris de maintenir ces gens pendant le temps qu'ils auraient ainsi été retenus, lorsque la plupart d'entre eux avaient employé tous leurs moyens à payer seulement les dépenses du voyage et du passage?

Nous avouons qu'après avoir réfléchi sur ces difficultés, nous sommes portés à croire que lorsque la providence avait infligé à l'Irlande une famine suivie de fièvres auxquelles on ne pouvait porter de remède même sur la terre, il était humainement impossible de détourner ces malheurs d'une multitude d'hommes, qui avaient pris leurs mesures pour entreprendre un long voyage de mer.

Question de la
légalisation dans
les colonies ré-
servée.

C'est une autre question de savoir, jusqu'à quel point l'on était justifiable dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, de prendre des mesures propres à détourner cette charge onéreuse et ces souffrances; nous y reviendrons plus tard. Jusqu'ici, comme on peut le voir, nous n'avons fait qu'examiner les causes de la maladie, et jusqu'à quel point on aurait pu les éviter par les précautions que l'on pouvait prendre dans ce pays. Mais puisque même pour le voyage on suppose généralement, que quelques unes des mesures adoptées cette année par le gouvernement des *Etats-Unis*, ont été suivies d'effets avantageux, et comme nous croyons qu'il existe beaucoup de malentendus à ce sujet, il est peut-être à propos que nous fassions connaître, autant que nous le savons, la nature véritable de ces mesures.

Considération
des lois améri-
caines à ce sujet.

Le congrès des *Etats-Unis* a passé une loi par laquelle on limite le nombre des passagers à 1 par 14 pieds de pont, au lieu de 1 par 10 pieds, comme cela était auparavant. Nous ne doutons point que cela a pu avoir d'heureux effets sur la santé des gens. Nous considérerons ensuite si cet exemple aurait dû être suivi.

A *New-York*, chaque émigré paie une demi piastre comme denier d'hôpital, et le maître de chaque vaisseau est tenu de donner caution

Sur l'émigra-
tion.

qu'aucun de ses passagers ne deviendra à charge au pays dans les deux années qui suivront; ou de payer une piastre comme commutation de cette garantie: le maître préfère toujours cette commutation. C'est une erreur de croire qu'à *New-York*, on a retiré cette liberté de choix. A moins que nous ne soyions induits en erreur par des personnes qui expédient tous les jours à *New-York* des vaisseaux remplis d'émigrés, la pratique régulièrement suivie est de payer la taxe pour l'hôpital et l'argent de commutation, ce qui, en substance, n'est ni plus ni moins que la taxe des émigrés en *Canada* et au *Nouveau-Brunswick*. Il peut y avoir une différence dans le montant, mais le principe est le même.

Quant à *Boston*, nous avons eu des difficultés à avoir des informations correctes. La coutume était simplement de prélever une taxe de deux piastres sur chaque émigré; mais nous croyons que cette année les autorités ont en quelques occasions, mais non généralement, mis en force une nouvelle loi qui les autorise à exiger un cautionnement de 1,000 piastres, pour chaque passager qui paraîtra dans l'indigence, afin qu'il ne devienne point à charge à l'état ou à la cité dans le cours de dix années. Mais dans les endroits où cette mesure est en force, le vaisseau avec les émigrés n'a plus qu'à mettre à la voile et aller dans quelqu'autre pays; et cela a eu lieu à *Boston*, dans le cours de la dernière saison. Quand l'on songe qu'un grand vaisseau transporte quelquefois jusqu'à 400 passagers ou plus et qu'en conséquence le maître de ce vaisseau en vertu de cette loi, peut être forcé à donner un cautionnement de près de quatre millions de piastres, on n'est point surpris de l'effet de cette loi. Mais dans les provinces anglaises où l'on ne pourra jamais avoir l'intention de la mettre à exécution et où, comme nous en sommes certains, on ne désire nullement arrêter l'émigration, on ne peut adopter que des précautions plus modérées.

Nous n'avons rien à ajouter relativement aux lois récemment passées dans les *Etats-Unis*. Et comme nous avons déjà expliqué quelques unes des raisons qui nous font douter de la possibilité où l'on était en *Angleterre*, d'introduire cette année quelque mesure législative propre à chasser l'épidémie, nous passerons outre.

Nous

Sur l'émigra-
tion. Mesures préven-
tives dans ce pays.

Nous allons maintenant passer aux mesures propres à porter remède. Car bien que la maladie quand elle sévit avec tant de fureur, n'est point susceptible de remède, nous désirerions beaucoup ne point perdre les renseignements que ces misères profondes peuvent donner, et pouvoir considérer jusqu'à quel point on peut découvrir de nouvelles précautions à prendre dans les années ordinaires contre le retour de semblables malheurs.

Nous sommes bien loin de perdre de vue les précautions avec lesquelles on doit intervenir si l'on veut régler par une loi les détails de ce sujet. Il y a toujours ce risque à courir que la législation, si elle est trop générale, peut alors être éludée facilement, et, si elle est trop minutieuse, elle devient vexatoire, et que tandis que les misères causées par des spéculateurs négligens ou avides ne peuvent pas toujours être prévenues, ce serait, si on cherchait à le faire, empêcher les personnes plus respectables, ou plus intelligentes, de transporter les pauvres émigrés à un prix plus bas qu'on ne pourrait le faire autrement. En ne perdant point cela de vue, nous tâcherons avant de terminer, de suggérer une disposition qui donnera aux spéculateurs eux-mêmes, un intérêt direct à transporter les passagers en bonne santé.

Bien que le prix du passage sera inévitablement augmenté, cependant après les souffrances qui ont eu lieu, il sera probablement juste, envers le peuple et envers les provinces britanniques, d'adopter d'autres précautions pour prévenir les maladies et la famine. Si le gouvernement adopte ce point de vue, ce qui suit nous paraît être les mesures les plus simples et les plus praticables que l'on puisse adopter :—

Réduction dans
le nombre.

Premièrement, une réduction dans le nombre des passagers aurait, sans aucun doute, l'effet de diminuer considérablement la maladie et la mortalité. Cette mesure compenserait en quelque sorte, les suites malheureuses d'une mauvaise ventilation, et améliorerait, sous plusieurs rapports, la condition des pauvres gens qui n'ont point des habitudes trop remarquables de propreté. Nous serions portés à suggérer qu'on ne donnât que 1 passager par 12 pieds de pont, au lieu de 1 par 10 pieds.

Augmentation de
rations.

Secondement, on avait aussi l'intention, comme nous l'avons déjà dit, que le vaisseau ne fournirait que le

Sur l'émigra-
tion. pain, et que les passagers se fourniraient les autres articles de nourriture. Comme principe général, il paraissait mieux de leur donner autant de discrétion que possible, parce qu'ils pourraient se procurer des vivres à meilleur marché et contenter plus facilement leurs goûts et leurs habitudes. Mais l'expérience ayant fait voir la tentation irrésistible à laquelle ils sont exposés dans une année de disette, à compter exclusivement sur l'allocation du vaisseau, nous sommes portés à croire qu'il serait nécessaire de comprendre dans cette ration tout ce qui est nécessaire à leur subsistance. A cette fin, nous pensons que l'on pourrait décider qu'il serait donné une livre et trois quarts de nourriture solide par jour, dont une demie livre au moins devrait être de pain et de biscuit, et une demie livre de bœuf ou de lard, le reste devrait consister dans les articles que le propriétaire ou l'agent pourra déterminer et qui ne seront point autres que ceux qui sont énumérés dans l'acte des passagers. Pour le moment nous ne proposons qu'une quantité de une livre et trois quarts, parce que nous n'avons pas été en position d'avoir l'opinion des personnes qui ont, sur le sujet, des connaissances pratiques ; mais nous doutons bien peu que ce ne soit, à peu de chose près, la quantité précise.

On nommera des
chirurgiens si cela
est possible.

Troisièmement, après les marques que nous avons faites dans la première partie du rapport, nous n'avons point besoin de dire combien nous regardons comme douteux la possibilité de placer des chirurgiens, dans chaque vaisseau. Mais bien que l'on doive croire que dans le cas même ou l'on pourrait se procurer des chirurgiens, on doit attendre à ce que plusieurs d'entr'eux n'aient que des connaissances bien limitées, cependant nous devons avouer que quand la mesure serait praticable, nous pensons que les gens seraient plus rassurés quant ils auraient près d'eux un homme qui aurait les connaissances les plus ordinaires en médecine. Dans une lettre précédente, nous avons suggéré qu'il serait avantageux de s'informer auprès des principaux membres de la profession, du nombre de chirurgiens que les marchands pourraient se procurer ; et de cette réponse, dépendra probablement l'opinion que lord Grey se formera à ce sujet.

Limitation du
nombre des ports
d'où part l'émigra-
tion.

Quatrièmement, nous pensons que le mérite de l'Acte des passagers dépend tellement de l'efficacité de la visite d'inspection, que comme il est impossible

Sur l'émigra-
tion.

impossible d'y voir d'une manière satisfaisante dans le grand nombre de petits ports et de petites rivières du royaume-uni, ce serait donner beaucoup plus de garantie à l'exécution de la loi, si l'on pouvait énumérer tous les principaux ports d'où l'émigration part, et exiger qu'aucun vaisseau ne pourrait sortir d'autres ports avec des émigrés destinés pour l'*Amérique du Nord*. Il est bien possible que cela créerait beaucoup d'objections, mais nous avons cru devoir le mentionner, comme l'un des moyens propres à empêcher le départ presque inévitable de mauvais vaisseaux qui partiraient d'endroits trop éloignés, et d'une importance trop inférieure pour nécessiter la présence d'un agent d'émigrés.

Ce sont là, suivant nous, les moyens les plus simples et les plus pratiques que l'on pourrait prendre dans ce pays, pour donner plus de garanties à la santé publique. Ils admettent les suggestions faites dans une adresse de l'assemblée législative du *Canada*. Le plus grand nombre de ces suggestions sont comprises dans celles du docteur *Coombe*, et en même temps, elles se sont présentées à notre esprit avant même de lire sa lettre, comme les moyens les plus prompts et les plus faciles.

Le docteur *Coombe* suggère en outre l'usage d'un ventilateur; mais bien que nous nous sommes souvent informés des différentes méthodes proposées, nous n'en avons pas encore trouvées que la loi pût imposer comme règle générale.

Le docteur *Coombe* suggère encore que l'on devrait exiger plus d'ordre et plus de propreté dans les vaisseaux. En vérité, nous désirerions pouvoir y réussir; mais quand l'on parle d'établir une discipline, il est entendu que le pouvoir de la contrainte doit exister quelque part; et dans un vaisseau marchand anglais, à qui la législature et le public voudrait-il permettre de contraindre et de punir des hommes libres qui auraient payé leur passage de l'*Atlantique*.

Mesures à adop-
ter dans les pro-
vinces.

Après avoir examiné les mesures prises en *Angleterre*, nous allons considérer s'il n'y en a pas que l'on pourrait adopter avec avantage dans les provinces, et la première chose qui se présente en considérant le sujet, c'est la plainte que l'on fait généralement de ce qu'un aussi grand nombre de veuves et d'enfants, et de ce qu'un si grand nombre de personnes âgées ou

infirmes avait été embarquées pour l'*Amérique*. Il est fort douteux que toutes les personnes aient été, comme on le suppose dans les provinces, envoyées par les propriétaires, ou par des personnes haut placées, ou si, dans la disposition dans laquelle on était généralement de sortir d'*Irlande*, un grand nombre de ces malheureux, ne se sont point décidés avec leurs propres moyens, à chercher fortune dans un autre pays. Mais quelque soit la manière dont ils sont partis, nous ne pouvons trop vivement représenter que, loin que les colonies ne soient pas un asyle convenable pour les personnes faibles, il faut à l'émigré, pour réussir, plus que la santé et la force ordinaires, et conséquemment lorsqu'on leur aide à partir, il est également injuste envers les provinces anglaises, et cruel envers les pauvres émigrés eux mêmes, d'envoyer ceux qui sont absolument incapables de vivre de leur industrie.

Taxe différentielle sur les émigrés infirmes.

Nous avons déjà fait voir ce pendant qu'il serait impossible au gouvernement dans ce pays d'exercer aucun contrôle sur ce sujet. La question qui se présente d'elle même, est de savoir si la législature provinciale pourrait imposer une taxe plus forte sur les personnes qui, suivant les probabilités peuvent devenir à charge au public. Il n'y a probablement pas d'objection à ce que l'on fasse cet essai, mais nous craignons qu'il serait impossible de le faire exécuter d'une manière impartiale. Le propriétaire du vaisseau doit connaître auparavant avec certitude, ceux d'entre ses passagers pour lesquels il aura à payer le plus, et ceux pour lesquels il aura à payer le moins, en arrivant à sa destination. Ceci, nous le croyons, serait impraticable pour ces grandes multitudes qui se rendent au *Canada* ou au *Nouveau-Brunswick*. Dix ou douze mille émigrés passent à *Québec*, chaque semaine, et il est absolument nécessaire qu'ils n'éprouvent aucun retard: il serait encore nécessaire cependant, s'il fallait imposer une taxe différentielle, que l'on accordât assez de temps pour la prélever sans commettre d'injustice. A tout considérer, nous sommes prêts à abandonner cette idée comme n'étant pas susceptible de réalisation.

Proposition d'élever la taxe des émigrés.

Mais nous ne voyons point pourquoi l'on n'élèverait point à deux piastres, la taxe des émigrés dans les deux provinces, ce qui aurait l'effet d'augmenter les fonds destinés au soulagement, sans établir

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

établir cette différence qui ferait plus que d'exclure la classe la plus indigente et la plus pauvre.

Pouvoir de l'aug-
menter si le vais-
seau est retenu
en quarantaine.

Et d'ailleurs, ce peut être une question de savoir si, pour donner plus d'intérêts au propriétaire de vaisseau à prendre des passagers en bonne santé et à engager la responsabilité du vaisseau pour une partie des torts que peut causer la maladie dans le public, la législature provinciale ne pourrait pas avec avantage autoriser le gouverneur à exiger une taxe additionnelle, s'il est nécessaire que le vaisseau soit détenu à la station de la quarantaine. On pourrait établir comme règle que si le vaisseau n'est mis en quarantaine que, pour en exiger le nettoyage et la visite, le gouverneur devrait avoir le pouvoir d'exiger le double de la taxe pour laquelle le propriétaire du vaisseau serait responsable, et si le vaisseau était retenu pour plus de huit ou dix jours, (suivant les circonstances) il pourrait exiger un montant trois fois plus grand.

Nous avons, etc.,

(Signé,) F. ELLIOT.
F. ROGERS.

B. Hawes, écr.,
etc. etc. etc.

(Incluse, No. 1.)

*Mortalité survenue dans l'émigration au
Canada.*

Années.	Nombre em- barqué.	Nombre des décès.			Moyenne par cent.	
		Durant le voyage.	En qua- rantaine	Total.	Dans la quarant.	Hors la quarant.
1841	28,280	156	38	194	·69	·55
1842	44,692	264	54	318	·71	·59
1843	21,807	54	26	80	·37	·25
1844	20,245	86	17	103	·51	·42
1845	25,515	111	29	140	·55	·43
1846	33,025	204	68	272	·82	·62
Totals	173,564	875	232	1107		

Moyenne des six années.

Sur l'émigra-
tion.

Décès durant le voyage, 0.5 par cent.
Décès durant la qua-
rantaine, 0.13 par cent.

0.63 } par cent sur le nombre
embarqué.

(Incluse, No. 2.)

Remarques sur l'emploi que les émigrés ont trouvé en *Canada*, depuis 1842 inclusive-
ment, extraites des rapports des agens,
tels que fournis dans les rapports annuels
des commissaires.

Emigration de 1842.

Bien que l'émigration qui s'est faite au *Ca-
nada*, dans le cours de l'année 1842 ait ex-
cédée celle de l'année précédente de pas moins
de 16,288 âmes, il y a raison de croire qu'à
la fin de l'année, il est resté bien peu d'émi-
grés industriels sans emploi. Le nombre
des émigrés dans les deux années était comme
suit :—

1841 28,086
1842 44,374

Emigration de 1843.

L'émigration, de cette année était de 21,727.
C'est un trait aussi heureux que remarquable
dans l'émigration qui s'est faite l'année der-
nière, qu'un grand nombre, environ les trois
quarts, était venu rejoindre leurs parents et
leurs amis ; et l'on est heureux de voir dans
le rapport annuel de M. *Buchanan*, qu'il n'y
a pas eu de misères bien grandes parmi ces
émigrés.

Emigration de 1844.

Cette année l'émigration était de 20,142.
On est heureux de voir qu'aucun de ceux qui
avaient des dispositions à travailler n'est resté
sans emploi ; en même temps l'on dit que les
vivres, et autres choses nécessaires étaient en
abondance.

L'agent fait voir aux émigrés l'avantage
qu'il y a pour eux d'arriver de bonne heure
dans la saison.

Emigration

Emigration de 1845.

Le nombre des émigrés était de 25,375. Plusieurs d'entre eux avaient un petit capital, et ont commencé par acheter des propriétés exploitées en partie, ou sont entrés dans le commerce. Un plus grand nombre d'entre eux se sont fait petits fermiers avec des moyens suffisans pour leur permettre de s'établir sur les terres incultes; mais la grande masse était composée de cultivateurs, dont un grand nombre n'avait absolument rien pour leur subsistance immédiate. M. *Buchanan* dit que l'ouvrage était très abondant en 1845.

Emigration de 1846.

L'émigration de cette année a été beaucoup plus forte que dans aucune année précédente depuis 1842, elle s'est montée à 32,153. Cependant la première partie du rapport de M. *Buchanan*, intitulée, "perspective de 1847," dit qu'il y a eu bien peu, s'il y a même eu de la misère parmi les émigrés, et exprime la confiance qu'il a dans le vaste champ qui s'ouvre à leur esprit d'industrie et d'entreprise. Il finit par répéter les remarques de M. *Hawke*, que la province est en état de soutenir tous les ans une foule d'ouvriers nouveaux, pourvu qu'on les transporte dans les endroits où leurs services peuvent être requis.

(Copie.)

No. 147.

Downing Street,
20 décembre, 1847.

MILORD,

Relativement aux communications de votre Seigneurie, se plaignant de la manière dont les émigrés venant des propriétés de l'honorable C. *Wandesford* et du comte de *Darnley*, sont arrivés en *Canada*, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru à propos de communiquer ces plaintes aux propriétaires intéressés, et je vous transmets ci-inclusés, copies des réponses qui ont été reçues.

Comme quelques uns des rapports du *Canada*, ont aussi mentionné quelques émi-

grés qui venaient des terres que possède lord *Palmerston* en *Irlande*, je profite de cette occasion pour vous transmettre copie d'une dépêche et de ses incluses que j'ai eu occasion d'envoyer à sir *W. Colebrooke*, au sujet des fermiers de lord *Palmerston*, qui se sont rendus au *Nouveau-Brunswick*.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable
Comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Castlecomer, 22 nov., 1847.

MONSIEUR.

Je prends la liberté de transmettre la réponse que l'honorable M. *Wandesford* a faite à votre communication du 19 du courant, et d'ajouter, outre ce qu'il a déjà mentionné, que nous avons en notre possession des lettres écrites par les émigrés, qui sont partis de cet endroit pour *Québec*, dans le printemps de 1849, et qui donnent le compte le plus flatteur de leur position, et qui, dans plusieurs cas, envoient de l'argent pour faire venir les autres membres de leurs familles ou leurs amis. J'ai encore à vous informer, que nous avons refusé un nombre considérable de personnes qui sollicitaient les moyens de pouvoir émigrer dans le cours du printemps dernier, lorsque nous jugions que ces solliciteurs, en arrivant en *Amérique*, resteraient pour plusieurs jours sans aucuns moyens de subsistance; et je puis encore ajouter que c'est à leurs pressantes sollicitations qu'on leur a accordé le passage gratuit, et 10s. par tête, et qu'il ne leur a jamais été rien promis pour leur arrivée à *Québec* ou ailleurs. Tous les fermiers savent l'encouragement que l'honorable M. *Wandesford* a donné à l'émigration, et ils ne pouvaient pas, en conséquence, attendre davantage lors de leur arrivée. Je prends la liberté de vous transmettre des échantillons de quelques unes des demandes

Sur l'émigra-
tion.

demandes, qui ont été transmises à mon bureau dans le cours du printemps dernier.

J'ai, etc.,

(Signé,) RICHD. COOKE.

S. Walcott, écr.,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Palace, Ripon, 11 déc. 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le résultat des recherches que j'ai faites sur les promesses d'argent que l'on prétend avoir été faites à certaines parties émigrant des propriétés de lord Darnley, en Irlande, au Canada.

J'ai, etc.,

(Signé,) C. T. RIPON.

S. Walcott, écr.,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Dublin, 6 déc., 1847.

MILORD,

Je prends la liberté d'accuser réception de votre lettre du 2 du courant, qui m'a été remise ici, et de vous remettre les papiers que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Comme des plaintes semblables à celles qui sont contenues dans la lettre adressée par M. Walcott, sont venues d'autres endroits, je m'en suis procuré un état imprimé, dont j'envoie copie à votre Seigneurie. Je ne puis vous dire, avant d'être chez moi, quels sont les émigrés qui se sont embarqués dans le "Pa-
"nope," avec les ordres qui leur donnaient

droit de recevoir de l'argent à Québec, mais je vous écrirai demain ou après demain.

Sur l'émigra-
tion.

Je suis, etc.,

(Signé,) LAMBERT DISNEY.

Au lord Evêque de Ripon,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Etat relatif à une lettre signée "Henry Sully," publiée dans une gazette du Canada, du 3 juillet, 1847.

Dans le mois d'avril dernier, je chargeai M. Miley, 22, Eden Quay, Dublin, d'envoyer en Amérique un certain nombre de pauvres, résidant sur les propriétés de lord Darnley. Je l'ai ainsi employé pendant plusieurs années. A sa suggestion j'envoyai M. George Wilkinson, un des huissiers de lord Darnley, acheter les provisions nécessaires à ces pauvres gens pour le voyage, accordant à M. Miley pour ce qu'il me dit être l'allocation nécessaire, savoir £1 par tête pour les adultes et 10 chelins pour les enfans âgés de 14 ans et moins, (l'exposé de M. George Wilkinson, sur la quantité des provisions, est ci-annexé) En donnant des ordres à M. Miley pour le prix du passage, et les provisions de chaque parti d'émigrés, j'ordonnai aussi que chaque chef de famille, en arrivant à Québec, recevrait une certaine somme, ce plan, je l'avais adopté dans les années précédentes, et je n'ai jamais entendu dire que l'on se soit plaint que ces sommes n'aient pas été payées. M. Miley en me transmettant ses comptes dans le mois de juillet dernier, dit qu'il ne porterait pas en compte les argents que les émigrés devaient recevoir à Québec, que lorsqu'il en aurait les reçus. Je donnai à une personne que chaque parti choisit, une lettre à M. Buchanan, l'agent du gouvernement à Québec, priant ce dernier de leur témoigner tous les égards, et de leur accorder toute l'assistance possible, mais il est absolument faux que j'aie dit à aucun d'eux, que la lettre adressée à M. Buchanan, contenait un ordre qui leur permettrait de toucher de l'argent; l'ordre pour recevoir de l'argent en arrivant à Québec, ayant été donné à M. Miley, avec l'ordre relatif à leur passage.

J'ai

Sur l'émigra-
tion.

J'ai cherché par tous les moyens en mon pouvoir à augmenter le bien être des émigrés, et s'ils n'ont point reçu l'argent qui leur était destiné, quelque déplorable que cela soit, on ne peut pas en justice m'en faire des reproches. D'après les questions que j'ai faites à M. *Miley*, je vois que cela est dû à ce que quelques-uns d'entre eux, ont été envoyés à *Mont-réal*, au lieu de pouvoir débarquer à *Québec*, où se trouvaient les agens de M. *Miley*, qui avaient ordre de payer ces sommes. Il paraît aussi que plusieurs de ces émigrés, qui avaient écrit à leurs amis en *Irlande*, qu'ils n'avaient point reçu cet argent, l'ont maintenant reçu. (J'ai aussi constaté que sur 112 passagers du "*Panope*," 68 venaient des terres de lord *Darnley*, bien que M. *Sully* ait dit que tous ses passagers, excepté deux ou trois venaient des terres de sa Seigneurie)

(Signé,) LAMBERT DISNEY.

Agent des terres de lord *Darnley*
en *Irlande*.*Clifton Lodge, Athboy,*
26 septembre. 1847.

(Copie.)

Relativement aux assertions contenues dans la lettre signée "*Henry Sully*," au sujet des provisions fournies aux émigrés venant des terres du comte de *Darnley*, je prends la liberté de dire que M. *Miley* m'a informé que quarante-deux livres de farine et de fleur suffiraient pour chaque adulte ; que je n'ai jamais dit à aucun des émigrés que le voyage n'excéderait pas 23 jours, ni combien de temps il durerait ; que le sucre et les coques de coco ont été achetés dans un magasin que M. *Miley* m'avait recommandé, et me paraissaient être de la meilleure qualité, les gens en étaient très contents, et étaient en peine de savoir où placer toutes les provisions qu'ils recevaient ; qu'en sus des sommes d'argent allouées pour les provisions, M. *Disney* transmit, par mon entremise, une somme d'argent qui devait être distribuée à chaque parti d'émigrés, lorsque je le croirais nécessaire, et qu'avant que les familles se rendissent à *Dublin*, il leur a été donné de fortes sommes d'argent pour se pourvoir d'habits et autres choses nécessaires, et dans presque tous les cas, on a

payé les voitures qui les ont transportées à *Dublin*. Sur l'émigra-
tion.(Signé,) GEORGE WILKINSON,
Huissier de lord *Darnley* sur
ses propriétés en *Irlande*.*Rathmore Cottage,*
26 sept., 1847.Copie d'une dépêche de lord *Grey*, au lieute-
nant-gouverneur Sir *Wm. G. Colebrooke*.*Downing Street,*
18 décembre, 1847.

MONSIEUR,

No. 79, 14 sept. 1847. Relativement à vos dé-
" 84, 28 " " pêches mentionnées en
" 92, 27 oct. " " marge, et incluses, faisant
" 97, 11 nov. " " diverses allusions à la condition dans laquelle
les émigrés venant des terres de lord *Palmerston*, en *Irlande*, sont arrivés dans le
Nouveau-Brunswick, je prends la liberté de
vous transmettre les copies ci-incluses des
réponses reçues des agens irlandais de lord
Palmerston, auxquels avaient été transmis les
documens, afin de leur donner l'occasion de
fournir les explications qu'ils ont à donner sur
ce sujet. J'ai cru à propos d'enjoindre aux
commissaires d'émigration d'adopter cette
mesure, relativement aux émigrés venant
d'aucune propriété quelconque, et dont les
rapports des provinces feraient une mention
défavorable ; et je vous transmettrai toutes
les autres réponses que l'on pourra recevoir.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Bureau des affaires étrangères,
18 décembre, 1847.

MESSIEURS,

Le vicomte *Palmerston* m'a chargé de vous
transmettre la lettre ci-jointe de MM. *Stewarts*
et *Kincaid*, relativement aux émigrés venant
des

Sur l'émigra-
tion.

des propriétés de lord *Palmerston*, à *Sligo*, envoyés à *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, dans le vaisseau "*Æolus*,"

J'ai, etc.,

(Signé,) SPENCER PONSONBY.

Aux commissaires de l'émigration,
etc. etc. etc.

Leinster Street, Dublin,
16 décembre, 1847.

MILORD,

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre de votre Seigneurie, en date du 7 du courant, renfermant copie du rapport de *Hm. Perley*, ecr., agent des émigrés, à *St. Jean*, adressée à l'honorable *S. Saunders*, secrétaire provincial, relativement au vaisseau "*Æolus*," de *Sligo*, avec 428 passagers; aussi l'extrait d'une dépêche de sir *Wm. Colebrooke* au comte *Grey*. Ces passagers ayant été fermiers résidant sur les propriétés de votre Seigneurie, dans le comté de *Sligo*, et envoyés à vos frais, nous avons le chagrin de voir que les autorités de *St. Jean*, se plaignent de la pauvreté et du dénûment dans lequel ils sont, et de la saison avancée à laquelle ils sont arrivés. Il est de notre devoir de dire, pour l'information de votre Excellence, que c'est à leur sollicitation les plus pressantes que ces gens ont pu émigrer, et que leurs frais de passage, &c., ont été payés par votre Seigneurie.

Non seulement on n'a point usé de mesures coercitives—on n'a point cherché à les chasser de dessus les terres—à exiger le paiement des terres, ce qui aurait pu être considéré comme la principale cause de leur expatriation, mais encore la plupart d'entre eux recevaient des rations dans les dépôts publics de vivres, en vertu de l'acte pour accorder du soulagement, passé dans la dernière session, et ils auraient encore pu rester sur les terres s'il l'avaient voulu; mais ils demandaient si instamment d'être envoyés en *Amérique*, que nous en avons vu quelques uns se jeter à genoux sur les routes, et nous supplier de les envoyer, et il était impossible de ne point accéder à leurs prières.

Sur l'émigra-
tion.

Généralement ils étaient très pauvres, mais nous ne pouvons pas admettre que sous d'autres rapports ils étaient sans ressources, ou infirmes, ou dénués de tout. Environ la moitié, ou peut-être une plus grande proportion, étaient des familles entières, et quelques uns des chefs ou membres des familles pouvaient être âgés; mais dans tous ces cas, ils étaient accompagnés par les autres membres de la famille, plus jeunes et plus robustes, tous en état de gagner leur vie, et de supporter les membres les plus faibles de la famille.

On a pris tous les soins possibles pour le bien être et la santé des passagers. Le docteur *Hamilton*, le surintendant du dépôt médical de sir *Robert Gore Booth* les a souvent visités, et tous ceux qui indiquaient les moindres symptômes de maladies, étaient éloignés aussitôt, et les résultats font voir, je crois, les soins que l'on a pris à cet égard, puisque sur plus de 400 passagers, huit seulement sont morts dans le passage, ce qui, comme l'on voit, est bien au dessous de la moyenne ordinaire. Outre les rations du vaisseau, ils ont eu des vivres et de l'eau en grande abondance, comme tous les passagers qui sont partis cette année de *Sligo*, et autres ports en *Irlande*. *M. Maxwell* et *M. Smyth*, les agens locaux qui s'étaient mis au fait des circonstances de chaque individu, et leur avaient fournis toutes les choses nécessaires, leur ont porté en personne toute l'attention possible.

L'assertion qu'ils manquaient d'habits, nous surprend beaucoup et surprendra aussi votre Seigneurie, quand nous vous aurons fait savoir que *MM. Maxwell* et *Smith* ont déboursé plus de £100, et cela avec la plus grande économie pour leur procurer les choses les plus nécessaires et les plus convenables, telles que des couvertes, des souliers et des bas, des jupons de flanelle, des châles, des chemises, des robes, etc., pour les femmes; des culottes, des habits, des vestes, des chemises, des chapeaux et des casquettes pour les hommes et petits garçons. La quantité d'articles que l'on distribua parmi eux avant le départ du vaisseau surprit tout le monde, et ces gens eux-mêmes étaient très reconnaissant.

Nous regrettons beaucoup qu'ils n'aient pas été envoyés plus de bonne heure, mais il nous avait été impossible de trouver un vaisseau, avant "*l'Æolus*," que nous avons obtenu par l'entremise de sir *Robert Gore Booth*,
de

Sur l'émigra-
tion.

de son frère qui est lié à une maison de commerce en *Ecosse*. Après que le vaisseau fut engagé, il fut retenu plusieurs semaines à *Greenock*, par des circonstances que ni *M. Booth*, ni nous mêmes ne pouvions contrôler, et nous avons presque abandonné le projet, lorsque le vaisseau arriva dans la baie de *Sligo*, prêt pour faire le voyage, et alors les gens étaient tellement pressés de partir qu'il suffit de quelques jours pour encombrer le vaisseau de passagers.

Les propriétaires de terres en *Irlande*, sont dans un dilemme bien fâcheux. S'ils retiennent le surplus de la population, les terres ne suffiront plus pour les nourrir, et ils sont exposés à l'accusation de les négliger, ou de chercher à les soutenir aux dépens des fonds publics; s'ils font des efforts extraordinaires pour rendre service à ces gens, et soulager les propriétés, en leur donnant un passage gratis pour les colonies anglaises de l'*Amérique du Nord*, les colons les accusent de leur envoyer leurs pauvres, bien que tout ce que nous entendons dire des émigrés eux-mêmes, prouve que leur condition est bien meilleure, et que les travailleurs sont en grande demande et reçoivent de bons gages.

Nous croyons et nous espérons que les passagers du vaisseau "*Æolus*," ne seront pas autant à charge aux autorités et à la population de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, qu'on le craignait.

Nous avons, etc.,

(Signé,) STEWARTS et KINCAID.

Au très honorable
le vicomte *Palmerston*,
etc. etc. etc.

(Copie)

Bureau des affaires étrangères,
18 décembre, 1847.

MESSIEURS,

Relativement à votre lettre du 11 dernier, je suis chargé par le vicomte *Palmerston* de

vous transmettre la lettre ci-jointe et les incluses venant de MM. *Stewarts et Kincaid*.

Sur l'émigra-
tion.

J'ai, etc.,

(Signé) SPENCER PONSONBY.

Aux commissaires d'émigration.
etc. etc. etc.

Leinster Street, Dublin,
3 décembre, 1847.

MILORD,

Nous avons eu l'honneur de recevoir par l'entremise de votre Seigneurie, un rapport du bureau d'émigration relativement à deux vaisseaux chargés d'émigrés venant du port de *Sligo*, et se rendant aux ports de *Shippegan* et *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, transportant dans les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*, entre autres passagers, quelques fermiers qui résidaient sur les terres que votre Seigneurie possède dans le comté de *Sligo*. Les vaisseaux auxquels on fait allusion sont le "*Eliza Liddell*" et le "*Lady Sale*," le premier commandé par le capitaine *Clarke* et le second par le capitaine *Anderson*. Les lettres qui se trouvent dans le rapport contiennent divers allégués qui jettent du blâme sur la personne qui a dirigé et conduit l'émigration des tenanciers de votre Seigneurie, dans le cours de la dernière saison, et nous demandons à faire quelques observations sur ce sujet pour l'information de votre Seigneurie.

Le nombre des tenanciers que l'on a envoyés des propriétés de votre Seigneurie, dans le cours de la dernière saison, excédait 2,000 personnes; tous ont été conduits aux frais de votre Seigneurie à *Québec*, et quelques uns à *St. Jean* et *Shippegan*. On leur a fourni avec abondance toutes les provisions et autres choses nécessaires pour le voyage, en sus de ce que le vaisseau accorde en vertu de l'acte des passagers. A un grand nombre, on a fourni des vêtements très chauds et très convenables; et ceux que l'on a pas envoyés directement à *Québec*, ont reçu assez d'argent pour se rendre du *Nouveau-Brunswick* à *Québec*, et des provisions, non seulement pour le voyage, mais encore suffisantes pour les conduire au *Haut-Canada*.

Les

Sur l'émigra-
tion.

Les vaisseaux qui sont partis du port de *Sligo*, avec les tenanciers de votre Seigneurie sont :—

<i>Transit.</i>	<i>Eliza Liddell.</i>
<i>Carricks.</i>	<i>Lady Sale.</i>
<i>Springhill.</i>	<i>Rd. Watson.</i>
<i>Numa.</i>	<i>Æolus.</i>
<i>Marchioness Bredalbane.</i>	

Nous ne croyons pas nécessaire de dire que toutes les personnes envoyées dans ces vaisseaux aux frais de votre Seigneurie, étaient prises dans la classe la plus pauvre des fermiers, et leurs familles n'étaient pas en meilleur état que les pauvres, car s'ils avaient été en état de garder leurs petites fermes, et de s'y maintenir eux et leurs familles, ils n'auraient point supplié votre Seigneurie de les envoyer dans un pays étranger, et il n'est pas probable que votre Seigneurie aurait encouru d'aussi grandes dépenses pour éloigner des tenanciers solvables et capables de payer leurs rentes. Non seulement ces gens sont partis volontairement, sans y être forcés directement ou indirectement, mais leurs sollicitations étaient si vives, et la foule qui se pressait pour passer en *Amérique*, était si grande, qu'il était impossible d'embarquer tous ceux qui voulaient partir et qui demandaient instamment cette grâce; et il en reste beaucoup en arrière, qui bien qu'ils soient encore les tenanciers de votre Seigneurie, espèrent avec confiance pouvoir être envoyés le printemps prochain.

M. *End* dans le rapport qu'il fit le 27 août dernier à M. *Perley*, agent des émigrés, sur le cas du vaisseau "*Eliza Liddell*," dit "qu'il y a eu 59 individus recevant du secours à *Shippagan*, qui ont été embarqués dans le vaisseau par M. *Maxwell*, l'agent des terres de lord *Palmerston*, et qui sont débarqués ici dans le dénûment." Il mentionne les noms de quelques uns d'entre eux :—"*James Gannon*, âgé de 86 ans; *Mary Gannon*, 82 ans; et plusieurs de leurs enfans, âgés de puis 26 ans, 24 ans, etc., jusqu'à 12 ans." Nous ne croyons pas qu'il soit probable que s'il y avait des enfans de 14 à 12 ans, les parens puissent avoir 82 et 86 ans; mais pour eux nous n'en savons rien, vu qu'ils n'étaient point les tenanciers de votre Seigneurie, et ne faisaient point partie de ceux que votre Seigneurie a envoyés. Nous n'en parlons que pour faire voir l'exagération qui règne dans

tous les avancés de M. *End*. Par exemple, il parle "d'un nommé *Pat Nicholson*, âgé de 60 ans, malade, sourd et muet; sa femme, âgée je suppose de 70 ans, mais morte." Maintenant *Nicholson* et sa femme n'avaient ni l'un ni l'autre au delà de 50 ans, ils étaient tous deux en parfait état de santé lorsqu'ils ont laissé l'*Irlande*, avec un garçon et une fille âgés de 23 et 24, capables et ayant la volonté de travailler.

M. le shérif *Baldwin* dont le rapport ne paraît pas aussi exagéré, tout en acquittant le capitaine *Clarke*, de la plupart des accusations absurdes portées contre lui, donne à entendre que quelques unes des assertions de ce dernier ne méritent pas d'être crues. Le capitaine l'a informé qu'il avait payé le passage de 30 émigrés jusqu'à *Québec*, et leur a fourni des provisions; et M. *Baldwin* fait observer "Quant à cela j'en doute un peu; et dans tous les cas, il n'a pas offert de preuves qu'il n'était pas tenu de les déposer gratuitement à *Québec*."

Dans un autre endroit il dit "Le capitaine *Clarke* m'a montré la liste qui contenait tous leurs noms, etc., et le mot '*Shippagan*,' était écrit en grosses lettres dans toute la colonne réservée à la destination." Ceci, nous croyons, aurait dû faire cesser les doutes de M. *Baldwin* dans l'absence de toutes preuves contraires. Le fait est, que les émigrés avaient en partant d'*Irlande*, pris des provisions qui devaient les conduire de *Shippagan* à *Québec*. M. *Baldwin* justifie le capitaine de beaucoup des accusations portées contre lui, mais il accuse l'agent de change à *Sligo*, d'avoir profité de l'ignorance du capitaine, et du grand intérêt que l'on avait alors à se débarrasser des pauvres. L'agent résident à *Shippagan* partage le blâme, et peut-être avec justice; mais la plus dure, et nous croyons la plus juste de ces accusations est celle qu'il porte contre les autorités et les principaux citoyens de *Shippagan*, qui, "par manque de l'énergie, de l'unanimité, et de l'esprit public, qui les a toujours distingués," ont permis aux passagers de se séparer sans prendre les précautions nécessaires pour que l'infection ne se répandît pas. Nous prenons la liberté de transmettre ci-incluse, une lettre de M. *Maxwell* qui a dirigé pour nous l'émigration à *Sligo*; dans cette lettre il donne les noms et l'âge de tous les émigrés qui ont laissé les propriétés de votre Seigneurie et se sont embarqués dans le vaisseau "*Eliza Liddell*;" et nous pensons

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

pensons qu'il est juste d'ajouter que les agens à *Sligo*, ainsi que le capitaine étaient parfaitement étrangers pour M. *Maxwell*, et qu'il n'est nullement lié à eux de quelque manière que ce soit. Il est sans doute vivement à regretter que les passagers aient été dans des circonstances aussi mauvaises, qu'ils aient tant souffert par suite de la maladie et de la pauvreté, et qu'ils aient été pendant quelque temps à charge aux habitans du *Nouveau-Brunswick*; mais il est consolant de voir qu'il en soit mort si peu, et que par la bienveillance et l'attention de quelques unes des autorités et des habitans de la colonie, leur misère et leur pauvreté aient été soulagées et leur santé rétablie; mais dans cette affaire, ni votre Seigneurie, ni ceux qui ont agi en votre nom, n'ont à se reprocher aucun manque d'attention ou d'humanité envers les émigrés.

Nous sommes chagrins d'entendre dire que M. *Perley* a trouvé que les émigrés du "*Lady Sale*," étaient les êtres les plus misérables, ayant à peine assez de vêtemens pour cacher leur nudité; le vaisseau avait été nolisé par sir *Robert Gore Booth*, et contenait environ 400 passagers, dont la moitié environ était ses propres tenanciers et leurs familles, et l'autre moitié, les tenanciers de votre Seigneurie. On a porté tous les soins possibles à assurer le bien-être des passagers avant le départ; et lady *Gore Booth* et sa famille ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour leur faire autant de bien que possible, et l'on a dépensé des sommes considérables pour leur avoir des habits; mais nous supposons que les misères d'un long voyage de mer, étaient trop fortes pour permettre aux émigrés de trouver une protection convenable dans la qualité inférieure des habits en usage parmi les habitans de la côte occidentale de l'*Irlande*; malheureusement, quoiqu'ils se fussent embarqués en bonne santé, la fièvre éclata parmi eux; et bien qu'il ne soit mort durant le passage qu'un petit nombre de personnes (deux adultes et un enfant) et aucun durant les huit jours qu'ils ont passés à la station de la quarantaine, avec 85 cas de fièvre à bord, les pauvres malheureux ont du souffrir beaucoup de privations et leur santé, comme leurs habits, en ont beaucoup souffert. Il est bien vrai qu'il a été envoyé un grand nombre de personnes d'un âge avancé, mais elles ne voulaient point rester en arrière de leurs familles. Généralement on envoyait des familles entières ensemble, (excepté, pour le vaisseau "*Eolus*,") et l'on n'a

retenu aucun membre de familles qui voulait partir; mais aucun de ceux qui étaient affaiblis par l'âge et les infirmités ne sont partis sans être accompagnés par quelques membres de la famille, actifs, robustes, et ayant la volonté de travailler pour leur soutien et leur subsistance.

Nous pensons que l'émigration devait produire de très grands avantages pour les propriétés de votre Seigneurie, pour les colonies, et par dessus tout pour les pauvres eux-mêmes, et nous nous flattons que, pour la saison prochaine, l'on prendra les moyens de la continuer sur le même pied. Si nous sommes encore chargés de les faire partir, nous aurons soin de ne pas les envoyer à "*Shippegan*."

Nous avons, etc.,

(Signé,) STEWARTS ET KINCAID.

Au très honorable
le vicomte *Palmerston*,
etc. etc. etc.

Roscommon, 27 Nov. 1847.

MON CHER MONSIEUR

J'ai reçu votre lettre et un paquet considérable de papiers relatifs à l'émigration; j'ai été très chagrin et en même temps très surpris du rapport que je reçois sur les émigrés que j'ai envoyés à *Shippegan*, dans le vaisseau "*Eliza Liddell*," pour lord *Palmerston*, et je trouve, d'après l'exposé de M. *End*, qui écrit de *Bathurst*, que l'âge de quelques uns des émigrés est bien exagéré comme on peut le voir par la liste ci-annexée, dans laquelle sont les noms et âges de tous les passagers que lord *Palmerston* a envoyés et qui sont au nombre de 77 sur 164 que contenait le vaisseau; *James Gannon* âgé de 82 ans et sa femme, n'ont pas été envoyés par lord *Palmerston*; et le nommé *Patrick Nicholson*, que M. *End* dit être âgé de 60 ans, et sourd-muet, était un homme de 60 ans fort et vigoureux quand il est parti d'*Irlande*, et avait avec lui, sa femme, son fils et sa fille, tous en état de travailler. Je vous envoie une liste des provisions qui avaient été données aux émigrés durant le voyage, et je les ai vu déposer à bord du

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

vaisseau, et je sais qu'il y avait un grand approvisionnement d'eau. J'ai distribué £23 parmi les gens de lord *Palmerston*, pour les aider à se rendre à *Québec* ou dans l'intérieur; et pour chaque passager j'ai payé £3 15s. aux propriétaires du vaisseau (MM. *Ganley* et *O'Rorke*, de *Sligo*) avec lesquels il n'est pas nécessaire de vous dire que je n'étais nullement lié. Le prix du passage comprenait l'allocation ordinaire de pain et d'eau, ainsi que la taxe exigée de l'autre côté de l'océan. J'ai vu l'officier du gouvernement et un officier de santé visiter le vaisseau. Les passagers avaient tous les mêmes vivres, et étaient à tous égards aussi bien que les émigrés que j'envoyai pour lord *Palmerston*, dans le "*Springhill*," le "*Transit*," le "*Numa*," le "*Carricks*," etc.; et je ne doute nullement que les passagers de sa Seigneurie dans ce vaisseau auraient été aussi bien que les autres, si la fièvre ne se fut déclarée, malheur auquel ont été bien exposés tous les vaisseaux qui ont transporté des émigrés cette année.

Votre, etc.,

(Signé,) S. MAXWELL.

MM. *Stewarts* et *Kincaid*,
Dublin.

(Copie.)

Liste des passagers à bord du vaisseau "*Eliza Liddell*," venant des terres de lord *Palmerston*.

NOMS.	AGES.
<i>John Hannon</i>	40
<i>Catherine Hannon</i>	40
<i>Michael Hannon</i>	12
<i>John Hannon</i>	10
<i>Mary Hannon</i>	8
<i>Peter Hannon</i>	6
<i>James Hannon</i>	4
<i>Pat. Hannon</i>	2
<i>Sally Gilmartin</i>	45
<i>Patrick Gilmartin</i>	21
<i>Martin Gilmartin</i>	18
<i>Bridget Gilmartin</i>	17
<i>Mary Gilmartin</i>	15
<i>William Gilmartin</i>	24

NOMS.	AGES.	Sur l'émigra- tion.
<i>Pat. Nicholson Gilmartin</i>	50	
<i>Winefred Gilmartin</i>	50	
<i>Luke Gilmartin</i>	23	
<i>Biddy Gilmartin</i>	24	
<i>Andrew Murty</i>	50	
<i>John Murty</i>	30	
<i>Mary Murty</i>	45	
<i>Biddy Murty</i>	15	
<i>John Murty</i>	13	
<i>Elizabeth Murty</i>	12	
<i>Peter Murty</i>	9	
<i>James Murty</i>	8	
<i>Mary Murty</i>	6	
<i>Anne Murty</i>	enfant.	
<i>Mary Corny</i>	44	
<i>James Corny</i>	24	
<i>Peter Corny</i>	22	
<i>Bridget Corny</i>	13	
<i>John Corny</i>	12	
<i>Mary Corny</i>	10	
<i>James Quin</i>	45	
<i>Mary Quin</i>	40	
<i>Hugh Quin</i>	16	
<i>John Quin</i>	10	
<i>Thomas Quin</i>	8	
<i>Michael Quin</i>	6	
<i>Anne Quin</i>	enfant.	
<i>Pat. Feeny Quin</i>	50	
<i>Nancy Quin</i>	50	
<i>Mary Quin</i>	18	
<i>Thomas Gillon</i>	45	
<i>Mary Gillon</i>	45	
<i>Thomas Gillon</i>	18	
<i>Nancy Gillon</i>	16	
<i>Kitty Gillon</i>	13	
<i>Mary Gillon</i>	11	
<i>Bridget Gillon</i>	8	
<i>John Gillon</i>	6	
<i>Michael Gillon</i>	6	
<i>Margaret Gillon</i>	3	
<i>James Gillon</i>	54	
<i>Catherine Gillon</i>	54	
<i>Thomas Gillon</i>	24	
<i>Michael Gillon</i>	22	
<i>Mary Gillon</i>	20	
<i>Bridget Gillon</i>	18	
<i>Edward Gillon</i>	13	
<i>Patrick Gillon</i>	11	
<i>John Leyden</i>	60	
<i>Margaret Leyden</i>	60	
<i>John Leyden</i>	26	
<i>Mary Leyden</i>	24	
<i>Peggy Leyden</i>	22	
<i>Catherine Leyden</i>	20	

Patrick

Sur l'émigra-
tion.

NOMS.	AGES.
<i>Patrick Leyden</i>	18
<i>Winefred Leyden</i>	16
<i>James Leyden</i>	13
<i>Anne Leyden</i>	11
<i>John Boyle</i>	40
<i>Nancy Boyle</i>	40
<i>Martin Boyle</i>	9
<i>Denis Boyle</i>	7
<i>Dominick Boyle</i>	5
<i>Catherine Feeny</i>	50
<i>Mary Feeny</i>	12

Nombre total des passagers—77.

Rations accordées toutes les semaines aux passagers.—Chaque passager doit avoir ce qui suit :

1 lb. de bœuf ou de lard.	½ lb de sirop.
1 lb de sucre.	1 lb de riz.
2 on de thé.	6 lbs de biscuit.
4 on de café.	3½ lbs de fleur.

Du vinaigre, du savon, et des harengs, à la discrétion du capitaine du vaisseau.

Il a été mis à bord pour huit semaines de provisions de nécessité absolue, et pour six semaines d'autres choses.

Ce qui précède était en sus de l'allocation du vaisseau accordée par l'acte des passagers.

(Signé,) S. MAXWELL.

(Copie.)

No. 149.

Downing Street,
27 décembre, 1847.

MILORD,

Relativement à cette partie de la dépêche de votre Seigneurie, No. 91, datée le 27 octobre, relative aux rapports défavorables qui ont été faits au sujet des émigrés irlandais, venant des terres du docteur *Collins*, j'ai maintenant à vous transmettre, pour votre information, les copies ci-incluses des réponses reçues du

docteur *Collins*, auquel les commissaires de l'émigration ont, suivant mon désir, communiqué les papiers, afin de le mettre en état de donner les explications qu'il avait à offrir sur le sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable
le comte d'*Elgin* et *Kincardine*,
etc., etc., etc.

(Copie.)

Merrion Square,
23 décembre, 1847.

MONSIEUR,

Je vous prie de remercier les commissaires d'émigration dans les colonies pour une lettre du 10 du courant, au sujet de quelques uns de mes tenanciers qui sont partis du port de *Derry* pour *Québec*, dans le vaisseau "*Superior*." En réponse, j'alléguerai, pour l'information des commissaires, les faits suivans :

J'ai, envoyé dans le "*Superior*" 150 personnes, adultes et enfans, ce qui équivalant à 110 passagers.

Pour ces 110 passagers, j'ai payé tous les frais du vaisseau, j'ai payé des voitures pour transporter les femmes, et les enfans, et les provisions du voyage, depuis les comtés de *Leitrim* et *Fermanagh* jusqu'à *Derry*.

Tous ces gens me devaient deux années de rentes ; la plupart d'entre eux, trois ; et un grand nombre, quatre ; non seulement je leur ai donné cela jusqu'au dernier chelin, mais encore je leur ai permis de vendre leurs animaux, leurs meubles, ou autres effets qu'ils avaient, et d'emporter l'argent avec eux.

Outre l'allocation du vaisseau d'une livre de pain chaque jour, je leur ai donné à chacun d'eux une livre de farine.

Je leur ai donné quatre quarts de lard, et pour la valeur de cinq louis, en sucre et en café. Je leur ai procuré aussi pour £35 d'habits d'une bonne qualité, que j'ai fait venir de *Dublin*, et qui leur ont été fidèlement distribués.

Sur l'émigra-
tion.

bués. Je ne puis m'expliquer les allégués avancés par les deux individus déjà nommés. Je n'étais pas dans le pays lors de leur départ ; mais j'espère que les commissaires, après les faits indubitables que je cite, s'accorderont avec moi pour dire que j'ai agi libéralement à leur égard.

Le montant *total* que j'ai dépensé, et que j'ai perdu en rentes, n'était certainement pas moins de £900.

Ces pauvres malheureux étaient tous dans la plus grande pauvreté, et un grand nombre d'entr'eux seraient inévitablement morts de faim s'ils étaient restés en *Irlande*.

Il est absolument faux que quelqu'émigré soit parti autrement que *volontairement*, parce que chaque famille a été laissée à son choix.

L'offre de ne pas émigrer a été fait à *tous* les tenanciers des deux propriétés qui, depuis le manque de la récolte des patates, pensaient que leurs terres étaient trop petites pour qu'il pussent en tirer leur nourriture ; et ceux qui sont restés, et qui n'ont point désiré émigrer n'ont jamais été troublés le moins du monde.

Lestenciers paraissaient très reconnaissans pour ce qui avait été fait pour eux, et cet acte fut universellement considéré comme un exemple à suivre pour les autres propriétaires et comme une action très généreuse.

En terminant je dirai très respectueusement que lorsque le propriétaire contribue pour un montant considérable comme j'ai fait, dans le seul but de mettre les pauvres en état d'échapper à la mort, ce n'est pas trop exiger que de s'attendre à ce que le gouvernement de Sa Majesté dépensera quelques *chelins* pour établir immédiatement ces sujets honnêtes, mais pauvres, dans des endroits, où par leur industrie, ils pourront trouver moyen de pourvoir à tous leurs besoins.

N'aurait-on pas pu parvenir aussi promptement à ce but en faveur du pauvre *tailleur de pierre*, en lui accordant un passage gratuit dans un bateau-à-vapeur, (lorsque ses gages à 5s. à 6s. par jour, l'auraient en peu de temps placé dans un état de bien-être inconnu jusques-là,) que de s'occuper à faire faire à ces pauvres malheureux des dépositions mensongères, dont l'effet était de toute manière de nature à créer du mécontentement, et qui, communiquées par eux à leurs amis en *Irlande*,

(qui n'avaient pas auparavant de sujet de mécontentement) pouvaient les porter à des actes de violence sérieux, et rendre par là tout-à-fait illusoire les efforts que faisaient des propriétaires libéraux pour encourager l'émigration, qui, je pense, est peut-être la principale ressource que nous ayons pour empêcher de périr environ deux millions de nos semblables.

Je prend la liberté de renvoyer les commissaires à la demande contenue dans mes lettres du 5 mars et du 12 juillet derniers, relativement à l'état de pauvreté, dans lequel étaient les pauvres émigrés qui ont été envoyés, et d'après les exposés faits dans le parlement, et le rapport que les commissaires ont présenté l'année dernière aux deux chambres, par ordre de Sa Majesté, sur les secours que l'on doit accorder aux émigrés lorsqu'ils arrivent en *Canada*. Je ne doutais nullement que l'on devait déposer gratuitement les émigrés dans les lieux où l'ouvrage était le plus abondant, et cela n'aurait coûté au gouvernement qu'une bagatelle en sus des 5s. par tête que l'officier du gouvernement a reçus de moi.

Dans l'espoir que les commissaires me pardonneront la liberté que j'ai prise d'exprimer franchement mon opinion sur un sujet d'une importance aussi vitale.

J'ai, etc.,

(Signé.) ROBT. COLLINS, M.

S. Walcott, écr.,

Secrétaire de la commission
d'émigration dans les
colonies.

J'ai différé de répondre pendant quelques jours, dans l'attente d'une lettre que j'attendais de mon agent au sujet des deux cas auquel on a fait allusion, mais je ne l'ai pas encore reçue. J'espère cependant pouvoir dans un jour ou deux, vous transmettre toutes les particularités.

(Copie.)

Merrion Square,
24 décembre, 1847.

MONSIEUR.

Je prends la liberté de transmettre l'affidavit ci-joint, au sujet de deux tenanciers, *Hugh Reilly*

Sur l'émigra-
tion.

Reilly et *Bryan Prior*, dont vous m'avez transmis les dépositions le 10 du courant.

J'ai à vous prier d'avoir la bonté de soumettre aux commissaires les documens que je vous envoie maintenant avec ma lettre d'hier.

Les commissaires verront du premier coup d'œil, la justice de mes observations d'hier relativement aux exposés *mensongers* qui ont été faits.

On verra que *Reilly*, bien loin d'être dénué de tout, avait au moins six louis en sa possession, et qu'il avait reçu cette somme pour une vache qu'il avait vendue, etc., et qu'il avait de bons habits dans son coffre, bien qu'il en portait de mauvais pour faire effet, et qu'il ne m'eût jamais payé de rentes.

Ces faits incontestables, devraient faire ouvrir les yeux aux commissaires sur cette fourberie.

On verra aussi que *Prior* a été traité avec tous les égards possibles, qu'on lui a donné une vache, et que l'on a fait ses récoltes, et que tous ses allégués sont faux.

J'ai, etc.,

(Signé,) ROBERT COLLINS.

S. Walcott, écr.,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Comtés de *Cavan* et }
Fermanagh. } savoir :

Hugh Quin, de *Gannery*, comté de *Fermanagh*, est comparu devant moi, l'un des juges de paix de Sa Majesté pour le dit comté, et ayant été dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit:—Qu'il a lu un affidavit censé avoir été fait par un nommé *Hugh Reilly*, ci-devant d'*Ayhcoull*, dans le comté de *Fermanagh*, devant *Robert Symes*, écr., de *Québec*; et le déposant admet que l'on a bien pu dire au dit *Hugh Reilly* que s'il n'abandonnait pas sa terre, son nom serait rayé de la liste de ceux qui reçoivent des secours, vu que les comités de secours ont dans tout le royaume-uni, adopté ce règlement, et l'on fait exécuter sous la direction des inspecteurs du

gouvernement, mais le déposant nie formellement avoir jamais fait aucune menace quelconque, ou aucun offre au dit *Reilly*, dans le but de l'engager à abandonner sa terre, qui était d'environ quatre acres de savannes et de collines à demi-cultivée, et pour laquelle le dit *Reilly*, au meilleur de la connaissance et croyance du dit déposant, n'a jamais payé un seul chelin de rente, mais peut avoir eu crédit pour certains ouvrages qu'il a fait pour le Dr. *Collins*.

Que le dit *Hugh Reilly* vint trouver le déposant, et le supplia vivement de parler au capitaine *Benison*, et l'engager à permettre au dit *Reilly* et à sa famille de partir avec les autres émigrés des terres du docteur *Collins*, et lorsque sa demande fut accordée, il parut très reconnaissant.

On permit à *Reilly* de vendre ses animaux qui consistaient en une vache et deux chèvres, ainsi que tous ses ameublemens, etc., et au meilleur de la connaissance et de la croyance du déposant, *Reilly* devait avoir au moins six louis lorsqu'il s'embarqua dans le vaisseau "*Superior*," au quai de *Londonderry*, et qu'il dit une chose fausse quand il dit qu'il était dénué de tout.

Le déposant déclare qu'il est absolument faux, qu'il a promis à *Reilly* des souliers pour sa femme, ou qu'il a promis de donner aucune autre espèce d'habits pour lui-même ou sa famille; et qu'il savait bien que quoique le dit *Reilly* voyageât avec des habits usés et rapiécetés, il en avait d'excellens dans son coffre, et que le dit *Reilly* se conduisit très mal en se rendant de *Ballyconnel* à *Derry*, et qu'en compagnie d'un autre individu, il avait monté l'esprit de certaines personnes contre le déposant et son parti, et qu'il a eu beaucoup de difficultés à se rendre avec les émigrés, parce que le dit *Reilly* cherchait à amener les gens sur la route, et disperser la troupe, en battant le déposant et ses compagnons. Le déposant dit qu'il est faux que le dit *Reilly* et ses enfans étaient dans l'état qu'il mentionne, et qu'il (le dit déposant) fit porter à *Londonderry*, et mettre à bord du "*Superior*" le lit et le linge de lit de *Reilly*, ainsi que des autres émigrés; que le dit déposant pourvut aux besoins des émigrés et mit à bord du "*Superior*" une quantité d'eau et de farine de blé d'Inde suffisante pour un voyage de dix semaines; le dernier article fut fourni sous la direction

Sur l'émigra-
tion.

Sur l'émigra-
tion.

rection de *M. Cooke*, à qui appartenait le "*Superior*," et qui dit au déposant que tous les émigrés du docteur *Collins* avaient reçu leurs provisions de voyage, consistant en thé, sucre, et lard, en sus de la farine, etc.

Le déposant déclare que le dit *Reilly* a été toute sa vie un homme turbulent et toujours mécontent: et après la conduite qu'il avait tenue dans la ville de *Strabane*, il craignait de recevoir des mauvais traitemens de sa part, et qu'il fut obligé de le menacer, lui et les autres, de les livrer à la police qui par, bonheur, se trouvait dans le voisinage et arrêta les troubles.

Pris et reconnu devant moi, le 21^e jour de décembre, à *Bullyconnel, Irlande*, dans l'année de notre Seigneur, 1847.

(Signé,) JOSEPH BENISON,
J. P.

(Signé,) *Hugh Quin*.

(Copie)

Comtés de *Cavan* et } savoir :
Fermanagh.

Jarrell Kennan, de *Kenkeen*, comté de *Leitrim*, est comparu devant moi, l'un des juges de paix de sa majesté pour les dits comtés, et étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose: que l'affidavit de *Bryan Prior*, ci-devant de *Curraghtewtry*, comté de *Leitrim*, est pour la plus grande partie dénué de fondement; que le dit *Prior* n'avait pas cinq acres de terre à abandonner, mais seulement trois, pour lesquels ils n'avait pas pour plusieurs années payé de rentes, bien qu'on lui ait montré tous les égards possibles en lui faisant ses récoltes, et aussi en lui donnant une vache, dans le but d'améliorer sa condition; mais que tous les efforts que l'on fit pour améliorer sa condition ne furent suivis d'aucun résultat, et que le dit *Prior*, avait plusieurs fois, sans réussir, demandé passage pour *Québec*; et que ce ne fut que le matin même du jour où les émigrés partirent de *Londonderry*, que lui le déposant consentit à laisser partir le dit *Prior* qui avait déclaré auparavant, que, si on le refusait, il suivrait à tous risques les émigrés jusqu'à *Londonderry*, dans l'espoir d'avoir son passage.

Sur l'émigra-
tion.

Qu'il est absolument faux que *M. Benison* ait promis au dit *Prior*, qu'en abandonnant sa terre, il recevrait immédiatement du secours, mais que le comité de secours du district avec le comité des finances et l'inspecteur du gouvernement se sont mis au fait de la condition des personnes qui avaient des réclamations, et suivant leur condition et leurs moyens, et la quantité de terre que chacun d'eux possédait, raya un grand nombre de noms sur leurs listes, et que le déposant, étant lui-même membre du comité, sait que *M. Benison* s'intéressa pour lui auprès du comité. Que l'on força le déposant à prendre possession de la terre de *Prior*, et que c'est à la sollicitation pressante de *Prior* lui-même, que le déposant en prit possession, le matin que les émigrés laissèrent pour *Londonderry*.

Le déposant dit que la famille de *Prior* fut mise sur la liste du secours, et a depuis été placée dans un atelier.

Pris et reconnu devant moi, ce 21^e jour de décembre 1847.

(Signé,) *Jarrell Kennan*,

(Signé,) JOSEPH BENISON, J. P.

(Copie.)

No. 165.

Downing Street,
2 février, 1848.

MILORD,

Je saisis la première occasion pour communiquer avec votre Seigneurie, relativement aux minutes du conseil exécutif, en date du 8 décembre, au sujet des malheurs causés par l'émigration, dans le cours de l'année dernière. En même temps, ayant demandé aux commissaires d'émigration les observations qu'ils avaient à faire, sur l'affaire du vaisseau "*Virginus*," à laquelle il est fait allusion dans les minutes du conseil, je transmets pour l'information de votre Seigneurie, un extrait du rapport

Sur l'émigra-
tion. rapport des commissaires contenant les infor-
mations qu'ils ont obtenues sur cette affaire.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Gouverneur,
Le très honorable
Comte d'Elgin et Kincardine,
etc. etc. etc.

Extrait d'un rapport des commissaires des
terres et de l'émigration dans les colo-
nies, en date du 15 janvier, 1848.

“ Nous avons dit que les agens de l'émigra-
tion dans les ports extérieurs, agissant d'après
les instructions de ce bureau, ont, autant que
nous le connaissons, insisté à ce que l'on remit
à terre tous les passagers qui après s'être
embarqués ont eu à souffrir de maladies con-
tagieuses. Nous remarquons cependant que
le Conseil Exécutif, cite d'après le rapport du
docteur Douglas, le cas du vaisseau ‘ Virgi-
nius,’ à bord duquel régnaient déjà la fièvre
et la dysenterie quand il laissa le *Mersey*.
C'est la première nouvelle que nous avons eue
de l'affaire, et nous avons immédiatement
enjoint à l'agent des émigrés à *Liverpool*, de
nous faire connaître si cela était vrai ; et au
cas où cela serait vrai, pourquoi il avait laissé
partir le ‘ *Virginus* ’ dans ces circonstances.

Nous transmettons, pour l'information de
lord Grey, une copie de la réponse reçue de
lui, par laquelle il paraît certain que le Dr. Dou-
glas, n'a pas reçu de renseignements exacts
touchant les circonstances dans lesquelles ce
bâtiment a mis à la voile.”

Bureau d'Emigration du Gouvernement,
Liverpool, 12 janvier, 1848.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre
lettre d'hier, avec un extrait d'un rapport du
médecin résident de la *Grosse Isle*, relatif aux
maladies, et à la mortalité des passagers à
bord du “ *Virginus* ;” et en réponse, je dé-
clare que je lui ai donné son acquit de départ

le 28 mai, et qu'il a mis à la voile à 9 heures
du matin le jour suivant. Sur l'émigra-
tion.

J'ai été à bord du “ *Virginus*,” le 27 mai,
ainsi que le 28. Les passagers au nombre de
476, équivalant à 397 adultes, étaient géné-
ralement d'une classe moins robuste, et plus
pauvre que d'ordinaire ; mais il n'y avait au-
cune apparence de maladie parmi eux que
j'aie pu remarquer, après une inspection très
minutieuse, et il n'est pas survenu de décès
comme on l'a dit avant son départ.

Plusieurs des passagers ont été expédiés par
feu le major *Mahon*, qui leur a fait fournir un
approvisionnement modique de thé, café, su-
cre, riz, farine d'avoine, poisson sec, et vinaï-
gre, en sus de l'approvisionnement ordinaire
de comestibles farineux du bâtiment.

Après avoir parlé de ce sujet à *T. et W. Robin-
son*, agens des passagers, ils nient posi-
tivement la vérité de l'allégué relatif aux ma-
ladies et décès qui seraient survenus à bord
du bâtiment dans ce port ; mais comme la
fièvre regnait très sévèrement à *Liverpool*, à
cette époque, il ne me paraît pas très extra-
ordinaire que le “ *Virginus*,” ait partagé le
sort d'autres bâtimens situés de la même
manière, quant à la maladie et à la mortalité.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. H. PRIOR, M. R.,
Assistant officier de l'émigration.

S. Walcott, écr.,
etc. etc. etc.

(Copie.)

No. 172.

Downing Street,
22 février, 1848.

MILORD,

Eu égard à une correspondance antérieure
relativement aux tenanciers des propriétés de
lord *Palmerston*, en *Irlande*, qui ont émigré
aux colonies de l'Amérique du Nord, dans les
vaisseaux “ *Aeolus*,” et “ *Richard Watson*,” je
transmets, pour l'information de votre Excel-
lence, la copie ci-annexée d'une lettre adres-
sée

Sur l'émigra-
tion.

sée au bureau colonial des terres et de l'émigration, par MM. *Stewarts* et *Kincaid*, contenant de nouvelles explications à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,) GREY.

Au très honorable
Le comte d'*Elgin* et *Kincairdine*,
etc. etc. etc.

(Copie.)

Dublin, 1 février, 1848.

MONSIEUR,

Nous avons eu l'honneur de recevoir régulièrement votre lettre du 30 décembre, renfermant des copies de documens officiels relatifs à l'arrivée à *St. Jean N. B.*, et à *Québec*, de passagers par les vaisseaux '*Æolus*,' et '*R. Watson*,' venant des propriétés du vicomte *Palmerston*, dans le comté de *Sligo*, et je regrette que des circonstances accidentelles aient autant retardé la transmission de notre réponse.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de rien ajouter à ce que nous avons déjà dit à ce sujet dans nos lettres au vicomte *Palmerston*, si ce n'est pour expliquer les causes de l'arrivée de ces vaisseaux dans les colonies à une époque aussi avancée de l'année. Nous avons déjà mentionné que le vaisseau "*Æolus*" avait été nolisé par nous de *M. Booth*, au commencement de la saison, mais que des circonstances sur lesquelles nous n'avions aucun contrôle, et qu'il a, je crois, fait tout en son pouvoir pour combattre, ont retenu ce vaisseau à *Greenock*, jusqu'à la fin d'août ou au commencement de septembre, et qu'à son arrivée à *Sligo*, nous n'avons pas perdu un instant à embarquer les émigrés, et les préparer pour le voyage. Ces pauvres gens avaient attendu le bâtiment pendant plus d'un mois, et ont été prêts à partir du moment qu'ils ont appris qu'il était dans le port.

Quant au "*Richard Watson*," qui est arrivé à *Québec* le 8 novembre, nous devons dire que nous avons regretté infiniment le retard qu'a éprouvé son départ du port de *Sligo*,

Sur l'émigra-
tion.

mais il nous a été impossible de prévenir le mal ou d'y remédier; nous voyons que le 28 juillet, nous nous sommes arrangés avec MM. *Delaney*, pour transporter les passagers à *Québec*, par le "*Richard Watson*," le 18 août les passagers furent embarqués; il s'éleva ensuite un différend entre les officiers d'émigration et les MM. *Delaney* sur la question de la conformité sur tous points avec la loi de l'aménagement du bâtiment pour des émigrés. Cette dispute a entraîné une longue correspondance, et un appel aux commissaires d'émigration, et ce n'est que le 26 août (les émigrés ayant tous été à bord depuis le 10), que le vaisseau reçut son acquit, laissa le quai, et descendit la rivière jusqu'au "*Pool*." Il fut retenu en cet endroit par les vents contraires jusqu'au 8 septembre, où il prit la mer; mais malheureusement le 11, il fut obligé de revenir à cause du mauvais temps, et ne put remettre en mer définitivement que le 22 septembre, et arriva à *Québec* en 47 jours. Le vaisseau était fourni d'eau et de provisions, et les émigrés arrivèrent en bonne santé. Malheureusement ils étaient pauvres et sans autres moyens de se soutenir que ce qu'ils pouvaient gagner par leur travail; c'était leur infortune et non leur faute, et ils étaient capables et avaient la volonté de travailler pour gagner leur pain, et la subsistance de leur famille.

Malgré les rapports des autorités à *Québec* et à *St. Jean*, les commissaires apprendront avec plaisir que des rapports favorables arrivent tous les jours à leurs parens dans ce pays de la part de ceux qui ont émigré l'année dernière des propriétés de lord *Palmerston*, et que même quelques uns ont pu envoyer de l'argent à leurs parens sur ce qu'ils avaient gagné dans les colonies.

Nous avons, etc.,

(Signé,) STEWARTS ET KINCAID.

Le très honorable
Le comte d'*Elgin* et *Kincairdine*,
etc. etc. etc.

A P P E N D I C E, N o. 6.

E.

*Le Conseil Législatif du Canada, pour dépenses contingentes depuis 5 juin, 1946,
Dt. à Charles deLéry, en ses qualités de greffier assistant et de greffier.*

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

1 Joseph Gingras, menuisier,	£6 17 0
2 Do. do.,	2 5 0
3 Mde. veuve Armour, par résolution,	100 0 0
4 Jean Benoit, menuisier,	52 10 0
5 F. S. Jarvis, allocation additionnelle de salaire,	25 0 0
6 Geo. Couillard, écrivain surnuméraire,	61 10 0
7 R. M. S. Mackay, 3 cartes de Montréal,	4 10 0
8 Olivier Vallerand, salaire,	25 0 0
9 J. F. Taylor, aîné, allocation pour son transport à Montréal,	50 0 0
10 Thomas Brooke, allocation,	5 0 0
11 James Fitzgibbon, do.,	50 0 0
12 M. Keating, do.,	12 10 0
13 Edward Botterell, messenger extra,	33 0 0
14 Nicolas Desroches, messenger et journalier,	15 7 6
15 J. F. Taylor, jeune, allocation, par résolution,	26 6 0
16 Do. balance de salaire,	18 15 0
17 J. F. Taylor, aîné, salaire additionnel,	50 0 0
18 Timothy Neary, messenger,	33 15 0
19 Jean Benoit, menuisier,	3 17 8
20 Geo. Couillard, grossoyer des bills,	6 3 4
21 Robt. Richardson, do.,	21 17 11
22 Do., do.,	8 15 0
23 Edouard Le Moine, do.,	17 7 11
24 George McLeod, écrivain,	6 15 0
25 Do., grossoyer des bills,	2 12 6
26 Chs. Jno. Birch, do.,	2 4 7
27 Arthur J. Taylor, do.,	18 5 0
28 W. A. Maingy, salaire,	41 13 4
29 Do., services extra,	2 0 0
30 J. E. Doucet, salaire,	41 13 4
31 Do., services extra,	2 0 0
32 James Adamson, salaire,	15 0 0
33 E. L. Montizambert, do.,	25 0 0
34 Robert Le Moine, allocation additionnelle,	25 0 0
35 J. F. Taylor, jeune, salaire,	68 15 0
36 Chs. de Léry, allocation additionnelle,	50 0 0
37 Flavien Vallerand, grossoyer des bills,	2 8 4
38 Times, souscription et copies extra,	1 10 0
39 A. Hawkins, opérations navales et militaires,	15 0 0

Porté à l'autre part,

£950 4 5

Compte du
greffier avec
le Conseil L^é.
gislatif.

	Montant de l'autre part,	£950	4	5
40 M. F. Johnson, meublier, banqueroutier,		79	11	3
41 Alfred Taylor, grossoyer des bills,		18	14	1
42 M. Keating, divers déboursés,		4	18	9
43 Constitution, Souscription, &c.,		0	18	9
44 La Minerve do.,		1	0	0
45 Bureau de Poste de Montréal,		210	15	0
46 Montreal Courier, Souscription, &c.,		1	16	6
47 Lovell & Gibson, impression, à compte,		30	0	0
48 Pilot, Souscription, &c.,		4	0	8
49 La Minerve, avertissement,		0	18	6
50 Journal médical de Montréal, souscription,		0	15	0
51 F. X. Desjardins, bois de chauffage,		53	8	9
52 Virgil & Co., charges sur des paquets,		0	18	9
53 Compagnie d'assurance du feu de Québec, police,		12	0	0
54 Rollo Campbell, impression,		50	0	0
55 Louis Perrault, do.,		50	0	0
56 Joseph Gingras, menuisier,		2	6	9
57 J. F. Taylor, salaire additionnel,		25	0	0
58 F. S. Jarvis, do.,		12	10	0
59 James Adamson, salaire,		15	0	0
60 O. Vallerand, salaire additionnel,		12	10	0
61 M. Keating, do.,		6	5	0
62 W. A. Maingy, salaire,		37	10	0
63 J. F. Taylor, jeune, do.,		68	15	0
64 J. E. Doucet, do.,		37	10	0
65 Charles de Léry, salaire additionnel,		25	0	0
66 E. L. Montizambert, salaire,		25	0	0
67 Robert Le Moine, do.,		12	10	0
68 Virgil & Rice, transport de paquets,		0	7	6
69 M. Keating, déboursés,		1	7	2½
70 Bureau de Poste de Montréal,		8	14	0
71 Antoine Lachance,		13	10	0
72 Toronto Patriot, souscription,		1	5	0
73 Nicolas La Roche, journalier,		0	18	9
74 Louis Perrault, impression et reliure,		100	0	0
75 Rollo Campbell, do.,		100	0	0
76 Virgil & Rice, charges sur deux paquets,		0	15	11
77 N. Beaudry, sciage de bois,		6	2	6
78 J. & O. Crémazie, livres,		52	2	0
79 Nicolas La Roche, journalier,		2	6	10½
80 Charles Hamel, livres,		8	0	0
81 W. A. Maingy, salaire,		37	10	0
82 Olivier Vallerand, salaire additionnel,		12	10	0
83 J. F. Taylor, jeune, salaire,		68	15	0
84 James Adamson, do.,		15	0	0
85 J. E. Doucet, do.,		37	10	0
86 Charles de Léry, allocation additionnelle,		25	0	0
87 E. L. Montizambert, do.,		25	0	0
88 M. Keating, do.,		6	5	0
89 Robert Le Moine, salaire,		12	10	0
90 F. S. Jarvis, allocation additionnelle,		12	10	0
91 James R. McDonald, ramonage,		0	3	0
92 Bureau de Poste de Montréal,		4	8	10

Compte du
greffier avec
le Conseil L^é.
gislatif.

Porté à l'autre part, £2302 8 9

Compte du greffier avec le Conseil Législatif.

Compte du greffier avec le Conseil Législatif.

	Montant de l'autre part,	£2302 8 9
93 Virgil & Rice, charges sur des paquets,		0 10 0
94 N. La Roche, journalier,		2 6 10½
95 Do. do.,		2 6 10½
96 J. J. Audubon, par J. H. Scott, quadrupèdes de l'Amérique du Nord,		5 8 9
97 Rollo Campbell, impression,		125 0 0
98 Louis Perrault, do.,		50 0 0
99 Do., do.,		50 0 0
100 C. Krieghoff, peinture,		16 5 0
101 N. La Roche, journalier,		2 6 10½
102 J. R. McDonald, ramonage,		0 3 6
103 Montreal Gazette, souscription et avertissement,		4 17 9
104 Times, souscription,		0 13 9
105 Bathurst Courier, do.,		0 11 0
106 F. S. Jarvis, allocation additionnelle,		12 10 0
107 Olivier Vallerand, do.,		12 10 0
108 J. F. Taylor, aîné,		25 0 0
109 C. Krieghoff, portrait de Sa Majesté,		32 10 0
110 J. F. Taylor, jeune, salaire,		68 15 0
111 Charles de Léry, allocation additionnelle,		25 0 0
112 J. E. Doucet, salaire,		37 10 0
113 W. A. Maingy, do.,		37 10 0
114 E. L. Montizambert, allocation additionnelle,		25 0 0
115 James Adamson, salaire,		15 0 0
116 M. Keating, allocation additionnelle,		6 5 0
117 Montreal Courier, souscription,		1 10 0
118 Bureau de Poste de Montréal,		6 7 11½
119 Chronicle et Gazette, souscription,		1 5 0
120 M Keating, déboursés,		1 14 7
121 Antoine Lachance, ouvrage extra,		3 15 0
122 N. La Roche, journalier,		2 6 6½
123 M. Keating, à compte salaire additionnelle,		5 0 0
124 Robert Le Moine, do.,		12 10 0
125 N. La Roche, journalier,		1 10 0
126 J. J. Audubon, par J. H. Scott, quadrupèdes de l'Amérique,		5 7 6
127 A. Lachance, 3 jours d'ouvrage,		0 11 3
128 G. Lilly, lavemain,		0 5 0
129 Connaissance et droit payé sur papeterie,		10 1 11
130 J. C. Fisher, avertissement dans la Gazette de Québec,		6 2 8
131 Lelièvre et Angers, 3 copies de la Revue de la Législation,		4 10 0
132 Journal d'Agriculture, 3 années souscription,		0 15 0
133 Montreal Transcript, souscription et avertissement,		1 1 0
134 La Revue Canadienne, do.,		1 15 0
135 J. G. Couillard, écrivain surnuméraire,		11 5 0
136 F. S. Jarvis, salaire additionnel,		12 10 0
137 F. Carlisle, doreur,		38 5 0
138 Baptist Register, souscription et avertissement,		2 12 6
139 Kingston Herald, do.,		0 15 0
140 Kingston Argus, do.,		1 0 0
142 Facture de papeterie,		207 0 6
143 R. A. Millar, à compte de Louis Perrault,		25 0 0
144 O. Vallerand, allocation additionnelle,		12 10 0
145 J. F. Taylor, jeune, salaire,		68 15 0
146 J. E. Doucet, do.,		37 10 0
	Porté à l'autre part,	£3344 0 6½

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

	Montant de l'autre part,	£3344 0 6½
147 W. A. Maingy, salaire,		37 10 0
148 M. Keating, allocation additionnelle,		6 5 0
149 E. L. Montizambert, do.,		25 0 0
150 Robert Le Moine, do.,		12 10 0
151 James Adamson, salaire,		15 0 0
152 Thomas Peel, 3 volumes biographie des Indiens,		35 0 0
153 A. Côté & Cie.		3 0 4
154 J. F. Taylor, jeune, salaire,		65 0 0
155 James Adamson, do.,		15 0 0
156 Rollo Campbell, impression,		46 3 6
157 Charles de Léry, allocation additionnelle jusqu'au 2 de juin,		16 18 10
		<hr/>
		£3621 8 2½

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

F.

1 Western Globe, souscription,	£0 17 6
2 Banner, do.,	0 17 6
3 Toronto Globe, do.,	0 17 6
4 Bercan, Quebec, do.,	0 15 0
5 British Whig, do.,	0 11 3
6 M. Keating, déboursés,	2 5 0
7 James Adamson, salaire,	25 0 0
8 O. Vallerand, allocation additionnelle,	6 0 0
9 J. E. Doucet, salaire,	12 10 0
10 Armour & Ramsay, livres,	221 1 0
11 Lovell & Gibson, impression,	34 16 2½
12 Do., do.,	3 17 0
13 J. Geo. Couillard, écrivain surnuméraire,	31 10 0
14 F. S. Jarvis, allocation additionnelle,	12 10 0
15 Alfred Hawkins, Quebec Directory,	1 10 0
16 Upper Canada Gazette, souscription et avertissement,	7 3 4
17 Chas. D. Proctor, divers objets,	13 10 9
18 W. Walcot, National Atlas, &c.,	8 0 0
19 J. F. Taylor, jeune, salaire,	72 10 0
20 Timothy Neary, allocation pour la session,	45 0 0
21 Edward Botterel, do.,	45 0 0
22 John Bright, montant accordé par résolution,	40 0 0
23 C. Kriehoff, somme additionnelle pour portrait,	20 0 0
24 Bureau de la Poste de Montréal,	82 10 4½
25 Aqueduc, pour eau,	30 0 0
26 G. F. Prowse, ferblantier,	75 0 0
27 Picton Sun, souscription,	0 3 9
28 M. Keating, balance de salaire,	1 5 0
29 Steamboat "Montreal," frêt de boîtes,	0 15 0
30 J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle,	25 0 0
31 Montreal Courier, avertissements et copies extra,	1 6 11
32 Hamilton Journal et Express, souscription,	1 0 0
33 Freeman's Journal, Québec, do.,	1 0 0
	<hr/>
Porté à l'autre part,	£825 3 1

Compte du greffier avec le Conseil Législatif.

Compte du greffier avec le Conseil Législatif.

	Montant de l'autre part,	£825	3	1
34	Compagnie d'assurance de Quebec, renouvellement de police,	12	0	0
35	Geo. H. Law, grossoyer des bills,	10	5	10
36	Alfred Taylor, copier des bills,	21	6	8
37	J. P. Leprohon, grossoyer des bills,	8	16	8
38	Arthur J. Taylor, do.,	17	5	10
39	George Taylor, do.,	14	7	6
40	W. A. Himsworth, do.,	10	7	1
41	Chs. Jn. Birch, do.,	5	1	3
42	L. D. Le Moine, do.,	14	11	9
43	F. Vallerand, do.,	3	1	8
44	M. Keating, déboursés,	2	6	9½
45	John Rowlands, 6 copies histoire des croisades,	6	0	0
46	L'Aurore, souscription, &c.,	2	5	10
47	Robt. Richardson, grossoyer des bills,	24	19	2
48	Do., écrivain surnuméraire,	19	10	0
49	Robert Le Moine, salaire,	12	10	0
50	J. Geo. Couillard, grossoyer des bills,	13	15	0
51	Rollo Campbell, impression,	10	5	3
52	Armour & Ramsay, papeterie,	1	7	0
53	Thomas Hanley, louage de cab,	6	11	1½
54	E. & G. Wright, articles de poterie,	4	19	9
55	A. Savage & Co., huile spermatique,	6	14	2
56	John Holland & Co., pour nattes,	3	6	8
57	La Minerve, avertissement,	0	7	6
58	Aitcheson & Simpson, charpentiers,	8	4	0
59	W. Benjamin & Co., serviettes, &c.,	1	5	0
60	E. R. Fabre & Cie., livres,	4	13	2
61	Bureau de Poste de Montréal,	106	13	4
62	John M. Tobin, livres,	10	9	4
63	M. Keating, allocation additionnelle,	5	0	0
64	J. E. Doucet, salaire,	25	0	0
65	F. X. Desjardins, bois,	57	10	0
66	S. Skinner, tapissier,	1	0	0
67	M. Keating, allocation additionnelle,	5	0	0
68	J. B. Caron, garçon,	1	0	0
69	W. A. Maingy, salaire,	37	10	0
70	J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle,	25	0	0
71	E. L. Montizambert, do.,	25	0	0
72	J. B. Caron, garçon,	1	0	0
73	F. S. Jarvis, allocation additionnelle,	12	10	0
74	J. Geo. Couillard, écrivain surnuméraire,	36	10	0
75	J. C. Becket, impression,	200	0	0
76	J. E. Doucet, salaire,	37	10	0
77	James Adamson, do.,	25	0	0
78	Robert Le Moine, do.,	12	10	0
79	O. Vallerand, allocation additionnelle et balance de salaire,	6	10	0
80	Do., Allocation additionnelle,	12	10	0
81	Gazette officielle Québec, souscription,	16	0	0
82	Do., do.,	16	0	0
83	N. Beaudry, sciage de bois,	0	15	0
84	J. B. Caron, garçon,	1	0	0
85	Joseph Dufries, ramonage,	0	5	7½
86	J. C. Becket, impression et reliure,	100	0	0

Porté à l'autre part, £1848 11 0½

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

	Montant de l'autre part,	£1848 11 0½
87 J. F. Taylor, aîné, allocation additionnelle,		50 0 0
88 W. A. Maingy, salaire,		37 10 0
89 M. Keating, allocation additionnelle,		2 10 0
90 Do., do.,		5 0 0
91 N. Beaudry, sciage de bois,		1 0 0
92 J. B. Caron, garçon,		1 0 0
93 G. F. Prowse, ferblantier,		41 10 0
94 W. A. Maingy, salaire,		5 0 0
95 M. Keating, déboursés,		5 5 4½
96 N. Beaudry, sciage de bois,		1 5 0
97 E. L. Montizambert, allocation additionnelle,		25 0 0
98 N. Beaudry, sciage de bois,		1 5 0
99 J. B. Caron, garçon,		1 0 0
100 N. Beaudry, sciage de bois,		0 10 0
101 Do. do.,		1 10 0
102 Ann Matheson, nettoyage,		7 1 6
103 J. E. Doucet, salaire,		12 10 0
104 C. Kreighoff, Portrait de Guillaume quatre,		30 0 0
105 J. B. Caron, garçon,		1 0 0
106 J. J. Audubon, par J. H. Scott, quadrupèdes de l'Amérique du Nord,		7 18 9
107 W. A. Maingy, salaire,		2 10 0
108 J. F. Taylor, jeune, do.,		68 15 0
109 O. Vallerand, allocation additionnelle,		12 10 0
110 W. A. Maingy, salaire,		30 0 0
111 Joseph H. Townsend, divers ouvrages,		0 14 10
112 Jos. Bouchette, par R. W. S. Mackay, cartes du Canada,		18 5 0
113 M. Keating, allocation,		7 10 0
114 J. C. Becket, impression,		25 0 0
115 Armour & Ramsay, livres, &c.,		95 3 9

£2346 15 3

Compte du
greffier avec
le Conseil Lé-
gislatif.

INDEX

DU

SEPTIÈME VOLUME.

11 VICTORIÆ, A.D. 1848.

ABENAKIS.

Allocation pour la bâtisse d'une nouvelle école pour les sauvages, pétition, 22.

ABSENTS, MEMBRES.

Voir Conseil, Messages, et Comité des privilèges, No. 2.

ACADÉMIES.

Voir Ecoles.

ACTES.

Et Ordonnances expirants. Voir Retours, et Bill, No. 21.

Des municipalités. Distribution aux officiers de paroisses des, pétition, 28.

Du Parlement Provincial. Distribution aux Membres du Conseil Législatif des, 34. Voir Adresse, No. 2.

ADAMSON, RÉV. W. A.

Voir Bibliothécaire.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE HAUT CANADA.

Frais de l', pétitions, 22, 23, 30.

ADRESSES À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

1.—En réponse au discours d'ouverture. Comité nommé pour la préparer, 24. Rapportée, 26. Adoptée, et quand elle sera présentée, 27. Adresse présentée, réponse de Son Excellence, et impression ordonnée, 28.

2.—Demandant la prompte distribution des statuts aux Membres du Conseil, 34. Présentée par les Membres de l'Executif, 35. Réponse de Son Excellence, 44.

3.—Demandant £3,000 pour subvenir aux contingents, présentée, 59. Réponse de Son Excellence, 60.

De l'Orateur de l'Assemblée en présentant le bill des subsides, 61.

AGRICULTURE.

Produits de l', exemptés de droits, pétition, 50.

Retours des sociétés d'. Voir Retours.

Amélioration dans le Bas-Canada de l'. William Evans pour pertes souffertes dans l'intérêt de l', pétition, 40.

Société d', (Haldimand), pour un privilège, pétition, 55.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX DE LA CHAMBRE.

19, 27.

Allocation

ALLOCATION AUX ÉCRIVAINS, 58. *Voir* Comité, No. 3.

AMÉRICAINS.

Pour liquider les réclamations pour pertes causées lors de l'invasion de cette province par des bandits, pétition présentée et lue, 33.

AMÉRIQUE.

Britannique, compagnie d'assurance contre le feu, et sur la vie de l'. *Voir* Retours.

Pour l'adoption de mesures pour exempter de droits les produits agricoles, exportés du Canada aux Etats Unis, pétition, 50.

AMIS.

Séminaire des, à Hallowell. *Voir* Retours.

ANCASTER.

Pour exempter des droits de barrières les habitants d', pétition, 47.

ANCIENNE LORETTE.

Et Québec. Pour continuer le chemin à St. Augustin, pétition, 23.

APPEL DE LA CHAMBRE.

Membres présents et absents à l', 36, 37.

ARPENTAGE.

Du chemin de fer d'Halifax et Québec. *Voir* Messages.

Du township de Nepean, contre le changement de l', pétition, 51.

ARPENTEURS.

Pour un acte pour régler les devoirs de, pétitions, 47.

ARTHABASKA.

Continuation du chemin Craig et, pétition, 31.

Allocation pour les chemins de Stanfold, Somerset, Blanford et, pétition, 39.

ARTISANS.

De Montréal, allocation à l'institut des. *Voir* Retours.

De Toronto, allocation à l'institut des, pétition, 47.

ASILE.

Des orphelins protestants de Montréal, pour une allocation, pétition, 38.

ASILE—*Suite.*

Des orphelins catholiques de Montréal, pour une allocation, pétitions, 42, 43.

Des orphelins de Québec, pour une allocation, pétition, 22.

Des orphelines protestantes de Montréal, pour une allocation, pétition, 25.

Des enfants trouvés, pour l'établissement d'un, pétition, 31.

A Montréal, pour les orphelins des émigrés, pétition, 31.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Membres de l', se rendent à la barre du Conseil, 18, 19, 60.

Nomination d'un Orateur de l', 18.

L'hon. A. N. Morin nommé Orateur, 19.

Nomination approuvée, 19.

Adresse de l'Orateur de l', à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 61.

Message de et à l'. *Voir* Messages.

Bills de et à l'. *Voir* Bills.

ASSOCIATION CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Pour une allocation, pétitions, 32, 42, 43.

ASSURANCE.

Britannique sur la vie, et contre le feu, compagnie d'. *Voir* Retours.

Maritime de Kingston, pour un acte d'incorporation de la compagnie d', pétition, 32.

Du Canada, pour un acte d'incorporation de la compagnie d', pétition, 35. *Voir* Bill, No. 11.

ATHENÆUM DE TORONTO.

Voir Bill, No. 7.

ATHOL.

Société d'agriculture d'. *Voir* Retours.

ATLANTIQUE ET ST. LAURENT.

Chemin de fer de l', pour une allocation, pétitions, 25, 51. *Voir* Retours.

AUBAINS.

Sanction royale donnée au bill des, 10. *Voir* Retours.

BANC DU ROI, JUGEMENTS DU, (B. C.)*Voir* Bill, No. 9.**BANDITS AMÉRICAINS.**

Pour liquider les réclamations pour pertes causées lors de l'invasion de cette province par des, pétition présentée et lue, 33.

BANQUE.

De Québec, bill sanctionné par proclamation, 10.

De Montréal, do. do., 11.

De la Cité, do. do., 11.

Du District de Québec, do. do., 11.

Des Marchands, do. do., 11.

D'épargnes de la cité et du district de Montréal.
Voir Retours.D'épargnes de Québec. *Voir* Retours.Commerciale du District de Midland. *Voir* Retours.**BANQUEROUTES.**

Amendement à l'acte des, pétition, 29.

Continuation de la loi des, pétition, 55.

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES.*Voir* Retours.**BAPTISTES DU CANADA.**Société des missionnaires. *Voir* Retours.**BARRIE.**

Pour la construction d'un chemin d'Orillia à, pétition, 30.

Et Penetanguishine, allocation pour le chemin de, pétition, 30.

BARRIERES.*Voir* Chemins.**BAS CANADA.***Voir* Canada.**BASSIN SEC DE TORONTO.**

Pour augmenter le fonds social de la compagnie du, pétition, 45.

BATHURST.Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

Pour composer le nouveau district de Renfrew de certains townships compris dans le district de, pétition, 36.

BATISCAN.

Pour payer les entrepreneurs des ponts de St. Maurice, Ste. Anne et de, pétition, 30.

St. Stanislas de, et Kapiboucheka, allocation pour le chemin de, pétition, 42.

Et Trois Rivières, pour achever le chemin de, pétition, 42.

BAYHAM.

Pour annexer au district de Brock, le township de, pétition, 25.

BEAUHARNOIS.

Dommages causés par le canal, pétition, 22.

BÉCANCOUR.

Allocation pour construire un pont sur la rivière, pétition, 39. Allocation de £50 au missionnaire du village des sauvages de, pétition, 22.

BEGLEY, R. J. DU BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour une enquête au sujet d'une accusation de défalcation portée contre, pétition, 36.

BELLECHASSE.Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

Pour l'établissement d'une cour sédentaire et une allocation pour la bâtisse d'une cour et d'une prison dans les comtés de l'Islet et, pétition, 22.

BERTHIER.Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

Allocation à l'académie de, pétition, 41.

BEURRE.Pour régler l'embarillage du, pétition, 29. *Voir* Bill, No. 17.**BIBLIOTHÈQUE.**Rapport sur l'état de la, 23. Référé, 26. *Voir* Comité No. 5, et Appendice No. 1, et aussi Retours.

Allocation pour aider les membres de l'association des instituteurs du district de Québec, à acheter une, pétition, 25.

Allocation à l'association de la, Québec, pétition, 25.

Allocation pour aider l'association des instituteurs du district de Montréal, à acheter une, pétition, 36.

BIENVEILLANTE.

Association, des dames de Montréal, Pour une allocation, pétition, 38.

BILLS.

Lu *pro forma*, 21.

Sanction royale donnée par proclamation à des, 6, 10, 11, 14.

Sanction royale donnée par son Excellence pendant la session à différents, 60, 61.

1. — BILL DES PETITES CAUSES, (B. C.) :—

Introduit par l'hon. M. Moore, et lu 1re fois, 27. Imprimé, 28. Déchargé, 29. Lu 2e fois, et référé, 31. Point de rapport.

2. — BILL D'ÉMIGRATION :—

Reçu et lu 1re fois. 46e règle suspendue, lu 2e et 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 27. Sanction royale, 60.

3. — BILL D'ENREGISTREMENT, (B. C.) :—

Introduit par l'hon. M. Knoulton, lu 1re fois et imprimé, 31. Lu 2e fois et référé, 34. Point de rapport.

4. — BILL DES MANUFACTURES ET DES MINES :—

Introduit par l'hon. M. J. Morris, lu 1re fois et imprimé, 31. Lu 2e fois et référé, 40. Bill, manufactures de London, référé au même comité, 50. Rapports lus et adoptés, 57, 58.

5. — BILL DES JURÉS, (B. C.) :—

Reçu et lu 1re fois, 45. Lu 2e fois, 50. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 54. Sanction royale, 60.

6. — BILL DU GAZ, KINGSTON :—

Reçu et lu 1re fois, 46e règle suspendue pour la session, protêt de l'hon. M. de Boucherville, bill lu 2e fois et référé, 48. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 52. Sanction royale, 60.

7. — BILL DE L'ATHÉNÉUM DE TORONTO :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, 48. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 54. Sanction royale, 60.

8. — BILL DE L'ÉGLISE ST. PAUL, LONDON :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 48. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assem-

BILLS—*Suite.*

blée en est informée, 52. Sanction royale, 60.

9. — BILL DES JUGEMENTS EXÉCUTOIRES :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 49. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 51. Sanction royale, 60.

10. — BILL DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, 49. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 54. Sanction royale, 60.

11. — BILL D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE :—

Reçu et lu 1re fois, 49. Lu 2e fois et référé, 54. Rapport adopté, 58.

12. — BILL DES MATELOTS :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, 49. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 54. Sanction royale, 60.

13. — BILL DE L'INSPECTION DE LA FARINE :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, 49. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 54. Sanction royale, 60.

14. — BILL D'INCORPORATION DE DUNDAS :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 49. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 52. Sanction royale, 60.

15. — BILL DU WESTERN TELEGRAPH :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 49. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 53. Sanction royale, 60.

16. — BILL, MANUFACTURE DE LONDON :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, et référé au comité sur le bill des manufactures et des mines (No. 4), 50. Rapports lus et adoptés, 57, 58.

17. — BILL DE L'INSPECTION DU BEURRE :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 50. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 52. Sanction royale, 60.

18. — BILL DES GLACIS, RIVIÈRE MOIRA :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 50. Rapporté, lu 3e fois, passé, et l'Assemblée

BILLS—*Suite.*

L'Assemblée en est informée, 53. Sanction royale, 60.

19. ——— BILL DU GAZ DE TORONTO :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 50. Pétition de A. Furniss, représentant la compagnie de l'éclairage au gaz et de l'eau de la cité de Toronto, référée au même comité, 52. Rapport adopté, bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 53. Sanction royale, 61.

20. ——— BILL D'INCORPORATION DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois et référé, 54. Amendement rapporté et lu 1re fois, 55. Lu 2e fois et adopté, bill, tel qu'amendé, lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 56. L'Assemblée concourt, 59. Sanction royale, 61.

21. ——— BILL DES LOIS EXPIRANTES :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, 54. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 56. Sanction royale, 61.

22. ——— BILL DES SUBSIDES :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 56. Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en le présentant à son Excellence, et sanction royale, 61.

23. ——— BILL DE CRÉDIT (DÉBENTURES) :—

Reçu et lu 1re fois, lu 2e et 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 56. Sanction royale, 61.

BISHOP'S COLLEGE (LENNOXVILLE).

Pour être autorisé à conférer des degrés et pour une allocation, pétitions, 32, 33.

BLANDFORD, STANFOLD, SOMERSET ET ARTHABASKA.

Allocation pour les chemins de, pétition, 39.

BOIS, &c.

Pour modifier la loi qui règle l'inspection et le mesurage du, pétition, 46.

BORNES.

Voir Lignes.

BRANTFORD ET PARIS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE.

Pour un acte d'incorporation, pétition, 47.

BRITANNIQUE.

Compagnie d'assurance, sur la vie et contre le feu. *Voir Retours.*

Allocation en faveur de l'école canadienne et, pétition, 35.

BROCK.

Pour une indemnité en faveur de John Williams, pour la perte d'un lot de terre vendu par l'agent des terres de la couronne pour le district de, pétition, 40.

Pour l'annexion du township de Bayham au district de, pétition, 25.

Pour le rétablissement du monument érigé à la mémoire de feu Sir Isaac, pétition, 47.

BRUCE.

Pour qu'il ne soit détaché aucun township compris dans le district de Wellington, pour former le district proposé de, pétition, 36.

BRUNEAU, L'HON. FRANCOIS P.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

BUCKINGHAM, LOCHABAR ET TEMPLETON.

Pour l'ouverture d'un nouveau chemin depuis la rivière Gatineau, à travers les townships de, pétition, 42.

BULSTRODE.

Allocation pour ouvrir un chemin entre les onzième et douzième rangs du township de, pétition, 29.

BUREAU.

De police de Ste. Catherine, pour l'incorporation de la ville de ce nom, pétition, 39.

Des travaux publics, pour une enquête au sujet des accusations de défalcation portées contre R. J. Begley du, pétition, 36.

De Commerce. *Voir* Chambre de.

BURWELL.

Pour l'établissement d'un havre à Port, pétitions 25, 54.

CALLUMETTE.

Pour un chemin du Portage du Fort à la tête des rapides du, pétition, 35.

Canada.

CANADA.

Frais de l'administration de la justice dans le Haut, pétitions, 22, 23, 30.

Pour une indemnité en faveur de A. Wells, commissaire pour déterminer la ligne frontière entre le Nouveau-Brunswick et le, pétition, 24.

Pour la décision sommaire des petites causes dans le Bas. *Voir* Bill, No. 1.

Société des missionnaires baptistes du. *Voir* Retours.

Pour le paiement des dettes des ci-devant municipalités dans le Bas, pétition, 30.

Amendement à l'acte d'enregistrement pour le Bas. *Voir* Bill, No. 3.

Incorporation de la compagnie d'assurance sur la vie du, pétition, 35. *Voir* Bill, No. 11.

Pour la modification partielle de la loi relative au notariat dans le Bas, pétition, 39.

Pour indemniser William Evans des pertes qu'il a souffertes dans l'intérêt de l'agriculture dans le Bas, pétition, 40.

Municipalités ou Conseils de district du. *Voir* Municipalités.

Education élémentaire dans le Bas. *Voir* Ecoles.

Pour une pension en faveur de R. Sylvester, pétition, 45.

Pour régler la sommation des jurés dans le Bas. *Voir* Bill, No. 5.

Jugements du Banc du Roi dans le Bas. *Voir* Bill, No. 9.

Pour exempter de droit les produits agricoles importés dans le, pétition, 50.

Société d'agriculture du. *Voir* Retours.

Cotisation dans le Haut. *Voir* Retours.

Documents Législatifs du Bas. *Voir* Comité No. 3.

CANADIENNE.

Allocation en faveur de l'école britannique et, pétition, 35.

CANAL DE BEAUHARNOIS.

Domages causés par le, pétition, 22.

CAP BLANC.

Droits des tenanciers du, pétition, 28.

CAP CHAT ET MATANE.

Allocation pour le chemin de, pétition, 40.

CARON, L'HON. RENÉ E.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

Nommé Orateur de la Chambre, 37, 38.

CAUSES, DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES, (B. C.)

Voir Bill No. 1.

CAUTIONNEMENTS ET OBLIGATIONS FILÉS DANS LE BUREAU DU RÉGISTRATEUR PROVINCIALE.

Voir Retours.

CAYUGA.

Pertes souffertes par le tracé de la ligne de division entre le township de Rainham et celui de, pétition, 47.

CÉDULE DES DÉBENTURES DU GOUVERNEMENT.

Voir Messages.

CHAMBLY.

Allocation en faveur du collège de, pétition, 39.

Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

CHAMBRE DE COMMERCE.

De Toronto, pour l'exemption du droit imposé sur les produits agricoles, pétition, 50.

De Montréal, pour un acte pour régler l'embarillage du beurre, aussi, pour continuer en force les lois de banqueroute et celles de l'inspection de la farine, et aussi pour reprendre les ouvrages sur le lac St. Pierre, pétitions, 29, 35. *Voir* Bills, Nos. 13, 17.

De Hamilton, pour abroger les lois contre l'usure, pétition, 32.

CHAMPLAIN.

Allocation pour la construction d'un pont sur la rivière, pétition, 32.

Pour le transport des marchandises, etc., entre les lacs supérieurs, Québec, et le lac, pétition, 43.

Compagnie,

CHAMPLAIN—*Suite.*

Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et du lac. *Voir Retours.*

CHAPERON, GEORGE.

Pour une indemnité, pétition, 22.

CHARITABLE (MONTREAL.)

Allocation en faveur des dames de la société, pétition, 38.

CHARITÉ, SŒURS DE LA.

Pour l'incorporation de l'hospice d'accouchement de Ste. Pélagie de Montréal, sous le nom de, pétition, 31.

CHARLESTON.

Allocation en faveur de l'académie de, pétition, 39.

CHAUDIÈRE.

Allocation pour la construction d'un pont sur la rivière, pétition, 42.

CHEMINS.

A barrières de Montréal et Lachine, pour exempter du droit de péage certaines personnes qui passent sur les, pétition, 22.

De la Baie St. Paul et St. Joachim, pour rémunérer George Chaperon de ses services pour l'exploration et l'ouverture du, pétition, 22.

A barrières de Québec, pour obtenir justice contre les commissaires des, pétition, 22.

Du district de Victoria, pour une allocation pour améliorer les, pétition, 22.

De Neilson et Québec, pour une allocation pour l'ouverture des, pétition, 23.

De Québec à l'Ancienne Lorette, pour continuer jusqu'à St. Augustin le, pétition, 39.

De Rouge Hill et Whitby, pour planchéier ou macadamiser, soit au frais du gouvernement, ou au moyen d'une compagnie à fonds social le, pétition, 25.

De la côte de Champigny au pont des commissaires, pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec à emprunter une somme d'argent pour achever, pétition, 25.

De fer du St. Laurent et de l'Atlantique, pour une allocation, pétitions, 25, 51. *Voir Retours.*

CHEMINS—*Suite.*

De fer de Montréal et Lachine, pour la modification de sa charte, pétition, 29. *Voir Retours.*

De Bulstrode, pour une allocation, pétition, 29.

De fer de Champlain et du St. Laurent. *Voir Retours.*

De Megantic, allocation pour ouvrir et améliorer des, pétition, 29.

De fer des rivières Niagara et Détroit, pour la remise en force de sa charte, pétitions, 30, 55.

De Barrie et Orillia, pour l'ouverture des, pétition, 30.

De la malle de Barrie et Penetanguishine, pour niveler aux frais du public les, pétitions, 30.

Pour une allocation pour un pont dans le comté de Saguenay, et aussi pour des, pétition, 31.

D'Arthabaska et Craig, pour continuer jusqu'au village de Richmond le, pétition, 31.

Dans Rimouski, pour un octroi en argent ou en terre à Michel Larivé comme rémunération de ses services pour l'ouverture d'un, pétition, 32.

De North Sutton, pour continuer et achever, sous la direction du bureau des travaux publics le, pétition, 34.

A barrières de Montréal, pour une enquête sur certains procédés des commissaires des chemins à barrières de Montréal, pétition, 34.

Du Portage du Fort à la tête des rapides du Calumette, pour l'ouverture d'un, pétition, 35.

Pour l'amélioration dans le Township de Eardley de certains, pétition, 35.

De Stanstead au pont de Youle, pour planchéier ou améliorer de toute autre manière le, pétition, 36.

De Dorset, pour une allocation pour ouvrir le, pétition, 37.

De Lambton, pour une allocation pour continuer et améliorer le, pétitions, 37, 42.

Du moulin à farine dans le paroisse de St. Edouard de Gentilly à la rivière Aux Orignaux, allocation pour ouvrir un, pétition, 39.

Allocation pour construire un pont sur la rivière Bécancour, et pour ouvrir dans les townships de Stanfold, Somerset, Blandford, et Arthabaska, certains, pétition, 39.

De fer de Peterborough et Port Hope. *Voir Retours.*

Pour

CHEMINS—*Suite.*

- Pour une allocation pour ouvrir à travers les townships d'Eaton, Newport, Clifton, Hereford, Dudswell, et Westbury, certains, pétition, 39.
- De Dudswell à Shipton, allocation pour ouvrir un, pétition, 39.
- De Stanstead Plain au village de Georgeville, allocation pour ouvrir un, pétition, 39.
- D'embranchement de Kingsey à Danville, allocation pour ouvrir un, pétition, 39.
- De la paroisse de l'Île Verte au lac Temiscouata, allocation pour ouvrir un, pétition, 40.
- De Matane à Cap Chat, allocation pour ouvrir un, pétition, 40.
- Macadamisés de Queenston et Grimsby, pour continuer jusqu'au centre du village de Jordan, dans le township de Louth, les, pétition, 41.
- De St. Stanislas de Batiscan à Kapiboucheka, allocation pour ouvrir un, pétition, 42.
- De la rivière Batiscan à la ville des Trois-Rivières, pour l'achèvement du, pétition, 42.
- De la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière au township d'Ixworth, pour la continuation de, pétition, 42.
- De Sherbrooke et Montréal, pour une allocation pour continuer le grand chemin de Québec de ses limites à Kingsey jusqu'à son embranchement avec le grand, pétition, 42.
- Pour l'emploi dans le district de Simcoe, des argents accordés pour l'amélioration des, pétition, 42.
- Pour l'ouverture jusqu'à Gattineau, en traversant les townships de Lochabar, Templeton et Buckingham, d'un nouveau, pétition, 42.
- Entre Halifax et Québec. *Voir* Messages.
- De fer de la dernière session, bills relatifs aux. *Voir* Messages.
- Planchéié de Hamilton et Port Dover, pour exempter les habitants d'Ancaster du droit de péage entre la sixième concession de Glanford et les limites du, pétition, 47.
- Planchéié de Brantford à Paris, incorporation d'une compagnie pour ouvrir un, pétition, 47.
- Pour obliger les municipalités à bâtir et réparer tous les ponts sur les grands, pétition, 48.
- De Dunnville et Port Dover, pour l'amélioration du, pétition, 48.

CHEMINS—*Suite.*

- Pour l'amélioration et l'établissement de barrières sur le grand chemin depuis le pont Lachapelle à travers l'Isle Jésus, pétition, 51.
- De la rivière des Trois Pistoles au lac Temiscouata, allocation pour achever un grand, pétition, 51.
- De fer du Great Western, pour la modification de la charte du, pétition, 55.
- Planchéié de Niagara et Ten Mile Creek, pour la modification de la charte du, pétition, 55.

CHEMINS DE FER.

Voir Chemins.

CHEMINS PLANCHÉIÉS.

Voir Chemins.

CHIRURGIE ET MÉDECINE.

Voir Ecoles.

CIMETIÈRES PUBLICS.

Pour autoriser les municipalités à posséder des terrains pour l'usage de, pétition, 41.

CITÉ.

Proclamation sanctionnant le bill de la banque de la, 11.

Pour amender la charte de la nouvelle compagnie du gaz de la, pétition, 22.

Banque d'épargnes du district de Montréal, et de la. *Voir* Retours.

CIVILE.

Bill, 1846, de la liste. *Voir* Messages et Proclamations.

Do. 1848, do. *Voir* Bill No. 22.

Estimé des dépenses du gouvernement, 47. *Voir* Messages.

CLARENCEVILLE.

Allocation en faveur de l'académie de, pétition, 30.

CLARKE, A. D.

Pension à, pétition, 33.

CLIFTON, &c.

Allocation pour un chemin de Québec aux townships de, pétition, 39.

Clinton.

CLINTON, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.

Voir Retours.

COCKBURN.

Réclamation de Hanah Thompson, au sujet de la vente de terres sur l'île, pétition, 47.

COLLECTEURS ET ASSÉEURS.

A être nommés par les municipalités, pétitions, 36, 42.

COLLÈGE.

De St. Hyacinthe, allocation à la corporation du, pétition, 29.

De Ste. Thérèse de Blainville, allocation au, pétition, 31.

De Bishop (Bishop's College), Lenoxville, pour donner le pouvoir au, de conférer des degrés, et pour une allocation, pétitions, 32, 33.

De Nicolet, allocation à la corporation du, pétition, 34.

McGill, (Montréal), allocation au, pétition, 36.

De Chambly, allocation au, pétition, 39.

De l'Assomption, allocation au, pétition, 40.

Joliette, allocation au, pétition, 44.

COMITÉS.

—DES PRIVILÈGES.—

1.—Pour considérer les usages et coutumes de la Chambre, et les privilèges du Parlement, 21. Point de rapport.

2.—(De toute la Chambre.) Au sujet de la lettre de l'hon. John McDonald, relativement aux procédés de la dernière session, à l'égard de son siège dans le Conseil, rapport, et permis de siéger de nouveau, 37. Référé de nouveau, rapport, et permis de siéger de nouveau, 40. Déchargé, 43. Lettre référée de nouveau, rapport de résolutions, 45. Résolutions lues 2e fois, objectées et adoptées, protêt de l'hon. D. B. Viger, 46.

—SPÉCIAUX.—

1.—Pour surveiller l'impression de la Chambre, 21. Rapport adopté, 33.

2.—Pour examiner et perfectionner les journaux de la Chambre, 21. (Point de rapport.)

3.—Pour examiner et faire rapport sur les contingents de la Chambre, 21. Membres ajoutés au comité, 43. Rapport, 58. Lu, considéré, et adopté, 59. *Voir Adresse, No. 3.*

COMITÉS—*Suite.*

—SPÉCIAUX.—

4.—Pour préparer une adresse à Son Excellence en réponse au discours d'ouverture, 24. Rapport, 26. *Voir Adresse, No. 1.*

5.—Pour faire rapport sur le rapport du bibliothécaire au sujet de la bibliothèque du Conseil, 26. Rapport, 41. Considéré et adopté, 44.

Relatifs à des bills. *Voir Bills.*

De toute la Chambre. *Voir Bills, Adresses, etc.*

COMMERCE.

Chambre de, Montréal, pour régler l'emballage du beurre; aussi pour la continuation en force des lois de banqueroute, et des lois de l'inspection de la fleur; et aussi pour la creusement du lac St. Pierre, pétitions, 29, 35. *Voir Bills, Nos. 13 et 17.*

Chambre de, Hamilton, pour l'abrogation des lois contre l'usure, pétition, 32.

Chambre de, Toronto, pour exempter les produits agricoles de paier des droits lorsqu'ils sont importés en Canada, et pour l'adoption de mesures propres à engager le Gouvernement des Etats Unis à accorder les mêmes privilèges aux produits agricoles exportés du Canada, pétition, 50.

COMMERCIALE.

Banque, de Midland. *Voir Retours.*

COMMISSAIRES.

Voir Taylor, J. F., aîné, et Wells, A.

Allocation pour achever le chemin depuis le pont des, jusqu'à le côte de Champigny, pétition, 25.

Cours des. *Voir Cours.*

COMMISSAIRES DES CHEMINS À BARRIÈRES DE MONTRÉAL.

Pour une enquête, et une indemnité en faveur des personnes qui ont souffert des pertes par suite de certains procédés des, pétition, 34.

COMMISSION.

Voir Caron, L'hon. René E.

COMMUTATION DE LA TENURE.

Bill sanctionné par proclamation, 10.

Comptes.

COMPTES.

Contingents de la Chambre. *Voir* Comité (spécial) No. 3, et Adresse No. 3.

De la maison de la Trinité de Québec, 35. *Voir* Retours.

Du pénitencier provincial, 47. *Voir* Messages.

COMPTON.

Allocation en faveur de l'Académie de, pétition, 31.

CONSEIL DE DISTRICT.

Voir Municipalités.

CONSEIL LEGISLATIF.

Membres du, prêtent le serment prescrit par la loi, 17, 18, 19, 21, 38.

L'hon. D. B. Viger appelé au, 17.

L'Assemblée se rend à la barre du, 18, 19, 60.

Orateur du, fait rapport d'une copie du discours d'ouverture de Son Excellence, 21. *Voir* Gouverneur.

Greffier en loi du. *Voir* Retours.

Greffier autorisé à ouvrir un compte avec le bureau de poste pour le port des lettres, 21.

Journaux du. *Voir* Comité (spécial) No. 2, et Protêts.

Membres du, se retirent, 27.

Ajournements spéciaux du, 19, 27.

Distribution des statuts aux Membres du, 34. *Voir* Adresse, No. 2.

Membres du, présents et absents à l'appel du, 36, 37.

Orateur du, annonce le décès de l'hon. John Neilson, 37.

Orateur du, présente à la Chambre une lettre de l'hon. John M'Donald, relative à certains procédés de la dernière session à l'égard de son siège, 37. *Voir* Comité des privilèges, No. 2, et Résolutions.

L'Hon. René E. Caron, nommé Orateur du, 37, 38.

Allocation journalière des copistes dans le département du, 58. *Voir* Comité (spécial), No. 3.

Greffier assistant du. *Voir* Comité (spécial), No. 3.

CONSEIL LEGISLATIF—*Suite.*

Archives du ci-devant, B. C. *Voir* Comité (spécial), No. 3.

Congé accordé à l'hon. P. B. de Blaquièrre, Membre du. *Voir* Messages.

Règles du. *Voir* Règles.

Messages du et au. *Voir* Messages.

Bills du et au. *Voir* Bills.

Comptes contingents du. *Voir* Comité (spécial), No. 3, et Adresse, No. 3.

Protêts des Membres du. *Voir* Protêts.

Bibliothécaire du. *Voir* Bibliothèque, Retours, et Comité, No. 5.

Retours et états transmis au. *Voir* Retours et Messages.

Impression du. *Voir* Comité, No. 1.

Adresses du. *Voir* Adresses.

Comités du. *Voir* Comités.

Sergent d'Armes du, (O. Vallcrand.) *Voir* Comité (spécial), No. 3.

Messenger du, (Samuel Skinner.) *Voir* Comité (spécial), No. 3.

CONSOMMATEURS DE GAZ DE TORONTO.

Pour l'incorporation de la compagnie des, pétition, 22. *Voir* Bill, No. 19. Pétition contre la mesure, 47.

CONTINGENTS, COMPTES.

Voir Comité (spécial), No. 3, et Adresse, No. 3.

CONTINUATION DES ACTES ET ORDONNANCES.

Voir Bill, No. 21.

COPISTES.

Allocation journalière aux, 58. *Voir* Comité (spécial), No. 3.

COTISATIONS.

Voir Taxes et Retours.

COÛILLARD, JEAN G.

Voir Comité (spécial), No. 3.

COUR.

Du maire de Montréal, pour augmenter les pouvoirs de la, pétition, 22. *Voir* Bill, No. 20.

COUR—*Suite.*

De justice et prison, allocation pour ériger une, et pour l'établissement dans les comités de l'Islet et Bellechasse d'une, pétition, 22.

De division, pour l'abrogation de la, et pour l'établissement de celle des commissaires, pétition, 23.

De district, pour ériger le comté d'Ottawa en un district séparé et y établir une, pétition, 32.

COURONNE.

Pour indemniser John Williams de la perte d'un lot de terre vendu par l'agent des terres de la, dans le district de Brock, pétition, 40.

Pour accorder à des défricheurs de Rimouski, certaines terres de la, pétition, 31.

COUVENT DES URSULINES DE QUÉBEC.

Réclamations des religieuses du, pétition, 28.

CRAIG.

Pour continuer le chemin d'Arthabaska jusqu'au chemin, pétition, 31.

CRÉDIT SUR LE REVENU DU FONDS CONSOLIDÉ LA PROVINCE.

Voir Bill, No. 23.

CUSHING, E. L.

Pour une pension, pétition, 32.

DALHOUSIE.

Contre le changement de certains arpentages, dans le township de Nepean, dans le district de, pétition, 51.

DAMES.

Directrices de l'asile des orphelins de Québec, pour une allocation, pétition, 22.

Directrices de l'école des enfans en bas âge de Québec, pour une allocation, pétition, 22.

Catholiques romaines de Québec, Société charitable des, pour une allocation, pétition, 32.

De la société bienveillante de Montréal, pétition, 38.

De la charité, étant les directrices de l'asile des orphelins catholiques de Montréal, pour une allocation, pétitions, 42, 43.

DANVILLE.

Allocation pour un chemin de Kingsey à, pétition, 39.

DÉBENTURES.

Du Gouvernement, pour le service public. *Voir* Bill, No. 23.

Rachetées et restant dues. *Voir* Messages.

Aux incendiés de Québec, pétitions, 45, 47.

DE BLAQUIÈRE, L'HON. P. B.

Voir Messages.

DE BOUCHERVILLE, L'HON. PIERRE B.

Prête le serment prescrit par la loi, 21.

Proteste contre la suspension de la 46e règle de la Chambre, 48.

DÉCÈS DE L'HON. JOHN NEILSON.

Annoncé, 37.

DECHÈNE, JEAN B.

Indemnité pour la perte, en 1816, d'une goëlette, pétition, 36.

DÉCISION SOMMAIRE DES PETITES CAUSES, (B. C.)

Voir Bill, No. 1.

DE GUISE, PIERRE.

Rémunération comme greffier de la ci-devant municipalité de St. Thomas, pétition, 28.

DE LÉRY, CHARLES.

Voir Conseil et Comité (spécial), No. 3.

DÉPÊCHES.

Voir Messages.

DÉTROIT ET NIAGARA.

Pour remettre en force l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des rivières, pétitions, 30, 55.

DIONNE.

L'hon. Amable, prête le serment prescrit par la loi, 17.

L'hon. Joseph, prête le serment prescrit par la loi, 17.

Discours.

DISCOURS.

De Son Excellence le Gouverneur Général. *Voir*
Gouverneur.

De l'Orateur de la Chambre d'Assemblée. *Voir*
Assemblée et Adresses.

DISSIDENTS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX DE
LA CHAMBRE.

Voir Protêts.

DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Voir Proclamations.

DISTRICT.

Banque de, Québec, bill sanctionné par proclama-
tion, 11.

Ville de, Niagara. *Voir* Niagara.

Et de la Cité de Montréal, Banque du. *Voir* Re-
tours.

Conseils de. *Voir* Municipalités.

DIVISION.

Pour abroger l'acte des cours de, pétition, 23.

DOMMAGES.

Par le canal Beauharnois, indemnité, pétition, 22.

Par la construction d'un pont sur la rivière St.
Maurice, indemnité en faveur de E. Normand,
pour, pétition, 40.

DORCHESTER.

Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

DORSET.

Allocation pour ouvrir un chemin à travers le
township de, pétition, 37.

DOUANE, BILL DES DROITS DE.

Sanctionné par proclamation, 14.

DOVER.

Et Hamilton, chemin de Port. *Voir* Chemins.

Pour améliorer le chemin de Dunnville à Port, pé-
tition, 48.

DROITS.

De douane, bill des, sanctionné par proclama-
tion, 14.

Sur les liqueurs spiritueuses, pour la considération

DROITS—*Suite.*

de la 9e Vic. chap. 2, imposant des, pétition,
41.

Pour exempter les produits agricoles de payer des,
pétition, 50.

Sur les vaisseaux, pour amender l'acte qui impose
des, pétition, 29.

DRUMMOND.

Pour former le nouveau comté de Richmond de
certains townships compris dans les comtés
de Sherbrooke et, pétition, 39.

Société d'agriculture du comté de. *Voir* Re-
tours.

DUCHÈNE.

Pour achever le pont sur la rivière, pétition, 45.

DUDSWELL.

Allocation pour ouvrir un chemin de Québec à,
pétition, 39.

Allocation pour ouvrir un chemin de Shipton à,
pétition, 39.

DUNDAS.

Acte d'incorporation de. *Voir* Bill, No. 14.

DUNHAM.

Allocation en faveur du lycée de, pétition, 50.

DUNNVILLE.

Pour améliorer le chemin de Port Dover à, péti-
tion, 48.

EARDLY.

Pour améliorer les chemins dans le township de,
pétition, 35.

EATON, &c.

Allocation pour ouvrir un chemin de Québec à tra-
vers les townships d', pétition, 39.

EAU ET GAZ.

Compagnie de l', de Toronto. Contre la passation
du bill d'incorporation de la compagnie des
consommateurs de gaz de Toronto, pétition
présentée et lue, 47. Référé au comité sur le
bill, No. 19, 52. Rapport adopté, 53.

ECLUSES SUR LA RIVIÈRE MOIRA.

Glacis aux. *Voir* Bill, No. 18.

ECOLES.

Pour remettre en vigueur et modifier certains actes relatifs aux, 21, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 40, 42, 45.

Des enfants en bas âge, Québec, pour une allocation, pétition, 22.

Allocation pour la bâtisse, au village St. François, d'une maison, pétition, 22.

Des filles à St. Thomas, allocation pour une, pétition, 22.

Association des instituteurs de Québec, allocation pour une bibliothèque, pétition, 25.

Académie de Clarenceville, pour une allocation, pétition, 30.

Académie de Shefford, pour une allocation, pétition, 31.

Académie de Compton, pour une allocation, pétition, 31.

En liaison avec l'église St. Andrew à Québec, pour une allocation, pétition, 32.

Séminaire des amis à Hallowell. *Voir* Retours.

Lycée de Montréal. *Voir* Retours.

Britannique et Canadienne, Québec, pour une allocation, pétition, 35.

Association des instituteurs, Montréal, pour une allocation, pétition, 36.

Académie de Richmond, pour une allocation, pétition, 39.

Académie de Charleston, pour une allocation, pétition, 39.

Des sourds et muets, pour la dotation par le gouvernement d'une, pétition, 39.

Académie de Sherbrooke, pour une allocation, pétition, 40.

Académie de Berthier, pour une allocation, pétition, 41.

Elémentaires, pour le remboursement des argents souscrits par les habitants du township de Rawdon, pétition, 42.

Pour le paiement d'arrérages de salaire dus à des instituteurs, pétition, 44.

De médecine et de chirurgie de Montréal, pour une allocation, pétition, 44.

Centrale du Haut Canada, pour une pension à R. Sylvester, pétition, 45.

ECOLES—*Suite*.

Lycée de Dunham, pour une allocation, pétition, 50.

Pétitions et autres matières relatives aux universités et collèges, *voir* Collèges.

ECRIVAINS.

Allocation journalière aux, 58. *Voir* Comité (spécial,) No. 3.

EDUCATION.

Voir Ecoles.

EFFETS.

Pour l'incorporation d'une compagnie pour la transport entre Québec, le lac Champlain et les lacs supérieurs, des marchandises, passagers et, pétition, 43.

EGLISE DE ST. PAUL, (LONDON.)

Pour être autorisée à vendre un terrain, 51. *Voir* Bill, No. 8.

ELECTIONS.

Pour accorder aux municipalités le pouvoir de déterminer la contestation des, pétition, 30.

ELIZABETHTOWN.

Société d'agriculture d'. *Voir* Retours.

ELMSLEY (NORTH.)

Contre la modification de l'acte qui détermine la ligne entre le lot, No. 30, dans la 4e concession, et le village de Smith's Falls, dans le township d', pétition, 45.

Contre la modification de l'acte qui détermine les lignes en dispute entre les townships de Montague et d', pétition, 34.

EMBARILLAGE DU BEURRE.

Pour régler l', pétition, 29. *Voir* Bill, No. 17.

EMEUTES DE NEWMARKET.

Voir Messages.

EMIGRATION DES ILES BRITANNIQUES.

Pétition relative à l', lu, 22. *Voir* Messages.

EMIGRÉS.

Dispositions législatives relatives aux. *Voir* Bill, No. 2.

Pour continuer sur pied dans Montréal l'asile des orphelins des, pétition, 31.

Pour

EMIGRÉS—*Suite.*

Pour rembourser certaines dépenses nécessitées par la maladie des, pétitions, 31, 44.

Pour des pensions aux veuves de F. Cushing et John Clark, décédés de la fièvre dans l'accomplissement de leurs devoirs auprès des, pétitions, 32, 33.

EMIGRÉS MALADES ET PAUVRES.

Contre l'introduction d', pétition, 36.

ENFANTS TROUVÉS.

Et infirmes dans le district de Québec. *Voir Retours.*

Pour l'établissement d'un asile pour les, pétition, 31.

ENFANTS EN BAS AGE DE QUÉBEC.

Pour une allocation en faveur de l'école des, pétition, 22.

ENGAGEMENT DES MATELOTS.

Règlement relatif à l'. *Voir Bill, No. 12.*

ENREGISTREMENT.

Pour l'extension et la division du comté de Rimouski pour toutes fins, particulièrement pour celles d', pétition, 28.

Pour allouer une plus forte somme que celle maintenant accordée par la loi pour la bâtisse de voûtes à l'épreuve du feu et l'établissement dans chaque district de bureaux d', pétitions, 30, 47.

Amendement à l'acte d' (B. C.) *Voir Bill, No. 3.*

EPARGNES, BANQUE D'.

De la cité et district de Montréal. *Voir Retours.*

De Québec. *Voir Retours.*

EST.

Municipalité du district d', pour remettre en force, avec certains amendements, les différents actes d'école abrogés par les 4e et 5e Vic., chap. 18, pétition, 21.

ESTIMÉ.

De certaines dépenses du gouvernement civil, 47. *Voir Messages.*

ETATS OFFICIELS ET RETOURS.

Voir Retours et Messages.

ETATS UNIS.

Voir Amérique.

ETCHEMINS.

Pour assurer à J. Motz certains privilèges comme propriétaire d'un pont sur la rivière, pétition, 40.

EVANS, WILLIAM.

Pour une indemnité pour pertes souffertes par, pétition, 40.

EVEQUE.

Catholique de Montréal, pour la fondation d'un asile pour les enfans trouvés, aussi, pour une allocation et le remboursement de certaines dépenses, pétitions, 31.

Protestant de Montréal, pour le remboursement des dépenses nécessitées par la maladie des émigrés, pétitions, 44.

FARINE ET FLEUR.

Pour la modification de la loi de l'inspection de la, pétition, 29. *Voir Bill No. 13.*

FERRIE, L'HON. ADAM.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

FERRIER, L'HON. JAMES.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

FEU.

Compagnie d'assurance sur la vie et contre le, (Amérique Britannique.) *Voir Retours.*

Voûtes à l'épreuve du, pour bureaux d'enregistrement, pétition, 30.

A Québec. *Voir Débentures.*

FILLES.

Ecoles des. *Voir Ecoles.*

FONDS SOCIAL.

Règlement concernant les compagnies à. *Voir Bill, No. 4.*

FONDS CONSOLIDÉ.

Revenu du. *Voir Bill, No. 23, Inspecteur général, et Messages.*

FRASER, L'HON. ALEXANDER.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

FURNISS, ALBERT.

Contre la passation du bill de la compagnie des consommateurs de gaz de Toronto, pétition lue, 47. Référée au comité sur le dit bill, 52. Rapport adopté, 53.

FUSILS DE LA MILICE DE NEWMARKET.

Voir Messages.

GAGNÉ ALEXIS.

Pour le paiement d'une balance due à, pétition, 36.

GANANOQUE.

Société d'agriculture de. Voir Retours.

GARRON, JOSEPH, ET ALEXIS RIVARD.

Rémunération de leurs services comme greffier et gardien du la ci-devant municipalité de Rimouski, pétition, 31.

GASPÉ.

Pour ériger en municipalité Ste. Anne des Plaines et Cap Chat, dans le district de, pétition, 40.

GATINEAU.

Pour une allocation pour améliorer les ponts sur le chemin entre Victoria Farm et la rivière, pétition, 36.

Pour l'ouverture d'un nouveau chemin à travers les townships de Lochabar, Templeton et Buckingham, jusqu'à, pétition, 42.

GAZ.

De la cité de Montréal, nouvelle compagnie du, pour la modification de sa charte, pétition, 22.

De Toronto, compagnie des consommateurs de, pour un acte d'incorporation, pétition, 22. Voir Bill, No. 19.

De la cité de Kingston, compagnie du, pour un acte d'incorporation, pétition, 28. Voir Bill, No. 6.

De Québec, compagnie du, pour un acte d'incorporation, pétition, 30.

Et de l'eau de Toronto, compagnie du, contre la passation du bill pour incorporer la compagnie des consommateurs de gaz, pétition, lue, 47. Référée au comité sur le bill, No. 19, 52. Rapport adopté, 53.

GEORGEVILLE.

Allocation pour ouvrir un chemin de Stanstead Plain au village de, pétition, 39.

GIBIER.

Pour modifier l'acte qui défend de tuer le, pétition, 28.

GLACIS AUX ÉCLUSES SUR LA RIVIÈRE MOIRA.

Voir Bill, No. 18.

GLANFORD.

Pour exempter les habitants d'Ancaster du paiement des barrières sur huit mille de chemin depuis les limites du chemin planchéié de Hamilton et Port Dover à, pétition, 47.

GORE, MUNICIPALITÉ DE.

Contre la formation d'un nouveau district avec aucun des townships compris dans les limites du district de Gore : pour autoriser les municipalités à rémunérer les services de leur gardien : pour la modification de l'acte des écoles ; et pour laisser aux municipalités la nomination des collecteurs et cotiseurs, pétition, 42.

GOUVERNEMENT.

Pertes causées par l'écroulement, à Québec, du mur du, pétition, 40.

Civil, estimé des dépenses du, 47. Voir Messages.

Débetures du, rachetées et restant dues. Voir Messages.

Pour l'émission en faveur des incendiés de Québec, de débetures du, pétitions, 45, 47.

Débetures du, pour le service public. Voir Bill, No. 23.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE.

Se rend à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée, 18, 19, 60.

Ordonne à l'Assemblée de faire choix d'un Orateur, 18.

Est informé que l'hon A. N. Morin a été élu Orateur de l'Assemblée, 19.

Approuve le choix fait par l'Assemblée de son Orateur, 19.

Ouvre la session par un discours aux deux Chambres et se retire, 20. L'Orateur fait rapport d'une copie du discours, il est lu et imprimé, 21. Considération du discours

GOUVERNEUR GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE

—*Suite.*

cours, motion pour une adresse de remerciements en réponse à icelui, 23. Chaque paragraphe lu et adopté, comité nommé pour préparer adresse, 24. *Voir* Comité, No. 4, et Résolutions.

Donne, pendant la session, la sanction royale à des bills, 60, 61.

Discours du, à la clôture, 61.

Adresses au. *Voir* Adresses.

Messages du. *Voir* Messages.

Proclamations du. *Voir* Proclamations.

GRAIN DE SEMENCE.

Allocation aux habitants du township d'Halifax, pour l'achat de, pétition, 42.

GRANDS CHEMINS.

Voir Chemins.

GREAT WESTERN.

Pour amender la charte et pour une allocation à la compagnie du chemin de fer du, 55.

GREFFIER.

Et greffier assistant de la Chambre. *Voir* Conseil.

Et gardien de la ci-devant municipalité de Rimouski, pour une indemnité en faveur des, pétition, 31.

De townships, pour être autorisés à administrer certains serments, pétition, 36.

GREFFIER EN LOI DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Voir Retours.

GRIMSBY AND QUEENSTON.

Pour prolonger jusqu'au village de Jordan le chemin macadamisé de, pétition, 41.

HALDIMAND.

Construction du bureau et des voûtes du registraire de Haldimand, pétition, 47.

Pour accorder certains privilèges à la société d'agriculture de, pétition, 55.

HALIFAX.

Achat de grains de semence pour les habitants du township de, pétition, 42.

Tracé du chemin de fer de Québec et. *Voir* Messages.

HALLOWELL.

Séminaire des amis à. *Voir* Retours.

HAMILTON.

Chambre de commerce de, pour l'abrogation des lois contre l'usure, pétition, 32.

Et Port Dover, chemin pianchéié de. *Voir* Chemins.

Et lac Huron, pour l'incorporation de la compagnie du télégraphe de, pétition, 53.

HAUT CANADA.

Voir Canada.

HAVRE DE PORT BURWELL.

Pour l'achèvement du, pétitions, 25, 54.

HEREFORD, &c.

Allocation pour ouvrir un chemin de Québec à travers les townships de, pétition, 39.

HÔPITAL.

Général de Montréal, pour une allocation, pétition, 42.

D'accouchement de Montréal, pour une allocation, pétition, 44.

HOSPICE D'ACCOUCHEMENT DE STE. PÉLAGIE, MONTREAL.

Pour un acte d'incorporation, pétition, 31.

HURON ET HAMILTON.

Pour un acte d'incorporation de la compagnie du télégraphe des lacs, pétition, 53.

ÎLES BRITANNIQUES.

Relative à l'émigration des, pétition présentée et lue, 22. *Voir* Messages, et Bill, No. 2.

ILE JESUS.

Pour l'établissement de barrières, du pont Lachapelle à l', pétition, 51.

Immobilières.

IMMOBILIÈRES, PROPRIÉTÉS.

Enregistrement dans le Bas-Canada des. *Voir* Bill, No. 3.

IMPRESSION.

Comité. *Voir* Comité (spécial), No. 1.

Du discours de Son Excellence le Gouverneur Général à l'ouverture de la session, ordonnée, 21.

De l'adresse en réponse au discours, et de la réponse de Son Excellence à icelle, ordonnée, 28.

Et distribution des actes aux officiers de paroisses, pétition à cet égard, 28.

Relative à des bills. *Voir* Bills.

INCENDIÉS PAR LES DERNIERS FEUX DE QUÉBEC.

Débetures des, pétitions, 45, 47. *Voir* Débetures.

INFIRMES ET ENFANTS TROUVÉS DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC.

Voir Retours.

INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

Pour amender la loi relative à l', pétition, 46.

INSPECTION.

De la fleur et de la farine, règlement pour l', pétition, 29. *Voir* Bill, No. 13.

Du Beurre à Québec et à Montréal. *Voir* Bill, No. 17.

INSPECTEUR GÉNÉRAL.

Etat de l', au sujet du revenu. *Voir* Messages.

INSTITUT.

Des artisans de Montréal. *Voir* Retours.

Des artisans de Toronto, pour une allocation, pétition, 47.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

Pour l'incorporation de l', pétition, 34. *Voir* Bill, No. 10.

INSTITUTEURS.

Voir Ecoles.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Voir Ecoles.

INTEMPÉRANCE.

Pour la suppression de l', pétition, 45.

IXWORTH.

Pour continuer le chemin de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière au township d', pétition, 42.

JÉSUS.

Pour l'établissement de barrières du pont Lachapelle à l'île, pétition, 51.

JOHNSTOWN, MUNICIPALITÉ DE.

Pour être autorisée à imposer une taxe pour le soutien des pauvres ; aussi, pour l'abrogation de l'acte des cours de division, et le rétablissement des cours des commissaires, et pour défrayer les frais de l'administration de la justice dans le Haut Canada, à même les revenus consolidés de la province, pétitions, 23.

JOLIETTE.

L'hon. B. Joliette prête le serment prescrit par la loi, 17.

Allocation au collège, pétition, 44.

JORDAN.

Pour continuer le chemin macadamisé de Queenston et Grimsby par le centre du village de, pétition, 41.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE.

Voir Conseil et Protêts.

JUGEMENTS DU BANC DU ROI DANS LE BAS CANADA.

Voir Bill, No. 9.

JURÉS.

Pour rémunérer les services des, pétition, 31.

Sommation des, (B. C.) *Voir* Bill, No. 5.

JUSTICE DANS LE HAUT CANADA.

Pour défrayer à même les revenus consolidés de la province, l'administration de la, pétitions, 22, 23, 30.

KAMOURASKA.

Réclamation de J. B. Martin contre la municipalité de, pétition, 36.

Compte d'Alexis Gagné en sa qualité d'officier rapporteur de la municipalité, pétition, 36.

KAPIBOUCHEKA.

Pour une allocation pour ouvrir un chemin de St. Stanislas de Batiscan à, pétition, 42.

KINGSEY.

Pour une allocation pour ouvrir un chemin d'embranchement de Danville à, pétition, 39.

Pour une allocation pour continuer le chemin de Québec depuis sa terminaison jusqu'à, pétition, 42.

KINGSTON.

Pour un acte d'incorporation de la compagnie du gaz de la cité de, pétition, 28. *Voir* Bill, No. 6.

Pour un acte d'incorporation de la compagnie d'assurance maritime de, pétition, 32.

Pour le paiement des arrérages de salaire à certains instituteurs de, pétition, 44.

Pour amender l'acte d'incorporation de la cité de, pétition, 46.

KNOULTON, L'HON. PAUL H.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

LA BANQUE DES MARCHANDS.

Bill sanctionné par proclamation, 11.

LAC.

St. Pierre, pour le creusement du, pétition, 35.

Temiscouata, allocation pour ouvrir un chemin de la paroisse de l'Île Verte au, pétition, 40.

Champlain, Québec, et les lacs supérieurs, pour le transport des effets, &c., entre le, pétition, 43.

Huron et Hamilton, pour l'incorporation de la compagnie du télégraphe du, pétition, 53.

LACHANCE, ANTOINE.

Voir Comité (spécial), No. 3.

LACHAPELLE.

Pour l'établissement de barrières à travers l'île Jésus depuis le pont, pétition, 51.

LACHINE.

Et Montréal, chemin à barrières de. *Voir* Retours.

Et Montréal, compagnie du chemin de fer de, pour modifier sa charte, pétition, 29. *Voir* Retours.

LA CÔTE DE CHAMPIGNY.

Pour l'emprunt d'une somme d'argent pour compléter le chemin du pont des commissaires à, pétition, 25.

LACS SUPÉRIEURS.

Incorporation d'une compagnie pour le transport des effets, marchandises et des passagers entre Québec, le lac Champlain et les, pétition, 43.

LAMBTON.

Allocation pour améliorer le chemin, pétitions, 37, 42.

LANCASTER (SEIGNEURIE DE LA NOUVELLE LONGUEUIL.)

Voir M^cCuaig.

LAPORTE, JEAN BTE.

Réclamations respectives des religieuses du Cap Blanc et de, et droits des tenanciers du Cap Blanc, pétition, 28.

LARIVÉ, MICHEL.

Allocation en argent ou en terres pour avoir ouvert un chemin dans le comté de Rimouski, pétition, 32.

LA RIVIÈRE OUELLE.

Allocation pour l'agrandissement d'une maison d'école de filles dans la paroisse de, pétition, 22.

LAROCQUE, A.

Contre l'octroi d'un privilège exclusif pour un pont sur la rivière l'Assomption à, pétition, 32.

L'ASSOMPTION.

Contre l'octroi d'un privilège exclusif à A. Larocque, pour un pont sur la rivière, pétition, 32.

Allocation au collège de, pétition, 40.

LÉGISLATIF.

Conseil. *Voir* Conseil Législatif.

LÉGISLATIVE.

Assemblée. *Voir* Assemblée Legislative.

LEGISLATURE PROVINCIALE.

Voir Parlement.

LENOXVILLE (BISHOP'S COLLEGE.)

Pour autoriser l'institution à conférer des degrés, et pour une allocation au soutien d'icelle, pétitions, 32, 33.

LETTRES RECUES ET ENVOYÉES PAR LES MEMBRES.

Greffier autorisé à ouvrir un compte avec le bureau de poste pour le port des, 21.

LIGNES.

A. Wells, pour une indemnité en sa qualité de commissaire de, pétition, 24.

Entre Montague et North Elmsley, contre la modification de l'acte relatif à la, pétition, 34.

Entre le lot, No. 30, sur la 4e concession de North Elmsley et le village de Smith's Falls, contre la modification de l'acte relatif à la, pétition, 45.

L'ILE VERTE.

Allocation pour ouvrir un chemin jusqu'au lac Temiscouata à partir de la paroisse de, pétition, 40.

LIQUEURS SPIRITUEUSES.

Voir Droits.

L'ISLET ET BELLECHASSE.

Pour une cour sédentaire, et une allocation pour construire une maison de justice, et une prison dans les comtés de, pétition, 22.

LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

Allocation à la société, pétition, 46.

LOCHABAR.

Pour l'ouverture d'un chemin jusqu'à Gatineau en traversant les townships de Templeton, Buckingham et, pétition, 42.

LOIS.

Expirantes. *Voir* Retours, et Bill, No. 21.

Relatives à la navigation. *Voir* Messages.

LONDON.

Pour l'autorisation de disposer d'une partie de la terre de la cure de l'église St. Paul à, pétition, 51. *Voir* Bill, No. 8.

Société d'agriculture du district de. *Voir* Retours.

Incorporation de la compagnie de manufacture de. *Voir* Bill, No. 16.

LORETTE.

Pour continuer jusqu'à St. Augustin le chemin à barrières de Québec à l'Ancienne, pétition, 23.

LOTBINIÈRE.

Allocation pour construire un pont dans la paroisse de, pétition, 32.

LOUP, RIVIÈRE DU.

Allocation pour creuser l'embouchure de la, pétition, 25.

LYCÉES DE MONTRÉAL ET DUNHAM.

Voir Ecoles et Retours.

MACAULAY, L'HON. JOHN.

Prête le serment prescrit par la loi, 38.

MAIRE DE MONTRÉAL.

Pour augmenter les pouvoirs de la cour du, pétition, 22. *Voir* Bill, No. 20.

MANUFACTURE DE LONDON, COMPAGNIE DE.

Voir Bill, No. 16.

MARCHANDS, LA BANQUE DES.

Bill sanctionné par proclamation, 11.

MARIAGES, BAPTEMES ET SÉPULTURES.

Voir Retours.

MARITIME DE KINGSTON.

Pour l'incorporation de la compagnie d'assurance, pétition, 32.

MARTIN, JEAN B.

Pour le paiement d'une réclamation contre la ci-devant municipalité de Kamouraska à, pétition, 36.

MASSÛE, L'HON. LOUIS.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

MATANE À CAP CHAT.

Allocation pour ouvrir un chemin de, pétition, 40.

MATELOTS, RÈGLEMENT POUR L'ENGAGEMENT DES.

Voir Bill, No. 12.

MATHESON, L'HON. RODERICK.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

McCUAIG, JOHN.

Indemnité pour la perte d'une terre dans la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, pétition, 41.

McDONALD, L'HON. JOHN.

Voir Conseil, Résolutions, et Comité des Privileges, No. 2.

McGILL.

L'hon. Peter, prête le serment prescrit par la loi, 17.

Allocation au collège, Montréal, pétition, 36.

McKAY, L'HON. THOMAS.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

MÉDICINE.

Faculté de. *Voir* McGill (collège.)

Et chirurgie. *Voir* Ecoles.

MÉGANTIC.

Pour ouvrir et améliorer des chemins dans le comté de, pétition, 29.

Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

MEMBRES.

Du Conseil Législatif. *Voir* Conseil Législatif.

De l'Assemblée Législative. *Voir* Assemblée Législative.

MESSAGES.

De Son Excellence le Gouverneur Général.

Au sujet des lois de navigation, 44. *Voir* Appendice, No. 3.

Au sujet du bill réservé de la liste civile, 1846, 44. *Voir* Appendice, No. 3.

Au sujet de la naturalisation des aubains, 44. *Voir* Appendice, No. 3.

MESSAGES—Suite.

Au sujet du chemin de fer entre Halifax et Québec, 44. *Voir* Appendice, No. 3.

Au sujet des bills des chemins de fer de la dernière session. 44. *Voir* Appendice, No. 3.

Transmettant une cédule des débetures du gouvernement, rachetées et restant dues, 44. *Voir* Papiers Parlementaires, lettre M.

Au sujet de la distribution de fusils pour l'usage de la milice dans le comté de York, 44. *Voir* Appendice, No. 4.

Transmettant un état des comptes et affaires du pénitencier provincial. *Voir* Papiers Parlementaires, lettre S.

Transmettant un estimé pour lequel des subsides sont requis, accompagné d'un tableau de l'inspecteur général avec un état du revenu consolidé de la province, 47. *Voir* Papiers Parlementaires, lettre R.

Au sujet de l'émigration, 56. *Voir* Appendice, No. 5.

Accordant un congé d'absence pour la session à l'hon. P. B. de Blaquièrre, 60.

Relatifs à des bills. *Voir* Bills.

MESSAGER DE LA CHAMBRE.

Samuel Skinner. *Voir* Comité (spécial), No. 3.

MESURAGE ET INSPECTION DU BOIS.

Modification de la loi qui règle le, pétition, 46.

MIDLAND.

Banque commerciale du district de. *Voir* Retours.

MILICE DE NEWMARKET (COMTÉ DE YORK.)

Voir Messages.

MISSIONNAIRE.

Du village des sauvages de Bécancour, pour une allocation de £50 au, pétition, 22.

Baptiste du Canada (société.) *Voir* Retours.

MISSISQUOI, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.

Voir Retours.

MOIRA, GLACIS AUX ÉCLUSES SUR LA RIVIÈRE.

Voir Bill, No. 18.

MONTAGUE ET NORTH ELMSLEY.

Contre le changement de l'acte qui détermine la ligne en contestation entre, pétition, 34.

MONTIZAMBERT, EDWARD L.

Voir Greffier en loi.

MONTRÉAL.

Bill de la Banque de, sanctionné par proclamation, 11.

Et Lachine, chemin à barrières de. *Voir* Chemins.

Asile des orphelins protestantes de, pour une allocation, pétition, 25.

Pour la modification de l'acte d'incorporation de la cité, de manière à augmenter les pouvoirs de la cour du maire de, pétition, 22. *Voir* Bill, No. 20.

Pour la modification de la charte de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de, pétition, 22.

Mariages, baptêmes et sépultures dans le district de. *Voir* Retours.

Et Lachine, pour la modification de la charte de la compagnie du chemin de fer de, pétition, 29. *Voir* Retours.

Chambre de commerce de, pour un acte pour régler l'embarillage du beurre; aussi pour continuer en force avec certaines modifications les lois de banqueroute et de l'inspection de la fleur, et aussi pour reprendre les travaux du creusement du lac St. Pierre, pétitions, 29, 35. *Voir* Bills, Nos. 13 et 17.

Evêque catholique romain de, pour l'établissement d'un asile pour les enfants-trouvés; aussi pour une allocation afin de continuer sur pied l'asile des orphelins des émigrés à Montréal, et pour le remboursement des dépenses nécessitées par la maladie des émigrés, pétitions, 31.

Hospice d'accouchement de Ste. Pélagie de, pour incorporer certaines Dames sous le nom de "Sœurs de la charité," pétition, 31.

Pour la modification de la charte de la compagnie du télégraphe de, pétition, 32.

Commissaires des chemins à barrières de, pertes causées par les, enquête et indemnité, pétition, 34.

Lycée de. *Voir* Retours.

Bibliothèque de l'association des instituteurs de, pour une allocation, pétition, 36.

Collège McGill à, pour une allocation, pétition, 36.

MONTRÉAL—*Suite.*

Asile des orphelins protestants de, pour une allocation pour la bâtisse d'une maison pour l'institution, et le soutien d'icelle, pétition, 38.

Société charitable des dames de, pour une allocation, pétition, 38.

Allocation pour continuer le chemin de Québec, de ses limites à Kingsey, jusqu'à son embranchement avec le grand chemin depuis Sherbrooke à, pétition, 42.

Hôpital Général de, pour une allocation, pétition, 42.

Institut des artisans de. *Voir* Retours.

Asile des orphelins catholiques romains de, pour une allocation, pétition, 42.

Banque d'épargnes de la cité et du district de. *Voir* Retours.

Municipalité de, pour l'abrogation de l'acte de la dernière session relatif aux municipalités dans le Bas-Canada, pétition, 44.

Ecole de médecine et de chirurgie de, pour une allocation, pétition, 44.

Hospice d'accouchement de, pour une allocation, pétition, 44.

Evêque protestant de, pour le remboursement de dépenses nécessitées par la maladie des émigrés à la Pointe St. Charles, pétition, 44.

Inspection du beurre à Québec et. *Voir* Bill, No. 17.

Société d'agriculture du comté de. *Voir* Retours.

MONUMENT DE BROCK.

Pour le rétablissement du, pétition, 47.

MOORE, L'HON. PHILIP H.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

MORIN, L'HON. A. N.

Voir Assemblée.

MORRIS.

L'hon. William, prête le serment prescrit par la loi, 17.

L'hon. James, prête le serment prescrit par la loi, 17.

MOTIONS.

Voir Bills, Adresses, Résolutions, &c.

MOTZ, JAMES.

Pour assurer certains privilèges et bénéfices à, comme propriétaire d'un pont sur la rivière Etchemins, pétition, 40.

MOULTON.

Contre l'annexion de Sherbrooke Forest au township de, pétition, 48.

MUNICIPALITÉS.

Du district d'Est, pour remettre en force, avec certaines modifications, les dispositions des différents actes d'écoles, abrogés par l'acte de la 4e et 5e Vic. chap. 18, pétition, 21.

Du district de Victoria, pour défrayer les frais de l'administration de la justice dans le Haut Canada, à même les fonds des ressources générales de la province, et pour une allocation pour améliorer différents chemins dans le dit district, pétition, 22.

Du district de Johnstown, pour l'autorisation d'imposer une taxe pour le soutien des pauvres ; aussi pour l'abrogation de l'acte des cours de division et le rétablissement des cours de commissaires ; et aussi pour défrayer les frais de l'administration de la justice dans le Haut Canada, à même les fonds du revenu consolidé de la province au lieu d'une taxe locale, pétition, 23.

De Rimouski, (numéro un) pour l'impression et la distribution aux officiers de paroisses, d'un nombre suffisant de copies des actes concernant leurs devoirs, et aussi pour l'extension et la division du comté de Rimouski pour toutes fins quelconques et particulièrement pour l'enregistrement, pétition, 28.

De St. Thomas, pour rémunérer Pierre de Guise de ses services comme greffier de la, pétition, 28.

Pour modifier ou abroger l'acte de la dernière session relatif aux, pétitions, 28, 30, 39, 40, 44.

Du ci-devant Bas-Canada, pour payer les dettes des, pétition, 30.

Du district d'Ouest, pour la modification de l'acte des écoles, et pour faire disparaître tout doute quant au pouvoir des shérifs de vendre les terres redevables d'arrages de taxes, pétition, 30.

Du district de Simcoe, pour l'ouverture d'un chemin de la ville de Barrie au village d'Orillia ; aussi pour autoriser les municipalités de cotiser les différents districts de la province ; aussi pour niveller le chemin de la malle de Barrie à Penetanguishine, aux frais du pub-

MUNICIPALITÉS—*Suite.*

lic, dans le but de le faire planchéier par une compagnie à fonds social qui sera établie pour cet objet ; aussi pour autoriser les municipalités à décider les contestations d'élections, et modifier de toute autre manière l'acte des municipalités ; aussi pour l'adoption d'un autre mode de cotisation que celui actuellement en usage ; aussi que les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada soient défrayés à même les fonds des revenus consolidés de la province ; aussi qu'une plus forte somme que celle autorisée par la loi, soit accordée pour rencontrer les dépenses de la bâtisse d'un bureau d'enregistrement et de voûtes à l'épreuve du feu, dans chacun des districts de la province ; et aussi que la somme accordée pour l'amélioration des chemins dans le dit district de Simcoe, soit employée pour cet objet conformément aux dispositions de l'acte de la 4e et 5e Vict., chap. 28, pétitions, 30, 42.

De Rimouski, pour rémunérer Alexis Rivard et Joseph Garon de leurs services, comme gardien et greffier de la, pétition, 31.

De Kamouraska, pour payer la réclamation de J. B. Martin contre la ci-devant, pétition, 36.

De Kamouraska, pour le paiement d'un compte dû à Alexis Gagné comme officier rapporteur de la, pétition, 36.

Du district de Wellington, pour l'adoption de mesures législatives afin de prévenir l'introduction en masse dans ce pays, d'émigrés pauvres et malades ; aussi pour autoriser les greffiers de townships à administrer le serment aux différents officiers de townships ; aussi pour qu'il ne soit détaché du district de Wellington, aucun des townships qui en forment actuellement partie, dans le but d'ériger le district projeté de Bruce ; aussi pour la nomination par les municipalités de leur propres collecteurs et cotiseurs, et aussi pour la modification de l'acte des écoles élémentaires, pétitions, 36.

Pour ériger Ste. Anne-des-Monts et Cap Chat, dans le comté de Gaspé, en une municipalité, pétition, 40.

Du district de Niagara, pour un acte pour autoriser les habitants à choisir un site plus convenable pour une ville de district, que celui qu'offre Niagara ; aussi pour autoriser les municipalités à posséder des terrains pour l'usage de cimetières publics ; aussi pour la reprise en considération de l'acte qui impose un droit de deux deniers par gallon sur les liqueurs spiritueuses manufacturées dans la province ; aussi pour continuer le chemin macadamisé de Queenston

MUNICIPALITÉS—*Suite.*

Queenston et Grimsby jusqu'au centre du village de Jordan, dans le township de Louth ; aussi pour autoriser les municipalités à pourvoir au soutien des personnes idiotes et sans ressources dans leurs districts respectifs ; aussi pour creuser l'ouverture à l'embouchure de la rivière Welland, et qu'il y soit pratiqué une décharge jusqu'à la rivière Niagara ; aussi pour le rétablissement d'un monument à la mémoire du ci-devant major général Sir Isaac Brock ; aussi pour indemniser certains propriétaires de terres dans le township de Rainham, de la perte de leurs terres diminuées en étendue en conséquence du tracé de la ligne de division entre ce township et les terres des sauvages formant actuellement le township de Cayuga ; aussi pour diviser le dit township de Cayuga en deux townships ; aussi pour fixer l'endroit où le registraire du comté de Haldimand construira la bâtisse pour son bureau et les voûtes ; aussi pour un acte pour donner autorité à certaines impressions qui ont existé à l'égard des terres comprises en vertu de la loi, dans différents townships du dit district ; aussi pour un acte déterminant les devoirs des arpenteurs ; et aussi pour un acte obligeant les municipalités à construire et réparer tous les ponts sur les grands chemins dans leur municipalité, au moyen d'argent provenant des fonds généraux de chaque district, pétitions, 41, 47, 48.

Du district de Gore, pour qu'il ne soit détaché aucun des townships formant actuellement partie du dit district, dans le but de constituer un nouveau district ; aussi pour l'autorisation de rémunérer les gardiens des diverses municipalités de leurs services ; aussi pour la modification de l'acte des écoles ; et pour autoriser les municipalités à nommer leurs propres collecteurs et cotiseurs, pétition, 42.

De Montréal, pour l'abrogation de l'acte de la dernière session relatif aux municipalités dans le Bas-Canada, pétition, 44.

Du district de Newcastle, pour la modification de l'acte des écoles élémentaires, pétition, 45.

Du comité de Richelieu, pour changer le lieu de réunion de St. Denis à St. Ours, pétition, 50.

MUR DU GOUVERNEMENT, QUEBEC.

Pertes souffertes par l'écroulement du, pétition, 40.

NATURALISATION.

Bill sanctionné par proclamation, 10.

NATURALISATION—*Suite.*

Des aubains. *Voir* Messages et Proclamations.

NAVIGATION, LOIS DE.

Voir Messages.

NEILSON.

Décès de feu l'hon. John, annoncé, 37.

Allocation pour ouvrir un chemin de Québec à travers le township de, pétition, 23.

NEPEAN.

Contre le changement de certains arpentages dans le township de, pétition, 51.

NEWCASTLE, MUNICIPALITÉ DE.

Pour la modification de l'acte des écoles, pétition, 45.

NEWMARKET, (COMTÉ DE YORK), EMEUTES À.

Voir Messages.

NEWPORT, &c.

Allocation pour ouvrir un chemin jusqu'à la cité de Québec, en traversant les townships de, pétition, 39.

NIAGARA.

Et Détroit, pour remettre en force la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières, pétitions, 30, 55.

Conseil de district de. *Voir* Municipalités et Pétitions, 41, 47.

Pour faire choix d'un site plus convenable pour la ville de district de, pétition, 41.

Pour qu'il soit pratiqué une décharge de la rivière Welland à la rivière, pétitions, 42, 51.

Pour donner autorité à certaines impressions qui ont existé à l'égard des terres comprises, en vertu de la loi, dans différents townships du district de, pétition, 47.

Et Ten-Mile-Creek, pour la modification de la charte de la compagnie du chemin planchéié de, pétition, 55.

NICOLET.

Allocation au collège de, pétition, 34.

Société d'Agriculture de. *Voir* Retours.

NORMAND, EDOUARD.

Pour pertes souffertes par la construction d'un pont sur la rivière St. Maurice, pétition, 40.

North

NORTH ELMSLEY.

Pour un acte pour déterminer la ligne en contestation entre Montague et, pétition, 34.

Contre le changement de l'acte qui détermine la véritable ligne entre le lot, No. 30, dans la 4e concession et le village de Smith's Falls, dans le township de, pétition, 45.

NORTH SUTTON.

Pour continuer et achever, sous la direction du bureau des travaux publics, le chemin de, pétition, 34.

NOTARIAT, (B. C.)

Pour l'abrogation du proviso au bas de la 27e section du statut de la dernière session, au sujet du, pétition, 39.

NOUVEAU BRUNSWICK ET CANADA.

Indemnité à A. Wells, pour ses services comme commissaire de la ligne frontière entre le, pétition, 24.

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITÉ DE MONTRÉAL.

Pour la modification de sa charte, pétition, 22.

NOUVELLE LONGUEUIL, SEIGNEURIE DE LA.

Voir M'Cuaig, John.

OFFICIERS.

Du Conseil Législatif. *Voir* Conseil Législatif.

Des townships. *Voir* Greffier et Serment.

De paroisses, pour l'impression et la distribution d'un nombre suffisant de copies des actes qui ont rapport aux devoirs des, pétition, 28.

OFFICIER RAPPORTEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE KAMOURASKA.

Pour le paiement du compte de A. Gagné comme, pétition, 36.

ORATEURS.

Du Conseil Législatif. *Voir* Conseil Législatif.

De l'Assemblée Législative. *Voir* Assemblée Législative et Adresses.

ORDONNANCES ET ACTES EXPIRANTS.

Voir Retours, et Bill, No. 21.

ORDRES PERMANENTS OU RÈGLES DE LA CHAMBRE.

Voir Règles.

ORIGNAUX ET DE ST. EDOUARD DE GENTILLY.

Allocation pour les chemins Aux, pétition, 39.

ORILLIA.

Pour ouvrir un chemin de la ville de Barrie au village d', pétition, 30.

ORPHELINS.

De Québec, asile des, pour une allocation, pétition, 22.

Protestants de Montréal, asile des, pour une allocation, pétition, 38.

Des émigrés à Montréal, asile des, pour une allocation, pétition, 31.

Catholiques romains de Montréal, asile des, pour une allocation, pétition, 42.

ORPHELINES.

Protestantes de Montréal, asile des, pour une allocation, pétition, 25.

OTTAWA.

Pour ériger en un district séparé ayant une cour de juridiction civile et criminelle, le comté d', pétition, 32.

OUELLE, RIVIÈRE.

Allocation pour l'agrandissement du couvent dans la paroisse de la, pétition, 22.

OUEST.

Municipalité d'. *Voir* Municipalités, et Pétition, 30.

Pour ériger en un nouveau district les dix townships nord du district de, pétition, 43.

OUVERTURE.

Pour unir les rivières Welland et Niagara, pétitions, 42, 51.

PAROISSE.

Officiers de, pour l'impression et distribution des actes qui ont rapport aux devoirs des, pétition, 28.

Municipalités

PAROISSE—*Suite.*

Municipalités de, pour la modification de l'acte des municipalités, et le rétablissement des, pétition, 28.

PARIS ET BRANTFORD.

Pour un acte d'incorporation de la compagnie du chemin planchéié de, pétition, 47.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Proclamations pour dissoudre et proroger le, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13.

Convoqué, 20.

Prorogé, 61.

PAUVRES.

Pour autoriser les municipalités à imposer une taxe pour le soutien des, pétition, 23.

PAUVRES ET IDIOTS.

Pour le soutien des personnes, pétition, 41.

PAUVRES ET MALADES.

Contre l'introduction d'émigrés, pétition, 36.

PÉAGE SUR LES CHEMINS À BARRIÈRES.

Voir Chemins.

PENETANGUISHINE ET BARRIE.

Pour niveler aux frais du public le chemin de, pétition, 30.

PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Comptes du, 47. *Voir* Messages.

PERTES.

D'une goëlette, en 1816, pour une indemnité à Jean B. Dechène, pétition, 36.

D'un lot de terre induement vendu sous la direction de l'agent des terres de la couronne du district de Brock, pour une indemnité à John Williams, pétition, 40.

D'une certaine terre dans la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, occupée par John M'Cuaign, pour une indemnité, pétition, 41.

Occasionnées par des bandits américains, pour la liquidation de certaines, pétition présentée et lue, 33.

Occasionnées par les commissaires du chemin à barrières de Montréal, pétition, 34.

PERTES—*Suite.*

Par les troubles de 1837, 1838, pour une indemnité, pétition, 40.

Et dépenses encourues par William Evans, dans l'intérêt de l'agriculture dans le Bas-Canada, pour une rémunération, pétition, 40.

PETERBOROUGH ET PORT HOPE.

Chemin de fer de. *Voir* Retours.

PETITES CAUSES, DÉCISION SOMMAIRE DES, (B. C.)

Voir Bill, No. 1.

PÉTITIONS PRÉSENTÉES.

Voir les différents sujets et matières y relatifs disposés alphabétiquement dans l'index.

PILOTES.

De Québec, pour certains changements et modifications à l'acte de la Trinité ayant rapport aux, pétitions, 22, 51.

PINHEY, L'HON. HAMNETT.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

POLICE DE STE. CATHERINES, BUREAU DE.

Pour l'incorporation de la ville de, pétition, 42.

PONT.

Pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec, à emprunter une somme d'argent pour achever la Côte de Champigny jusqu'au chemin de pont des commissaires, pétition, 25.

Pour une allocation pour des chemins dans le comté de Saguenay, et aussi pour un, pétition, 31.

Sur les rivières St. Maurice, Ste. Anne et Batiscan, pour payer les entrepreneurs du, pétition, 30.

Sur la rivière Champlain, pour une allocation, pétition, 32.

Sur la rivière l'Assomption, contre la concession d'un privilège exclusif à A. Larocque, pétition, 32.

Dans la paroisse de Lotbinière, allocation pour construire un, pétition, 32.

De Youle, pour planchéier ou améliorer de toute autre manière le chemin de Stanstead jusqu'au, pétition, 36.

Sur le chemin entre la rivière Gatineau et Victoria-Farm, pour l'amélioration du, pétition, 36.

PONT—*Suite.*

Sur la rivière Aux Orignaux, pour une allocation pour construire un, pétition, 39.

Sur la rivière Bécancour, pour une allocation pour construire un, pétition, 39.

Sur la rivière St. Maurice, E. Normand, pour dommages par la construction d'un, pétition, 40.

Sur la rivière Etchemins, pour assurer à J. Motz, certains privilèges, comme propriétaire d'un, pétition, 40.

Sur la rivière Chaudière, allocation pour construire un, pétition, 42.

Sur la rivière Du Chêne, pour l'achèvement du, pétition, 45.

Sur tous les grands chemins, devant être construits et réparés par les municipalités, pétition, 48.

PORTAGE DU FORT.

Pour l'ouverture d'un chemin jusqu'à la tête des rapides du Callumette à partir du, pétition, 35.

PORT BURWELL.

Pour l'achèvement sans délai, du havre de, pétitions, 25, 54.

PORT DOVER.

Et Hamilton, chemin planchéié de. *Voir Chemins.*

Pour l'amélioration du chemin de Dunnville à, pétition, 48.

PORT HOPE ET PETERBOROUGH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE.

Voir Retours.

POSTE.

Greffier de la Chambre autorisé à ouvrir un compte avec le bureau de, 21.

PRINCE EDWARD.

Société d'agriculture du district de. *Voir Retours.*

PRÉFET.

Rémunération des services du ci-devant greffier de la municipalité de Rimouski, et du, pétition, 31.

Pour autoriser les municipalités à rémunérer les services de leur, pétition, 42.

PRISON ET COUR DE JUSTICE.

Allocation pour ériger dans les comtés de l'Islet et Bellechasse une, pétition, 22.

PRIVILÈGES.

Voir Comités, et Motz, James.

PROCLAMATIONS.

Prorogeant le parlement au 16e Octobre, 1847, 5.

Do. do. au 25e Novembre, 1847, 6.

Annonçant la sanction royale au bill de la liste civile de, 1846, 6.

Prorogeant le parlement au 4e Janvier, 1848, 7.

Pour dissoudre le parlement, 8.

Pour l'émanation de writs pour la convocation d'un nouveau parlement, 8.

Convoquant le parlement au 24e Janvier, 1848, 9.

Promulguant la sanction royale au bill de la commutation de la tenure, 10.

Do. do. do. au bill des aubains, 10.

Do. do. do. au bill de la banque de Montréal, 11.

Do. do. do. au bill de la banque de la Cité, 11.

Do. do. do. au bill de la banque de district de Québec, 11.

Do. do. do. au bill de la banque des merchants, 11.

Prorogeant le parlement au 4e mars, 1848, 12.

Convoquant le parlement pour le 25e février, 1848, pour la dépêche des affaires, 13.

Promulguant la sanction royale au bill des droits de douanes, 14.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DANS LE BAS-CANADA.

Enregistrement des. *Voir Bill, No. 3.*

PROROGATION DE LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

Voir Parlement.

PROTECTION DU GIBIER.

Pour amender l'acte pour la, pétition, 28.

Protestantes.

PROTESTANTES.

De Montréal, asile des orphelines, pour une allocation, pétition, 25.

PROTESTANTS.

De Montréal, asile des orphelins, pétition, 38.

De Montréal, évêque, pour le remboursement des dépenses nécessitées par la maladie des émigrés, pétition 44.

PROTÈTS ENREGISTRÉS DANS LES JOURNAUX.

De l'hon D. B. Viger, contre l'adoption des résolutions au sujet du siège de l'hon. J. McDonald, 46.

De l'hon. P. B. de Boucherville contre la suspension de la 46^e règle de la Chambre, 48.

PROVINCIAL.

Etat des obligations et cautionnements filés dans le bureau du régistrateur, 25. *Voir Retours.*

Pénitencier. *Voir Messages.*

Fonds du revenu. *Voir Bill, No. 23, et aussi Inspecteur Général et Messages.*

PROVINCIALE, LÉGISLATURE.

Voir Parlement.

PROVINCIAUX.

Statuts. *Voir Actes.*

Droits. *Voir Droits.*

PUBLICS.

Pour une enquête au sujet de certaines accusations de défalcation, portées contre R. J. Begley, par l'hon. W. B. Robinson, commissaire en chef du bureau des travaux, pétition 36.

Pour autoriser les municipalités à posséder des terrains pour l'usage de cimetières, pétition, 41.

Pertes par les troubles, 1837, 1838, pétition, 40.

Débetures pour le service. *Voir Bill, No. 23.*

QUAI À L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE DES TROIS PISTOLES.

Allocation pour achever le chemin de la dite rivière au lac Temiscouata, et aussi pour construire un, pétition, 51.

QUÉBEC.

Bill de la banque de, sanctionné par proclamation, 10.

Bill de la banque de district de, do. do., 11.

Asile des orphelins de, pour une allocation, pétition, 22.

Ecole des enfans en bas âge de, pour une allocation, pétition, 22.

Contre les commissaires des chemins à barrières de, pétition, 22.

Commissaires des chemins à barrières de, pour les autoriser à achever le chemin de la Côte de Champigny au pont connu sous le nom de pont des commissaires, pétition, 25.

Pour la modification des clauses de l'acte de la maison de la Trinité qui ont rapport aux pilotes de, pétitions, 22, 51.

Allocation pour ouvrir un chemin à travers le township de Neilson jusqu'à, pétition, 23.

Pour continuer jusqu'à St. Augustin le chemin à barrières de l'Ancienne Lorette à, pétition, 23.

Allocation aux membres de l'association des instituteurs du district de, pétition, 25.

Association de la bibliothèque de, pour une allocation, pétition, 25.

Infirmes, pauvres et enfants-trouvés dans le district de. *Voir Retours.*

Droits des tenanciers du Cap Blanc, et réclamations respectives de Jean Baptiste Laporte et des religieuses des Ursulines de, pétition, 28.

Pour l'incorporation de la compagnie du gaz de, pétition, 30.

Corporation des commissaires de l'école catholique romaine de, pour la modification de l'acte de 9^e Vic., c. 27, pétition, 32.

Société charitable des dames catholiques de, pour une allocation, pétition, 32.

Pour une allocation pour le soutien d'une école en liaison avec l'église St. André à, pétition, 32.

Pour l'incorporation de l'institut canadien de, pétition 34. *Voir Bill, No. 10.*

Comptes de la maison de la Trinité à, 35. *Voir Retours.*

Société de l'école britannique et canadienne à, pour une allocation, pétition, 35.

Allocation

QUEBEC—*Suite.*

Allocation pour ouvrir un chemin à travers les townships de Eaton, Newport, Clifton, Hereford, Dudswell et Westbury, jusqu'à, pétition, 39.

Pour indemniser certaines personnes des pertes occasionnées par l'écroulement du mur du gouvernement à, pétition, 40.

Kingsey, Sherbrooke et Montréal, chemin de, pour une allocation, pétition, 42.

Lac Champlain et lacs supérieurs, pour l'incorporation d'une compagnie pour le transport des effects, &c., entre, pétition, 43.

Et Halifax, tracé du chemin de. *Voir* Messages.

Incendiés par les derniers feux à, pétitions, 45, 47. *Voir* Débentures.

Société littéraire et historique de, pour une allocation, pétition, 46.

Banque d'épargnes de. *Voir* Retours.

Inspection du beurre à Montréal et à. *Voir* Bill, No. 17,

Retour des mariages, baptêmes et sépultures dans le district de, 55. *Voir* Retours.

QUEENSTON ET GRIMSBY,

Pour continuer jusqu'au centre du village de Jordan, le chemin macadamisé de, pétition, 41.

Pour le rétablissement du monument de Brock à, pétition 47.

RAINHAM.

Pour indemniser certains propriétaires de terres du township de, pétition, 47.

RAWDON.

Pour remettre aux habitants du township de, le montant souscrit pour les écoles élémentaires pétition, 42.

RECORDS LÉGISLATIFS DU BAS-CANADA.

Voir Comité (spécial,) No. 3.

RÉGISTRATEUR PROVINCIAL.

Etat des obligations et cautionnements filés dans le bureau du, 25. *Voir* Retours.

RÈGLE OU ORDRE PERMANENT DE LA CHAMBRE.

46e, suspendue pour la session, 48. Protêt de l'hon. P. B. de Boucherville, 48.

RELIGIEUSES DU COUVENT DES URSULINES DE QUEBEC.

Droits des tenanciers du Cap Blanc et réclamations respectives de J. B. Laporte et des, pétition, 28.

RELIGION.

Secours de la, portés aux émigrés, pétitions, 31, 44.

RENFREW.

Pour ériger en un nouveau district, certains townships formant actuellement partie du district de Bathurst, sous le nom de district de, pétition, 36.

REPONSES DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Voir Adresses.

RÉSOLUTIONS.

Pour une adresse de remerciements à Son Excellence le Gouverneur Général en réponse au discours d'ouverture, proposée, 23. Chaque paragraphe d'icelle lu et adopté, 24. *Voir* Comité (spécial,) No. 4 et Adresse, No. 1.

Pour communiquer à Son Excellence le Gouverneur Général certains procédés de la Chambre relatifs à la vacance du siège de l'hon. John McDonald, 46.

Relatives à des bills. *Voir* Bills.

RETOURS ET ÉTATS.

Du greffier en loi sur les lois expirantes, 21. *Voir* Bill, No. 21.

Du bibliothécaire du conseil, 23. *Voir* Comité (spécial) No. 5, et Appendice No. 1.

De la société d'agriculture du district de Prince Edward, 24, 34.

De la Société d'agriculture de London, 24.

De la société d'agriculture de Terrebonne, 29.

Des sociétés d'agriculture de Verchères, Nos. 1 et 2, 32, 34.

De la société d'agriculture de Clinton, 33.

Des sociétés d'agriculture de Sophiasburg, Athol, et du district de Bathurst, 34.

RETOURS ET ÉTATS—*Suite.*

- De la société d'agriculture de Missisquoi, 35.
- De la société d'agriculture de Bellechasse, 39.
- Des sociétés d'agriculture de Nicolet et de Dorchester, Nos. 1 et 2, 39.
- De la société d'agriculture du district d'Ottawa, 41.
- Des sociétés d'agriculture de Mégantic et Elizabethtown, 43.
- De la société d'agriculture de Berthier, 45.
- Des sociétés d'agriculture de Rouville et Chambly, 46.
- Des sociétés d'agriculture de Gananoque et Simcoe, 48.
- De la société d'agriculture du Bas-Canada, 55.
- De la société d'agriculture du comté de Drummond, 55.
- De la société d'agriculture du comté de Montréal, 60.
- (*Pour les retours des sociétés d'agriculture, voir Papiers Parlementaires, lettre H.*)
- Des mariages, baptêmes et sépultures dans les districts des Trois-Rivières, Montréal et Québec, 24, 25, 55. *Voir Papiers Parlementaires, lettre Y.*
- Des obligations et cautionnements filés dans le bureau du registraire provincial, 25. *Voir Papiers Parlementaires, lettre A.*
- De la société des missionnaires baptistes du Canada, 27. *Voir Papiers Parlementaires, lettre C.*
- De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, 28. *Voir Papiers Parlementaires, lettre B.*
- De la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique sur la vie et contre le feu, 29.
- De la banque d'épargnes de la cité et district de Montréal, 43.
- De la banque d'épargnes de Québec, 48.
- De la banque commerciale du district de Midland, 48.
- (*Pour les retours des assurances et banques, Voir Papiers Parlementaires, lettre T.*)
- De la compagnie du chemin de fer de Champlain

RETOURS ET ÉTATS—*Suite.*

- et St. Laurent, 29. *Voir Papiers Parlementaires, lettre D.*
- Des commissaires des infirmes, pauvres et des enfants-trouvés du district de Québec, 29. *Voir Papiers Parlementaires, lettre I.*
- Du séminaire des Amis dans le township de Hallowell, 34. *Voir Appendice, No. 2.*
- De la maison de la Trinité de Québec, 35. *Voir Papiers Parlementaires, lettre G.*
- Du lycée de Montréal, 35. *Voir Papiers Parlementaires, lettre I.*
- De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 35. *Voir Papiers Parlementaires, lettre K.*
- De la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope, 39. *Voir Papiers Parlementaires, lettre F.*
- De l'institut des artisans de Montréal, 43. *Voir Papiers Parlementaires, lettre U.*
- Des cotisations dans le Haut-Canada, pour les années, 1847, 57. *Voir Papiers Parlementaires, lettre V.*
- Transmis par Son Excellence le Gouverneur Général. *Voir Messages.*

REVENU.

- Consolidé, crédit sur le fonds du. *Voir Bill, No. 23.*
- Provincial. *Voir Inspecteur Général et Messages.*

RICHELIEU.

- Pour changer le lieu des assemblées de la municipalité de, pétition, 50.

RICHMOND.

- Académie de, pour une allocation, pétition, 39.

- Pour ériger en un nouveau comté certains townships de Drummond et Sherbrooke sous le nom de, pétition, 39.

RIMOUSKI.

- Municipalité de, No. 1. *Voir Municipalités et Pétition, 28.*

- Pour l'extension et la division du comté de, pétition, 28.

- Pour rémunérer les services du gardien et du greffier

RIMOUSKI—*Suite.*

fier de la ci-devant municipalité de, pétition, 31.

Pour accorder à certains défricheurs les terres de de la couronne en arrière des seigneuries dans le comté de, pétition, 31.

Allocation ou octroi en terre à Michel Larivé comme gratuité pour ses services en ouvrant un chemin dans le comté de, pétition 32.

Pour indemniser J. B. Dechène pour la perte, en 1816, d'une goëlette se rendant aux Trois-Pistoles et à, pétition, 36.

Allocation pour ouvrir un chemin jusqu'au lac Temiscouata, à partir de la paroisse de l'Île Verte dans le comté de, pétition, 40.

RIVARD, ALEXIS ET JOSEPH GARON.

Pour être rémunérés de leurs services comme gardien et greffier de la ci-devant municipalité de Rimouski, pétition, 31.

RIVIÈRE.

Ouelle, Couvent de la, pour une allocation, pétition, 22.

Du Loup, pour l'amélioration de la, pétition, 25.

Niagara et Détroit, compagnie du chemin de fer de la, pour remettre en vigueur l'acte d'incorporation de la, pétitions, 30, 55.

Ponts sur certaines. *Voir* Ponts.

Niagara, pour une décharge du canal Welland à la, pétitions, 42, 51.

Moira, glaciis aux écluses sur la. *Voir* Bill, No. 18.

Des Trois-Pistoles, pour la construction d'un quai à l'embouchure de la, pétition, 51.

ROMAINES, CATHOLIQUES.

Pour une allocation aux Dames, des sociétés charitables de Québec et Montréal, pétitions, 32, 42.

ROMAINS, CATHOLIQUES.

Evêque de Montréal, pour l'établissement d'un asile pour les enfants-trouvés; aussi pour une allocation afin de continuer sur pied l'asile des orphelins des émigrés à Montréal; et pour le remboursement des dépenses nécessitées par la maladie des émigrés, pétition, 31.

ROUGE HILL ET WHITBY.

Pour macadamiser ou planchéier le chemin de, pétition, 25.

ROUVILLE.

Pour une allocation à l'académie de Clarenceville à, pétition, 30.

Société d'agriculture de. *Voir* Retours.

ROY, L'HON. GABRIEL.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

ROYALE, SANCTION.

Donnée par proclamation à des bills, 6, 10, 11, 14.

Donnée par Son Excellence pendant la session à des bills, 60, 61.

SAGUENAY.

Allocation pour des chemins et un pont, dans le comté de, pétition, 31.

SAINT.

Paul et St. Joachim, chemin de la Baie. *Voir* Retours.

François, allocation pour la bâtisse d'une nouvelle maison d'école au village, pétition, 22.

Thomas, allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des filles à, pétition, 23.

Augustin, allocation pour continuer le chemin à barrières de Québec à l'Ancienne-Lorette jusqu'à, pétition, 23.

Augustin, allocation pour un chemin à travers la paroisse de, 39.

Laurent et Atlantique, chemin de fer du, pour une allocation, pétitions, 25, 51. *Voir* Retours.

Thomas, pour rémunérer Pierre de Guise comme ci-devant greffier de la municipalité de, pétition, 28.

Hyacinthe, collège de, pour une allocation, pétition, 29.

Laurent et Champlain, compagnie du chemin de fer. *Voir* Retours.

Maurice, Ste. Anne, et Batiscan, pour rémunérer les entrepreneurs des ouvrages et matériaux extra sur les ponts, pétition, 30.

Pélagie de Montréal, pour incorporer certaines dames sous le nom des "Sœurs de la charité," pour la direction de l'hospice d'accouchement de, pétition, 31.

SAINT—*Suite.*

Thérèse de Blainville, collège de, pour une allocation, pétition, 31.

Andrew à Québec, église de, pour une allocation, pétition, 32.

Pierre, creusement du lac, pétition, 35.

Edouard de Gentilly, allocation pour la bâtisse d'un pont et l'ouverture d'un chemin, pétition, 39.

Maurice, rivière, indemnité à E. Normand, pétition, 40.

Stanislas de Batiscan, allocation pour un chemin, pétition, 42.

Anne de la Pocatière, continuation du chemin jusqu'au township d'Ixworth depuis la paroisse, pétition, 42.

Catherines, incorporation de la ville de, pétition, 42.

Paul's (London), terre de l'église de, pétition, 51.
Voir Bill, No. 8.

Denis, lieu des séances de la municipalité du comté Richelieu, pétition, 50.

SANCTION ROYALE.

Donnée à certains bills par proclamation, 6, 10, 11, 14.

Donnée par Son Excellence à différents bills de la session, 60, 61.

SAUVAGES.

Allocation pour bâtir une nouvelle maison d'école au village de St. François, pour les Abénakis, pétition, 22.

Du village de Bécancour, allocation de £50 en faveur de leur missionnaire, pétition, 22.

Terres des. *Voir Cayuga.*

SECOURS DE LA RELIGION DONNÉS AUX ÉMIGRÉS MALADES.

Pour le remboursement des dépenses nécessitées par les, pétitions, 31, 44.

SEIGNEURIE DE LA NOUVELLE LONGUEUIL.

Voir M'Cuaig, John.

SÉMINAIRES.

Voir Ecoles.

SÉPULTURES, MARIAGES ET BAPTÊMES.

Voir Retours.

SERGENT D'ARMES, (O. VALLERAND.)

Voir Comité (spécial), No. 3.

SERMENT.

Prescrit par la loi administré à des Membres de la Chambre, 17, 18, 19, 21, 38.

Pour autoriser les greffiers de townships à administrer aux officiers de township le, pétition, 36.

SHEFFORD, ACADEMIE DE.

Pour une allocation, pétition, 31.

SHERBROOKE.

Pour ériger en un nouveau comté, sous le nom de Richmond, certains townships des comtés de Drummond et de, pétition, 39.

Académie de, pour une allocation, pétition, 40.

Allocation pour continuer le chemin de Québec de ses limites à Kingsey jusqu'à son embranchement avec le grand chemin qui conduit à Montréal de, pétition, 42.

Forest, contre son annexion au township de Moulton, pétition, 48.

SHÉRIF.

Pour un acte pour faire disparaître les doutes quant au pouvoir des, à vendre les terres redevables d'arrérages de taxes, pétition, 30.

SHIPTON.

Allocation pour l'ouverture d'un chemin du township de Dudswell à celui de, pétition, 39.

SIÈGE VACANT DANS LE CONSEIL LÉGISLATIF.

Voir Comité des Privilèges, No. 2, et Résolutions.

SIMCOE.

Municipalité de. *Voir Municipalités, et Pétitions, 30, 42.*

SITE DE LA VILLE DE DISTRICT DE NIAGARA.

Voir Niagara.

SKINNER, SAMUEL.

Voir Comité (spécial), No. 3.

SMITH'S FALLS.

Contre le changement de l'acte que détermine la ligne entre le lot, No. 30, dans la 4e concession de North Elmsley, et le village de, pétition, 45.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE QUÉBEC.

Pour une allocation, pétition, 46.

SŒURS DE LA CHARITÉ DE L'HOSPICE D'ACCOUCHEMENT.

Pour une allocation, pétition, 31.

SOMMATION, WRIT DE SA MAJESTÉ.

Voir Writs.

SOMMATION DES JURÉS, RÈGLEMENT RELATIF À LA, (B. C.)

Voir Bill, No. 5.

SOMERSET.

Allocation pour construire un pont sur la rivière Bécancour, et pour ouvrir un chemin dans les townships de Stanfold, Blanford, Arthabaska, et, pétition, 39.

SOPHIASBURG, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.

Voir Retours.

SOURDS ET MUETS.

Pour la dotation d'une institution de, pétition, 39.

STANFOLD.

Allocation pour la construction d'un pont sur la rivière Bécancour, et l'ouverture d'un chemin dans les townships de Somerset, Blanford, Arthabaska et, pétition, 39.

STANSTEAD.

Pour planchier ou améliorer de toute autre manière le chemin depuis le marché de, jusqu'au pont de Youle, pétition, 36.

Plain, allocation pour ouvrir un chemin jusqu'au village de Georgeville à partir, pétition, 39.

STATUTS.

Voir Actes.

SUBSIDES.

Bill de 1846, sanctionné par proclamation, 6. *Voir Messages.*

SUBSIDES—*Suite.*

Bill de la présente session. *Voir Bill, No. 22.*

Estimé, pour lequel il est demandé des, 47. *Voir Messages.*

Adresse de l'Orateur de l'Assemblée en présentant le bill des, pour la sanction royale, 61.

SULLIVAN, L'HON. ROBERT B.

Prête le serment prescrit par la loi, 17.

SUPPRESSION DE L'INTEMPÉRANCE.

Pour l'adoption de mesures législatives pour la, pétition, 45.

SUTTON.

Pour continuer et achever, sous la direction du bureau des travaux publics, le chemin de North, pétition, 34.

SYLVESTER, REBECCA.

Pour une pension, comme institutrice à Toronto, pétition, 45.

TACHÉ L'HON. JEAN B.

Prête le serment prescrit par la loi, 21.

TAXES.

Pour autoriser les municipalités à imposer des, pétition, 23.

Terres redevables d'arrérages de, vendues par le shérif, pétition, 30.

Pour autoriser les municipalités à cotiser les différents districts de la province, pétition, 30.

Pour modifier le mode de cotisation, pétition, 30.

Pour autoriser les municipalités à prélever des, pour l'achat de terrains à l'usage de cimetières publics, pétition, 41.

Droit sur les liqueurs spiritueuses, 9e Vict., chp. 2, pétition, 41.

Pour exempter de droits les produits agricoles importés en Canada, et pour l'adoption de mesures propres à engager le gouvernement des Etats Unis à accorder le même privilège aux produits agricoles exportés du Canada, pétition, 50.

Cotisations dans le Haut-Canada. *Voir Retours.*

Taylor,

TAYLOR, JOHN FENNINGS, AÎNÉ.

Administre le serment à des Membres de la Chambre, 17, 18, 19, 21.

Greffier assistant de la Chambre. *Voir* Conseil Législatif.

TÉLÉGRAPHE.

Pour modifier la charte de la compagnie du Montréal, pétition, 32.

Pour incorporer la compagnie du Western. *Voir* Bill, No. 15.

Pour incorporer la compagnie du, de Hamilton et du lac Huron, pétition, 53.

TEMISCOUATA.

Allocation pour ériger un quai à l'embouchure de la rivière des Trois-Pistoles, et pour achever un chemin de la dite rivière au lac, pétition, 51.

Allocation pour ouvrir un chemin de l'Île Verte au lac, pétition, 40.

TEMPLETON.

Pour l'ouverture d'un nouveau chemin jusqu'à la rivière Gatineau, à travers les townships de Buckingham, Lochabar et, pétition, 42.

TEN-MILE-CREEK ET NIAGARA.

Pour la modification de la charte de la compagnie du chemin planchéié de, pétition, 55.

TENURE, COMMUTATION DE LA, BILL.

Sanctionné par proclamation, 10.

TERRE.

Induement vendue sous la direction de l'agent des terres, de la couronne du district de Brock, pour indemniser J. Williams de la perte de certaine, pétition, 40.

Dans la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, accordée par le ci-devant gouvernement du Haut-Canada, pour indemniser John McCuaig pour la perte de certaine terre, pétition, 41.

Pour l'usage de cimetières publics, pour autoriser les municipalités à posséder certaine, pétition, 41.

Redevables d'arrérages de taxes, vendue par les shérifs, pétition, 30.

Indemnité à certains propriétaires de, dans le township de Rainham, pétition, 47.

TERRE—*Suite.*

De la couronne, pour accorder aux défricheurs dans Rimouski certaine, pétition, 31.

Dans le district de Niagara. *Voir* Niagara.

Sur l'île Cockburn. *Voir* Thompson, Hanah.

Pour un acte pour régler les devoirs des arpenteurs de, pétition, 47.

TERRE DE LA CURE DE L'ÉGLISE ST. PAUL, (LONDON.)

Pour être autorisé à disposer d'une partie de la, pétition, 51. *Voir* Bill, No. 8.

TERREBONNE, SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE.

Voir Retours.

TERREINS POUR CIMETIÈRES.

Voir Taxes.

THOMPSON, HANAH.

Réclamation pour perte causée par la vente d'une terre sur l'île Cockburn, pétition, 47.

TORONTO.

Compagnie des consommateurs de gaz de, pour un acte d'incorporation, pétition, 22. *Voir* Bill, No. 19,

Pour une pension à R. Sylvester, comme institutrice à, pétition, 45.

Compagnie du bassin sec de, pour l'augmentation de son capital, pétition, 45.

Compagnie du gaz et de l'eau de, contre la passation du bill des consommateurs de gaz de Toronto, pétition présentée et lue, 47. Référée au Comité sur le bill, No. 19, 52. Rapport adopté, 53.

Institut des artisans de, pour une allocation, pétition, 47.

Athénæum de. *Voir* Bill, No. 7.

Chambre de commerce de, pour exempter de droit les produits agricoles importés en Canada, et pour l'adoption de mesures propres à engager le gouvernement des États-Unis à accorder le même privilège aux produits agricoles exportés du Canada, pétition, 50.

TOWNSHIPS, GREFFIERS DES.

Administration des serments aux officiers des paroisses par les, pétition, 36.

TRANSPORT DES EFFETS, &c., ENTRE QUÉBEC, LE LAC CAAMPLAIN ET LES LACS SUPÉRIEURS.

Incorporation de la compagnie pour le, pétition, 43.

TRAVAUX PUBLICS.

Pour une enquête au sujet d'accusations de défalcation portées contre R. J. Begley, par l'hon. W. B. Robinson, commissaire en chef du bureau des, pétition, 36.

TRINITÉ, MAISON DE LA.

Pour modifier l'acte relatif à la, pétition, 22.

Comptes de la, Québec, 35. *Voir Retours.*

TROIS-PISTOLES.

Pour indemniser J. B. M. Dechène de la perte de sa goëlette en 1816, frétée par le Gouvernement pour le transport d'articles de nourriture aux habitants en détresse de Rimouski et des, pétition, 36.

Allocation pour construire en quai, et ouvrir un chemin de la rivière des, au lac Temiscouata, pétition, 51.

TROIS-RIVIÈRES.

Pour l'achèvement d'un chemin de la rivière Batiscan à la ville des, pétition, 42.

Mariages, baptêmes et sépultures dans le district des, 24. *Voir Retours.*

TROUBLES DE 1837, 1838.

Indemnité pour les pertes causées par les, pétition, 40.

A Newmarket. *Voir Messages.*

UNIVERSITÉ DE L'HOSPICE D'ACCOUCHEMENT.

Pour une allocation, pétition, 44.

URSULINES, COUVENT DES, QUÉBEC.

Droits des tenanciers du Cap-Blanc et réclamations respectives de Jean Baptiste Laporte et des religieuses du, pétition, 28.

USURE.

Pour abroger les lois contre l', pétition, 32.

VALLERAND, OLIVIER, (SERGENT D'ARMES.)

Voir Comité (spécial,) No. 3.

VAISSEAUX.

Pour modifier l'acte 4e et 5e Vict., chp. 15, relatif aux droits imposés sur les, pétition, 29.

VIEILLE LORETTE ET QUÉBEC.

Pour continuer jusqu'à St. Augustin le chemin de la, pétition, 23.

VERCHÈRES, SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE.

Voir Retours.

VICTORIA, MUNICIPALITÉ DE.

Voir Municipalités, et Pétitions, 22.

VIE.

Pour l'incorporation de la compagnie d'assurance du Canada sur la, pétition, 35. *Voir Bill, No. 11.*

Compagnie d'assurance britannique sur la, et contre le feu. *Voir Retours.*

VIGER, L'HON. D. B.

Présente le writ de sommation de Sa Majesté, 17.

Prête le serment prescrit par la loi, 18.

Proteste contre l'adoption de certaines résolutions au sujet du siège de l'hon. John McDonald, 46.

VILLE DE NIAGARA.

Voir Niagara.

VOÛTES POUR BUREAUX D'ENREGISTREMENT, À L'ÉPREUVE DU FEU.

Pour accorder une plus forte somme que celle actuellement allouée par la loi pour la construction de, pétition, 30.

WELLAND, RIVIÈRE.

Pour creuser une ouverture et pratiquer une décharge de la, à la rivière Niagara, pétition, 41.

WELLINGTON.

Municipalité de, *Voir Municipalités et Pétition, 36.*

Contre

WELLINGTON—*Suite.*

Contre la formation du district de Bruce par l'annexion d'aucun des townships compris dans le district de, pétition, 36.

WELLS, A.

Pour le rémunérer de ses services comme commissaire de la ligne frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, pétition, 24.

WESTBURY.

Allocation pour ouvrir un chemin jusqu'à la cité de Québec, en traversant les townships d'Eaton, Newport, Clifton, Hereford, Dudswell et, pétition, 39.

WESTERN.

Télégraphe, incorporation de la compagnie du, *Voir* Bill, No. 15.

Compagnie du chemin de fer du Great, pour modifier la charte de la, et pour une allocation, pétition, 55.

WHITBY.

Pour planchier ou macadamiser aux dépens du

WHITBY—*Suite.*

gouvernement ou aux frais d'une compagnie, le chemin entre Rouge-Hill et, pétition, 25.

WILLIAMS, JOHN.

Pour l'indemniser de la perte d'un lot de terre vendu par l'agent des terres de la couronne du district de Brock, pétition, 40.

WRITS.

Proclamation des, pour un nouveau parlement, 8.

De Sommation, présenté par l'hon. D. B. Viger, 17.

Y
YOULE.

Pour planchier ou améliorer de toute autre manière le chemin du marché de Stanstead, dans le comté de Chambly, au pont de, pétition, 36.

YORK, COMTÉ DE (ÉMEUTES À NEWMARKET).

Voir Messages.